# COMMUNE DE LOCTUDY

*Département du Finistère*

# PLAN LOCAL D'URBANISME
# REVISION

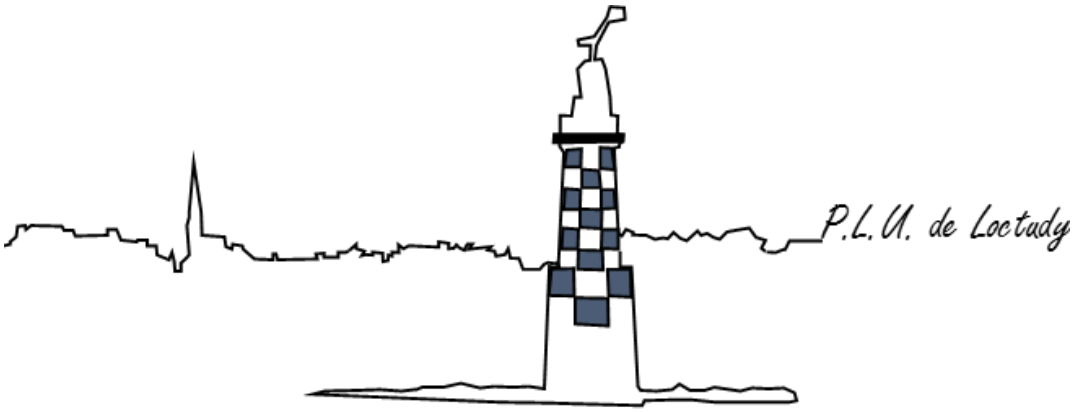


Dossier d'approbation

## Rapport de présentation

*Tome 1 - Diagnostic- Etat Initial de l'Environnement*

Arrêté le : 16 avril 2021
Approuvé le : 31 mars 2022

LOCTUDY
VOUS VOILÀ À BON PORT

# Rapport de présentation – Tome 1 – Diagnostic – Etat initial de l'environnement

# SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 5

1. LE CONTEXTE ..... 6

2. SITUATION ADMINISTRATIVE ..... 6

PARTIE 1. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE ..... 8

1. LA POPULATION ..... 9

2. L'ECONOMIE ..... 11

3. L'HABITAT ..... 19

4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES ..... 24

PARTIE 2. DIAGNOSTIC URBAIN ..... 30

1. L'HISTOIRE LOCALE ET LE PATRIMOINE ..... 31

2. LE DEVELOPPEMENT URBAIN ..... 46

3. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS IDENTIFIES PAR LE SCOT (L141-3) ..... 53

4. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS IDENTIFIES DANS LE CADRE DU PROJET (L151-4) ..... 54

5. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ..... 56

PARTIE 3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ..... 58

1. LES CARACTERISTIQUES DE LA GEOGRAPHIE LOCALE ..... 59

2. LA RESSOURCE EN EAU ..... 63

3. LES PAYSAGES ..... 74

4. L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE ..... 78

5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ..... 116

6. LES RISQUES ..... 122

7. L'ENERGIE ..... 138

**8. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ..... 141**

**PARTIE 4. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ..... 143**

**1. LA POPULATION ..... 144**

**2. L'ECONOMIE ..... 144**

**3. L'HABITAT ..... 145**

**4. L'URBANISME ..... 145**

**5. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES ..... 146**

**6. LE PATRIMOINE ..... 146**

**7. L'ENVIRONNEMENT ..... 147**

# INTRODUCTION

# 1. LE CONTEXTE

Par une délibération du 6 juillet 2018, la commune de Loctudy a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 juin 2018. Les objectifs de la révision sont les suivants :

- D'un point de vue économique :

Inscrire les **espaces portuaires pêche et plaisance** au cœur du développement économique et touristique de la commune en « intégrant les ports dans le bourg »

- En matière d'habitat :

Rééquilibrer **les densités** de construction entre les 2 agglomérations nord et sud de la commune en respectant l'accroissement de la population prévu pour les 12 ans à venir

- En matière d'aménagement urbain :

**Créer un cœur de ville**, lieu de vie, lien entre les points d'activité économique, les ports, la rue commerçante, la mairie et l'église avec l'intégration du projet Interface ville-ports.

- En matière de cadre de vie :

Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement en favorisant les déplacements doux avec la création d'un **maillage de cheminements doux** desservant les points stratégiques.

Maintenir et améliorer les services de santé avec la création d'une maison médicale.

- En matière de patrimoine :

Protéger le **patrimoine bâti maritime** de Loctudy, issu de nos héritages littoraux en conciliant histoire et modernité.

# 2. SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de Loctudy fait partie :

■ **de l'arrondissement de Quimper et du canton de Pont L'Abbé** ;

■ **de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud** regroupant 12 communes suivantes : Combrit, l'Ile Tudy, le Guilvinec, Loctudy, Penmarc'h, Plomeur, Plobannalec-Lesconil, Pont l'Abbe, Saint Jean Trolimon, Tréffiagat, Tréguennec et Tréméoc. Elle s'étend sur 16 710 hectares et compte 39 006 habitants en 2014 ;

■ **du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Cornouaille** approuvé le 21 mai 2015 et qui regroupe 4 communautés de Communes. L'organisme en charge du SCOT est le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA);

***Périmètre du SCoT***

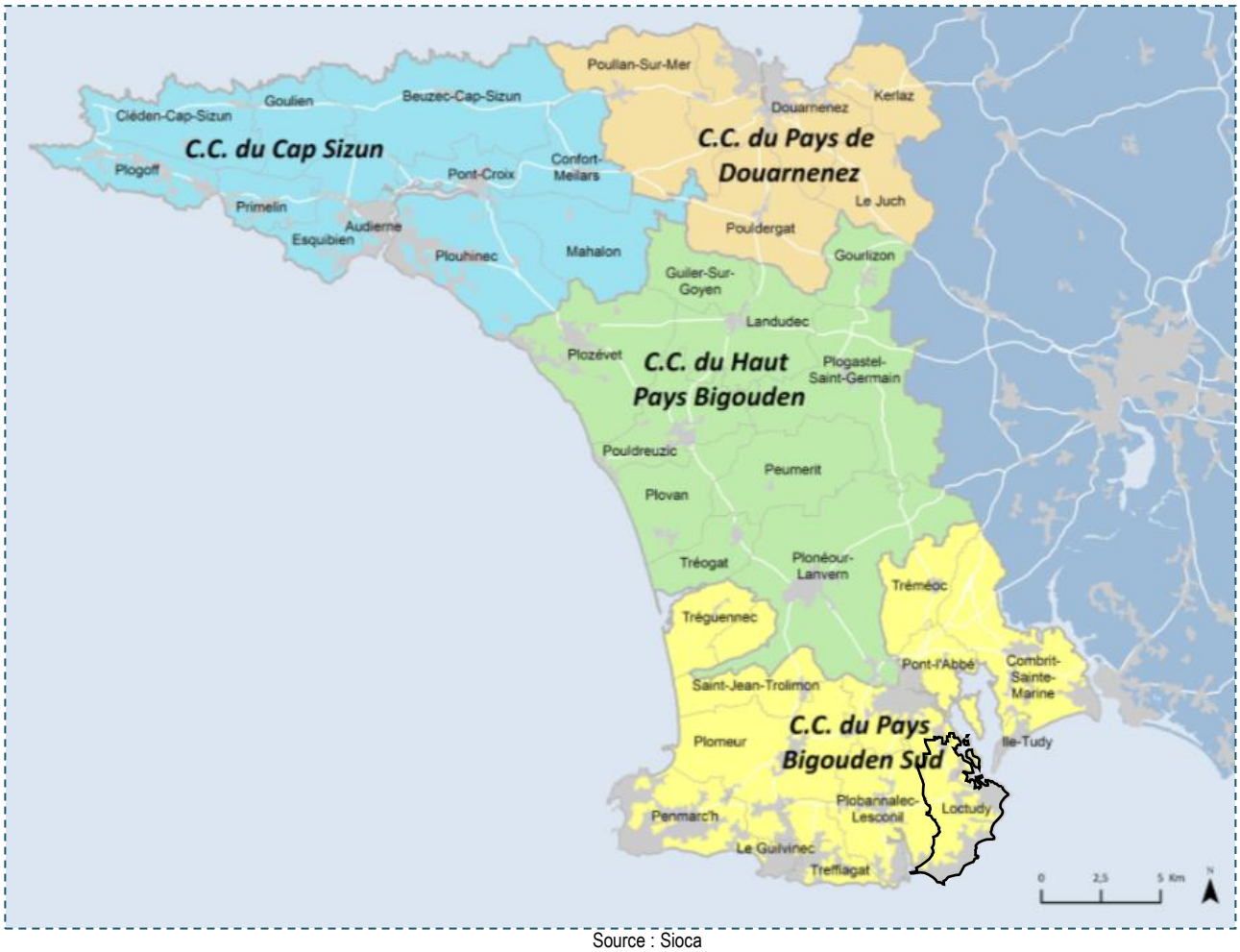


Source : Sioca

# PARTIE 1. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

# 1. LA POPULATION

## 1.1. UNE REPRISE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1990

***Evolution démographique de Loctudy et de la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud de 1968 à 2016***

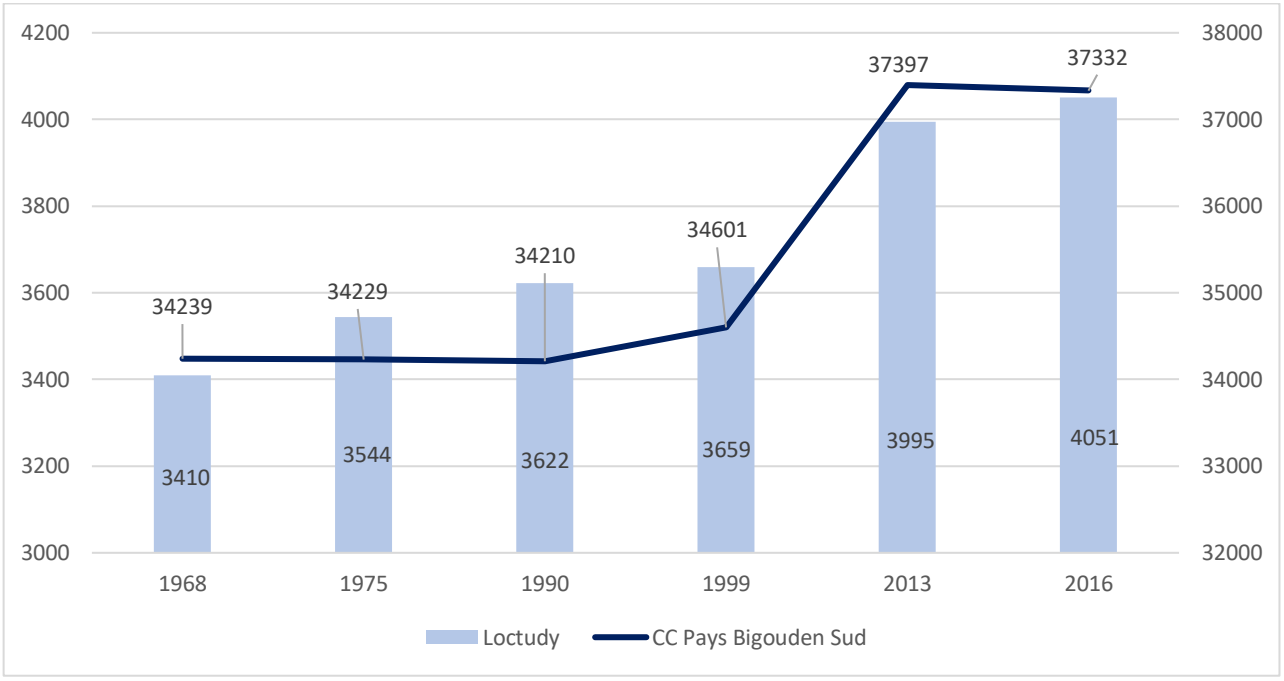


*Source : INSEE*

En 2016, Loctudy comptait 4 051 habitants sur un territoire de 1 325 hectares, soit une densité de 305,7 habitants au km². Globalement entre 1968 et 2016, la population a augmenté de 16% sur la commune. Cette croissance est importante puisque la population de la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud a augmenté d'un peu moins de 10% sur cette même période.

Alors que l'augmentation de la population est continue au cours des 45 dernières années sur la commune, la communauté de communes connait une baisse de sa population entre 1968 et 1990. Toutefois, les deux territoires connaissent une augmentation soutenue de la population sur la dernière décennie. En effet, depuis 1999, le taux d'évolution annuel a été important, +0,7% sur la commune, et +0,6% à l'échelle de la communauté de communes.

***Évolution récente de la population concentrée en début de siècle (entre 1999 et 2016)***

| | *1999-2016* | 1999-2006 | 2006-2016 |
|---|---|---|---|
| **Loctudy** | **+ 9%** | **+ 10,5%** | **+ 0,1%** |
| CC Pays Bigouden Sud | + 8% | + 4,8% | + 3% |
| Finistère | + 6% | + 3,6% | +2,9% |

*Source : INSEE*

Cette forte évolution peut s'expliquer par les grosses opérations immobilières permettant l'accueil de 150 habitants (Poulpeye, Ty Coat, jardin de Hent Croas…) et le phénomène de sédentarisation de jeunes retraités.

Ainsi il apparaît que la croissance démographique est plus importante sur le territoire de Loctudy que sur celui de la communauté de communes et largement plus importante que l'évolution départementale, durant la première moitié de la décennie 2000-2010. Ensuite, cette évolution est ralentie avec une croissance quasi nulle. On observe même une légère baisse entre 2011 et 2016 (-0,09% /an). Il est à noter que Loctudy est, à l'échelle de la Communauté de Communes, la commune avec le taux de croissance annuelle le plus faible derrière Penmarc'h et Tréguennec entre 2010 et 2015.

*Le taux d'évolution annuel moyen, et l'évolution démographique induite, sont la résultante de deux éléments :*

- *le **solde naturel**, qui représente la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès,*
- *le **solde migratoire**, représentant lui la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs.*

***Variation annuelle moyenne de la population de Loctudy due aux soldes naturels et migratoires entre 1982 et 2016***

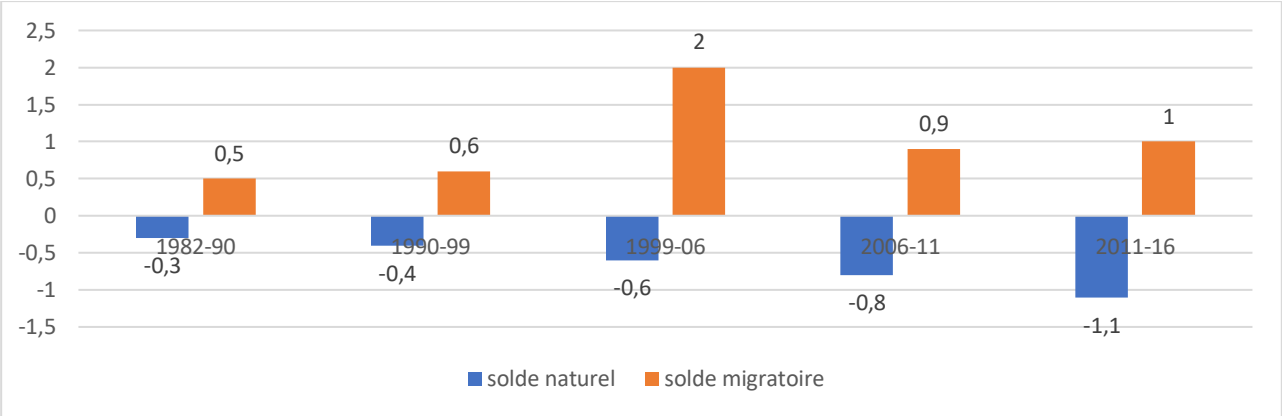


Source : INSEE

La croissance démographique de Loctudy résulte ainsi exclusivement d'un solde migratoire excédentaire depuis les années 60, compensant ainsi un solde naturel déficitaire sur cette même période. Il faut noter un solde naturel moyen de -0,8 sur la dernière décennie et un solde migratoire moyen, de +1,3. Alliant la proximité géographique de l'agglomération quimpéroise, le pôle de vie de Pont l'Abbé, une bonne desserte routière et un cadre de vie de qualité, la commune de Loctudy s'apparente à un territoire attractif.

## 1.2. UN TIERS DE MOINS DE 45 ANS

***Evolution de la structure par âge entre 2011 et 2016***

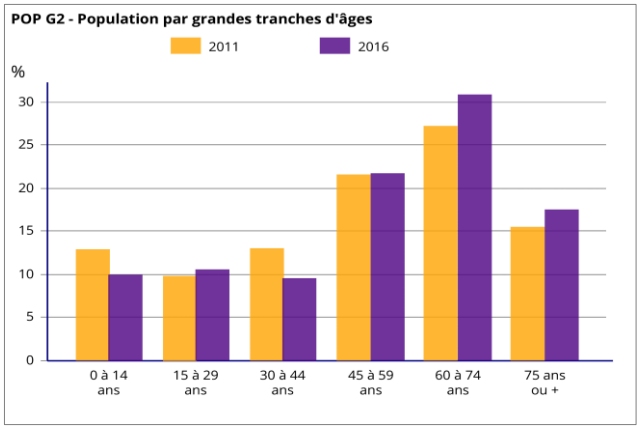


Source : INSEE

La population de Loctudy, en 2016, est représentée à près de 40% par des habitants ayant entre 15 et 59 ans, soit la tranche de population en âge de travailler. Cette proportion n'a jamais été aussi basse depuis 1982 où elle représentait 50% de la population.

Le nombre de 60 ans et plus est en augmentation depuis 1982, et devient la tranche d'âge la plus importante sur la dernière décennie. Quant à la proportion de la population de 60 ans et plus, elle atteint 42% en 2016 alors qu'elle était de 25% en 1982, semblable à la tranche des moins de 15 ans.

## 1.3. UNE POPULATION AUX REVENUS ELEVES

***Impôts sur le revenu des foyers fiscaux en 2015***

| | Part des foyers imposés | Part des foyers non imposés | Revenu net médian (*euros*) |
|---|---|---|---|
| **Loctudy** | **60,6%** | **39,4%** | **22 657 €** |
| CC Pays Bigouden Sud | 56,9% | 43,1% | 21 157 € |
| Finistère | 55,6% | 44,4% | 20 457 € |

Source : INSEE

Le niveau de revenus des personnes qui vivent à Loctudy se situe au-dessus de celui enregistré sur la communauté de communes et du département.

# 2. L'ECONOMIE

## 2.1. UNE PART D'ACTIFS EN LEGERE AUGMENTATION

***Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans en 2011 et 2016***

| | 2016 | 2011 |
|---|---|---|
| **Ensemble** | **2 068** | **2 255** |
| **Actifs en %** | **66,9** | **63,7** |
| Actifs ayant un emploi en % | 58,2 | 55,8 |
| Chômeurs en % | 8,7 | 7,9 |
| **Inactifs en %** | **33,1** | **36,3** |
| Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 7,9 | 7,9 |
| Retraités ou préretraités en % | 15,7 | 20,0 |
| Autres inactifs en % | 9,4 | 8,3 |

Source : INSEE

*Au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans), deux catégories sont distinguées :*

- *Les actifs, qui sont les personnes ayant un emploi ou étant en recherche d'emploi.*
- *Les inactifs, qui sont représentés par les étudiants/scolaires, les retraités/préretraités et les autres inactifs.*

La population de Loctudy, pour près de 50% en âge de travailler, connaît un taux d'activité relativement faible (66,9% en 2016).

Cette proportion est en légère augmentation depuis 10 ans, puisqu'elle représentait 59,4% des 15-64 ans en 1999.

Ces proportions sont moins importantes qu'à l'échelle de la communauté de communes (69,2% d'actifs) et du département (71,9% d'actifs). Ainsi Loctudy est une commune qui attire une population en âge de travailler mais qui compte une population moins active et occupée que la communauté de communes et le département.

La population dite « inactive » est avant tout composée de retraités ou préretraités (47% des inactifs) et ce taux est en augmentation depuis 1999 (37,7%). La population d'élèves et d'étudiants représente quant à elle 23% des inactifs, soit une proportion en diminution au regard de celle observée en 1999 (25,6% des inactifs).

## 2.2. DES ACTIFS TRAVAILLANT DE PLUS EN PLUS HORS COMMUNE

En 2016, la commune de Loctudy compte ainsi 1 384 actifs ayant un emploi alors que le territoire accueille 962 emplois, ce qui équivaut à un peu moins de deux actifs pour un emploi. L'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emploi/nombre d'actifs) est de 77,8 pour la commune. Cela correspond à un bassin d'emploi offrant moins d'emplois que le territoire ne compte d'actifs. Ainsi, on peut parler de **phénomène de résidentialisation** de la commune.

***Lieu de travail des actifs de la commune ayant un emploi entre 2011 et 2016***

| | 2016 | % | 2011 | % |
|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **1 233** | **100** | **1 282** | **100** |
| Travaillent : | | | | |
| dans la commune de résidence | 441 | 35,8 | 432 | 33,7 |
| dans une commune autre que la commune de résidence | 792 | 64,2 | 850 | 66,3 |

Source : INSEE

## 2.3. LOCTUDY, AVANT TOUT UN PORT DE PECHE

Aujourd'hui, Loctudy figure toujours parmi les premiers ports de pêche français. Avec près de 1000m de quai, de nombreux magasins à marée et un vivier, les armements trouvent des conditions intéressantes de maintien ou de développement. Près de 300 emplois directs sur la commune sont générés par les activités du port. Dans un périmètre élargi, la Communauté de communes du Pays bigouden sud compte plus de la moitié des marins cornouaillais en 2016.

***Les zones d'activités économiques dans le Sud de l'Ouest Cornouaille***

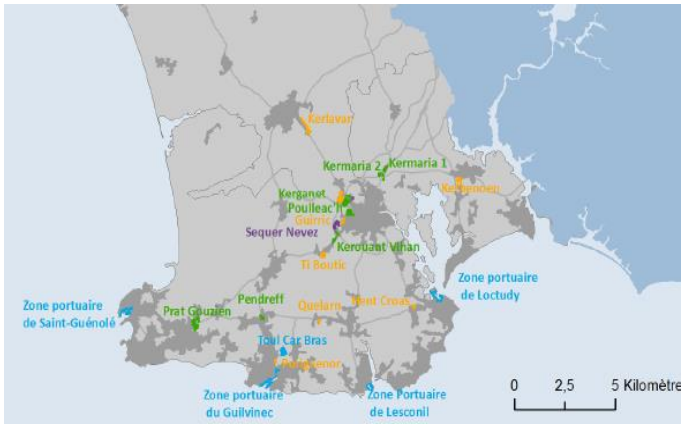


Source : SCOT SIOCA

La pêche, secteur d'activité historique de la commune, est spécialisée dans la *pêche fraîche*, notamment la langoustine, dont la commune a fait son emblème « la demoiselle de Loctudy ». Toutefois, l'activité portuaire est en baisse ; les chiffres du tonnage l'illustrent : dans les années 90, près de 12 000 tonnes étaient débarquées contre 3 000 aujourd'hui.

Le périmètre du port de Loctudy/Île Tudy/Larvor est établi par arrêté préfectoral du 30/09/1974.

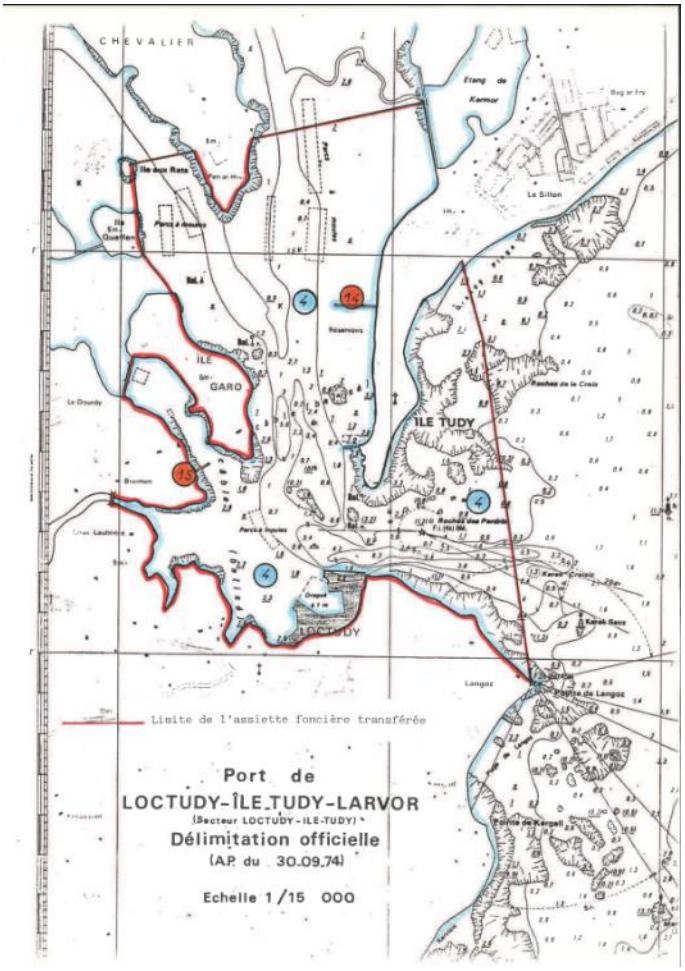
CHEVALIER
Etang de Karmor
Le Sillon
ILE GARO
ILE TUDY
LOCTUDY
Limite de l'assiette foncière transférée
Port de
LOCTUDY-ÎLE-TUDY-LARVOR
(Secteur LOCTUDY-ILE-TUDY)
Délimitation officielle
(A.P. du 30.09.74)
Echelle 1/15 000

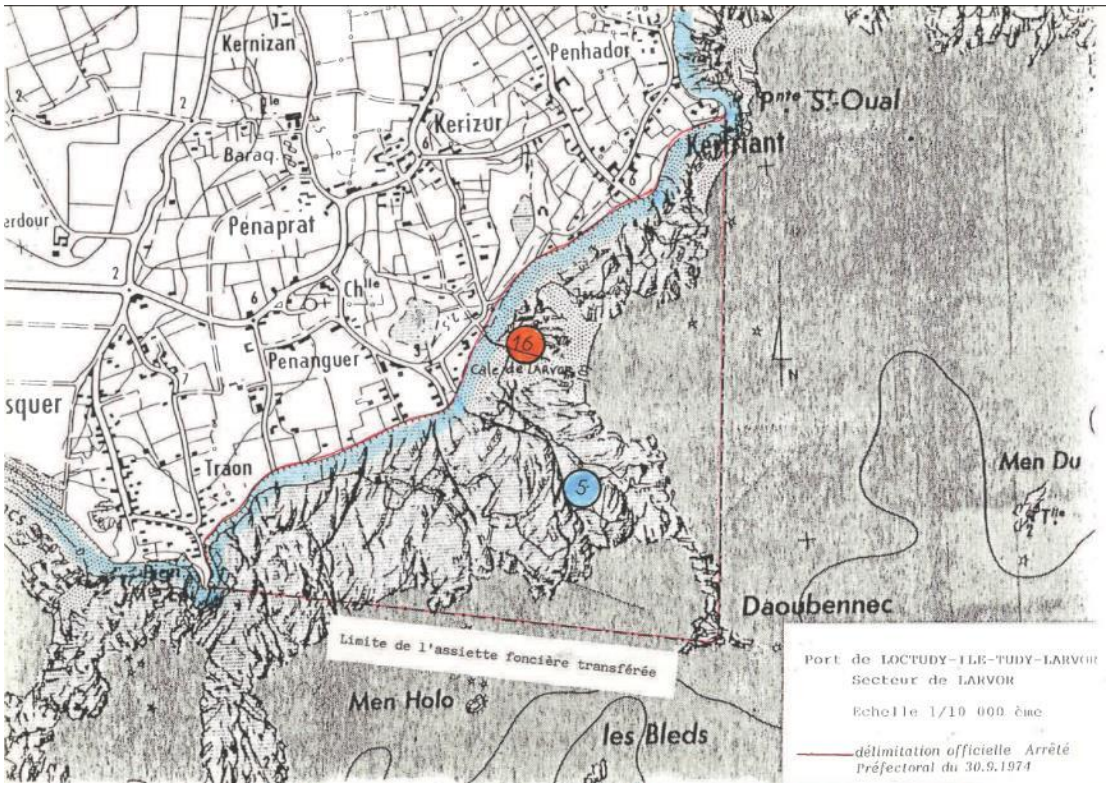
Kernizan
Penhador
Kerizur
Baraq
Penaprat
Penanguer
Traon
Cale de LARVOR
Pnte St-Oual
Kerfriant
Men Du
Daoubennec
Limite de l'assiette foncière transférée
Men Holo
les Bleds
Port de LOCTUDY-ILE-TUDY-LARVOR
Secteur de LARVOR
Echelle 1/10 000 ème
délimitation officielle Arrêté Préfectoral du 30.9.1974

## 2.4. UN SECTEUR AGRICOLE FRAGILE MAIS PRESENT

### UNE AGRICULTURE EN PERTE DE VITESSE

D'après le recensement agricole 2010, la commune de Loctudy comptait 8 exploitations professionnelles en 2010. L'évolution récente se caractérise par une forte diminution (- 33 %) du nombre d'exploitation en 10 ans.
La Surface Agricole Utilisée (SAU) par les exploitations de la commune restait relativement stable. La SAU moyenne par exploitation augmentait fortement, passant de 18 ha en 2000 à 36 ha en 2010.
Le changement de destination de la SAU ne peut être extrapolé à partir de ces chiffres car des exploitants, loctudistes ou non, utilisent des terres hors de leur commune. En 2015 (diagnostic agricole de la chambre d'agriculture du Finistère), 7 exploitations ont leur siège sur la commune. Ces exploitations totalisent une population de 10 exploitants (individuels et associés) et représentent 19 UTH (Unités de Travail Humain) au total. Le secteur agricole connaît à Loctudy les mêmes phénomènes que ceux observés au plan national :
- légère augmentation de la moyenne d'âge des exploitants, 53 ans en 2015,
- baisse du nombre d'exploitations professionnelles (7 sièges en 2015, 12 en 2000 et 23 en 1988).
- augmentation de la surface des exploitations (47 ha en moyenne par exploitation en 2015).

***Evolution des exploitations professionnelles de 1988 à 2015***

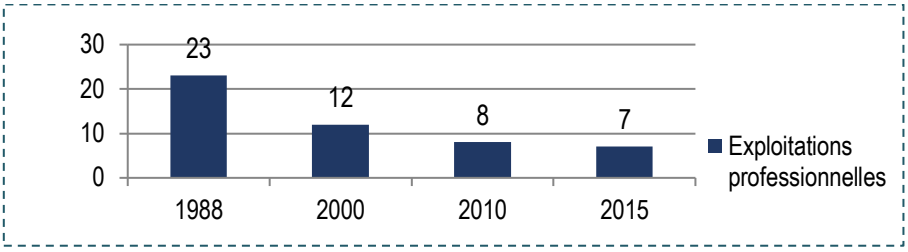


La Surface Agricole Utile (SAU) communale est de 345 ha en 2015 dont la moitié sont exploités par des agriculteurs extérieurs.

### DES EXPLOITATIONS DE DIMENSION FAMILIALE

Les exploitations sont des structures à dimension familiale. Les exploitations individuelles à un seul ETP ((Equivalent Temps Plein, présent une année entière sur l'exploitation) sont largement majoritaires. Le graphique ci-dessous présente la répartition des différentes formes juridiques pour l'ensemble des exploitations et confirme bien la prédominance des entreprises individuelles.

***Répartition des exploitations par statut***

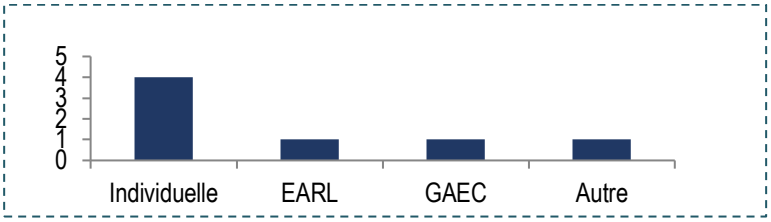


La main d'œuvre sur les exploitations se décompose de la façon suivante :
- Les exploitants (chefs d'exploitations, leurs conjoints(es) ou/et les associés représentent : 12 ETP.
- 7 salariés sont employés en maraichage. L'ensemble des exploitations totalise pour les emplois directs : 19 ETP.

## UNE MAJORITE D'ACTIVITE DE GRANDE CULTURE

| PRODUCTION | Secondaire | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Principale* | lait | porcs | légumes/céréales | viande bovine | aviculture | horticulture | maraîchage | serres | ovins-caprins | équins | lapins | divers | TOTAL |
| lait | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **1** |
| porc | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| légumes/céréales | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **4** |
| viande bovine | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| aviculture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| horticulture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| maraîchage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **2** |
| serres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| ovins-caprins | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| équins | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| lapin | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| divers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **0** |
| **TOTAL** | **1** | **0** | **4** | **0** | **0** | **0** | **2** | **0** | **0** | **0** | **0** | **0** | **7** |

Il ne reste plus qu'une exploitation d'élevage sur la commune (production laitière).

Le reste est constitué désormais de deux exploitations en maraîchage et de quatre exploitations en grandes cultures. Cette situation est symptomatique de la tendance au recul de l'élevage en zone littorale (hormis les activités de loisirs équestres) et de l'évolution vers un type d'agriculture plus spécifique d'une zone périurbaine. Ce phénomène révèle également une forme d'adaptation de l'agriculture à un type de pression foncière spécifique. Pour trois exploitations l'activité agricole est une activité secondaire.

Une diversification de l'activité s'opère, 3 exploitations exercent une activité de vente directe.

## DU FONCIER AGRICOLE POTENTIELLEMENT LIBERE DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES

La moyenne d'âge des exploitants est de 53 ans. 2 exploitations connaîtront des départs en retraite dans les années à venir. Une seule a une succession. 2 autres exploitations ont prévu 2 ou 3 installations sans qu'il n'y ait de départ.

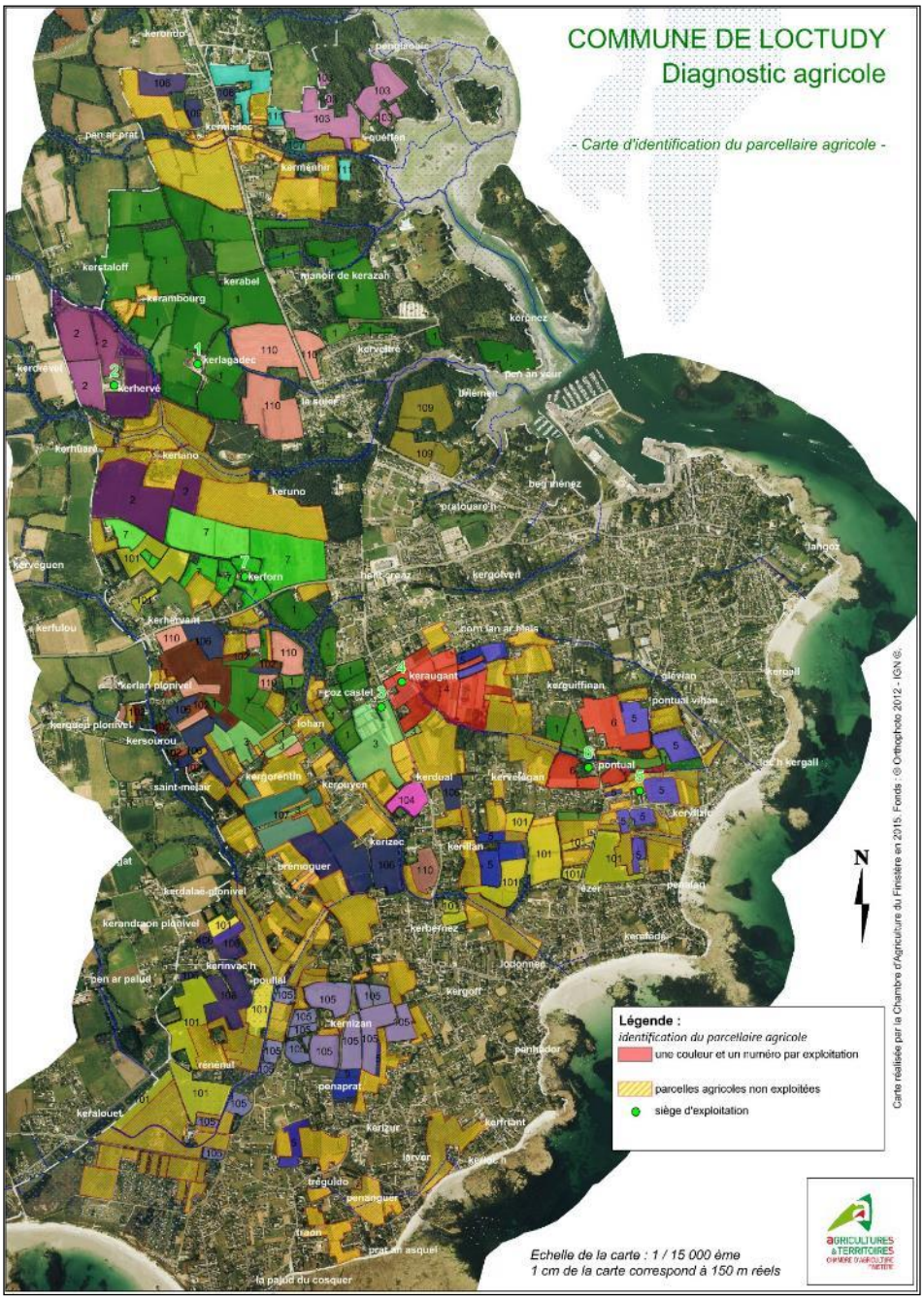
COMMUNE DE LOCTUDY
Diagnostic agricole
- Carte d'identification du parcellaire agricole -
Légende :
Identification du parcellaire agricole
une couleur et un numéro par exploitation
parcelles agricoles non exploitées
siège d'exploitation
N
Echelle de la carte : 1 / 15 000 ème
1 cm de la carte correspond à 150 m réels
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère en 2015. Fonds : © Orthophoto 2012 - IGN ©.
AGRICULTURES & TERRITOIRES

## 2.5. L'IMPORTANCE DES COMMERCES ET DES SERVICES DE PROXIMITE

Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont le commerce (45% des emplois) et l'administration publique, enseignement, santé, social (26% des emplois).

### L'ACTIVITE COMMERCIALE

La commune de Loctudy constitue un pôle d'hyper proximité (le Scot a découpé le territoire suivant des pôles s'appuyant sur la situation existante et le potentiel de développement) répondant aux besoins de la population communale et estivale.

***Armature commerciale de l'Ouest Cornouaille***

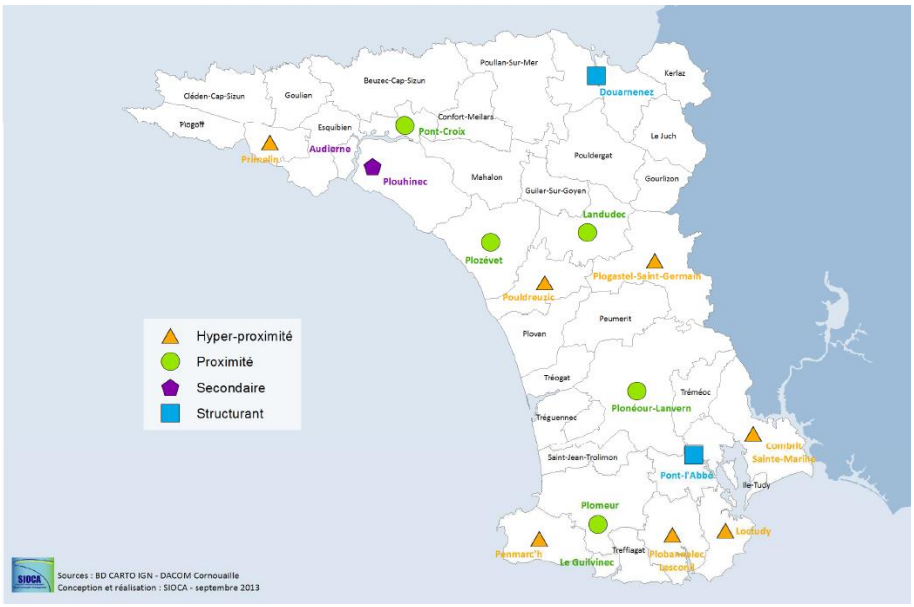


***La ZACOM de PRETOUARC'H – Loctudy***

La commune de Loctudy est dotée d'une activité commerciale relativement riche et établie principalement au sein de l'agglomération. En raison de son caractère touristique, Loctudy accueille également de nombreux restaurants et bars (23).

Toutefois, le commerce perd de son dynamisme du fait d'une dilution en plusieurs pôles (principalement l'église, la rue du port et le port), qui ne sont reliés entre eux ni par une continuité urbaine et commerciale, ni par des liaisons douces. La rue du port, qui concentre une grande partie de l'offre commerciale le long de ses 300 mètres, ne compte en réalité qu'une douzaine de commerces, dont un hôtel et plusieurs bars.

Le SCoT identifie également une Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM). Cette zone concentre une fonction commerciale importante à l'échelle du territoire et accueille une catégorie de commerces plus consommateur en foncier. L'identification de cette zone permet de penser les nouvelles implantations, leur requalification et leur extension. Cette zone est située sur l'axe routier principal desservant la commune avec la présence du Supermarché venant compléter l'offre de commerce.

## L'ACTIVITE ARTISANALE

Le territoire communal compte de nombreux emplois dans le secteur artisanal (alimentation, bâtiments, production, services) répartis en 75 entreprises en 2016 (Source : Données du répertoire des Métiers de la CMA au 08.06.2016).
La commune est dotée d'une zone d'activités, la ZA Hent Croas, qui s'est récemment étendue pour répondre aux besoins de proximité des entreprises locales, avec des terrains de taille variable, de 1 000 à 5 000 m². Située à l'Ouest du bourg en bordure de la RD n°53. Elle accueille les établissements à dominante artisanale mais également plusieurs activités liées au nautisme et à la plaisance. Cette filière, fortement valorisante pour le territoire, constitue également un gisement d'emplois important.

Les activités artisanales présentent sur la commune sont principalement orientées vers la construction. La prédominance de la construction s'explique notamment du fait du développement urbain et de l'attractivité du territoire.
L'activité nautique est également bien développée ; Coopérative maritime, yachting club, centre nautique, locations de bateaux, entreprises de construction, réparation, maintenance ou hivernage de bateaux, recherche nautique…

***La zone d'activités de Hent Croas***

## 2.6. LE TOURISME, PILIER DE L'ECONOMIE LOCALE

Commune littorale, prisée pour ses paysages et ses 7 km de linéaire côtier, l'activité touristique représente sur la commune de Loctudy, l'un des principaux piliers de l'économie locale et contribue à son dynamisme.
Depuis plusieurs décennies, l'économie de Loctudy repose essentiellement sur les activités de pêche. En aval, comme en amont, directement et indirectement elles ont créé et assuré des centaines d'emplois sur la commune. Le tourisme a amorcé son essor dans les années 60 et s'est plutôt développé sur le schéma "résidentiel". D'où le parc important de résidences secondaires (près de 50% des logements de la commune) et une part prépondérante de séjours touristiques sur ce type d'hébergement. L'activité touristique et ses retombées économiques ne sont pas négligeables (population multipliée par 2 l'été), même s'il est difficile de les mesurer.
Les capacités d'accueil se sont développées le long de la côte, la commune est dotée d'une capacité d'hébergement importante associant l'offre d'hébergement marchand et l'offre d'hébergement non marchand (les résidences secondaires).
Les résidences secondaires représentent en effet une catégorie de logements importante sur Loctudy, avec 1 961 logements en 2016, soit 48,2% de l'ensemble des résidences.
Outre ces résidences secondaires, la commune dispose d'un nombre d'hébergements marchands très important en 2016 :
- 1 hôtel comprenant 15 chambres.
- 4 structures de campings pour une capacité de près de 400 emplacements.
- Près de 200 locations saisonnières ou meublées.
- 2 villages vacances pour 986 lits au 1er janvier 2015 selon les données INSEE.
- Plus de 7 000 nuitées au port de plaisance en 2014.
- Une aire de camping-car non aménagée.

La commune de Loctudy est la commune de l'Ouest Cornouaille et du Pays Bigouden Sud la plus équipée en hébergement de tourisme. Toutefois, l'Ouest Cornouaille est principalement équipé d'hébergements non marchands à savoir des résidences secondaires ; ces hébergements représentent les ¾ de l'offre. La mise aux normes des hébergements marchands et les investissements lourds entrainent la disparition de nombre d'entre eux.

La commune est consciente de la problématique de l'hébergement touristique, une situation préoccupante, puisqu'elle est en évolution négative (cf. statistiques ADT) et en décalage avec le marché : pas de résidence de tourisme sur le front de mer, un seul hôtel non classé, des structures de tourisme social en fin de vie (Renouveau, Domaine du Dourdy). Un diagnostic rapide qui correspond à celui réalisé pour le Finistère (Schéma départemental du Tourisme 2014-2018) : un hébergement marchand en régression, inexistence d'hébergement haut de gamme (hôtellerie de charme) de plus en plus recherché, particulièrement par la clientèle étrangère.
Ce constat d'une offre plus en phase avec le marché et des difficultés d'investissement doivent être mis en relation avec l'éloignement du territoire et le coût des déplacements, la saisonnalité de la fréquentation et la météo qui sont autant d'éléments qui jouent en défaveur de l'offre d'hébergements marchands.
L'accueil touristique est au cœur de la politique communale qui souhaite dynamiser le tourisme, facteur fort de l'attractivité locale, compte tenu des atouts qu'offre la commune.
En effet, Loctudy attire de nombreux touristes pour son patrimoine naturel qui est de premier ordre (ses plages qui s'étendent sur toute la côte, naturellement préservées des vents par des avancées rocheuses, la rivière, intégrée au site natura 2000, qui permet aux randonneurs d'observer les oiseaux en longeant la côte jusqu'à Pont l'Abbé par le GR 34, l'ouverture sur une baie protégée face aux îles Glénan, un estuaire, une ria et une rivière qui font partie des sites exceptionnels de la région ), son patrimoine historique avec des édifices religieux, des châteaux, manoirs et belles demeures, les activités créées par les associations et les professionnels, à partir des nombreux équipements publics (port de plaisance, centre culturel, cercle nautique, médiathèque, complexe sportif ) dans les domaines du loisir, du sport et de la culture.
La plaisance et le nautisme occupent une place de premier ordre dans les activités sportives et de loisirs et offrent évidemment un potentiel non-négligeable de développement de services marchands à retombées économiques locales.
Enfin, parmi les différents leviers touristiques, il ne faut pas oublier les animations et les évènements très nombreux, portés par un tissu associatif local vivant et dynamique, avec le concours de la municipalité.

# 3. L'HABITAT

## 3.1. UN NOMBRE DE MENAGES EN AUGMENTATION

***Evolution du nombre de résidences principales entre 1968 et 2016 comparée à l'évolution de la population***

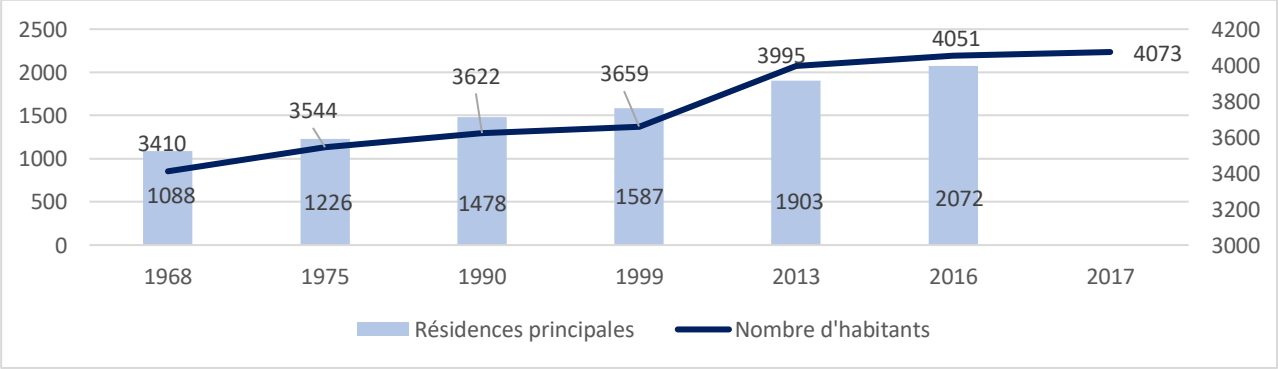


Source : INSEE

*Le nombre de ménages (ensemble de personnes partageant le même logement) correspond au nombre de résidences principales (habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage).*
Le nombre de résidences principales est en augmentation sur la commune de Loctudy depuis 1968. Il est passé de 1 088 à 2072 en 48 ans, ce qui correspond à une évolution de +52%, soit une augmentation d'un peu plus de 20 résidences principales par an en moyenne. La progression des résidences principales suit globalement l'évolution démographique.

## LA REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES

L'augmentation générale du nombre de ménages est due, outre l'arrivée de nouveaux habitants, au desserrement des ménages. Ce phénomène, rencontré à l'échelle nationale, est la diminution de la taille moyenne des ménages (nombre de personnes par ménage) due aux séparations, aux familles monoparentales, aux jeunes quittant le domicile parental, au vieillissement de la population. Il conduit à une augmentation du nombre des ménages, qui comprennent alors moins d'habitants, et à un accroissement des besoins en logements. En effet, pour conserver le même nombre d'habitants, il faut produire davantage de logements.

***Evolution de la taille moyenne des ménages de 1968 à 2016***

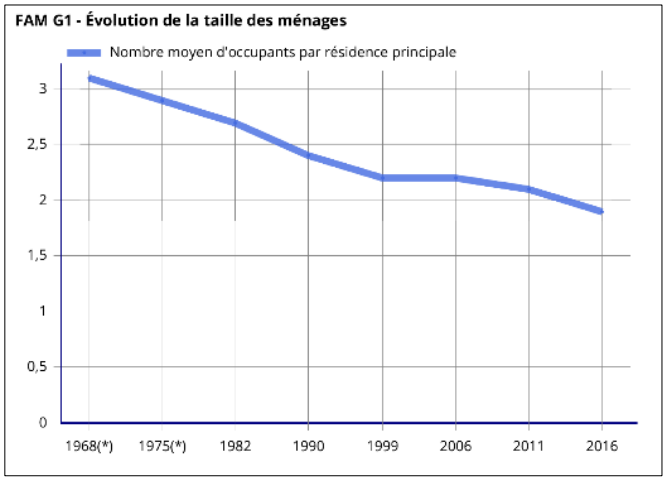


Source : Insee

La courbe d'évolution de la taille des ménages montre que les logements sont aujourd'hui peu peuplés, en moyenne, de **1,9 personnes en 2016**, contre 3,1 en 1968. Ce phénomène semble par ailleurs amorcer un léger ralentissement dans son évolution, en effet, le nombre d'occupants était de 2,2 en 1999.

La population des ménages vivant seuls n'a pas foncièrement évolué depuis 1999, si ce n'est une part nettement moins importante de la tranche des 20 à 24 ans qui vit seule. Cela peut s'expliquer par un départ plus tard des enfants du foyer familial ou des jeunes s'installant plus rapidement en couple en 2016 qu'en 1999.
La forte population âgée à vivre seule pose une question importante : le parc de logement actuel permet-il de répondre aux besoins de cette population âgée, nécessitant moins d'espace ? Permet-il également à ces jeunes actifs vivant seuls de se loger ? La demande de petits logements est donc grandissante.

## UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION

***Evolution des catégories de logements entre 2011 et 2016***

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **1 588** | **2 016** | **2 570** | **2 990** | **3 092** | **3 688** | **3 884** | **4 067** |
| Résidences principales | 1 088 | 1 226 | 1 320 | 1 478 | 1 587 | 1 819 | 1 922 | 2 072 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 342 | 687 | 1 179 | 1 471 | 1 440 | 1 765 | 1 922 | 1 961 |
| Logements vacants | 158 | 103 | 71 | 41 | 65 | 104 | 39 | 34 |

Source : Insee

***Nombre de nouveaux logements autorisés sur Loctudy entre 2009 et 2018 inclus***

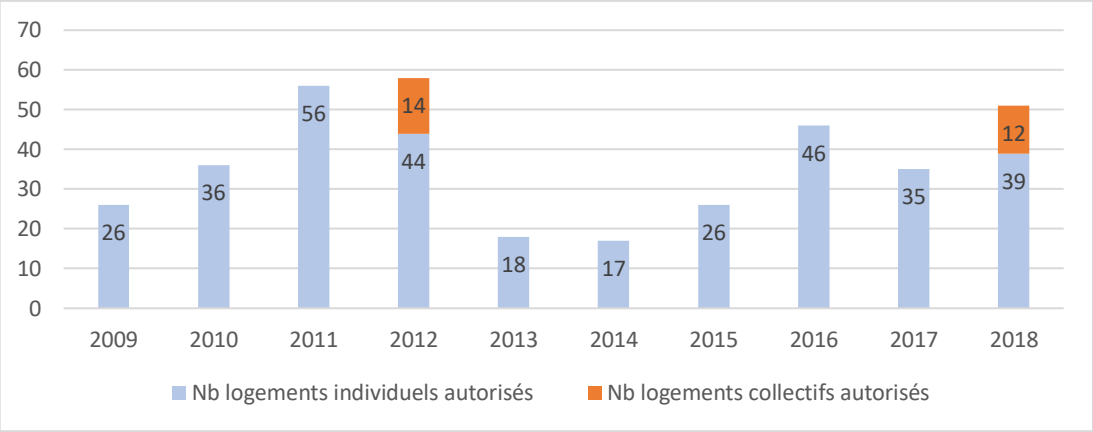


Source : Sitadel

Le nombre de permis délivrés au cours de l'intervalle 2009 - 2018, oscille entre 17 et 58 logements par an. Au total, environ 400 nouveaux logements ont été autorisés, soit une moyenne de 40 par an environ, ce qui représente un rythme soutenu.
En 2016, Loctudy compte 4 067 logements, dont 50,9% constituent des résidences principales. En effet, les résidences secondaires représentent donc près de la moitié du parc de logements. Depuis 1975, la commune a gagné 1 853 logements, soit environ 50 logements par an en moyenne. Sur cette même période, les résidences secondaires sont passées du nombre de 687 à 1 961, soit environ 30 par an.

**Les résidences principales** représentaient la part la plus importante au sein du parc de logements jusqu'en 1999. Leur proportion était en diminution de 1975 à 1990, avec une légère augmentation en 1999 et pour finalement diminuer en 2016 (elles représentaient 61% du parc total de logements en 1975 contre 50,9% en 2016).

En termes d'effectifs, le nombre de résidences principales a augmenté de manière continue depuis 1975 au même titre que la population. De manière générale, le nombre de résidences principales suit la courbe de croissance de la population.

**Les résidences secondaires** (et logements occasionnels) représentent 48,2% du parc de logements. La vocation touristique et saisonnière de la commune est affirmée, d'ailleurs, le nombre de résidences secondaires est en progression entre 1975 et 1990 avec une diminution en 1999 pour finalement progresser en 2016. En 40 ans, leur nombre a presque triplé. Sur la même période l'évolution des résidences secondaires est plus forte que celle des résidences principales.

**Le taux de logements vacants** représente 0,8% du parc de logements en 2016, ce qui est extrêmement bas. Ces chiffres démontrent la tension du marché de l'immobilier sur Loctudy.

***Part des logements vacants entre 1975 et 2016 en comparaison avec le territoire intercommunal***

| | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2013 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Loctudy** | **5,1%** | **2,8%** | **1,4%** | **2,1%** | **1%** | **0,8%** |
| CC Pays Bigouden Sud | 7,6% | 6,7% | 6,3% | 4,6% | 7,3% | 7% |

Source : Insee

Le taux de logements vacants est bien plus faible sur la commune de Loctudy que sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et du département. Entre 1975 et 2016, le nombre de logements vacants a diminué sur la commune

## DES LOGEMENTS COLLECTIFS PEU NOMBREUX

***Résidences principales par type d'immeuble en 2016***

| | Maisons individuelles | Logements collectifs |
|---|---|---|
| **Loctudy** | **91,5%** | **4,6%** |
| CC Pays Bigouden Sud | 86,9% | 11,5% |
| Finistère | 73,2% | 25,8% |

Source : Insee

Les résidences principales de la commune sont en très large majorité représentées par des maisons individuelles (91,5% du parc de résidences principales), la part des logements collectifs est donc quant à elle faible avec seulement 4,6% de logements collectifs sur la commune en 2016.

## LE STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

***Résidences selon le statut d'occupation en 2016***

| | 2016 | | | | 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre de personnes | Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s) | Nombre | % |
| **Ensemble** | **2 072** | **100,0** | **3 962** | **19,5** | **1 922** | **100,0** |
| Propriétaire | 1 707 | 82,4 | 3 300 | 22,4 | 1 595 | 83,0 |
| Locataire | 329 | 15,9 | 595 | 5,8 | 271 | 14,1 |
| *dont d'un logement HLM loué vide* | *76* | *3,7* | *138* | *8,8* | *88* | *4,6* |
| Logé gratuitement | 37 | 1,8 | 68 | 9,8 | 56 | 2,9 |

Source : Insee

En 2016, la grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 82,4% des ménages. Les locations représentent 15,9% des résidences principales en 2016 et les logements gratuits représentent 1,8% du parc des résidences principales.

La commune de Loctudy, en 2016, possède 114 logements sociaux, 5,5% du parc des résidences principales. Selon l'INSEE. En 2020, l'estimation du parc de logements sociaux est de 130. Ont été réalisés des logements sociaux (9) pour personnes dépendantes et 6 logements dans le dernier lotissement communal. Ce parc sera complété dans peu de temps par une douzaine de logements sociaux prévus dans l'opération de renouvellement urbain de la Glacière. La commune sera alors dotée d'un parc de logements sociaux représentant environ 5% du parc de résidences principales.

## 3.3. LES ORIENTATIONS SUPRA COMMUNALES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

Le SCOT de l'Ouest Cornouaille a été approuvé le 21 mai 2015. Afin de répondre aux besoins en logements des résidents et des nouveaux arrivants, le SCOT prévoit la construction de 300 nouveaux logements par an sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sur la période 2015-2035, soit 6 000 nouveaux logements.

Ces constructions devront prévoir 20% de logements aidés dans la production totale de logements.

En termes de densité, le SCOT fixe une densité minimum de **18 logements par hectare** en extension et une densité de **25 logements par hectare** dans l'enveloppe urbaine.
Le SCOT fixe les grandes orientations en matière de développement ; la commune doit respecter ces objectifs précisés sur le territoire au sein du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud approuvé le 2 octobre 2014 pour la durée 2014-2019, et prorogé jusqu'au 2 décembre 2022. Le PLH estime la population de la Communauté de Communes à 38 500 habitants en 2019, soit une croissance de 760 habitants en 6 ans. Ainsi les besoins en logements estimés pour la période 2014-2019 sont de 2 500 logements soit environ 417 logements par an, dont 45% dans le tissu urbain existant. Le bilan triennal du PLH mené en 2018 est venu modérer cette production de logements et vise plutôt la production de 300 logements par an (Cf. rapport de présentation – Tome 2, page 64). Cette production une fois déclinée par commune, fixe un objectif de production de 330 logements sur Loctudy, soit 55 logements par an.
Ce paragraphe peut être complété par les objectifs de production de logements locatifs publics définis dans le PLH (action 1.1., page 96), faisant ainsi écho à l'analyse de ce parc de logements de la commune en page 20 du rapport de présentation et à l'objectif de 20 % de logements aidés définis par le SCOT :
L'objectif est d'atteindre environ 10% de logements locatifs publics sur la production global de logements sur la durée du PLH, soit environ 220 à 250 logements sur l'ensemble de la CCPBS. Cet objectif est décliné par groupe de communes. Loctudy appartient à un groupe comprenant Penmarc'h, Combrit, Le Guilvinec, Plobannalec-Lesconil et Plomeur qui doit produire 120 à 125 logements locatifs publics sur l'ensemble du groupe.

# 4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

## 4.1. LES EQUIPEMENTS

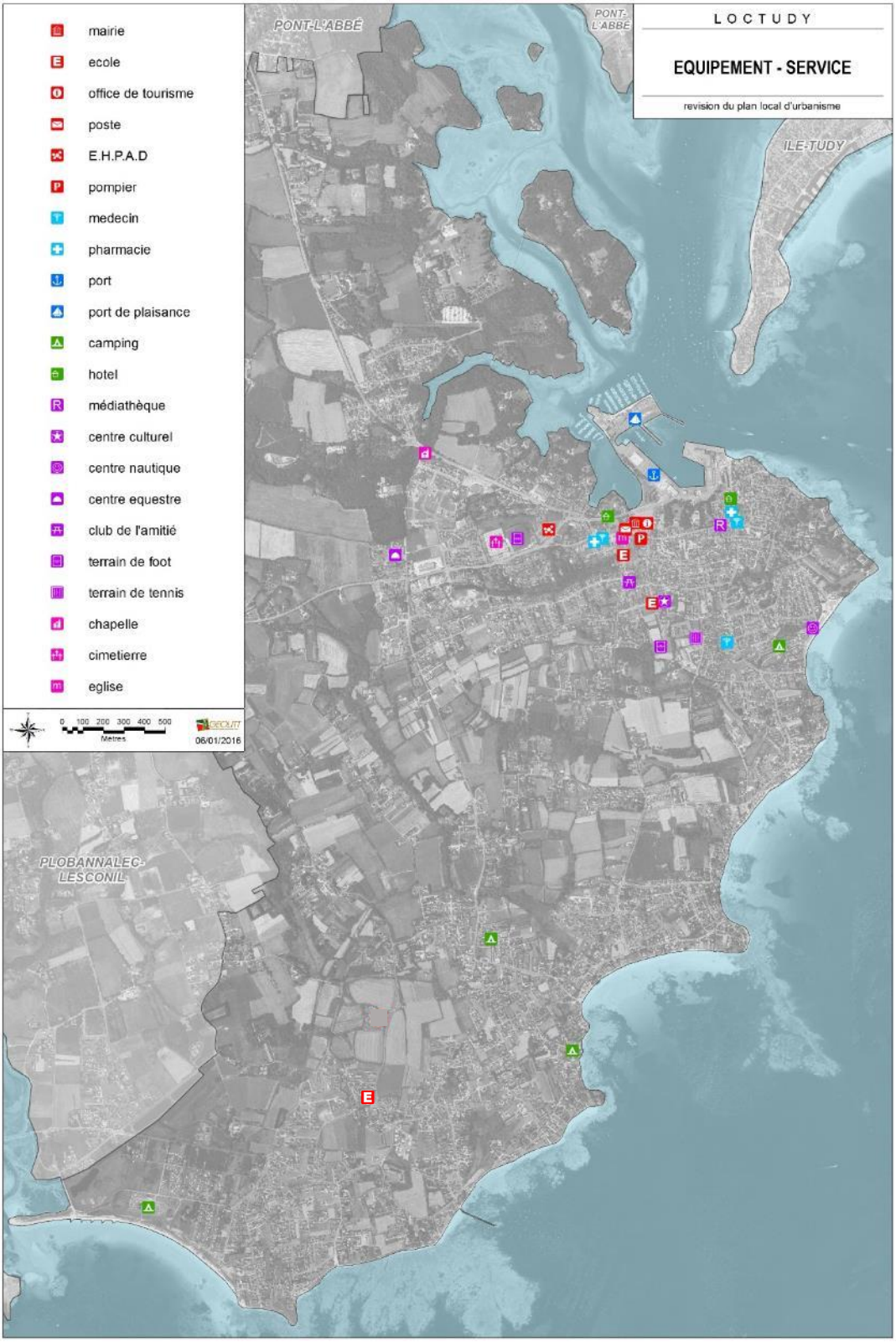

La commune de Loctudy compte de nombreux équipements.

**LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

- 1 mairie,
- 1 office du tourisme,
- 1 poste de secours l'été,
- 1 local pompier,
- 1 station de sauvetage SNSM,
- 1 centre de secours.

**LES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

- 1 groupe scolaire public maternel Jules Ferry dans le bourg,
- 1 groupe scolaire public élémentaire Jules Ferry dans le bourg,
- 1 groupe scolaire public maternel et élémentaire de Larvor,
- 1 groupe scolaire privé maternel et élémentaire Saint Tudy dans le bourg,
- 1 cantine scolaire.

**LES EQUIPEMENTS SOCIAUX**

- 1 garderie pré et post scolaire,
- 1 centre aéré.

**LES EQUIPEMENTS CULTURELS**

- 1 bibliothèque,
- 1 maison des associations,
- 1 centre culturel de 300 m²,
- 1 manoir, le manoir de Kérazan est un musée ouvert au public,
- 1 club des retraités.

**LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- 1 complexe sportif de Kerandouret (avec des terrains de tennis, une salle de tennis, un club house, un plateau d'évolution multisports, un terrain de football),
- 1 complexe sportif de Larvor,
- 1 stade de Kergolven,
- 1 cercle nautique,
- 1 port de plaisance.

**LES EQUIPEMENTS DE SANTE**

- 1 hébergement pour personnes âgées (1 E.P.H.A.D.),
- 1 accueil de jour pour personnes âgées.

**LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES**

- 1 station d'épuration,
- 1 service technique,
- 3 spots Wifi,
- 2 bornes interactives de tourisme.

## LA VIE ASSOCIATIVE

Près de 70 associations irriguent le tissu social de Loctudy et contribuent tout au long de l'année à l'animation de la vie locale, dans différents domaines (sport, culture manifestations festives...).

## 4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES DEPLACEMENTS

### LES ROUTES

Le territoire de la commune de Loctudy est traversé par plusieurs axes de communication, plus ou moins importants, parmi lesquels :

- La **RD 53**, qui traverse la commune de Loctudy d'Est en Ouest en direction de Penmarc'h en passant par Plobannalec-Lesconil. Elle dessert Hent Croas et Kerhervant à l'Ouest.
- La **RD 2**, relie le bourg à Pont L'Abbé. Elle dessert les quartiers Nord de Loctudy. Cette route est classée au titre des nuisances sonores. Le long de cette voie, une bande non constructible permet une isolation acoustique des bâtiments.

A ces principaux axes s'ajoutent de nombreuses routes de campagne, permettant d'accéder aux différents lieux-dits et hameaux de la commune.

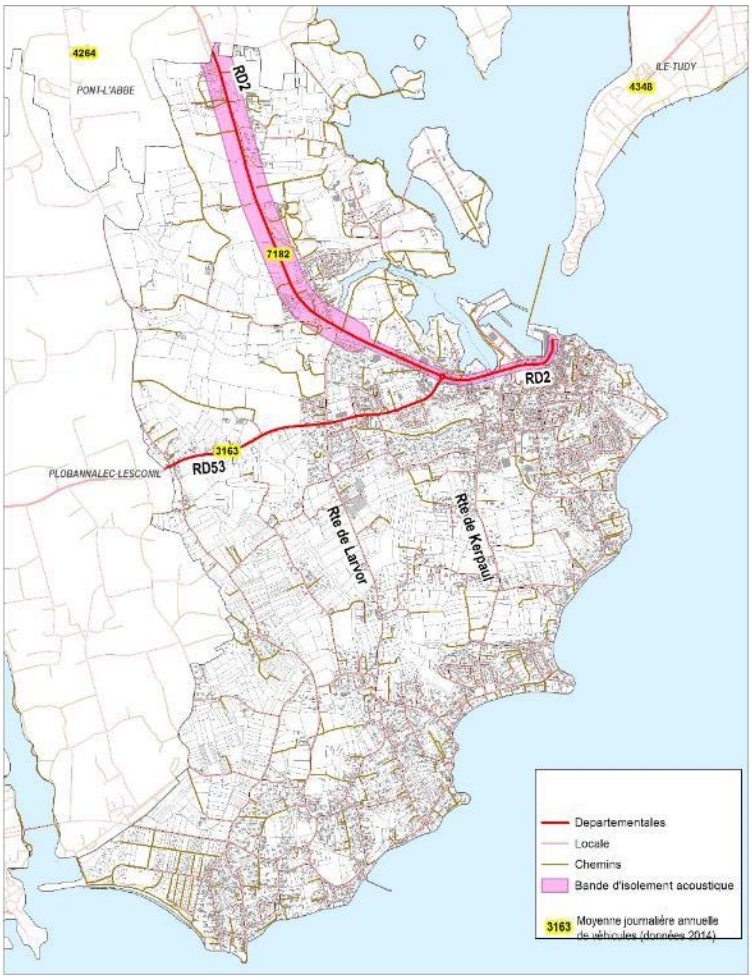


### LE STATIONNEMENT

En tant que station balnéaire, Loctudy, connait le problème de disproportion des besoins entre l'été et l'hiver. En effet, le stationnement est saturé en période estivale. Ainsi, la commune a mis en place une signalétique de couleur et des

aménagements sur les parkings existants. Ces mesures d'optimisation du stationnement permettent de gérer plus facilement les flux tout comme la mise en place de la signalétique harmonisée à l'échelle du territoire.
La problématique du stationnement est également au cœur du projet d'interface ville port de la mairie qui souhaite une réorganisation du centre-bourg afin de mettre en valeur les atouts de la commune et assurer une meilleure lisibilité et accessibilité au cœur de ville. Ci-dessous une localisation des aires de stationnements voitures, vélos et borne de recharge de voitures électriques. Il est à noter que l'esplanade la mairie a fait l'objet d'une importante intervention travaux. La place de la voiture a été réduite pour permettre d'aménager une halle couverte pour accueillir notamment le marché communal.

## LE RESEAU DEUX ROUES ET PIETONS -

La vocation touristique de la commune, le nombre important de flux et la configuration du territoire, une urbanisation le long du littoral, demandent un développement et une sécurisation des cheminements doux.

La commune comprend des sentiers de petites et grandes randonnées. Elle propose deux itinéraires de découverte ; l'un à destination principalement des vélos, permet de découvrir les installations portuaires, le littoral face à l'archipel de Glénans et les principaux monuments historiques (chapelles, fontaines et église), ainsi que le bourg de la commune. L'autre, le sentier de Laë ar Barrez à destination des piétons, suit les rives de la rivière de Pont l'Abbé.

Le Gr 34, parcourant les côtes bretonnes, traverse la commune de Loctudy. Il longe la côte sur 6 km de plages et de pointes rocheuses et remonte le long des berges de la rivière vers Pont l'Abbé sur 7 km. En octobre 2019, le tracé du GR 34 a fait l'objet de quelques modifications pour améliorer le confort et la sécurité des déplacements. Il a également été recherché un passage le long du littoral aussi fréquemment que possible.

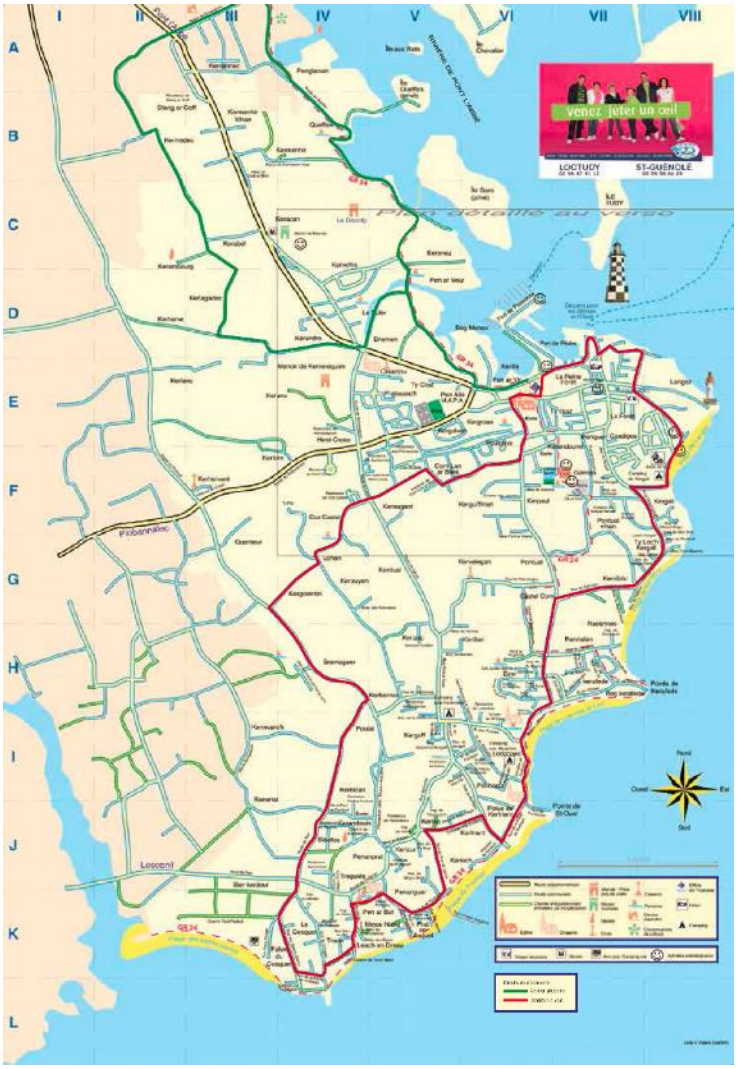


La commune est également traversée par la Véloroute V5 La Littorale qui relie à ce jour la pointe du Raz à Concarneau en passant notamment Loctudy. Cette voie est inscrite dans le schéma national des véloroutes et voies vertes. Elle permettra de circuler en longeant le littoral entre Roscoff et Saint Nazaire. L'état des lieux complet des infrastructures cyclables (bandes et pistes cyclables, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée…) des itinéraires cyclables et des stationnement vélo sont disponibles sur le site de l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

## LE RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

Loctudy est desservie par le réseau de transport collectif du Conseil Général, Penn Ar Bed.
La ligne 56C qui fait Quimper – Pont-L'Abbé dessert également les communes de Plobannalec-Lesconil, Loctudy et Combrit. On compte 16 arrêts sur la commune de Loctudy et un passage de 3 à 5 bus par jour environ.

***Plan de la ligne 56C***

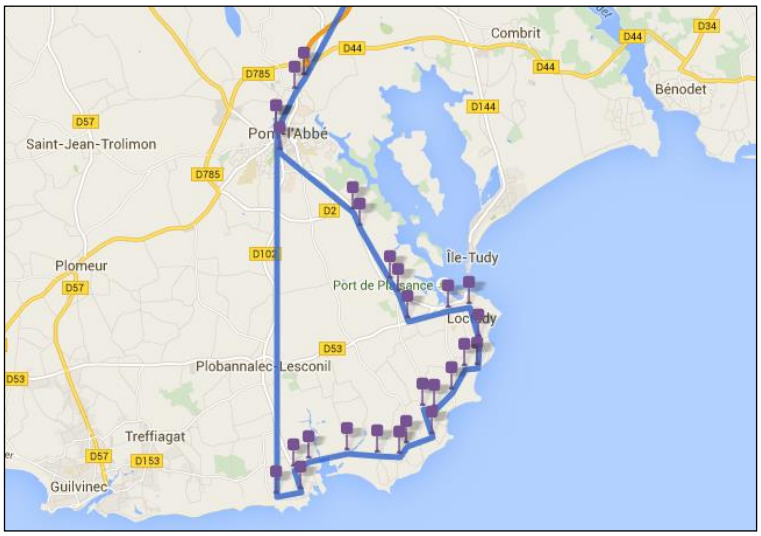


Source : http://www.viaoo29.fr

# PARTIE 2. DIAGNOSTIC URBAIN

# 1. L'HISTOIRE LOCALE ET LE PATRIMOINE

## 1.1. L'HISTOIRE LOCALE

Source : Etude de redynamisation du centre-bourg – février 2019

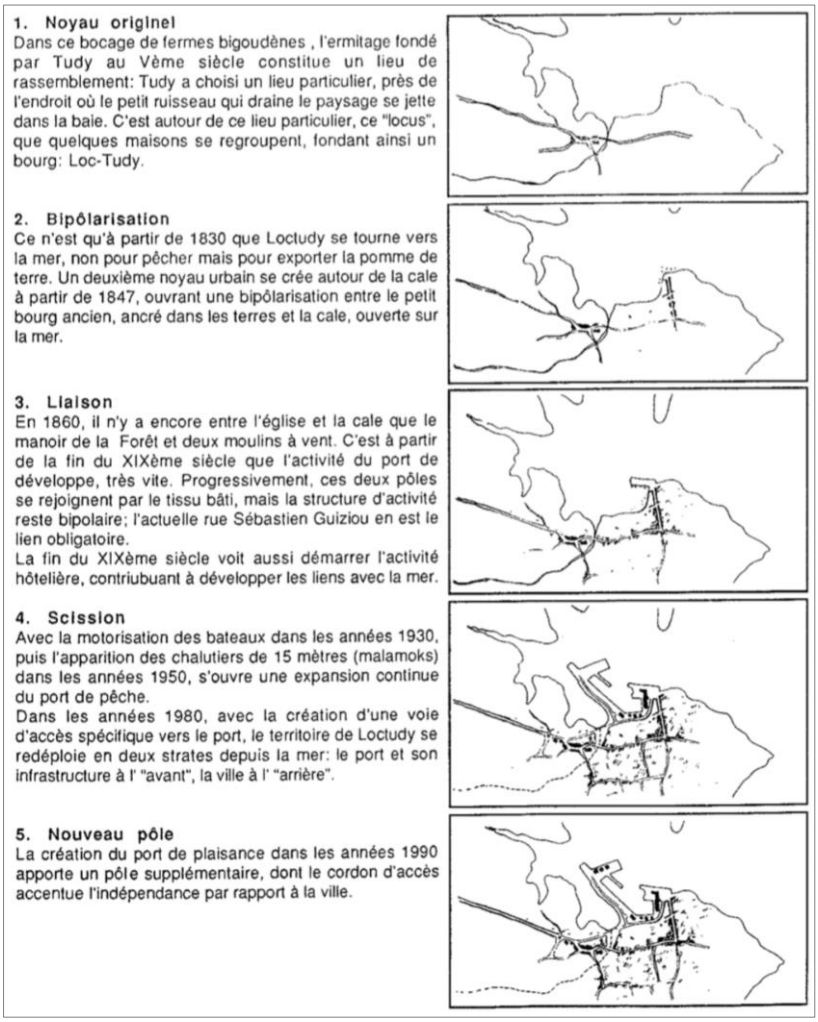


Le noyau originel de la ville se forme autour d'un ermitage fondé au V^e^ siècle par Saint Tudy, près d'une anse offrant un abri naturel. De ce littoral, il ne subsiste aujourd'hui que peu de traces : la ligne de côte initiale a actuellement disparu, au fil du développement portuaire de la ville. L'histoire de la ville est ensuite faite de cloisonnements successifs. Le premier bourg est séparé d'un second hameau, La Forêt, par une petite anse, Pors Bihan, le « petit port ». La ville se construit autour de ce **premier port aujourd'hui asséché et effacé de la trame urbaine**.

À partir des années 1830, Loctudy développe son **activité portuaire** non vers la pêche mais vers **l'exportation de pommes de terre**. La cale inaugurée en 1848 instaure un deuxième centre urbain. Autre singularité, la ville développe une rue du port perpendiculaire au trait de côte, dans le prolongement de la cale. Le quai atteint 100 mètres en 1884, date de l'arrivée du chemin de fer à Pont-l'Abbé.

Illustration ci-dessus : Les phases d'urbanisation de Loctudy, extrait d'une première étude en vue de l'amélioration de l'interface Ville-Port en 1999, par G. Compes, J.M. Beffre, J.P. Bouillaguet et J.P. Ruelle, architectes, urbanistes et paysagistes.

Ces mêmes années, le Conseil général du Finistère décide de relier, par une route départementale, le port de Loctudy à Pont-l'Abbé. Les dunes et le domaine de La Forêt, démantelés à la faveur des successions, forment le nouveau quartier portuaire. **La pêche** est à Loctudy une vocation tardive : dans les années 1880, alors que les ports du littoral bigouden se développent très rapidement depuis une trentaine d'années, le port de Loctudy ne compte que trois canots de 8 tonneaux, quand l'exportation de pommes de terre atteint 7000 tonneaux. Le XIX^e^ siècle voit aussi l'essor des premières villégiatures le long de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, qui accueille ses premières régates[1].

[1] *La Société des Régates de l'Ile-Tudy et de Loctudy, fondée en 1884, anime les étés loctudistes, autour de l'Hôtel des bains et des courses nautiques dans l'estuaire. Avec le ballet des vapeurs anglais, du bac de l'Ile-Tudy et des bateaux de pêche, elles font de l'estuaire un lieu animé, récréatif et pittoresque qui attire toute une société bourgeoise en villégiature, mais aussi de nombreux artistes : Maurice Denis, André Dauchez, Lucien Simon, Brunet, André Suarez… La Société des régates quitte Loctudy en 1906, mais la destination est lancée.*

La création de la conserverie de Loctudy en 1902, dernière née de la côte bigoudène, témoigne du tournant tardif vers la pêche. Demeurée seule conserverie de la ville, elle contribue au projet de redynamisation du centre de Loctudy, en particulier au travers de son foodlab.

L'Hôtel des bains à l'arrière plan du chargement des pommes de terre au début du XXe siècle témoigne de la juxtaposition des activités touristiques et portuaires.

Hôtels des bains, des îles ou Beau Rivage, le tourisme marque la ville de son empreinte. Six hôtels et vingts cafés dans le seul bourg de Loctudy témoignent de la fréquentation balnéaire de l'entre-deux-guerres. Les vacanciers apprécient le parfum d'authenticité qui leur fait côtoyer le monde maritime, et **l'architecture de villégiature se juxtapose aux bâtiments industriels du port de pêche.**

Tournée vers cette clientèle, Loctudy tarde à prendre les virages techniques qui bouleversent la pêche bigoudène. L'agrandissement des quais en 1937 et l'arrivée après-guerre des chalutiers hauturiers de fort tonnage unissent le destin de Loctudy à celui des autres ports bigoudens. La mer s'éloigne du bourg au gré de l'assèchement du l'anse du cimetière, puis de l'espace qui deviendra la place de la mairie, érigée en 1964. **Le port s'étend sur des terre-pleins gagnés sur la mer, désaxant le centre de gravité de la ville**. En 1957, une halle de vente directe, une glacière et 100 mètres de quais supplémentaires sont construits, en 1965, la criée est inaugurée. Les différents travaux dotent le port d'infrastructures à la hauteur de ses ambitions : à l'aube des années 1990, Loctudy est devenu le **6ème port de pêche français**. Les plans de casse auront pour effet de diminuer le nombre de bateaux hauturiers, passant de 45 en 1995 à 8 aujourd'hui et faisant perdre 200 emplois directs de marins à la commune. Aujourd'hui, la gestion du port, de ses 900 mètres de quais et de ses bâtiments est déléguée à la CCI de Quimper par le Syndicat Mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille. Loctudy accueille des activités de mareyage indépendantes, qui génèrent 103 emplois et, malgré des tonnages en recul[2], connaît un plan d'investissement conséquent de la CCI.

Attraction touristique majeure de la ville, Loctudy demeure un important port de débarque. Le devenir de certains bâtiments portuaires interroge néanmoins. **Les installations portuaires ont dessiné un tracé singulier qui morcelle la ville.** Ce cloisonnement est accentué par la gestion autonome du port de pêche, la qualité architecturale inexistante de ses infrastructures et la nécessité d'une voie routière en front de mer, de manière à accueillir l'important trafic de poids lourds généré par la débarque de poisson.

[2] *Le nombre de hauturiers loctudistes est passé de 11 à 8 en trois ans, les tonnages ont régressé de 16 % durant l'année écoulée. Chiffres CCIMBO du 9 janvier 2019*

Evolution du terre-plein depuis la création du port de pêche jusqu'à celle du port de plaisance ; carte produite par l'association d'Histoire lLocale et du Patrimoine de Loctudy.

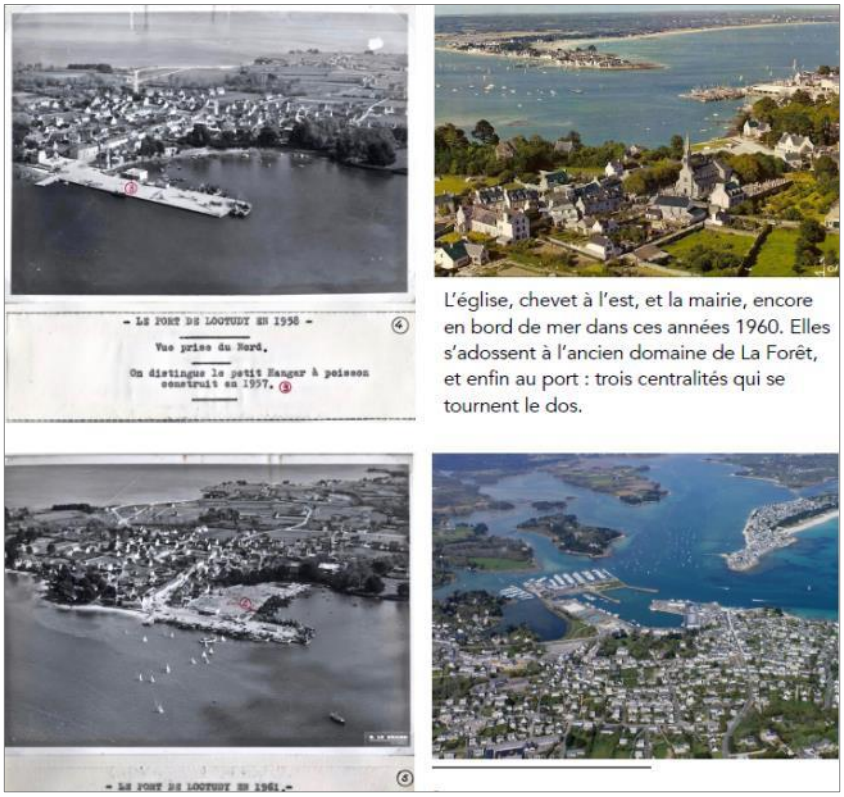


L'église, chevet à l'est, et la mairie, encore en bord de mer dans ces années 1960. Elles s'adossent à l'ancien domaine de La Forêt, et enfin au port : trois centralités qui se tournent le dos.

Loctudy a fait le choix de développer dans les années 1990 un **port de plaisance**. La commune en assure la gestion, déléguée par le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Ce port dispose de 790 places et propose une offre de services, complétée par des infrastructures de loisirs anciennement implantées, comme le centre nautique, ou plus récentes (formation au permis côtier, location de jet-skis et fly-boards). Ces équipements permettent de répondre à une diversité d'usages nautiques, et s'adressent à l'ensemble des générations. Malgré sa tendance naturelle à l'envasement, le port a enregistré, en 2017, 9 927 nuitées, soit 2 545 bateaux.

Porte d'entrée touristique de Loctudy, le port de plaisance pourrait irriguer la ville de visiteurs, cependant sa situation l'isole du bourg. La coupure entre installations portuaires et bourg est marquée par la route départementale très passante, les résidences privées héritées du domaine de la Forêt et le mur de défense de l'ancien trait de côte.

## 1.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

### LE PATRIMOINE BATI PROTEGE

Sur la commune de Loctudy, il **existe plusieurs servitudes résultant de la protection des monuments historiques classés ou inscrit** (loi du 31 décembre 1913) sur la commune :

- **Menhir de Penglaouic,** classé aux monuments historiques le 7 mai 1974. Ce menhir est partiellement immergé à marée haute, il sépare les communes de Pont l'Abbé et Loctudy. Il fait une hauteur de 4 m pour 1,70 m de largeur.

- **Eglise Saint Tudy,** classée aux monuments historiques le 17 mai 1844. Elle comprend une nef de quatre travées avec bas-côtés puis un chœur d'une travée droite et d'un rond-point de cinq arcades avec carole sur laquelle s'ouvrent trois chapelles rayonnantes. Elle date de l'extrême fin du XIème siècle et des premières années du XIIème siècle.

- **Château de Kérazan,** inscrit aux monuments historiques le 24 aout 2000. Bâti à la fin du XVIe et en partie reconstruit au XVIIIe siècle, le manoir de Kerazan est une des plus anciennes seigneuries du pays bigouden. Le cœur du domaine était constitué par le manoir lui-même, ses communs, son parc, et par la ferme attenante du "Grand Kerazan", la "grande ferme".
  Ce qui caractérise cet ensemble, c'est son authenticité : les bâtiments sont restés intacts, le manoir a conservé son ameublement et ses collections, comme si Joseph Georges Astor venait de le quitter. L'aspect du parc n'a pas été modifié. La ferme du Grand Kerazan était encore exploitée il y a quelques années et a gardé son intégrité.

- **L'ancienne conserverie Alexis Le Gall,** inscrite aux monuments historiques le 14 février 2014. L'usine de conserves de sardines a été construite par l'industriel Vallières des Fillières en 1901. Après un conflit salarial et une crise sardinière entre 1902 et 1912, l'établissement est racheté en 1916 par Alexis Le Gall qui développe et agrandit l'usine. La productivité s'accroît alors grâce à l'achat de sertisseuses mécaniques et d'une chaudière à vapeur. Toutes les machines et le petit matériel correspondant aux différents stades de la production - étêtage, séchage, engrillage, friture, emboîtage, huilage, sertissage, stérilisation, contrôle du produit fini, transport - sont conservés. En 1954, l'usine cesse sa production mais les locaux et les machines restent entretenus par un descendant par alliance d'Alexis Le Gall. Ce témoignage de l'activité des conserveries de poisson au 20e siècle est exceptionnel tant sur le plan ethnologique que patrimonial.

Le patrimoine architectural de Loctudy est riche et varié. L'inventaire qui suit est non exhaustif, Seuls les éléments de petit patrimoine, les éléments de patrimoine maritime et quelques éléments bâtis ont été répertoriés.

**LE PATRIMOINE BATI REMARQUABLE**

12 éléments de patrimoine ont été repérés et identifiés en tant que patrimoine bâti remarquable. Cette identification a pour effet de les soumettre à **permis de démolir**.

- La Chapelle de Croaziou,
- La Chapelle de Saint Oual
- La Chapelle Saint Quido,
- La Chapelle de Porz Bihan,
- La Chapelle de Kerfriant,
- Le Château du Dourdy,
- Le Château de l'Ile Garo,
- Le Château de Kerpaul
- Le Château Rose de Langoz,
- Le Manoir de Kervereguen,
- Le Phare de Langoz
- La Villa Kermoor

**LE PETIT PATRIMOINE**

39 éléments de petit patrimoine ont été repérés et identifiés en tant que patrimoine à protéger. Cette identification a pour effet de les soumettre à déclaration préalable.

- Le patrimoine lié à l'eau (puits, fontaines),
- Le patrimoine religieux (croix, calvaires),
- Autres éléments (four, menhir…).

## 1.3. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a recensé des sites archéologiques.

Selon leur importance ou leur nature, ces sites archéologiques entraînent des protections et des contraintes, dont le PLU doit tenir compte :

- Pour les sites identifiés en catégorie 2, ces secteurs sont soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive et au classement en zone N du PLU. Ces sites requièrent une protection forte car il s'agit de ne permettre aucune modification du site, par un classement en zone N (non constructible). Sur ces sites, tout projet doit être soumis à une étude archéologique. Pas de site concerné sur Loctudy.
- Pour les sites identifiés en catégorie 1, ces secteurs sont soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive. Ces sites requièrent une protection moins forte que ceux classés en secteur 2. Il s'agit d'identifier ces sites sur le document du PLU et d'informer les éventuels aménageurs que tout projet est soumis à une étude archéologique.

Sur la commune de Loctudy, un site archéologique a été recensé. Il nécessite une protection modérée puisque le seul site est de degré 1 donc dit de présomption sans incidence sur le règlement graphique du PLU.

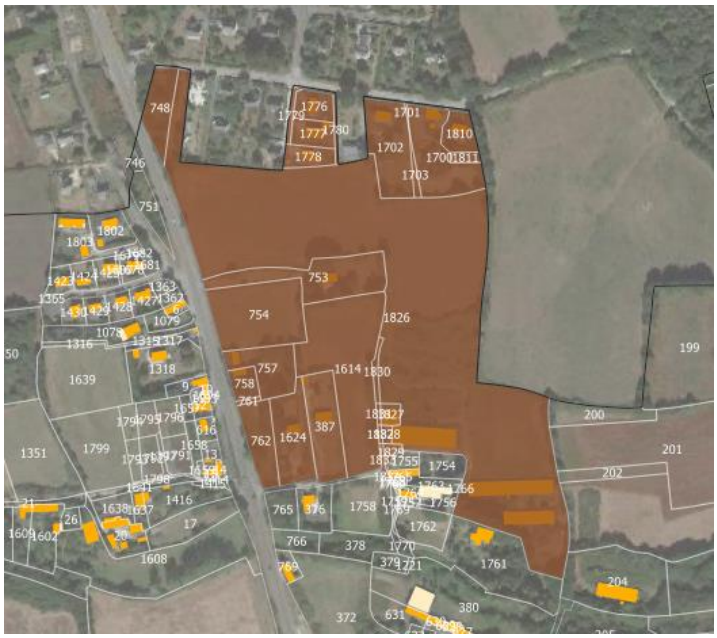
748
1776
1779
1777
1780
1778
1701
1810
1702
1700
1811
1703
746
751
1802
1803
1682
1681
1423
1424
1365
1363
1362
1428
1427
1430
1429
1079
1078
1316
1315
1317
1318
1639
753
754
1826
199
757
758
761
1614
1830
200
201
202
1351
1799
1798
1795
1796
1698
1616
1791
1792
1793
1794
1797
1798
1631
1638
1637
1416
17
26
1609
1602
1608
762
1624
387
1828
1829
1755
1754
1766
1756
1758
1762
765
376
766
378
1770
1721
1761
204
769
372
631
380

## 1.4. LE PATRIMOINE MARITIME BATI

Source : Etude « Expertise sur le patrimoine maritime bâti de Loctudy » menée par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel - 2017

*Note : En 2016, la municipalité de Loctudy a fait le choix d'adhérer au réseau « Port d'intérêt Patrimonial®» et s'engage à travers la charte « Beau Port, Bon Port® » à conserver, préserver et valoriser le bâti maritime qu'il soit lié à son histoire rurale littorale, balnéaire ou portuaire. Car, du plus modeste au plus remarquable, ses éléments bâtis identitaires, qualifiés de patrimonial, constituent une base préalable aux projets d'avenir des territoires littoraux.*

Dans la présente partie issue de l'étude « Expertise sur le patrimoine maritime bâti de Loctudy » menée par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel en 2017 « un héritage maritime bâti » est défini de la façon suivante : c'est un bâti présent aujourd'hui sur le territoire de la ville et qui n'aurait pas été édifié à cet emplacement si la mer ne se trouvait pas à proximité.

Un classement en dix catégories a été établi en tenant compte de la pluralité de ces bâtis, de leurs spécificités et surtout de leur fonction d'origine :

**1. signalisation et surveillance des côtes** (phares, feux, sémaphores, amers…).
**2. défense militaire des côtes** (fortifications, corps de garde, batteries de la côte, blockhaus…).
**3. protection contre l'érosion côtière** (digues, murs, murets…).
**4. transit terre/mer** (cales, quais, môles, terre-pleins…).
**5. activités de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de la mer** (conserveries, fours à goémon, glacières, magasins de marée…).
**6. activités maritimes liées à la construction, la navigation et l'avitaillement des bateaux** (ateliers de chantier naval, fabrique de filets, voileries, magasins d'accastillage…).
**7. vie des populations maritimes** (abris du marin, maisons-abris du canot de sauvetage, maisons de pêcheur, demeures d'armateur, bars d'équipages…).
**8. activités balnéaires, de loisirs et de santé** (villas balnéaires, centres de thalassothérapie, cabines de plage, restaurants…).
**9. pratiques religieuses, légendaires et mémorielles** (édifices religieux comprenant des statues de saints navigateurs ou des ex-voto, rochers liés à des légendes maritimes, monuments de commémoration des marins morts en mer…).
**10. activités scientifiques et muséales** (stations de recherche, aquariums, musées de la pêche…).

Les héritages maritimes bâtis présentent des perspectives intéressantes d'aménagement des littoraux. Ils répondent aux besoins d'intégration de la culture du lieu et des paysages à l'espace urbain attractif qui subit des mutations perpétuelles. Le patrimoine ainsi distingué forme autant de repères de la vie maritime passée. Par sa présence et à travers la symbolique qu'il dégage, il construit l'identité portuaire du lieu

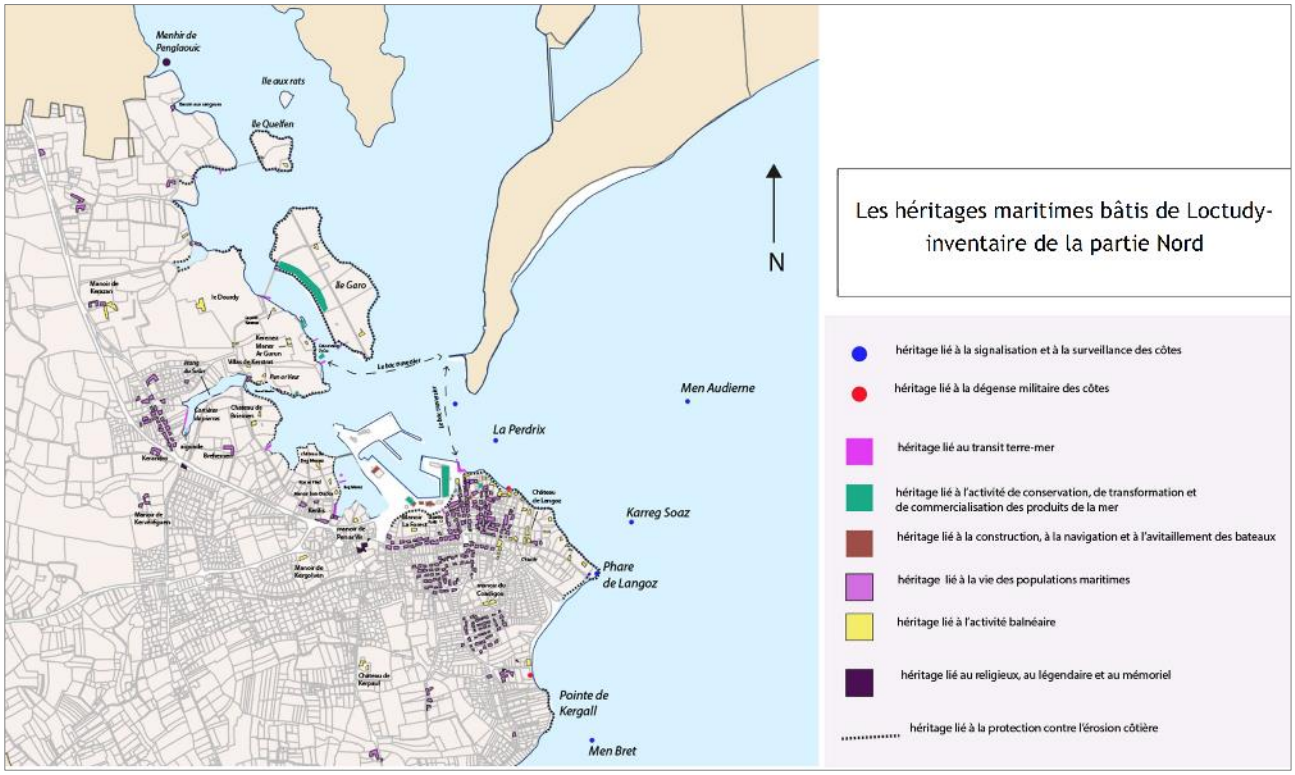
Menhir de Penglaouic
Ile aux rats
Ile Quelfen
Ile Garo
N
Men Audierne
La Perdrix
Karreg Soaz
Phare de Langoz
Pointe de Kergall
Men Bret
Les héritages maritimes bâtis de Loctudy-inventaire de la partie Nord
héritage lié à la signalisation et à la surveillance des côtes
héritage lié à la dégense militaire des côtes
héritage lié au transit terre-mer
héritage lié à l'activité de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de la mer
héritage lié à la construction, à la navigation et à l'avitaillement des bateaux
héritage lié à la vie des populations maritimes
héritage lié à l'activité balnéaire
héritage lié au religieux, au légendaire et au mémoriel
héritage lié à la protection contre l'érosion côtière

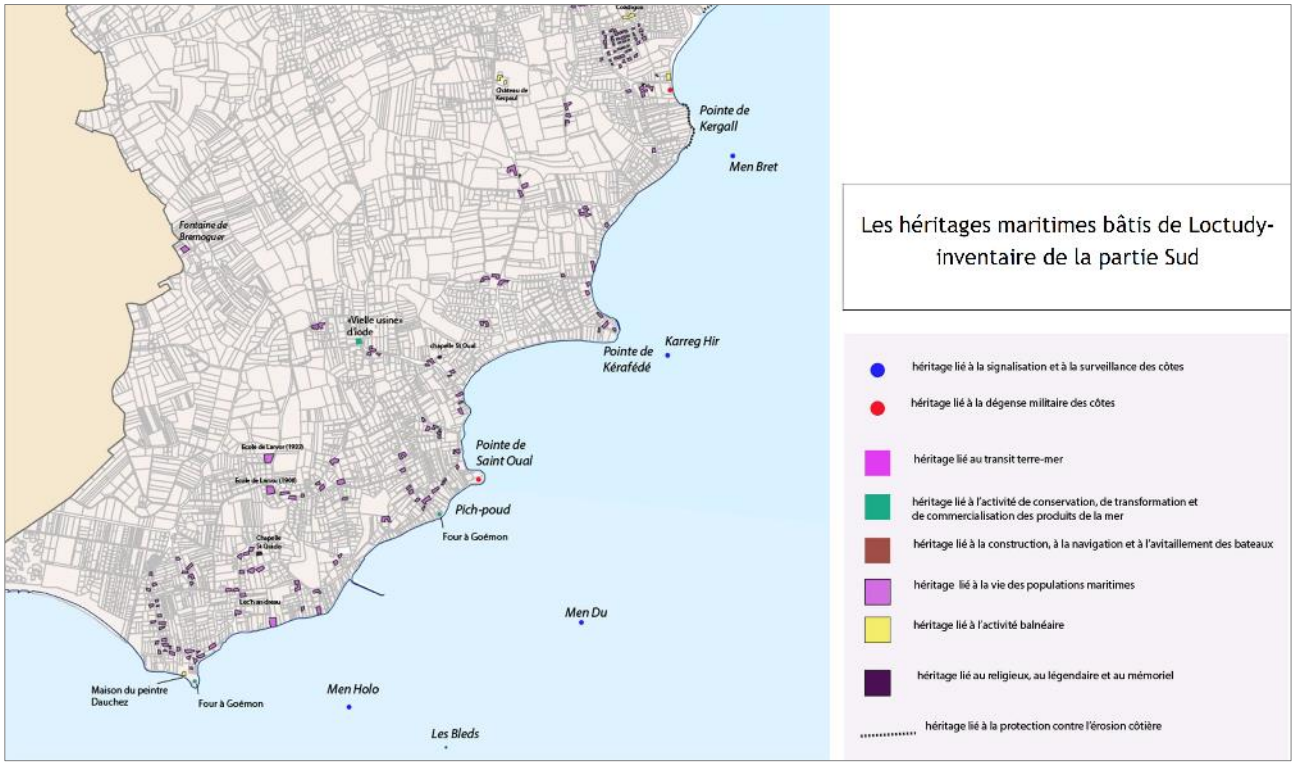
Pointe de Kergall
Men Bret
Fontaine de Bremoguer
«Vieille usine» d'iode
Karreg Hir
Pointe de Kérafédé
Pointe de Saint Oual
Pich-poud
Four à Goémon
Men Du
Maison du peintre Dauchez
Four à Goémon
Men Holo
Les Bleds
Les héritages maritimes bâtis de Loctudy-inventaire de la partie Sud
héritage lié à la signalisation et à la surveillance des côtes
héritage lié à la dégense militaire des côtes
héritage lié au transit terre-mer
héritage lié à l'activité de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de la mer
héritage lié à la construction, à la navigation et à l'avitaillement des bateaux
héritage lié à la vie des populations maritimes
héritage lié à l'activité balnéaire
héritage lié au religieux, au légendaire et au mémoriel
héritage lié à la protection contre l'érosion côtière

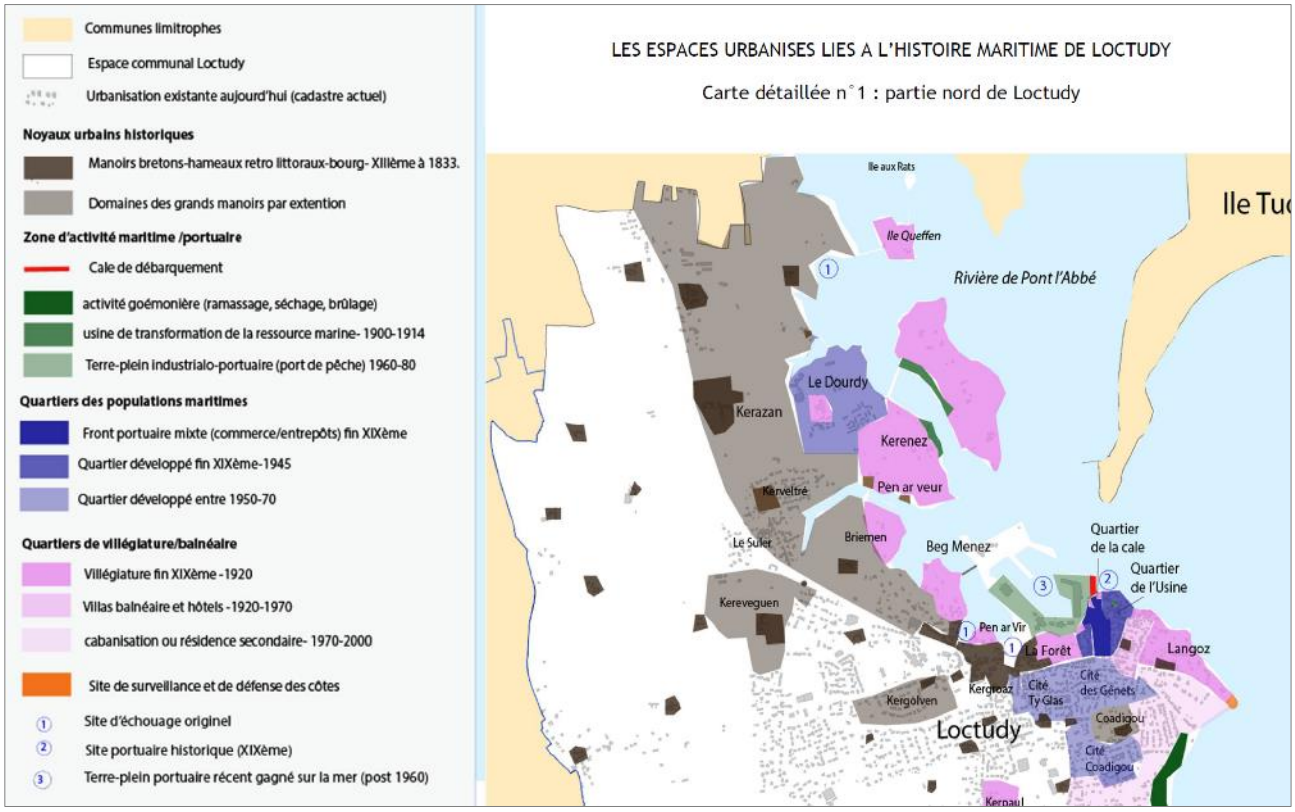


Conception et réalisation : Laure Ozenfant OPMC-UBO

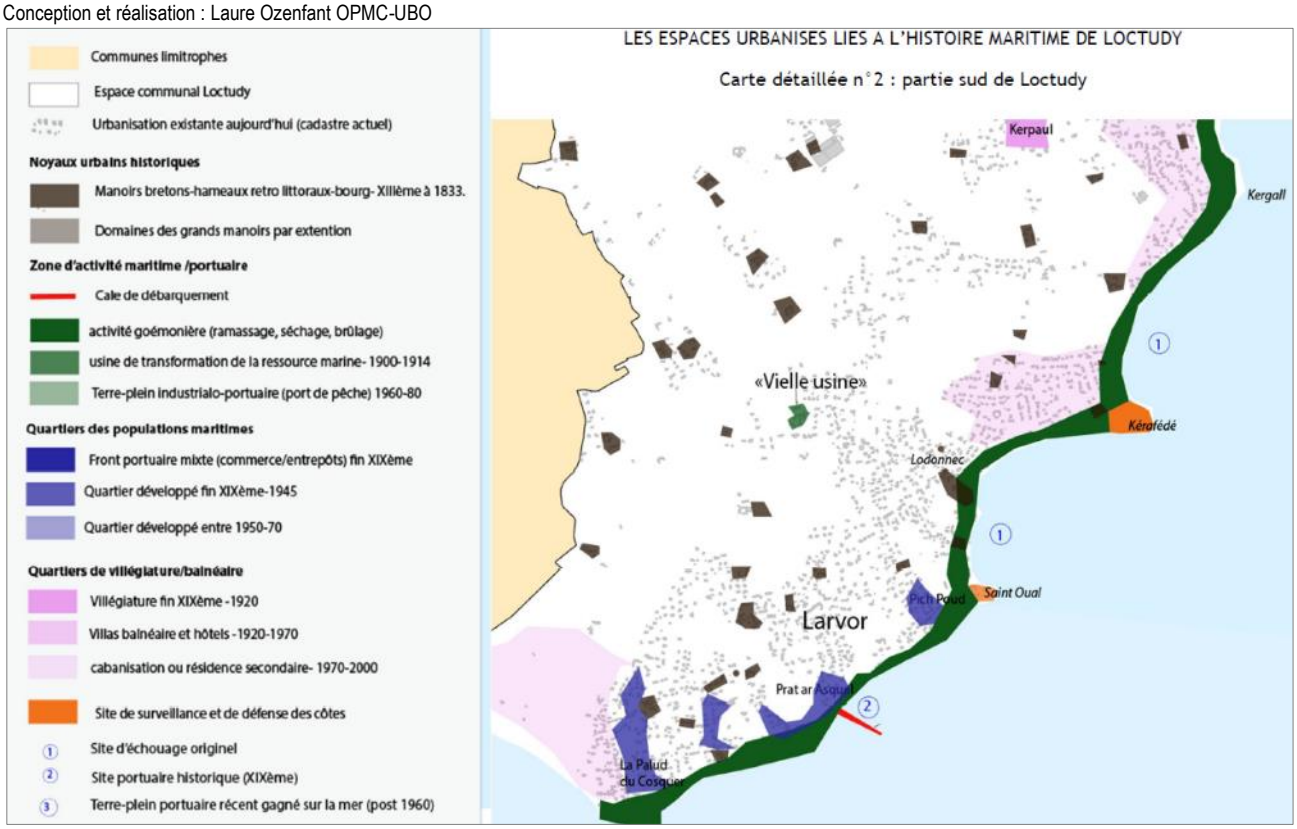


Conception et réalisation : Laure Ozenfant OPMC-UBO

Pour aider à une meilleure compréhension des espaces par rapport aux compétences de territoire, un **tableau représentant l'arborescence du patrimoine maritime bâti** a été élaboré (voir ci-dessous).

La commune de Loctudy (niveau 5) est une commune littorale du département du Finistère (niveau 3) qui partage des compétences et mutualise les moyens en matière d'élaboration du PLU, de développement économique, de promotion touristique, de gestion des milieux aquatiques et inondation, de gestion de l'eau et de l'assainissement, de traitement des déchets ménagers (...) à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (niveau 4).

Dans l'organisation spatiale communale, on distingue différents espaces marqués par le « maritime » (niveau 6) à savoir des espaces portuaires urbanisés et les quartiers attenants, les hameaux retro littoraux et des héritages maritimes isolés. D'après la toponymie locale (ancienne) et à la manière dont ces espaces sont vécus actuellement, on trouve au niveau 7 de l'arborescence mais plus finement **au niveau 8, les sous-ensembles urbanisés qui sont identitaires de Loctudy** ; à savoir : un noyau urbain d'origine et un site d'échouage associé (l'église St Tudy et l'anse de Pors Bian remblayée), des fronts portuaires mixtes (la cale et le quai de Poul ar Viliec, la cale de Larvor et les viviers Le Pape), des zones artisanales (le quartier de l'usine et la grand'rue du port, la vielle usine d'iode de Larvor, le terre-plein du port de pêche et la Criée),des quartiers de populations maritimes d'époques différentes ( fin du XIXème siècle, 1930-1960), des quartiers de villégiature (les villas et grands domaines de la rivière de Pont l'abbé, la Pointe de Langoz, la villa Dauchez...), les sites de surveillance et de défense des côte, etc. C'est à ce niveau que seront attribuées des recommandations quant à la conservation, la protection et la valorisation du patrimoine maritime bâti.

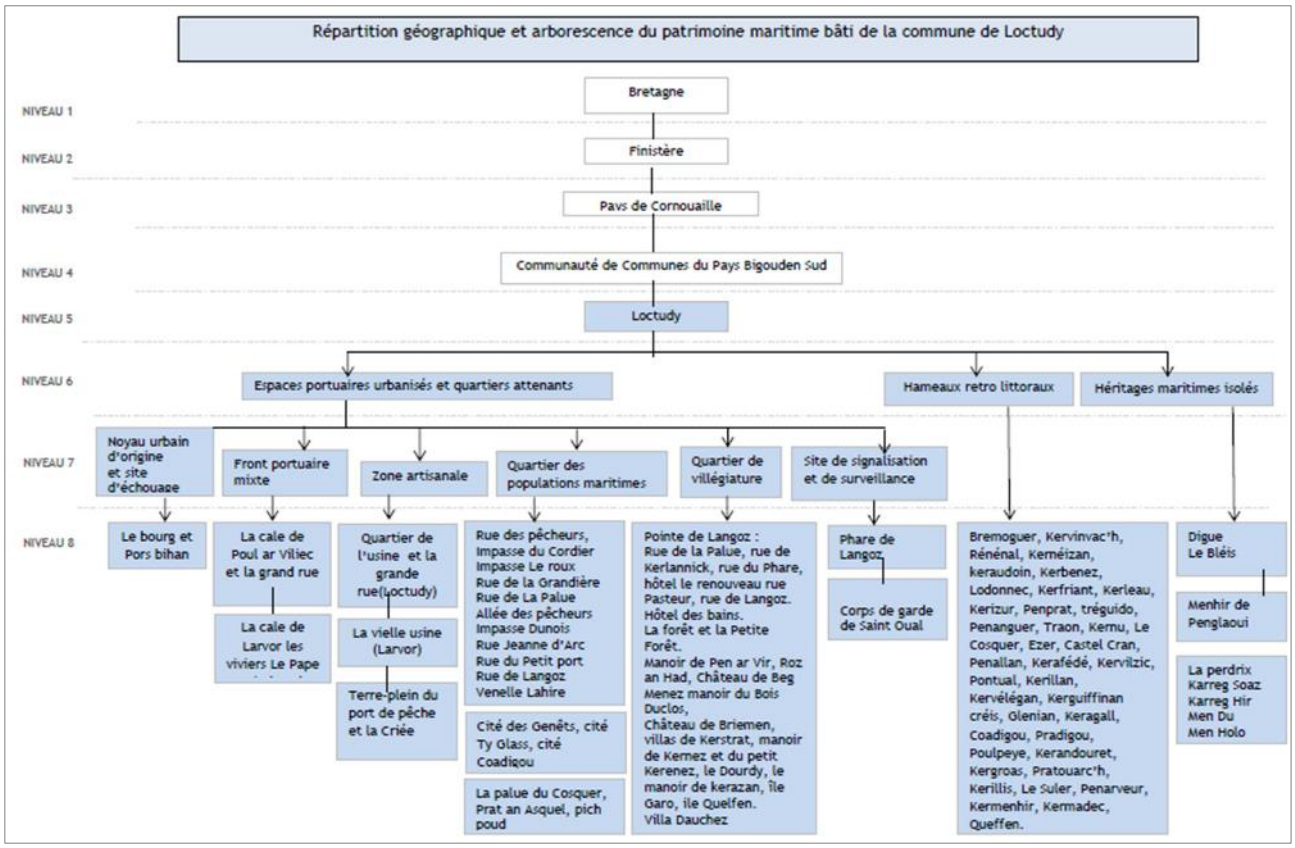

## 1.5. LES SECTEURS D'INTERET PATRIMONIAL MARITIME

Source : Etude « Expertise sur le patrimoine maritime bâti de Loctudy » menée par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel - 2017

### LA RIVIERE DE PONT L'ABBE ET LES GRANDS DOMAINES

Principales caractéristiques : ce secteur prend appui sur la rive méridionale de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé et se scinde en 2 sous-secteurs :

1. Un sous-secteur très marqué par la villégiature avec de nombreuses villas et châteaux aux parcs arborés ayant un accès à la grève.
2. Un sous-secteur plus rural littoral qui conserve encore les traces du fonctionnement des anciens domaines agricoles et de leurs manoirs.

**Ambiance** : Ce secteur maritime, plutôt calme, est peu exposé aux vents dominants et à la houle. L'espace qui par le passé était à dominante agricole offre aujourd'hui de jolis points de vue sur les villas et le bâti des domaines qui bordent la rivière (Kerazan, le Dourdy, Briemen) mais également sur des parcelles boisées et des parcs aux arbres centenaires.

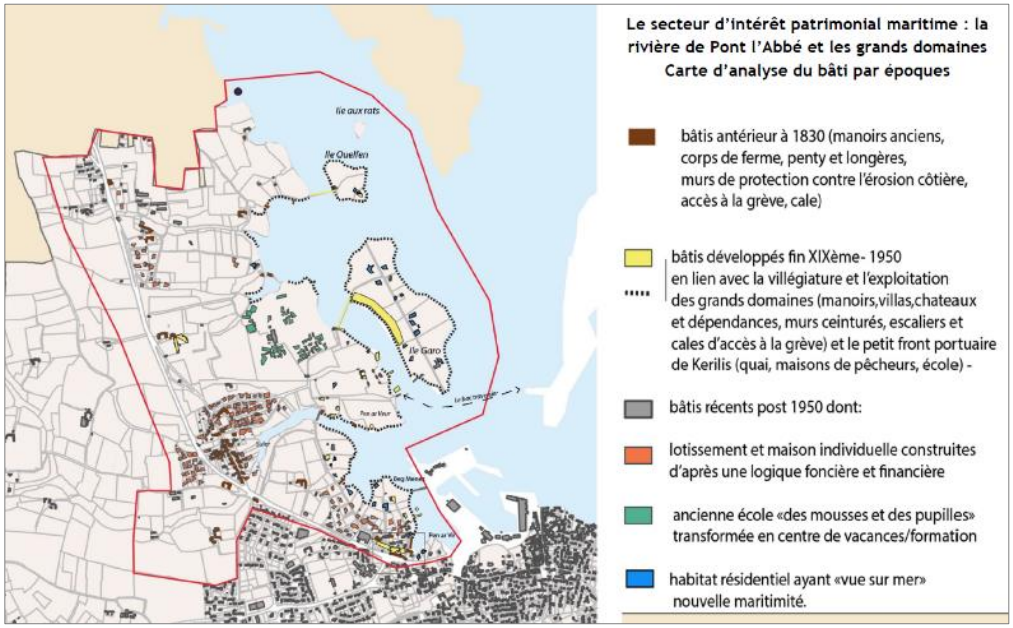


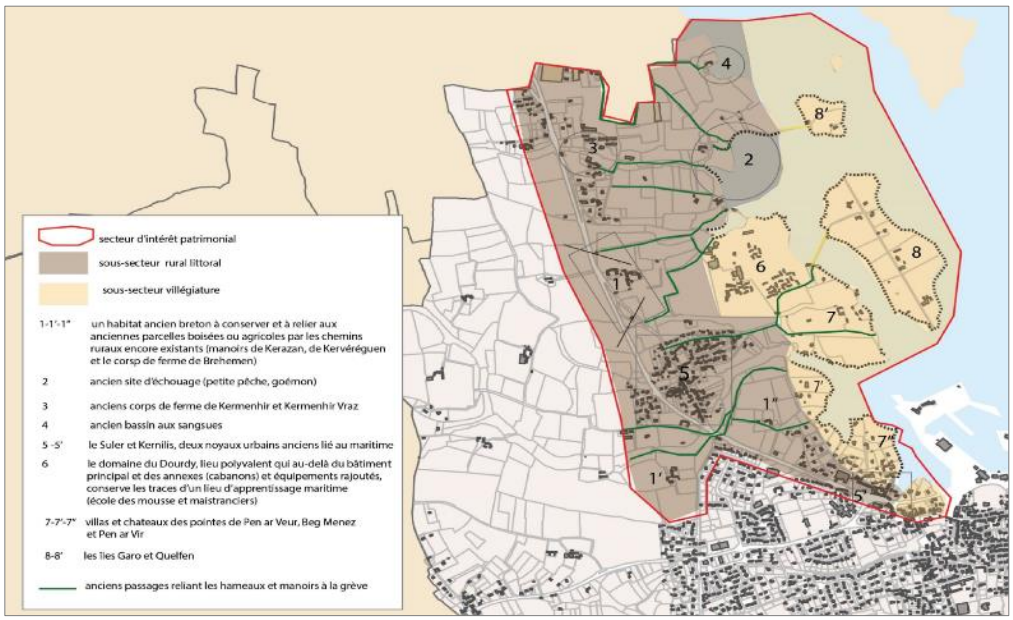

## LOCTUDY, UN DOUBLE BOURG RURAL QUI A PRIS LA MER

Principales caractéristiques : ce secteur situé à l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé fait office de « proue » pour la commune de Loctudy, dans le prolongement de la pointe de Langoz et de son phare. Elle se scinde en trois sous-secteurs :

1. Un sous-secteur qui concentre une part importante d'héritages maritimes bâtis parmi les plus symboliques.
2. Un sous-secteur plutôt spécifique, correspondant au port de pêche actuel et qui couvre un bâti à la fois patrimonial et économique
3. Un sous-secteur très urbanisé qui comprend à la fois du bâti résidentiel et touristique ainsi que des équipements.

**Ambiance** : dans son ensemble ce secteur est très urbain mais l'on distingue, par le végétale, trois unités urbaines différentes.

a) A la pointe de Langoz et aux abords de l'ancienne anse de La Forêt, de grandes parcelles villas et manoirs se déploient sur de grandes parcelles aménagées en parcs arborés (pins maritimes et autres espèces caractéristiques des stations balnéaires de la fin du XIXème et du début du XXème). En effet, la construction du paysage balnéaire relève de jeux visuels sur le principe du « voir et être vu » et les parcs arborés vont y contribuer. Encore aujourd'hui la présence des grands pins maritimes permet au port de pêche de Loctudy de se distinguer des autres ; leurs cimes opérant une ligne visible depuis la mer à l'arrivée au port.

b) Dans les quartiers des populations maritimes, sur de petites parcelles, il n'est pas rare de voir des potagers être entretenus à l'abri des murets de pierres, dans le prolongement de la maison ou bien en alignement de rue. Plus on s'éloigne de la plage de Langoz c'est-à-dire de la façade exposée aux vents dominants de secteur ouest, plus les espèces arborées (poiriers, pommiers...) et les fleurs (rose trémières, hortensia...) sont présentent dans les jardins. Dans la culture bigoudène, «les fleurs sont un aliment de la Startijenn au cours de la vie et une réjouissance au-delà de la mort. Il semblait que la complicité avec les morts fût plus étroite, plus vraie, quand les fleurs venaient des jardins
ou des champs de la famille. On hésitait même à porter sur les morts des fleurs qu'ils n'avaient pas connues de leur vivant.» (Per Jakez Hélias1980).

c) Dans les lotissements plus récents (année 1980-210), le module maison et jardin subit une standardisation tant au niveau du bâti (même constructeur) que des jardins. Les haies végétalisées (thuyas, élandi) poussent pour protéger son intimité de celle du voisin et les fleurs annuelles qui nécessitent de l'entretien sont remplacées par des espèces à la mode en jardinerie (palmier, bananier).

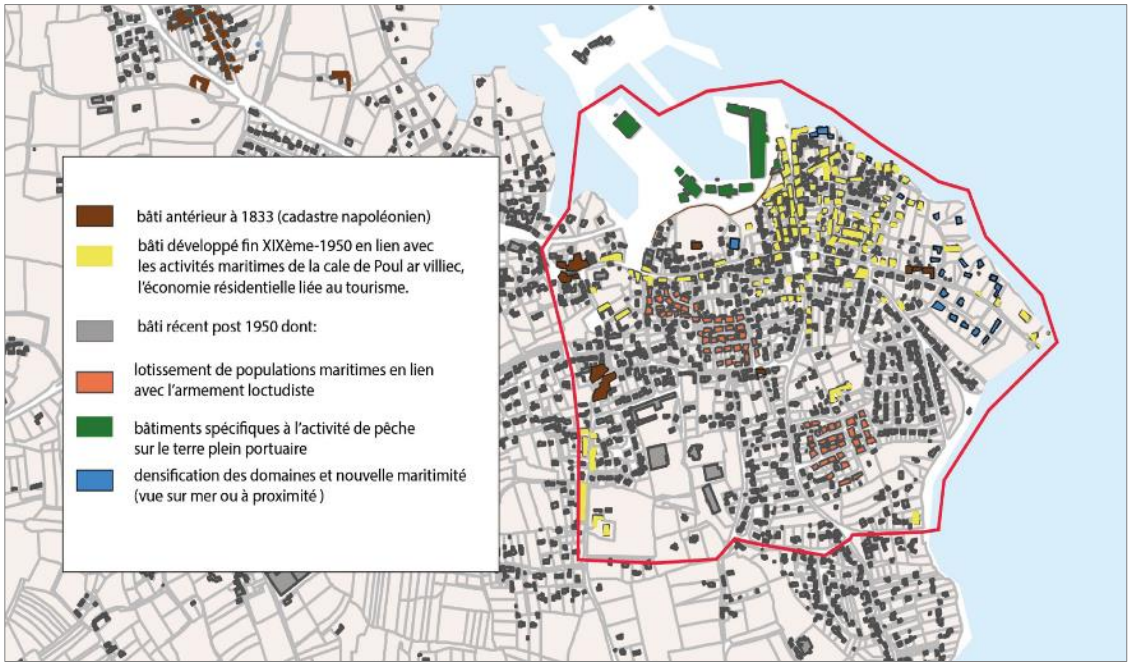


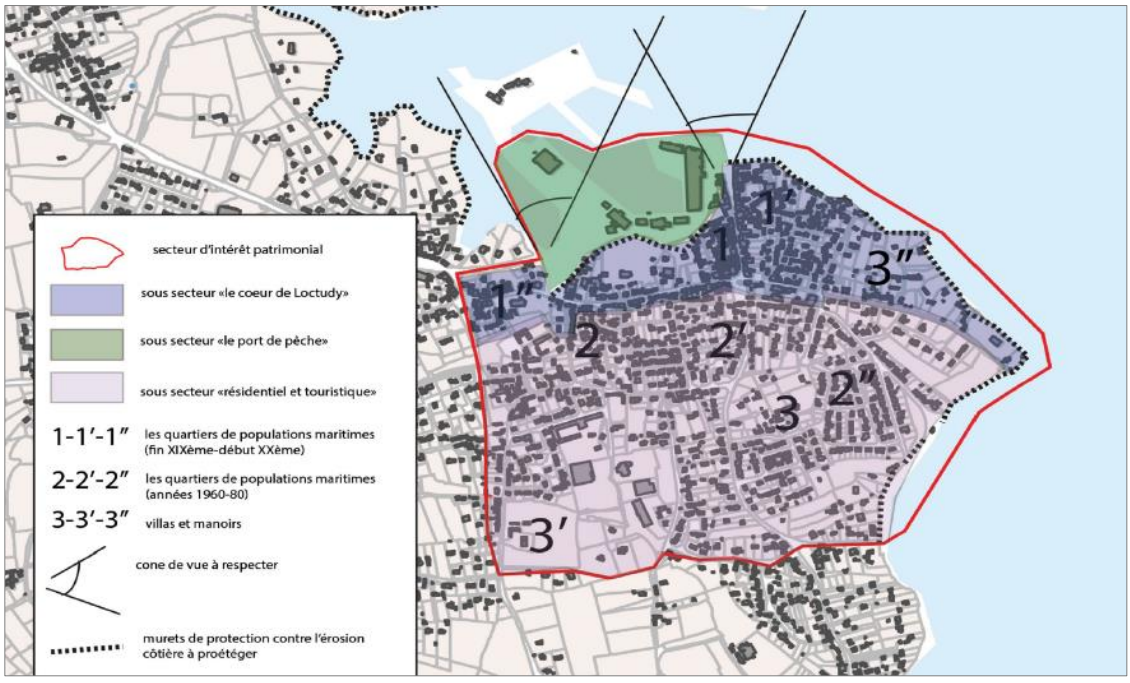


## LARVOR ET LES HAMEAUX RETRO-LITTORAUX DE TRADITION GOEMONIERE

Principales caractéristiques : ce secteur situé sur la façade maritime ouverte du bassin des Glénan est caractéristique du trait de côte du pays bigouden sud ; une terre faite de sables et de cailloux. Elle se scinde en quatre sous-secteurs :

1. Un sous-secteur correspondant au bâti développé en lien avec l'anse de Kervilzic (aod Kervilzic).
2. Un sous-secteur correspondant au bâti développé en lien avec l'anse de Lodonnnec (aod Lodoneg)
3. Un sous-secteur correspondant au bâti développé en retrait des plages de Pich Pod et de Poulluen
4. Un sous-secteur correspondant au bâti développé en retrait de la Palue du Cosquer (Palud ar Gozhker).

**Ambiance** : ce secteur est très urbanisé dans son ensemble. Néanmoins on distingue, trois ambiances différentes :

a) En première ligne, en haut des grèves, un bâti construit sur la dune constitue une première ligne de front très nette, laissant peu de points de vue directs sur la mer. Avec les plus anciennes maisons (fin XIXème début XXème) ont été édifié des murets de défense contre les mouvements de la mer en moellons de pierres maçonnées. Avec les maisons de facture plus récente, ont été élevés des murs en béton. Des empierrements massifs, viennent çà et là, compléter la ligne de front à l'endroit où la dune est la plus fragilisée. Sur l'ensemble de la façade maritime, il est rare de voir dunes et arrière-dunes libres de toutes constructions ou de clôtures.
b) En seconde ligne, la présence de hameaux anciens avec leur bâti en moellon, est peu marquée et occasionnelle lorsque l'on parcourt le secteur. Le plus souvent situés à un carrefour ou en alignement de route, ces hameaux retro littoraux correspondent aux anciens corps de ferme des paysans goémoniers, reliés pour la plupart à un réseau de sentiers menant à la grève la plus proche ; les parcelles (méjou) d'arrière dunes servant au séchage et au brûlage du goémon en saison. Avec le déclin de l'agriculture et l'abandon des usages traditionnels liés à l'activité goémonière, de nombreuses parcelles ont été vendues et aménagées pour les besoins de la construction, surtout de résidences saisonnières en lotissements.
c) En troisième ligne, des espaces agricoles (champs) et des zones humides (marais littoraux ou ruisseau arboré) cohabitent avec la trame urbaine actuelle. Bien que le développement urbain se soit imposé ces dernières années, ces éléments maintiennent dans le paysage l'identité de Loctudy.

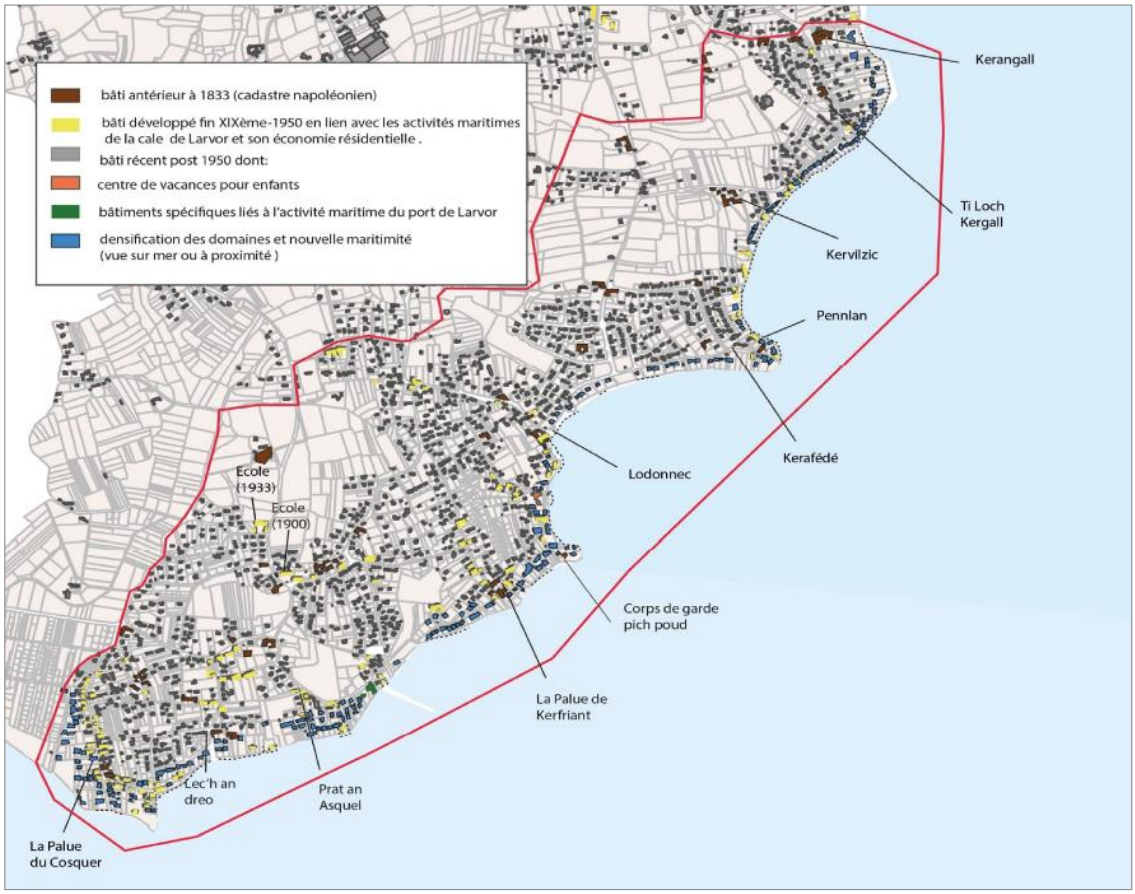

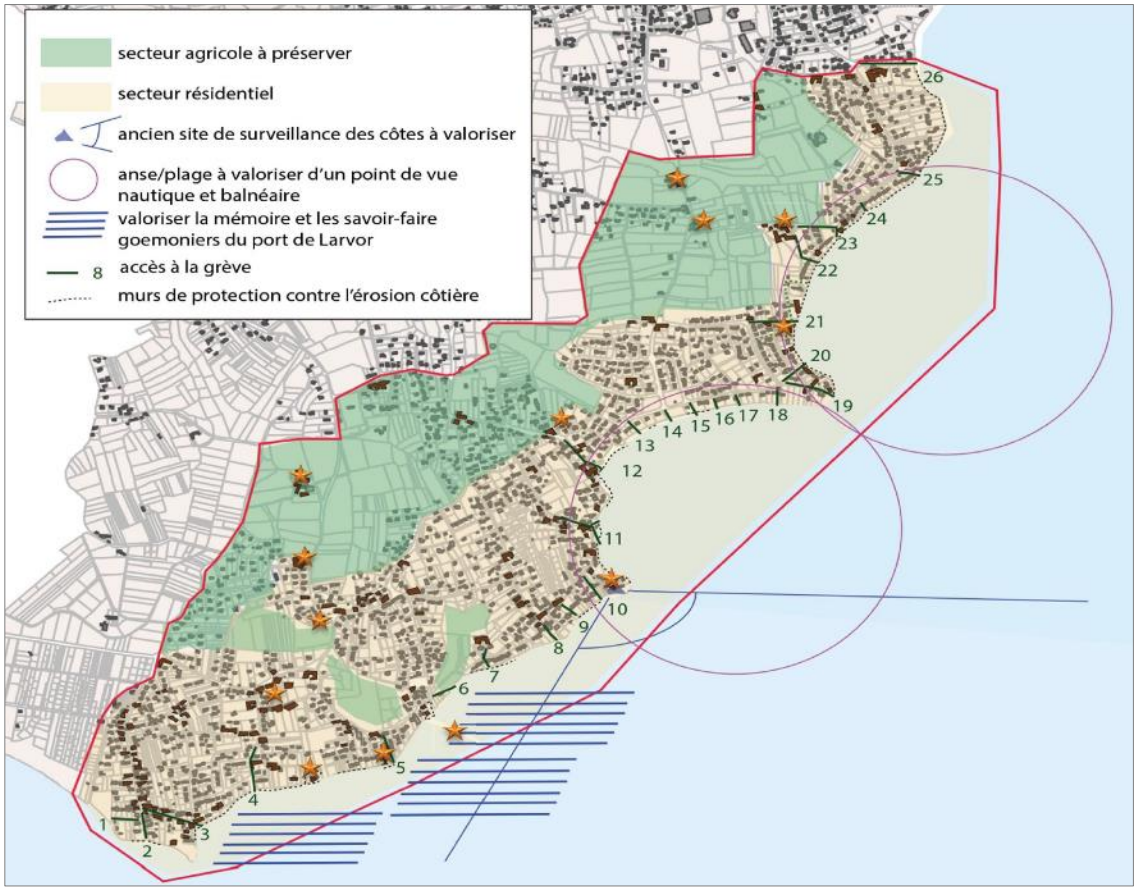
secteur agricole à préserver
secteur résidentiel
ancien site de surveillance des côtes à valoriser
anse/plage à valoriser d'un point de vue nautique et balnéaire
valoriser la mémoire et les savoir-faire goemoniers du port de Larvor
8 accès à la grève
murs de protection contre l'érosion côtière
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26

# 2. LE DEVELOPPEMENT URBAIN

## 2.1. L'EVOLUTION URBAINE

Le territoire de Loctudy possède plusieurs visages. La commune littorale sur sa partie Sud et Est, compte une entité agricole importante, ponctuée de zones naturelles. L'urbanisation est relativement diffuse sur le territoire avec l'agglomération principale qui se situe le long du littoral. En plus de 50 ans, on peut remarquer l'urbanisation importante de l'agglomération de Loctudy. Les vues aériennes ci-après mettent en évidence l'extension de l'urbanisation qui s'est opérée le long du littoral.

***L'urbanisation de l'agglomération littorale au Nord de Loctudy en 1950 et 2016***

***L'urbanisation de l'agglomération littorale au Sud de Loctudy en 1950 et 2016***

Source : Geobretagne

## 2.2. L'ORGANISATION TERRITORIALE

**Plusieurs centralités se développent** sur la commune :

- ❶ Les ports (de pêche et de plaisance),
- ❷ Le pôle administratif et religieux (mairie, églises
- ❸ Le pôle commercial (rue du port)
- ❹ Le stade de Kergolven,
- ❺ Le complexe sportif de Kerandouret / l'école Jules Ferry
- ❻ La plage de Langoz / Le cercle nautique

Chacune associe habitat, commerces de proximité et services, voire équipements administratifs ou de loisirs.

Localisation des centralités de Loctudy Source : Etude de redynamisation du centre-bourg – février 2019

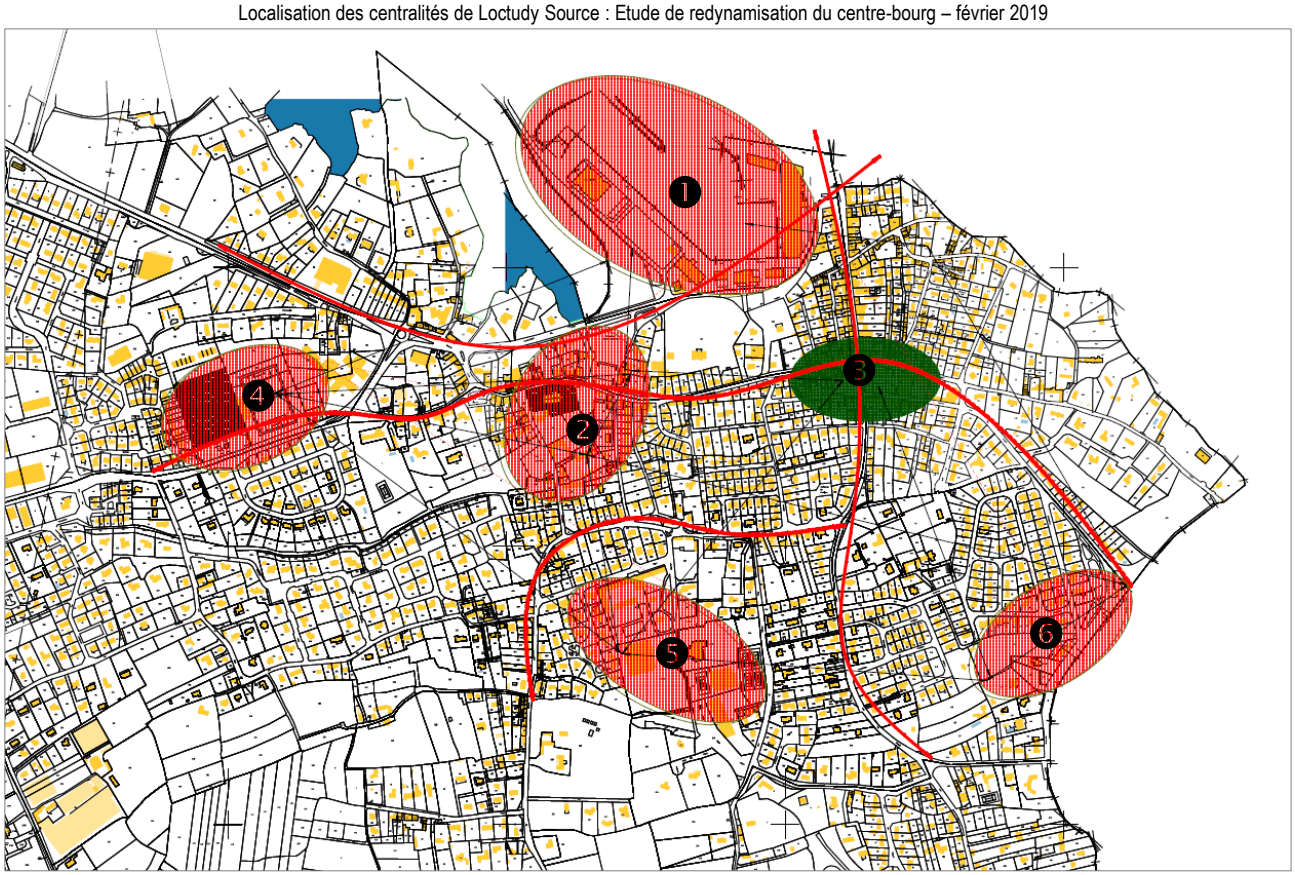


Le cloisonnement de ces centralités est tel que chacun se déplace en voiture, dans un périmètre de centre-bourg qui n'excède pas 700 mètres. L'enjeu du projet de redynamisation lancé par la commune en février 2019 est de **créer une couture entre ces différentes centralités** et de rendre perceptibles l'échelle humaine et l'ouverture littorale du bourg de Loctudy. C'est le sens de la présente révision du PLU qui poursuit les objectifs **d'intégrer les ports dans le bourg**, de **créer un cœur de ville**, de **densifier l'habitat** notamment au sein d'OAP ciblées, de **développer les déplacements doux** et de **valoriser le patrimoine maritime bâti**, trace des activités qui ont façonné la ville.

***La commune de Loctudy sous différents angles de vue***

Source : Etude « Expertise sur le patrimoine maritime bâti de Loctudy » menée par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel - 2017

## 2.3. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN

### LA ZONE PORTUAIRE

Elle se situe à l'entrée de l'estuaire de la Rivière de Pont l'abbé, à l'abri des vents. C'est un centre d'activité économique et touristique important à l'échelle communale. De plus, un bac piéton fonctionne d'avril à septembre pour rejoindre l'Ile-Tudy.
Le port de pêche a vu le jour au milieu du 19ème siècle. Né de l'activité commerciale, notamment du marché de la pomme de terre, il a connu un développement progressif et important de l'activité "pêche" avec des équipements de pointe. Située à l'entrée du port de pêche, le phare de la "perdrix" est le symbole maritime de Loctudy et de l'Ile-Tudy. Peint en rouge à l'origine, il fut revêtu de damiers noirs et blancs en 1947, particularité unique en France. A proximité du centre bourg, le phare de Langoz est le témoin direct de l'exploitation du goémon comme engrais dans la région. Le port de plaisance, créé en 1991, a fait l'objet d'aménagements paysagers et offre notamment des aménagements destinés à la promenade.

***Vue sur la zone portuaire depuis Pen an Veur***

Source : ©ENAMO

### LE BOURG

Le bourg de Loctudy possède deux centres. L'un au niveau de l'église et de la mairie, c'est le centre historique. Il est rattaché aux routes départementales 2 vers le Nord et Pont l'abbé et 53 vers l'Ouest et les autres ports bigouden. La place de la mairie représente un élément fort du paysage compte tenu de l'ouverture visuelle qu'elle offre en entrée de ville. Le deuxième centre est organisé autour du port et de ses accès, il concentre l'essentiel de l'activité et des services. La municipalité travaille aujourd'hui sur l'interface port /ville pour ouvrir le port sur la ville. L'urbanisation s'étend ensuite le long de la frange littorale jusqu'au Sud de la commune ainsi que le long des routes départementales avec le développement de services, supermarché notamment. En dehors de la zone portuaire ou de la plage de Langoz, il y a peu de relations visuelles entre le bourg et la mer.

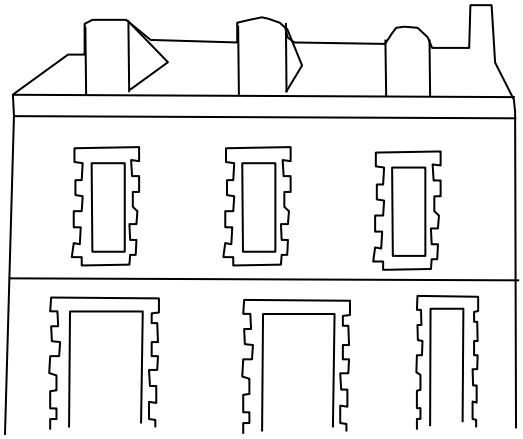

**Une homogénéité des formes urbaines et des matériaux :**

- Volume simple, la volumétrie de la maison de bourg, souvent plus haute que longue
- Gabarit de 9 à 10 mètres, rez-de chaussée + 1étage + combles le plus souvent
- Maçonnerie en pierres en granit, apparente ou enduite
- Toiture à 2 pentes en ardoises
- Façades marquées par des ouvertures plus hautes que larges, «composées» et pensées dans leur globalité, s'appuyant souvent sur des axes de symétrie qui assurent l'équilibre visuel des bâtiments

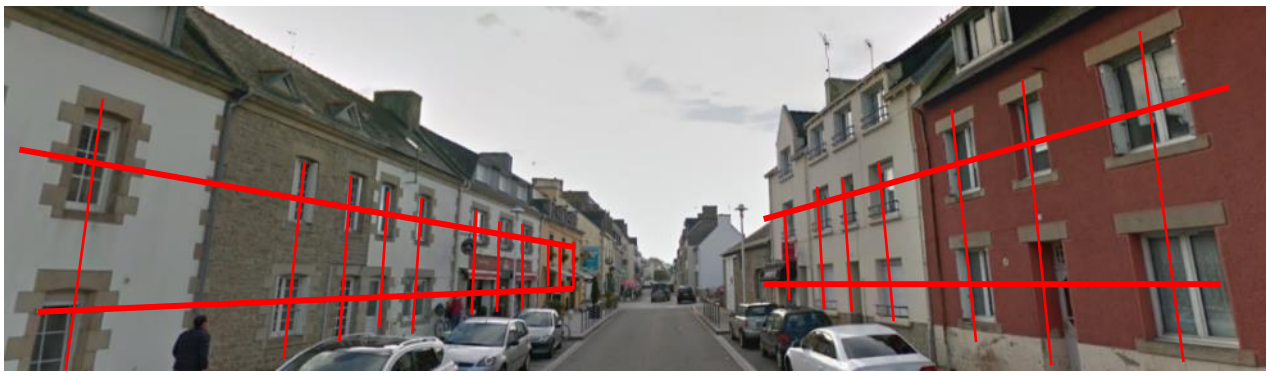

**L'habitat dense de la rue du port**

- Mitoyenneté
- R+1 à R+2+c
- 40-45 logements par hectare

***Vue sur la rue du port***

Source : ©ENAMO

## LE LITTORAL URBANISE

Bien que le linéaire de côte soit important à Loctudy, il y a peu de visibilité sur la mer. La zone de co-visibilité se limite à une étroite bande de terre entre ligne de bâtis et la mer.

***Front bâti balnéaire***

Source : etude Expertise sur le patrimoine maritime bâti menée par l'OPMC en 2017 Crédit Photo OPMC, octobre 2015

L'accès à la mer se fait essentiellement par des impasses, les deux seules voies publiques se trouvant à Langoz et à Lodonnec. En continuité du bourg, l'urbanisation s'étend le long du littoral et plusieurs quartiers pavillonnaires se succèdent tels qu'Ezer ou Lodonnec avec la seule portion de route de la commune en vue sur mer. Une coupure d'urbanisation est à noter à Kervilzic. Les quartiers de Kerizur, Kerfriant, Larvor, Tréguido et Le Cosquer occupent la partie Sud de la commune. Ces quartiers sont reliés entre eux par un réseau dense de voies le long desquelles s'est fixée une urbanisation composée de bâtis plus ancien de type Penn Ty du côté de Kerfiant et Larvor ainsi que de résidences plus récentes, souvent secondaires au niveau du Cosquer. Deux de ces petits secteurs présentent un tissu commercial de proximité, Lodonnec et Larvor.

***Vue sur la frange littorale urbanisée le long de la plage de Lodonnec***

***Vue sur la Palud du Cosquer***

Source : ©ENAMO

**DES ENSEMBLES BATIS EN ARRIERE DE LA FRANGE LITTORALE**

A partir de noyaux existants qui sont souvent le résultat du regroupement de quelques fermes, on voit apparaitre une urbanisation nouvelle faite de pavillons individuels, sur des terrains relativement vastes. Cette possibilité est offerte en raison du moindre cout des terrains étant donné le relatif éloignement de la côte et le faible niveau d'équipement. C'est le cas à, Kerhervant, Brémoguer ou Kerinvac'h par exemple.
Les ensembles bâtis de Kermadec, Kermenhir, Suler et de Kerveltré à proximité de la RD 2 occupent une situation intéressante, à proximité du bourg, de la mer et de Pont l'Abbé et dans un environnement boisé, bordant les rives de la rivière de Pont l'Abbé. Cela a favorisé leur développement.

**DES QUARTIERS PAVILLONNAIRES A L'URBANISATION PLUS AEREE**

Des formes bâties en rupture avec les caractéristiques du bâti ancien, consommatrices de plus d'espace :

- Implantation : en retrait des voies de desserte (entre 5 à 10 m) et en recul également des limites de parcelles, implantation en milieu de parcelle mais également des mitoyennetés
- Densité : 9 logts/ha en moyenne *(parcelle en moyenne de 1000 m²)* sur les opérations d'ensemble
- Matériaux : Peu de matériaux traditionnels employés, toiture en ardoise, ouvertures en PVC, dans les opérations récentes, certains enduits proches des pierres locales
- Hauteurs : R + combles ou R + 1 + combles
- Volumétrie / gabarit : volumétrie sur une base rectangulaire simple, on s'éloigne de l'habitat traditionnel, principe volumétrique standardisé en rupture avec la typologie bâtie originelle
- Architecture : une architecture le plus souvent plutôt classique, toitures à deux pentes, enduits clairs
- Clôtures : ponctuellement des murets en pierre clôturant la parcelle mais le plus souvent une hétérogénéité
- Une architecture en évolution ces dernières années : toits plats ...

***Exemples de reculs et d'implantations***

## 2.4. LES TENDANCES CONSTATEES

Source : Etude de redynamisation du centre-bourg – février 2019

Dans les années 1950-1960, le bourg s'est étoffé de **quartiers de marins** - petites maisons basses des cités du Coadigou, de Ty Glaz et des Genêts ou bâtisses néo-bretonnes des patrons pêcheurs. Ces nouveaux quartiers ont adopté un schéma éloigné des codes d'un centre-bourg urbain. La physionomie de la ville est aussi bouleversée par **le tourisme**, qui se tourne après-guerre vers le plein air et les résidences secondaires. Les hôtels ferment peu à peu, l'époque est aux colonies et centres de vacances et au camping sur les dunes de Langoz. L'afflux touristique, massif à la belle saison, comme les premiers retours au pays de jeunes retraités laissent une empreinte urbaine : les surfaces agricoles et littorales sont captées par l'habitat, ce qui brouille la perception de Loctudy en tant que cité maritime. Le POS établi au cours des années 1980 ne suffit pas à préserver le front de mer. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux identifie aujourd'hui certaines de ces zones résidentielles comme à moyen voire **fort risque de submersion marine**. Les résidences de villégiature construites en bord de plage empêchent la création d'une corniche qui aurait offert une ouverture vers la mer, et grève le développement d'une offre de loisirs, d'hébergement ou de restauration de bord de mer. Le tourisme est pourtant un secteur primordial de l'économie bigoudène, pourvoyeur de 19 % des emplois.

# 3. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS IDENTIFIES PAR LE SCOT (L141-3)

Dans la continuité des objectifs la loi ALUR, le 2° de l'article R151-1 du code de l'urbanisme introduit la nécessité de l'intégration dans le rapport de présentation du PLU d'une analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le SCoT (en vertu du 2° de l'article L141-3). Le SCoT ne propose pas ce type d'analyse.

# 4. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS IDENTIFIES DANS LE CADRE DU PROJET (L151-4)

Un travail important a été réalisé sur cette partie de l'analyse du territoire. Dans un premier temps, une analyse informatique a proposé une sélection de parcelles non bâties et des parcelles bâties mais présentant des potentialités de division en vue de la construction d'une ou plusieurs habitations supplémentaires. Le tout au sein des espaces constructibles du PLU opposable (zones U et 1AU).

- Les parcelles libres (dents creuses) ont été intégrées si leur surface est supérieure à 250m².
- Les parcelles bâties ont été intégrées aux possibilités de division parcellaire si la configuration du terrain permet de détacher une surface de 500m² avec accès à la voirie de desserte.
- Les parcelles affectées par le PPRL zone rouge n'ont pas été intégrées. Les parcelles affectées par le PPRL zone bleue ont été intégrées si la surface hors PPRL est supérieure à 500m².

Avec ce premier niveau d'analyse il est possible de produire les cartographies ci-après.

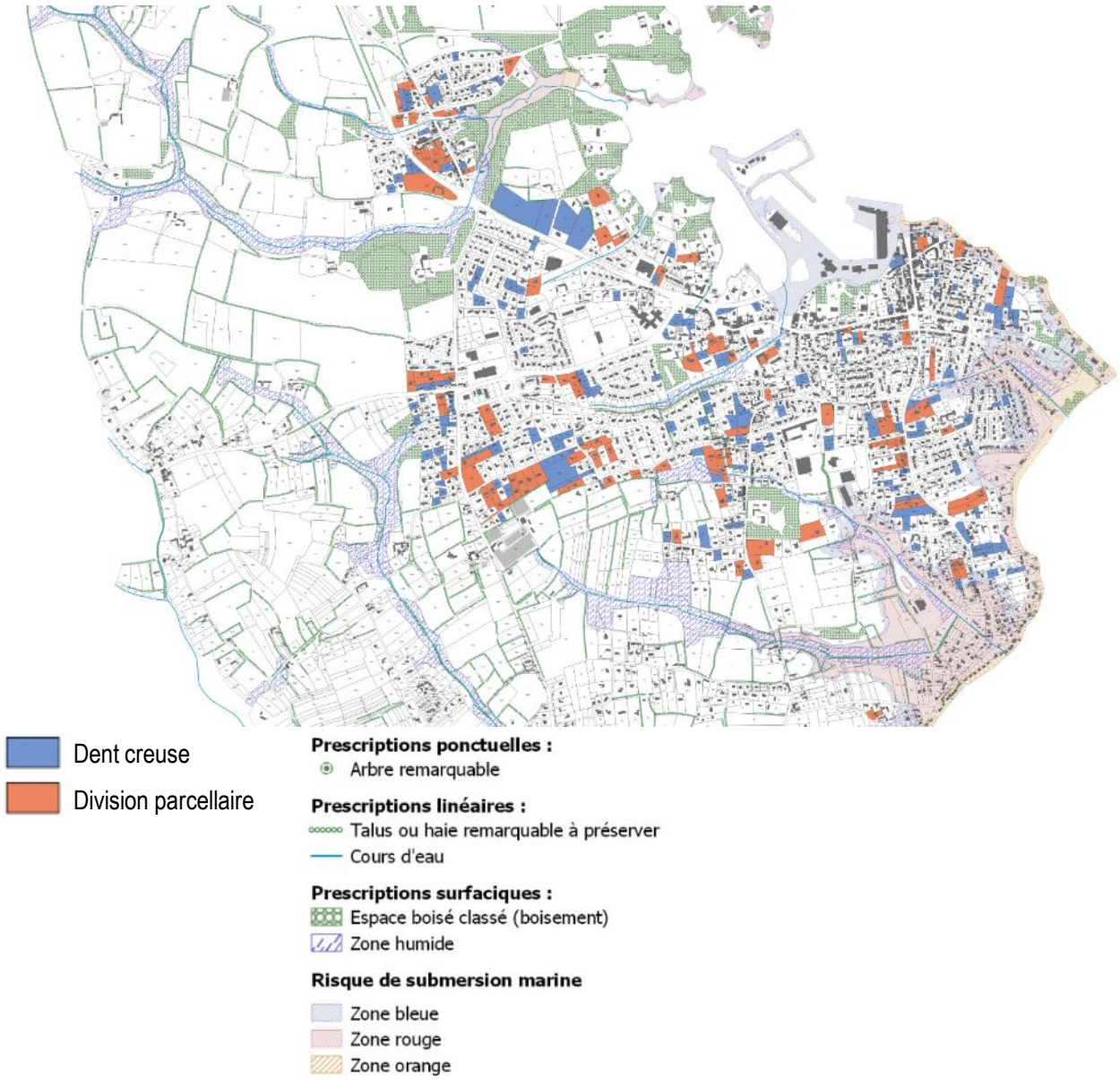

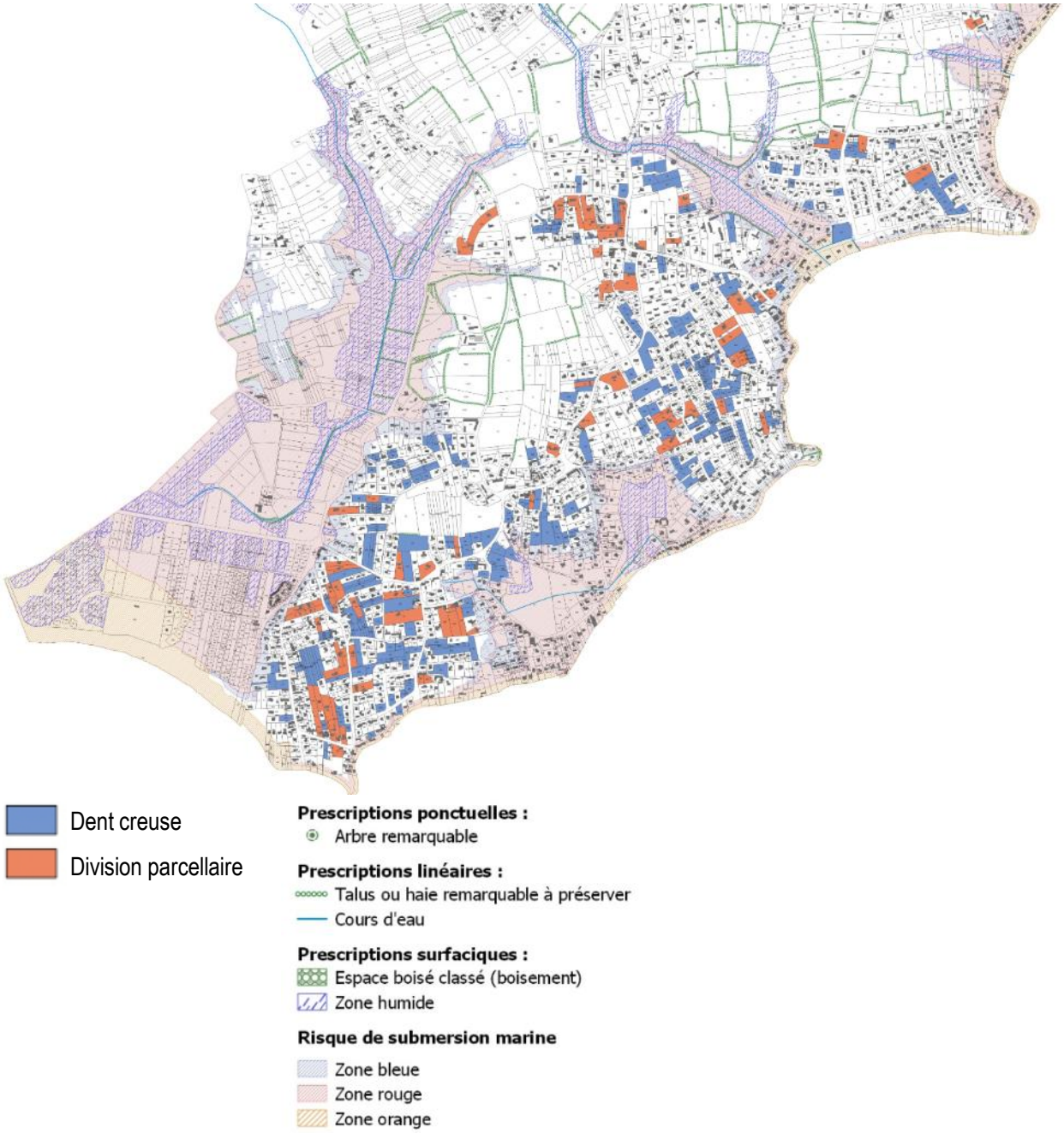


Il ressort de ce premier niveau d'analyse que 458 parcelles pour une surface de 40 hectares sont qualifiées de parcelles libres (dents creuses) et que 83 parcelles présentent un potentiel de divisions sur la base des critères de sélection énoncés précédemment.

Un 2ème niveau d'analyse a consisté à qualifier la réalité du potentiel de chacune de ces 541 parcelles. Cette analyse a pu être menée grâce à la connaissance fine du territoire dont dispose les élus. Ont été retenus la réalité de la configuration du terrain (et notamment les pentes ou la forme), la présence de contraintes de réseaux (accès, assainissement) et les projets connus qualifiés ici de de futur engagé.

Après analyse ce sont donc des potentialités à hauteur de 474 logements en dents creuses qui sont identifiés et 98 logements en division parcellaire.

## 5. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Sur les 10 années précédant l'arrêt du PLU, la commune de LOCTUDY affiche une consommation d'espace de l'ordre d'une trentaine d'hectares. Ce volume est essentiellement consacré à l'accueil de nouveaux logements (24,7ha). La consommation d'espace liée aux activités économiques et des équipements est de l'ordre de 6 ha. Le complément de consommation d'espace est destiné à l'accueil de quelques annexes en espaces agricole ou naturel. Les extraits carto ci-dessous localisent (aplat « saumon ») sur le territoire les espaces urbanisés sur la période.

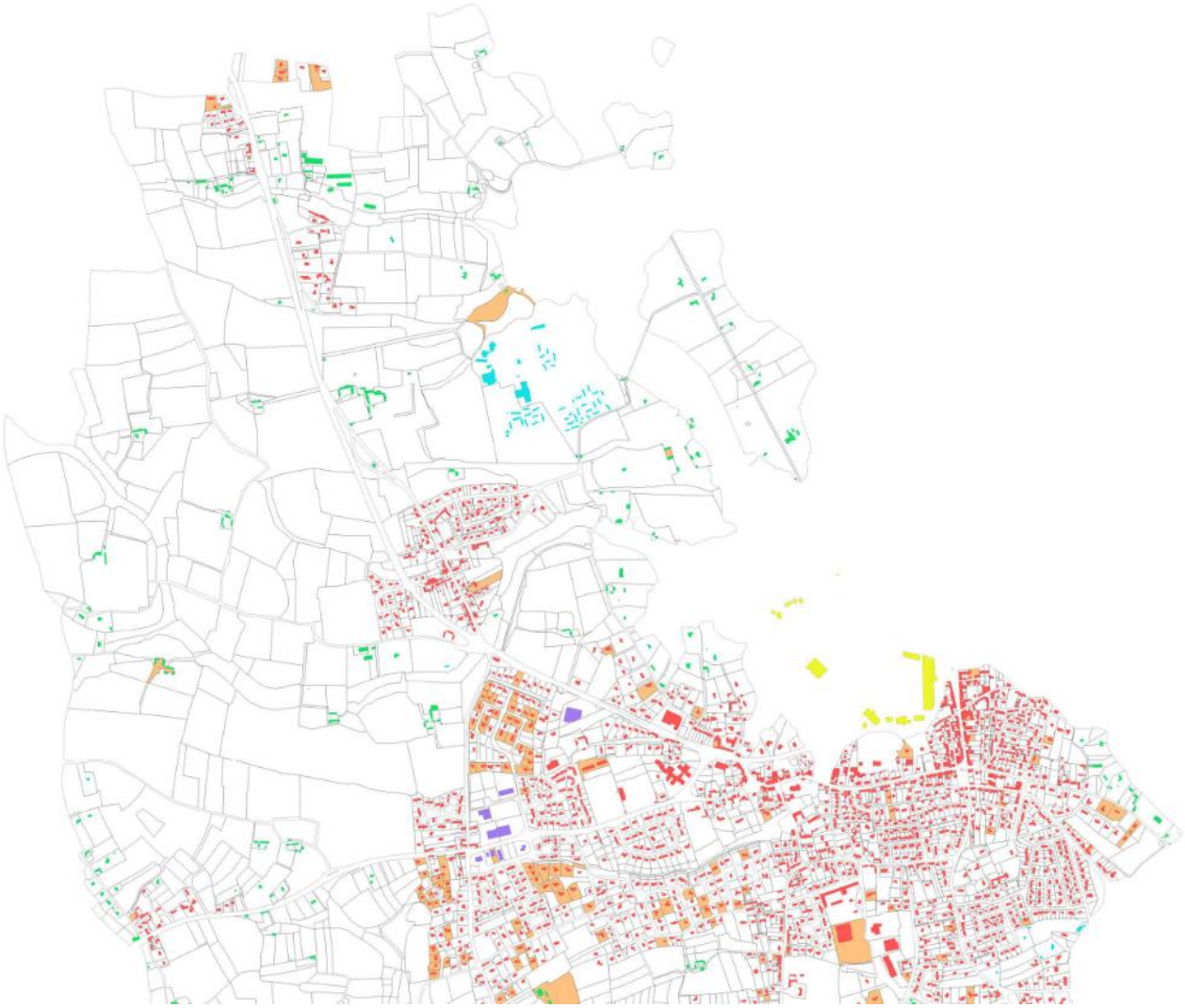

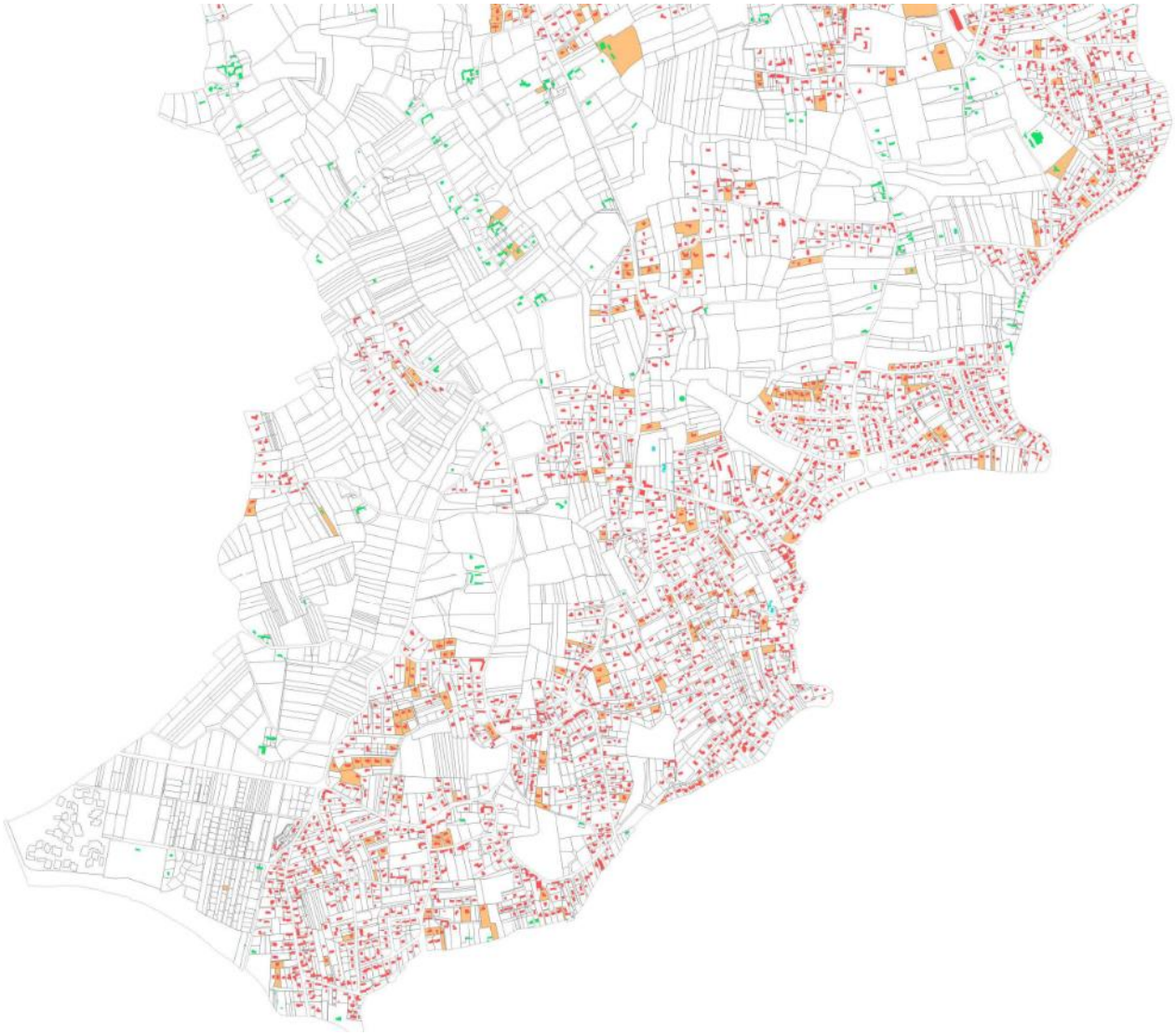

Les différentes couleurs affectées aux constructions présentes sur le territoire sont liées à la localisation de ces constructions au regard de la destination générale du sol du PLU :

- Habitat
- Économique
- Loisirs
- Portuaire
- Naturelle / Agricole

- Parcelle bâtie sur les 10 dernières années

# PARTIE 3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

# 1. LES CARACTERISTIQUES DE LA GEOGRAPHIE LOCALE

## 1.1. LE CLIMAT

Située sur la pointe Sud-Ouest du Finistère, dans le Pays Bigouden, LOCTUDY est sous l'influence du climat océanique tempéré (comme pour l'ensemble de la Bretagne). L'influence de l'Atlantique (courants, vents marins) entraîne des pluies fréquentes, relativement peu abondantes, qui peuvent être rapidement succédées par un temps dégagé. Par ailleurs, les variations diurnes et saisonnières des températures sont fortement adoucies par ces éléments climatiques.
La région présente cependant des zones climatiques, au sein desquels les caractères généraux varient. Loctudy se situe dans la zone « Littoral » caractérisée par des épisodes venteux marqués, des étés frais, des hivers doux et des pluies modérées.

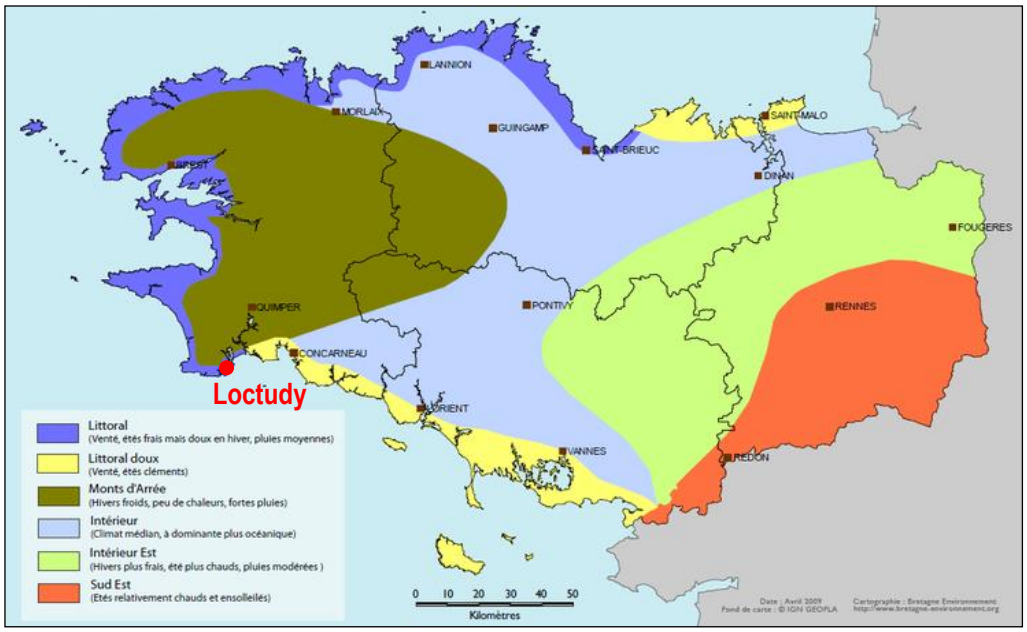


***Zones climatiques de Bretagne***

Source : Bretagne environnement

Les principales caractéristiques climatiques du territoire pour la période allant de 2000 à 2016, sont issues de la station météo de la Pointe de Penmarc'h (17 m d'altitude), située à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de LOCTUDY.
Comme le montre les graphiques ci-après, les températures sont douces avec une moyenne annuelle de 12,8°C et des écarts thermiques peu importants : seulement 9,6°C de différence entre la température moyenne du mois le plus froid (février avec 8,2°C) et la température moyenne du mois le plus chaud (août avec 17,8°C).

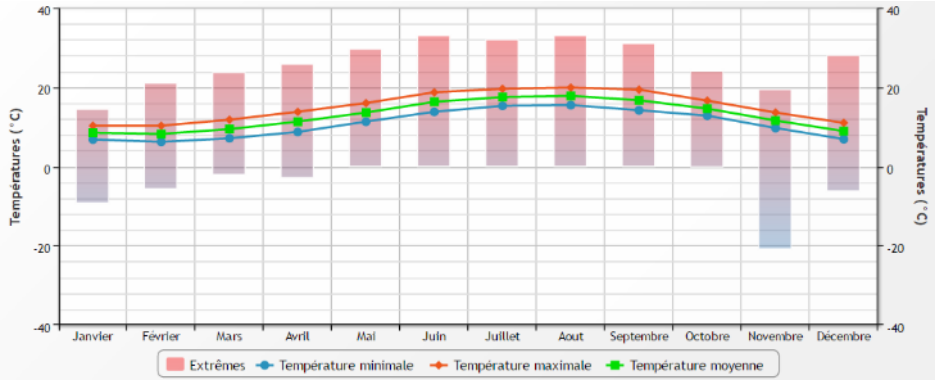


***Températures moyennes mensuelles à la station Pointe de Penmarc'h entre 2000 et 2016***

Source : www.infoclimat.fr

Les précipitations sont faibles avec un cumul moyen annuel de 643 mm. Les mois d'hiver (octobre à février) sont caractérisés par une période d'excédents hydriques, dont le cumul moyen mensuel varie entre 63 et 78 mm.

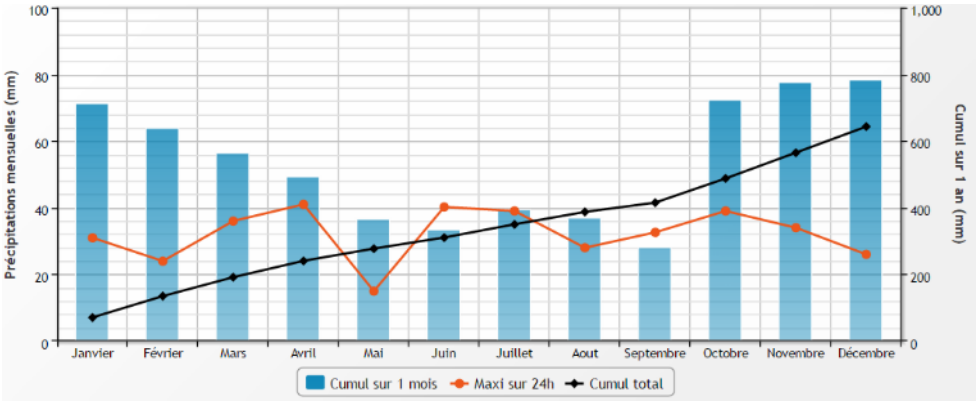


***Précipitations moyennes mensuelles à la station Pointe de Penmarc'h entre 2000 et 2016***
*Source : www.infoclimat.fr*

Le taux d'ensoleillement (station Météo de Quimper-Pluguffan, à environ 30 km au Nord de Loctudy) est de 1 724 heures par an, ce qui représente une moyenne de 144 h par mois. L'ensoleillement moyen mensuel est supérieur à 100 h durant les mois de mars à octobre (avec un maximum pouvant atteindre 237 h au mois de juin). Il est inférieur à 85 h entre novembre et février avec un minimum de 63 h en janvier.

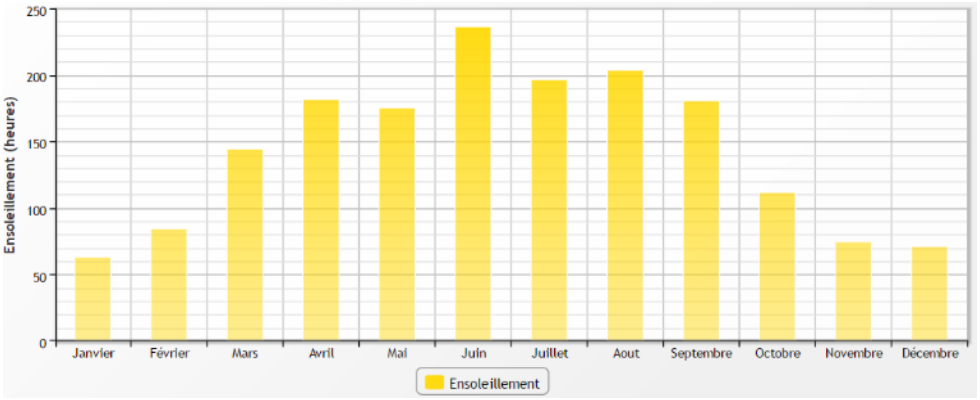


***Ensoleillement moyen mensuel à la station Quimper-Pluguffan entre 2000 et 2016***
*Source : www.infoclimat.fr*

Les mesures de vents présentées ci-contre sont celles réalisées à la pointe de Penmarc'h, entre septembre 2010 et octobre 2016.

Les vents dominants observés sont de secteur Nord-Ouest (16,1 % du temps), Ouest (9,4 % du temps), Ouest/Sud-Ouest et Ouest/Nord-Ouest (8,2 % du temps pour chacun d'eux).

A noter qu'il y a peu voir pas de variabilité mensuelle, puisque ce sont également les vents de Nord-Ouest qui dominent tout au long de l'année.

La vitesse moyenne annuelle du vent est de 24 km/h, avec une vitesse moyenne maximale de 33 km/h au mois de décembre. Entre novembre et février, la probabilité de vent supérieur ou égal à 4 Beaufort (soit entre 20 et 28km/h) est comprise entre 66 et 73 %. A l'année, elle est en moyenne de 58 %.

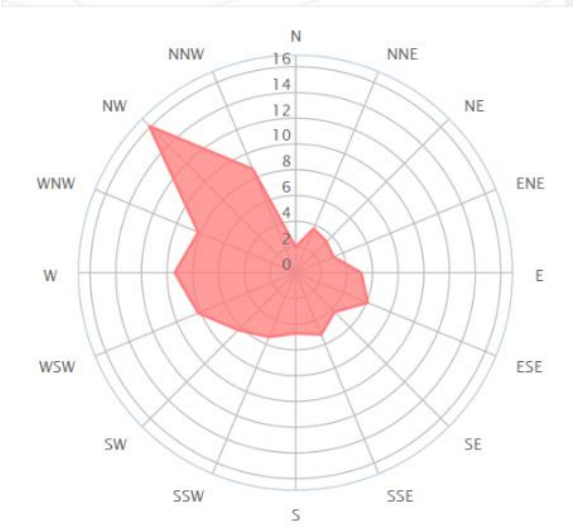


***Rose des vents annuelle entre 09/2010 et 10/2016 à la pointe de Penmarc'h***
Source : Windfinder

## 1.2. LA GEOLOGIE

D'un point de vue géologique, la Bretagne est découpée en deux grands domaines : le domaine Nord-Armoricain (ou chaîne Cadomienne) et le domaine Sud-Armoricain (ou chaîne Hercynienne). La commune de LOCTUDY se situe dans le domaine hercynien. Cette formation comprend elle-même plusieurs sous-domaines, dont le domaine varisque Sud-armoricain breton.

La commune de LOCTUDY est située au Sud de la Branche Sud du Cisaillement Armoricain et plus précisément dans le domaine anticlinal de Cornouailles. Il s'agit de la zone interne de la chaîne hercynienne, la partie la plus déformée. Les sols sont essentiellement composés de roches métamorphiques présentant une déformation ductile intense.

LOCTUDY s'étend sur un substrat géologique relativement uniforme de type granites et migmatites, correspondant au granite de Pont-l'Abbé à faciès grossier. Les alluvions présentes en fond de vallées, parfois tourbeuses, favorisent la présence de milieux humides sur l'ensemble des zones dépressionnaires du territoire communal (Source : Inventaire des zones humides de Loctudy, DCI environnement, 2016).

La façade Atlantique, à l'Est et au Sud, est longue d'environ 7,5 km. La côte, relativement plate, comporte plusieurs plages entrecoupées de zones rocheuses avec du Nord au Sud :

- Pointe de Langoz,
- Plage de Langoz,
- Pointe de Kergall
- Plage de Kervilzic,
- Pointe de Kerafédé,
- Plage de Lodonnec
- Pointe de Saint-Oual,
- Plage de Poulluen,
- Plage des Sables Blancs.

Orientée au Sud, la plage des Sables Blancs s'étend en un arc de cercle de 1,3 km et s'appuie sur un cordon dunaire fragilisé par de multiples brèches qui ont été rebouchées. A l'arrière de ce cordon, la palue (zone de marais) est protégée de l'action directe de la mer par une digue de 214 m de long, construite en 1850. Ce secteur se situe majoritairement sous le niveau des plus hautes eaux.

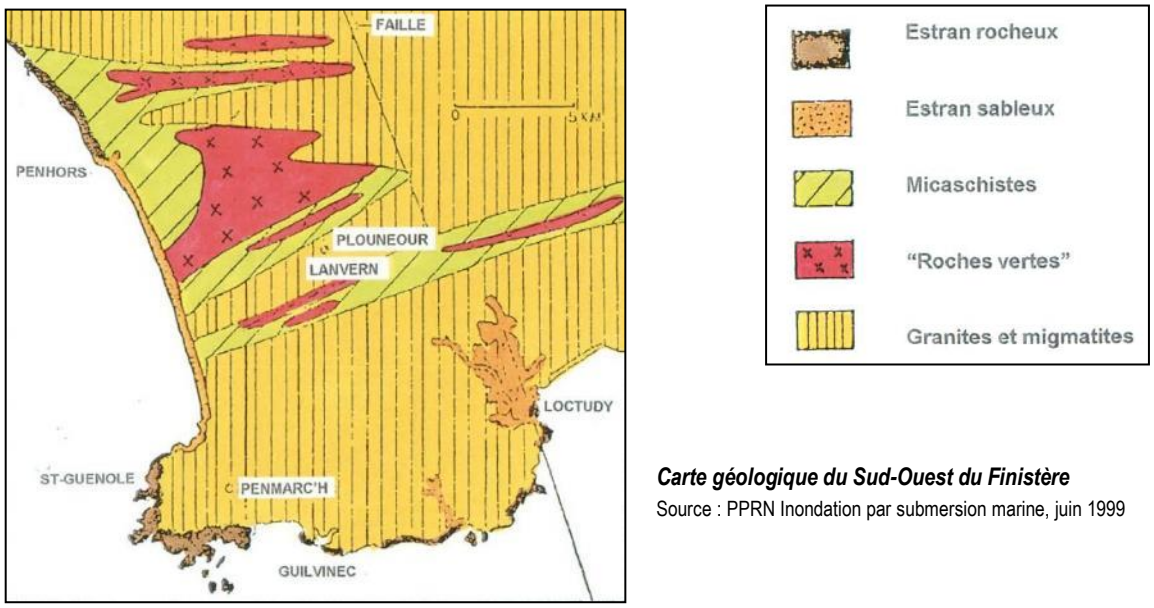


***Carte géologique du Sud-Ouest du Finistère***
Source : PPRN Inondation par submersion marine, juin 1999

## 1.3. LE RELIEF ET LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire communal s'étend sur un plateau orienté en pente douce selon un axe Nord-Ouest / Sud –Est. De par sa situation bordant l'estuaire et l'océan, la topographie du territoire reste peu marquée sur l'ensemble de la commune. Son altitude varie entre environ 21 m et 5-10 m en bordure littorale. Les ruptures de pente, associées au réseau hydrographique présentent des orientations variées.

Un inventaire départemental des cours d'eau a été réalisé par la Chambre d'Agriculture et la DDTM 29. Il a été validé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 et modifié le 25 juin 2014. Les cours d'eau inventoriés sur la commune de LOCTUDY représentent un linéaire de l'ordre de 22 181 m sur le territoire communal. Le ruisseau de Ster Kerdour marque les limites territoriales au Sud-Ouest avec la commune de Plobannalec-Lesconil. Son réseau hydrographique orienté vers l'océan se compose également de nombreux petits cours d'eau, pour la plupart non-permanents. La commune est concernée par deux bassins versants. Le bassin versant de la rivière de Pont l'Abbé et le bassin versant du Stêr.

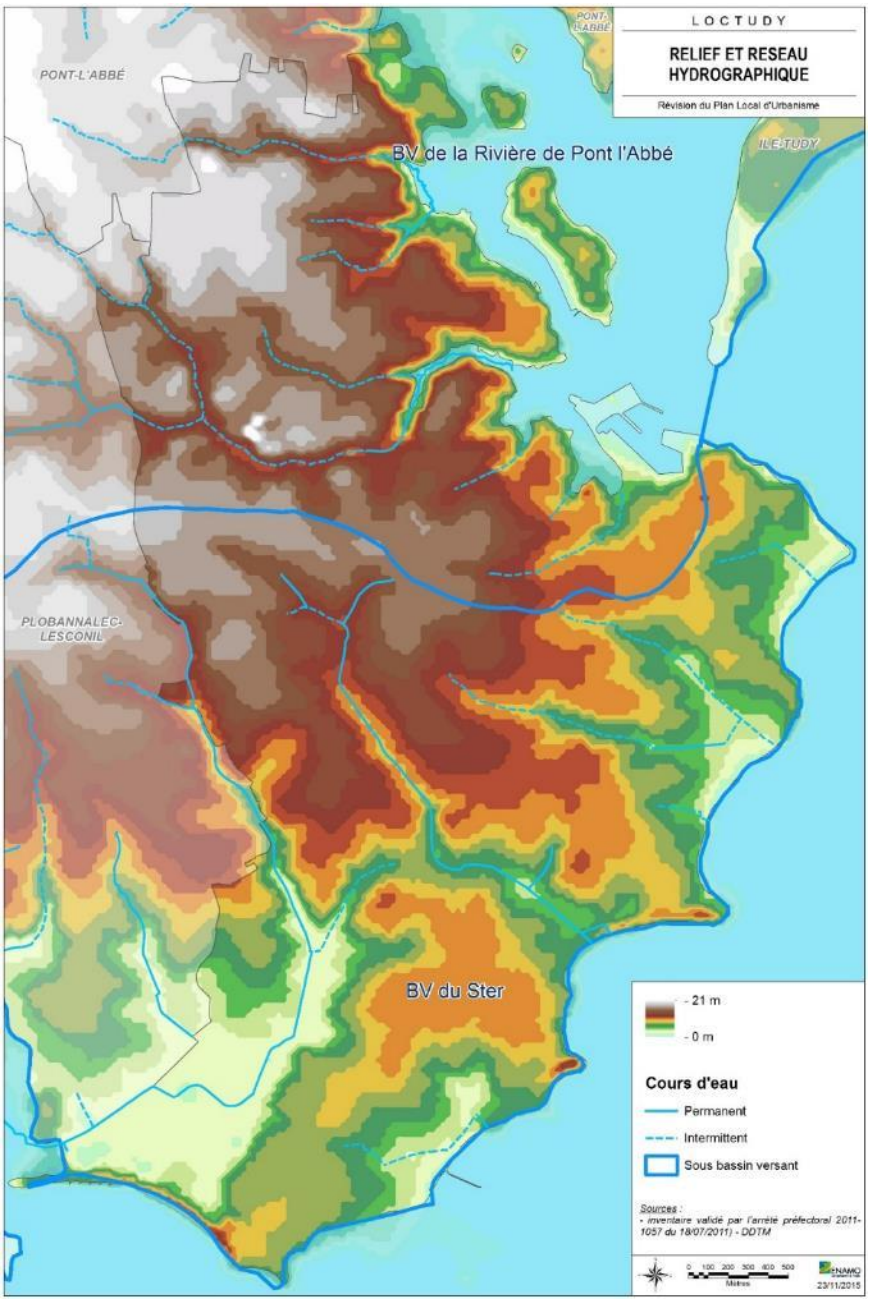

## 2. LA RESSOURCE EN EAU

D'un point de vue administratif et règlementaire, le territoire de LOCTUDY est concerné par le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne. Le **SDAGE Loire-Bretagne** 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015**.**

Alors que le SDAGE 2010-2015 prévoyait un résultat de 61 % des eaux en bon état, aujourd'hui 30 % des eaux sont en bon état et 20 % des eaux s'en approchent. Le SDAGE 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du précédent pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises. Ainsi, le SDAGE 2016-2021 conserve l'objectif d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021. A terme, l'objectif est que toutes les eaux soient en bon état. Les deux principaux axes de progrès pour parvenir au bon état des eaux dans le bassin Loire-Bretagne sont d'une part la restauration des rivières et des zones humides et d'autre part la lutte contre les pollutions diffuses.

Le SDAGE 2016-2021 met également l'accent sur cinq autres points :

- *Le partage de la ressource en eau :* il fixe des objectifs de débit minimum à respecter dans les cours d'eau sur l'ensemble du bassin. En complément, il identifie les secteurs où les prélèvements dépassent la ressource en eau disponible et il prévoit les mesures pour restaurer l'équilibre et réduire les sécheresses récurrentes.
- *Le littoral :* Le point principal concerne la lutte contre le développement des algues responsable des marées vertes et la lutte contre les pollutions bactériologiques qui peuvent affecter des usages sensibles tels que la conchyliculture ou des usages récréatifs comme la baignade.
- *Les zones humides* doivent être inventoriées afin de les protéger et les restaurer car elles nous rendent de nombreux services gratuits : épuration, régulation de la quantité d'eau, biodiversité, usages récréatifs…
- *Le développement des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)* est favorisé. Pour de nombreux thèmes, le comité de bassin a estimé qu'une règle uniforme pour l'ensemble du bassin n'était pas adaptée. Dans ces cas, le SDAGE confie aux SAGE la responsabilité de définir les mesures adaptées localement.
- *L'adaptation au changement climatique* est encouragée dans le SDAGE 2016-2021.

L'intégralité du territoire de la commune de LOCTUDY est concernée par le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Ouest Cornouaille**, qui s'étend sur 558 km². La commune de LOCTUDY (12,73 km²) représente 2,3% du territoire du SAGE.

Sa topographie est contrastée avec par exemple sur le Goyen des vallées profondes encaissées autour du cours d'eau et un relief relativement plat sur le sud du pays bigouden. La relative imperméabilité du sous-sol est défavorable à l'infiltration des eaux pluviales et ne permet pas la formation de réserves aquifères importantes. Le débit des cours d'eau est directement influencé par les précipitations et présente des variations saisonnières importantes avec de fortes irrégularités interannuelles : débits importants en période hivernale mais les débits d'étiage sont relativement faibles.

Ce SAGE a été approuvé le 27 janvier 2016. Les principaux enjeux de ce SAGE sont :

- La satisfaction des usages littoraux ;
- L'exposition aux risques naturels ;
- La qualité des eaux (nitrates, phosphore et substances chimiques) ;
- La qualité des milieux ;
- La satisfaction des besoins en eau.

***Périmètre du SAGE Ouest Cornouaille***

Source : Ouesco

## 2.1. LA QUALITE DES EAUX A L'ECHELLE DES MASSES D'EAU

### 2.1.1. LES EAUX DE SURFACE

Les eaux de surface sont constituées des eaux continentales, appelées aussi eaux douces superficielles (cours d'eau et plans d'eau) et des eaux littorales (eaux côtières et eaux de transition - estuaires).

#### LES EAUX CONTINENTALES

Les principaux cours d'eau suivis par le SAGE Ouest Cornouaille ne concernent pas la commune de LOCTUDY. La qualité des cours d'eau sillonnant le territoire communal n'est donc pas connue. Toutefois, ces cours d'eau influencent directement la qualité des eaux du littoral puisqu'ils se déversent dans la ria de Pont-l'Abbé et l'océan Atlantique. L'état des masses d'eaux littorales est donc l'état le plus représentatif de la qualité des cours d'eau sur LOCTUDY.
A noter qu'aucun des cours d'eau présents sur le territoire communal ne figurent dans les arrêtés de classement des cours d'eau, des tronçons de cours d'eau ou canaux au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement.

#### LES EAUX COTIERES ET DE TRANSITION

Le linéaire côtier de la commune de LOCTUDY est concerné par 3 masses d'eaux littorales faisant l'objet d'un suivi au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par le SAGE Ouest Cornouaille : 1 masse d'eaux de transition appelée « Rivière de Pont l'Abbé » (FRGT 14) et 2 masses d'eaux côtières dénommées « Concarneau (large) » (FRGC28) et « Baie de Concarneau » (FRGC29).

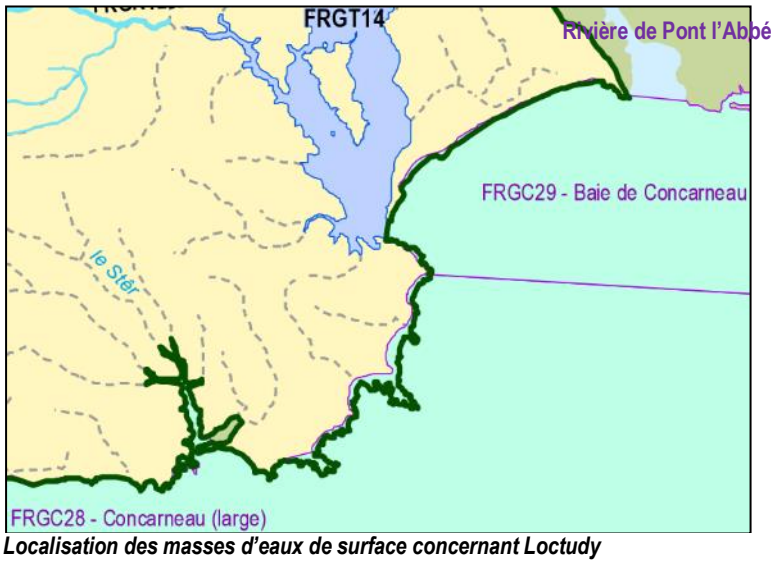


***Localisation des masses d'eaux de surface concernant Loctudy***
Source : SAGE Ouest Cornouaille

Un bilan de l'état global des masses d'eau est établi par l'IFREMER sur la base d'analyses régulières réalisées dans le cadre du programme de surveillance de la DCE.

- **Masse d'eau « Rivière de Pont-l'Abbé » - FRGT14**

Les derniers résultats validés (mise à jour d'avril 2016) montrent un état global de cette masse d'eau moyen, comme son état écologique. A noter que l'objectif environnemental est moins strict que le bon état à cause d'une contamination par le Benzo(g,h,i)pérylène. Cet hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) est considéré comme ubiquiste en application de la directive 2013/39/UE concernant les substances prioritaires. L'état chimique quant à lui est jugé comme bon. L'objectif environnemental de bon état a donc été reporté à 2027 à cause de la faisabilité technique.

- **Masse d'eau « Baie de Concarneau » – FRGC29**

Les derniers résultats validés (mise à jour d'octobre 2015) montrent un état global de cette masse d'eau médiocre. En effet, bien que l'état chimique de cette masse d'eau soit bon, des flux d'azote encore trop importants sont régulièrement

observés dans la Baie de Concarneau. Ils provoquent l'eutrophisation des écosystèmes et conduisent à l'échouage d'algues vertes (ulves) sur les côtes, cause d'un état écologique médiocre. L'objectif environnemental de bon état a donc été reporté à 2027 à cause de la faisabilité technique. Ce report de délai est motivé par ces conditions naturelles et la faisabilité technique.

Sur LOCTUDY, un site sableux a été concerné par des échouages d'ulves à Lodonnec. A noter que de nombreux efforts ont été réalisés au cours des dernières années dans le domaine de l'eau, qu'il s'agisse de la production ou de l'assainissement, par la commune de Loctudy afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade à l'échelle du SAGE Ouest Cornouaille.

- **Masse d'eau « Concarneau (large) » – FRGC28**

Les derniers résultats validés (mise à jour d'octobre 2015) montrent un état global de cette masse d'eau bon, comme son état écologique. L'état chimique quant à lui est jugé comme bon.

| REFERENCE | NOM | OBJECTIF D'ETAT ECOLOGIQUE | | OBJECTIF D'ETAT CHIMIQUE | | OBJECTIF ETAT GLOBAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Objectif | Délai | Objectif | Délai | Objectif | Délai |
| FRGT14 | Rivière de Pont l'Abbé | Bon état | 2027 | Bon état | 2015 | Bon état | 2027 |
| FRGC29 | Baie de Concarneau | Bon état | 2027 | Bon état | 2015 | Bon état | 2027 |
| FRGC28 | Concarneau (large) | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 |

***Objectif d'atteinte du « bon état » des eaux littorales sur la commune de Loctudy***

Source : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

## 2.1.2. LES EAUX SOUTERRAINES

Les eaux souterraines proviennent principalement de l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Elles s'accumulent en remplissant le moindre vide et forme ainsi un réservoir d'eau souterraine appelé aquifère. Le territoire est constitué d'une géologie de roches dures à faibles porosités (formations anciennes du socle). Les eaux souterraines se caractérisent par une mosaïque d'aquifères discontinus, contrôlés par l'altération supergène.

La commune de Loctudy est concernée par la masse d'eau souterraine « Baie d'Audierne » (FRGG003).

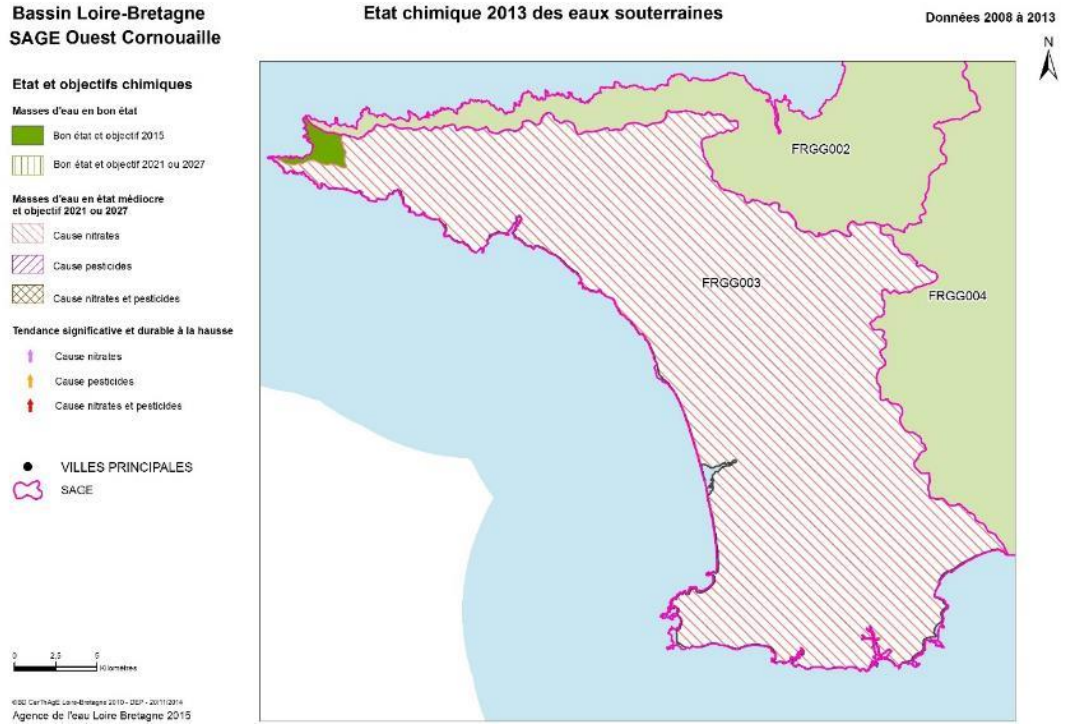


Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

L'état chimique de la masse d'eau souterraine « Baie d'Audierne » est considéré comme dégradé vis-à-vis du paramètre « nitrate ». En effet les concentrations mesurées entre 2001 et 2010 au niveau des forages et captages d'eau situés au Nord de la nappe sont supérieures au seuil « bon état » fixé par la DCE à 50 mg/l. A noter que l'on observe de manière générale des concentrations en nitrate plus élevées au niveau des captages du fait de la plus forte vulnérabilité des nappes.
Concernant la présence de pesticides, l'analyse des concentrations effectuées sur l'ensemble des stations montre des dépassements des valeurs seuils pour l'Atrazine déséthyl ainsi que pour le Glyphosate entre 1998 et 2009. Les concentrations totales disponibles pour la période 2008-2009 ne font état d'aucun dépassement du seuil de « bon état » fixé à 0,5 µg/l par la DCE.
Enfin, l'état quantitatif de la masse d'eau est quant à lui considéré comme satisfaisant.
Cette masse d'eau fait l'objet d'un report de délai de l'atteinte du bon état chimique en 2021. Le paramètre motivant ce report est le nitrate. Les aquifères les plus superficiels présentent des concentrations en nitrates variant entre 50 et 80 mg/L. Le bon état quantitatif est quant à lui fixé pour 2015.

| REFERENCE | MASSE D'EAU | OBJECTIF QUALITATIF | OBJECTIF QUANTITATIF | OBJECTIF GLOBAL |
|---|---|---|---|---|
| FRGG003 | Baie d'Audierne | 2021 | 2015 | 2021 |

***Evaluation des objectifs « bon état » qualitatifs et quantitatifs de la masse d'eau souterraine***
Source : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

## 2.2. LES USAGES DE L'EAU

### LES EAUX DE BAIGNADE

La façade littorale de LOCTUDY longue d'environ 7,5 km compte plusieurs plages : Plage de Langoz, Plage de Kervilzic, Plage de Lodonnec, Plage de Poulluen et Plage des Sables Blancs.

***Vue sur les plages de Lodonnec et Ezer***
Source : ©ENAMO

Ces plages font l'objet d'un suivi du contrôle sanitaire de ces eaux de baignade par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements (liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées…), qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade. Connaître la qualité de l'eau de baignade est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs.

| POINT DE PRELEVEMENT | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Langoz (milieu)** | 8E | 8E | 8E | 8E | 14E |
| **Kervilzic** | 8E | 8E | 8E | 8E | 14E |
| **Ezer** | 8E | 8E | 8E | 8E | 8E |
| **Lodonnec** | 8E | 8E | 8E | 8E | 8E |
| **Poulluen** | 8E | 8E | 8E | 8E | 8E |
| **Sables Blancs (face accès)** | 8E | 8E | 8E | 8E | 14E |

**E** Excellente qualité, **B** Bonne qualité, **S** Qualité suffisante, **I** Qualité insuffisante, **P** Insuffisamment de prélèvements, **N** Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible.
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

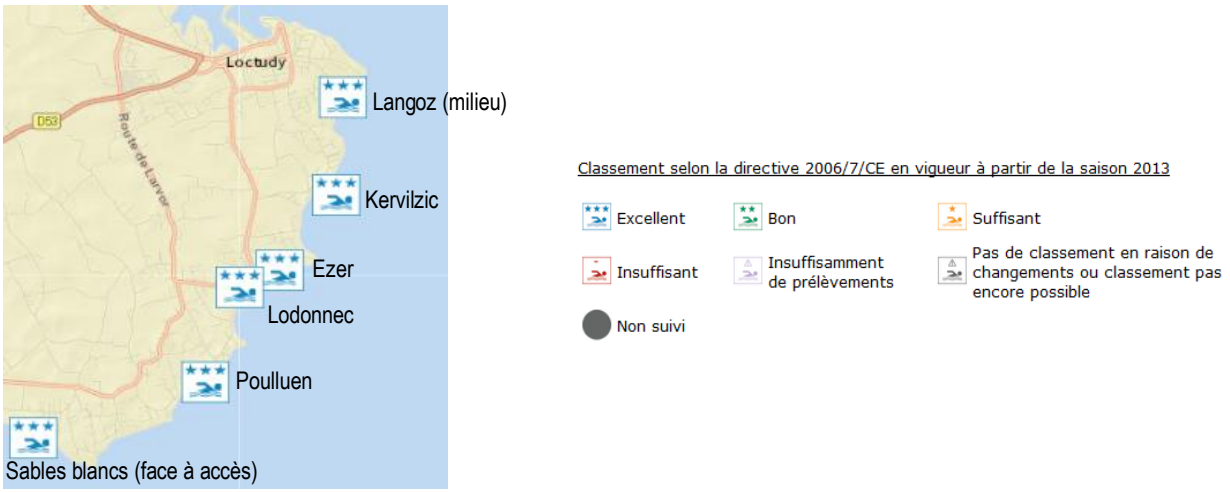


***Localisation et classement des zones de baignades sur la commune de Loctudy***
Source : baignades.sante.gouv.fr

Selon la directive 2006/7/CE en vigueur depuis 2013, la qualité des eaux de baignade sur l'ensemble des plages de la commune de LOCTUDY est excellente depuis 2013.

**LES EAUX CONCHYLICOLES ET DE PECHE A PIED DE LOISIRS**

Les eaux des zones conchylicoles font régulièrement l'objet de prélèvements afin de déterminer leur qualité, et ainsi éviter les risques sanitaires. Suite aux résultats d'analyses qui sont menées sur les coquillages de la zone concernée, un classement est établi afin de déterminer la qualité de chaque site. Ce classement est le reflet de la qualité microbiologique des coquillages présents et de leur contamination en métaux lourds.

| Critère | Classement sanitaire A | Classement sanitaire B | Classement sanitaire C | Classement sanitaire D |
|---|---|---|---|---|
| Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI) | < 230 E. coli | > 230 E. coli et < 4 600 E. coli | > 4 600 E. coli et < 46 000 E. coli | > 46 000 E. coli |
| Métaux lourds (mg/kg chair humide) | Mercure < 0,5<br>Plomb < 1,5<br>Cadmium < 1 | Mercure < 0,5<br>Plomb < 1,5<br>Cadmium < 1 | Mercure < 0,5<br>Plomb < 1,5<br>Cadmium < 1 | Mercure > 0,5<br>Plomb > 1,5<br>Cadmium > 1 |
| Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle) | Directe | Après passage en bassin de purification | Après traitement thermique approprié | Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite |
| Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite) | Autorisée | Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée) | Interdite | Interdite |

***Critères du classement sanitaires des zones conchylicoles***
Source : Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages

Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :

- Groupe 1 : les gastéropodes (bulots etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets) ;
- Groupe 2 : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs, dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...) ;
- Groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...).

Les pourtours estuarien et littoral de la commune de Loctudy sont concernés par 3 sites de production conchylicole :

- Le site « Rivière de Pont l'Abbé aval » (zone n°29.07.040) et le site « Anse du Pouldon » au sein de la ria de Pont-l'Abbé » (zone n°29.07.050) ;
- Le site « Eaux profondes Guilvinec-Bénodet – Glénan » (zone n°29.07.010) dans l'océan Atlantique.

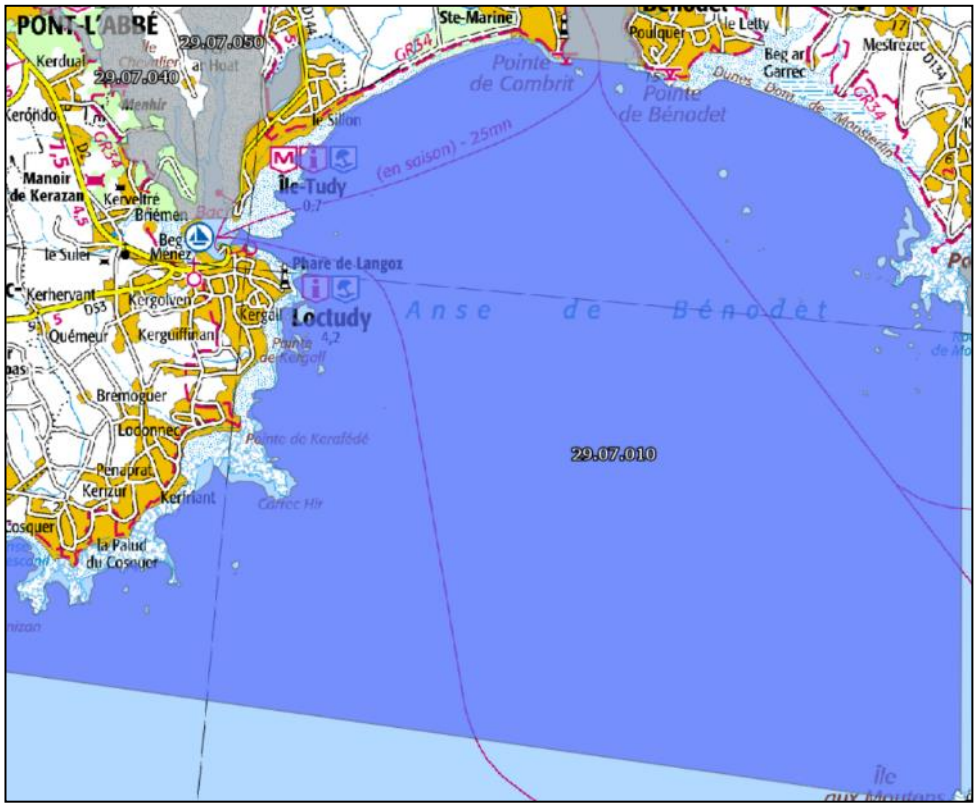


***Zone conchylicole concernée par la commune de Loctudy***

Source : Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages

Selon l'arrêté de classement du 27 décembre 2016 de la préfecture du Finistère, les zones sont classées comme suit :

| | SITE « EAUX PROFONDES GUILVINEC-BENODET – GLENAN » - ZONE N°29.07.010 | SITE « RIVIERE DE PONT L'ABBE AVAL » - ZONE N°29.07.40 | SITE « ANSE DU POULDON » - ZONE N°29.07.50 |
|---|---|---|---|
| **Groupe 1** | A | Non Classé (NC) | NC |
| **Groupe 2** | A | B | B |
| **Groupe 3** | A | B | B |

***Classement des zones conchylicoles sur la commune de Loctudy***

Source : Arrêté n° 2016362-0004 du 27 décembre 2016

Pour ce qui est du site « Eaux profondes Guilvinec-Bénodet-Glénan », un classement en A vaut pour les trois groupes de coquillages. Les coquillages pêchés ou récoltés dans cette zone sont donc consommables directement.

Concernant les secteurs « Rivière de Pont l'Abbé aval » et « Anse du Pouldon », il n'y a pas de classement pour le groupe 1. L'activité de pêche ou d'élevage à titre professionnel, y est donc interdite pour les coquillages de types gastéropodes, échinodermes ou tuniciers. Les coquillages de groupe 2 et 3 sont quant à eux classés B. Le classement sanitaire B implique, l'obligation pour les conchyliculteurs produisant dans cette zone, de purifier les coquillages en centre agréé ou de les reparcer avant commercialisation.

On notera enfin que la pêche de loisirs peut s'exercer dans les zones de production professionnelle classées A ou B, en dehors des concessions d'élevage et sans préjudice des règles propres à l'exercice de cette activité, notamment en termes de protection de la ressource et du littoral. Elle est interdite dans les zones de production professionnelle classées C. En dehors des zones classées, il convient de se rapprocher de la mairie de la commune ou de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernées.

Un site de pêche à pied de loisir est suivi par l'Agence Régionale de Santé sur le littoral de LOCTUDY. Il s'agit du site Pointe de Kervilzic. C'est un plateau rocheux situé à droite de l'émissaire d'eaux pluviales issues du Loc'h Kergall.

Les analyses bactériologiques sont effectuées sur la moule. Au 30 janvier 2017, la qualité des eaux de la zone tolère la pêche à pied. Les résultats d'analyse de mars 2012 à décembre 2016 sont présentés ci-dessous. Ces résultats montrent une majorité de résultats inférieurs à 230 Escherichia Coli pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire. La qualité des eaux du site est donc bonne. Pour autant des pics de pollution peuvent être observés comme en décembre 2012, il est donc important de vérifier la qualité sanitaire d'un site avant toute pêche.

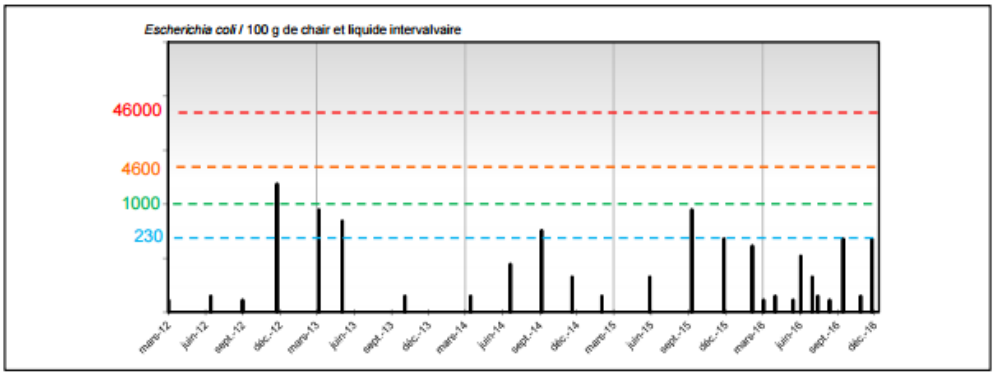


***Evolution des résultats d'analyses bactériologiques***

Source : Information sanitaire : pêche à pied récréative des coquillages, ARS, 30/01/2017

**Tableau de répartition des résultats**

| Paramètre | *Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Classes | ≤ 230 | 230 et ≤ 1000 | 1000 et ≤ 4600 | 4600 et ≤ 46000 | > 46000 |
| Qualité | BONNE | MOYENNE | MEDIOCRE | MAUVAISE | TRES MAUVAISE |
| Résultats | 21 | 4 | 1 | 0 | 0 |
| Fréquences | 80,8% | 15,4% | 3,8% | 0,0% | 0,0% |

## 2.3. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur la commune de LOCTUDY, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) assure la production, le transfert et la distribution d'eau potable. Elle en a confié la gestion à Saur France et fait partie du syndicat Ouesco (Ouest Cornouaille Eau) qui permet de garantir les usages tout en assurant la bonne qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La CCPBS dispose d'une prise d'eau sur la rivière de Pont-l'Abbé, au niveau du hameau de « Pen Enez » (commune de Tréméoc). Elle possède également le barrage du « Moulin Neuf » construit en 1976 pour permettre la rétention d'eau

brute. En amont de cet ouvrage, il a été créé une retenue d'une superficie de 50 ha et d'une capacité de stockage d'environ 1 300 000 m³, sur les communes de Plonéour-Lanvern et de Tréméoc. Ces ressources en eau font l'objet de périmètres de protection déclarés d'utilité publique au regard de l'arrêté n°2009-0901 du 15 juin 2009. Aucun périmètre de protection de captage d'eau ne concerne la commune de Loctudy. Toutefois, la ressource en eau potable est vulnérable notamment en saison estivale, du fait de l'insécurité d'approvisionnement puisqu'elle dépend de l'unique retenue de « Moulin Neuf ».

***Vue sur le barrage du « Moulin Neuf » et sa retenue d'eau (à gauche) et usine de potabilisation de l'eau de Bringall (à droite)***
Source : CCPBS

L'eau prélevée est ensuite traitée à l'usine de potabilisation de l'eau de Bringall. En 2019 et 2020, des travaux de renouvellement des membranes et de sécurisation des bâtiments et réservoirs ont été réalisés. L'usine peut fonctionner suivant deux régimes de production : 500 m³/heure et 1 000 m³/heure (fonctionnement normal en période estivale).
Le réseau d'eau potable du Pays Bigouden Sud est d'une longueur, hors branchements de 798 kilomètres. En 2019, 6 kilomètres (13 kilomètres en 2018) de nouvelles canalisations ont été posées, soit un taux de renouvellement de 0,78 % (1,60 % en 2018).
En 2019, la CCPBS compte 30 146 branchements, dont 310 branchements neufs et 4 070 branchements sur la commune de LOCTUDY. Cela représente sur la commune 3 722 clients, soit 1 % de plus que l'année précédente.

Le volume mis en distribution en 2019 s'élève à 2 498 583 m³. Sur ce volume total, 333 788 m³ sont exportés vers Bénodet et vers la Communauté de Communes du Pays Bigouden – Plonéour-Lanvern. Sur le territoire de LOCTUDY, les volumes consommés hors vente d'eau en gros représentent 228 750 m³. La consommation moyenne par abonné est estimée à 70 m³ par an soit une baisse d'environ 20% depuis la fin du XXème siècle.
La continuité des travaux de renouvellement de conduite a permis de maintenir un rendement de réseau très satisfaisant de 89 %. Ce sont près de 6 800 ml qui ont été renouvelés et 8 500 ml de conduite abandonnée soit 1 % du linéaire total.
Par ailleurs, différents compteurs de sectorisation permettent également depuis plusieurs années de maintenir un rendement de réseau satisfaisant, supérieur à 85 %. La collectivité envisage de sectoriser d'avantage certains périmètres compte tenu de leur étendue.
Tous les paramètres en eau traitée sont conformes aux normes en vigueur, notamment les valeurs mesurées pour les pesticides, les THM (sous-produit de la désinfection) les Microcystines (toxine produite par les cyanobactéries) et les COT (matière organique), cela grâce aux performances de la filière (Flottation Carboflux Membranes) à Bringall.

## 2.4. LES EAUX USEES

### 2.4.1. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence « traitement des eaux usées » a été transférée à la Communauté de Communes au 1er janvier 2018. D'autre part, le zonage d'assainissement collectif a été approuvé par délibération en Conseil Communautaire en date du 28 juin 2018.

En parallèle de la révision de son PLU, la commune de LOCTUDY a lancé Schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Dans le cadre de cette étude, un diagnostic du système d'assainissement a été effectué.
Le réseau d'assainissement collectif est de type séparatif pour la totalité du linéaire du réseau. Il comporte actuellement 20 postes de refoulement (dont 1 privé) et 1 ouvrage de jonction. Malgré l'âge important de certains d'entre eux, les postes de refoulement de la commune de LOCTUDY sont plutôt en bon état général. Un point important est constaté sur ces derniers avec la présence de trappes non fermées sur 3 postes importants et plusieurs pieds de potence non conformes.
Les désordres et anomalies soulevées sont les suivantes :

- Quelques regards sont inaccessibles de manière ponctuelle mais certaines rues restent totalement inaccessibles telles que la rue de Penker, la rue de Gaulle (D2) ou la rue de Kerbernes,
- Quelques regards sont en mauvais état avec des problèmes de scellement ou autres,
- Présence d'eaux claires en nappe basse (septembre 2015) au sein :
  - De la route de Larvor,
  - Kervilizic,
  - Rue du Général Pigeaud,
  - Rue du Général De Gaulle,
  - Ruisseau centre-ville.
- Les réseaux récents ont été posés en PEHD (réseau et regard).

Comme le présente le plan des réseaux ci-après, la majorité des secteurs urbanisés sont raccordés aux eaux usées, à savoir la totalité du centre-ville et la partie littorale ainsi que les hameaux de Stang ar Goff et Kermenhir au Nord de la commune de LOCTUDY.
En 2019, le service dessert environ 3 396 abonnés soit près de 3 395 branchements. Les eaux usées produites sur la commune de LOCTUDY sont collectées et traitées à la station d'épuration de Pontual Vihan sur Loctudy.
La station d'épuration de Loctudy dispose d'une capacité de traitement de 14 000 Equivalent Habitants (EH). De type « boues activées », elle a été mise en service en 2007. Les eaux usées sont rejetées en mer après bassin à marée. Les refus de dégrillage et les sables sont éliminés en centre d'Enfouissement Technique. Les boues sont quant à elles valorisées en compostage (co-compostage de Lézinadou – PLOMEUR).

| TYPE D'EPURATION | CAPACITE NOMINALE | CHARGE ORGANIQUE | CHARGE ORGANIQUE MOYENNE | CHARGE HYDRAULIQUE | CHARGE HYDRAULIQUE MOYENNE | PRODUCTION DE BOUES | LIEU DE REJET |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boues activées | 14 000 EH | 840 kg de $DBO_5$/j | 29.05% | 3600 $m^3$/j | 33.37% | 72 TMS/AN | Mer après Bassin Marée |

***Caractéristiques techniques de la station d'épuration de Pontual Vihan à Loctudy***

Source : Rapport annuel assainissement collectif,

La qualité des eaux épurées est conforme pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### 2.4.2. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur la commune de LOCTUDY est géré par la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

Dans le cadre du zonage d'assainissement des eaux usées de LOCUDY approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28/06/2018, l'aptitude des sols à l'assainissement individuel a été vérifié pour les secteurs suivants : Kerhervant, Kerinvarc'h et Brémoguer. Pour cela, 12 sondages à la tarière et 3 tests de perméabilité de type porchet ont été réalisés.

Kerhervant

Kerinvarc'h

Brémoguer

| Légende | | |
|---|---|---|
| | Aptitude | Exemple |
| Vert | Favorable : Epandage en sol naturel | Tranchées d'épandage |
| Jaune | Moyennement favorable : Epandage en sol reconstitué non drainé | Filtre à sable vertical non drainé |

***Aptitude des sols sur les secteurs de Kerhervant, Kerinvarc'h et Brémoguer***

Source : HYDRATEC, 2017

L'ensemble de ces secteurs est apte à la mise en place d'un assainissement individuel, mais ne permettent pas toujours une épuration des effluents grâce à des tranchées d'épandage.

## 2.5. LES EAUX PLUVIALES

En 2015, la commune a engagé l'élaboration d'un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales par le cabinet d'étude HYDRATEC. Dans le cadre de cette étude, un diagnostic du réseau existant a été réalisé.

Les bassins versants sensibles d'un point de vue pluvial (et non fluvial en lien avec les cours d'eau) mis en évidence par le schéma directeur des eaux pluviales sont les suivants :

- Bassin versant de Larvor : ce bassin versant de 84 ha s'étendant de la rue de Kerléo à la rue des Ecoles de Larvor et l'impasse du Cosquer possède deux problématiques :
  - Une ossature de réseau nettement sous dimensionnée (réseau de diamètre 200 à 300 mm),
  - Un stockage des eaux au niveau des marais de Larvor et Kerfriant avec une évacuation difficile du surplus d'eau via un dalot de caractéristiques L =0.54 m*h=1.20 m.
- Bassin versant de Lodonnec : ce bassin versant de 190 ha s'étendant de la rue des Primevères à Coz Castel à la rue de l'Océan et la résidence de Kergoff voit ses eaux pluviales se stocker dans le marais situé entre la rue Louis Peron et la rue des Tulipes qui s'évacue via une canalisation de diamètre 500 mm dont l'exutoire plage de Lodonnec se colmate et la surverse vers un autre exutoire en DN 400 mm être insuffisante.
- Bassin versant du centre-ville : Une mauvaise évacuation des eaux pluviales existe au niveau des rues Guiziou et rue de Ty Glaz en lien avec un sous dimensionnement du réseau aval.
- Bassin versant du Suler : ce bassin versant important s'étendant de Plobannalec Lesconil jusqu'au chemin de Briemen est sensible au vu des débordements importants en milieu urbain qui peuvent survenir suite à des pluies importantes.

Aucune pollution pluviale n'a été recensée sur le périmètre de Loctudy.

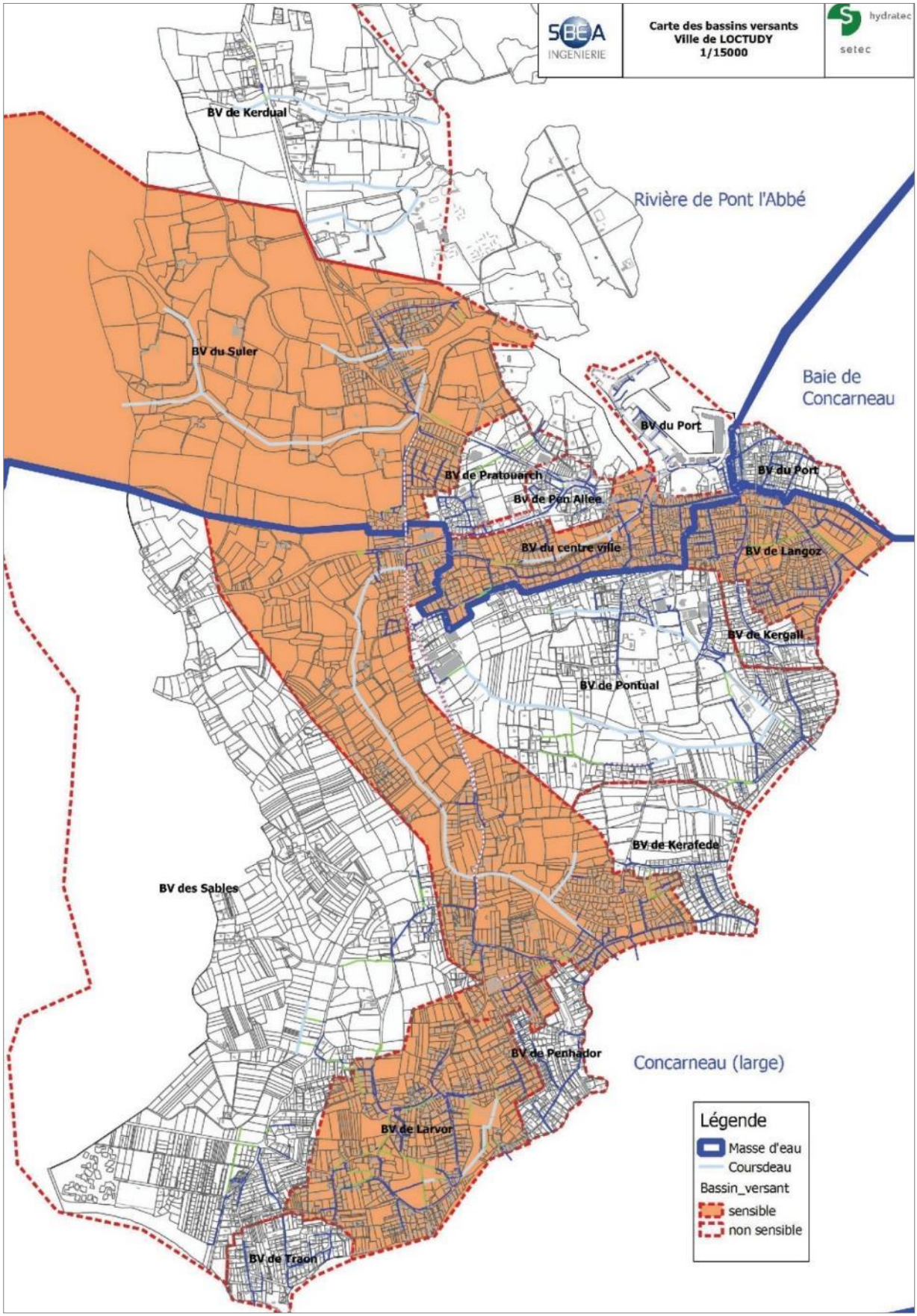
SBEA INGENIERIE
Carte des bassins versants
Ville de LOCTUDY
1/15000
hydratec
setec
BV de Kerdual
Rivière de Pont l'Abbé
BV du Suler
Baie de Concarneau
BV du Port
BV du Port
BV de Pratouarch
BV de Pen Allee
BV du centre ville
BV de Langoz
BV de Kergall
BV de Pontual
BV de Kerafede
BV des Sables
BV de Penhador
Concarneau (large)
BV de Larvor
BV de Traon
Légende
Masse d'eau
Coursdeau
Bassin_versant
sensible
non sensible

# 3. LES PAYSAGES

## 3.1. L'APPROCHE GLOBALE AU NIVEAU COMMUNAL

"Le paysage est la résultante visuelle de tous les paramètres qui ont contribué à sa formation".
L'analyse paysagère est menée sur le plan du "sensible" et sur le plan du "raisonné". L'étude des paysages permet d'identifier les différentes unités du paysage. Chaque unité est caractérisée par des composantes visuelles qui lui sont propres (constantes d'ambiance et constantes définissant l'architecture et la géométrie du paysage).

Un paysage "lisible" est un paysage qui présente une forte identité, c'est-à-dire qu'il est facilement descriptible.

A l'image de l'ensemble des communes du Pays Bigouden Sud, Loctudy possède un patrimoine naturel et architectural exceptionnel, avec plusieurs monuments classés qu'il convient de préserver. La situation de la commune sur la frange Sud du département du Finistère, limitée au Nord par Pont l'Abbé et au Sud par l'Océan Atlantique, lui confère une position charnière. La commune est par ailleurs, bordée à l'Ouest par la commune de Plobannalec-Lesconil et au Nord-Est par les communes de Combrit et l'Ile Tudy, séparées par l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé.

Les paysages naturels de l'Ouest Cornouaille sont à la fois très divers et très typés et participent de façon considérable à l'identité régionale. Les paysages littoraux, ruraux et urbains y sont fortement imbriqués. Le territoire est en particulier très marqué par la présence du littoral, bordé au Nord par la baie de Douarnenez, à l'Ouest par la baie d'Audierne et à l'Est par l'estuaire de l'Odet.

Parmi les grands ensembles de paysages que comptent le Finistère et plus spécifiquement l'Ouest Cornouaille, la commune de Loctudy est située au sein de l'entité paysagère « baie d'Audierne et le littoral bigouden ». L'arrière littoral bigouden offre un paysage agraire ouvert au relief très doux. Il s'agit d'un paysage non enclos, dit pays de « mejou », où le paysage résulte de la combinaison de conditions climatiques contraignantes et d'une activité agricole importante. L'exposition aux vents littoraux contraint la croissance et la forme des arbres.

Dans le secteur Sud, comme c'est le cas au niveau de Loctudy, l'urbanisation (pavillonnaire) est plus soutenue et plus dense. Le relief est plat et l'ensemble est exposé aux vents. En bord de mer, les pointes rocheuses basses, de granit clair, alternent avec des anses sableuses plus ou moins étendues. Les activités portuaires ont entraîné une urbanisation importante du bord de mer durant les dernières décennies, sous forme de lotissements de maisons individuelles. Aux abords des agglomérations et hameaux, les murets de pierres sèches sont encore fréquents.

Entre ces secteurs urbanisés, les friches sont nombreuses. La végétation est typique de ce secteur arrière littoral humide. C'est l'imbrication des espaces construits de ces cités portuaires et des « sanctuaires de nature » qui confèrent à cette unité sa spécificité.

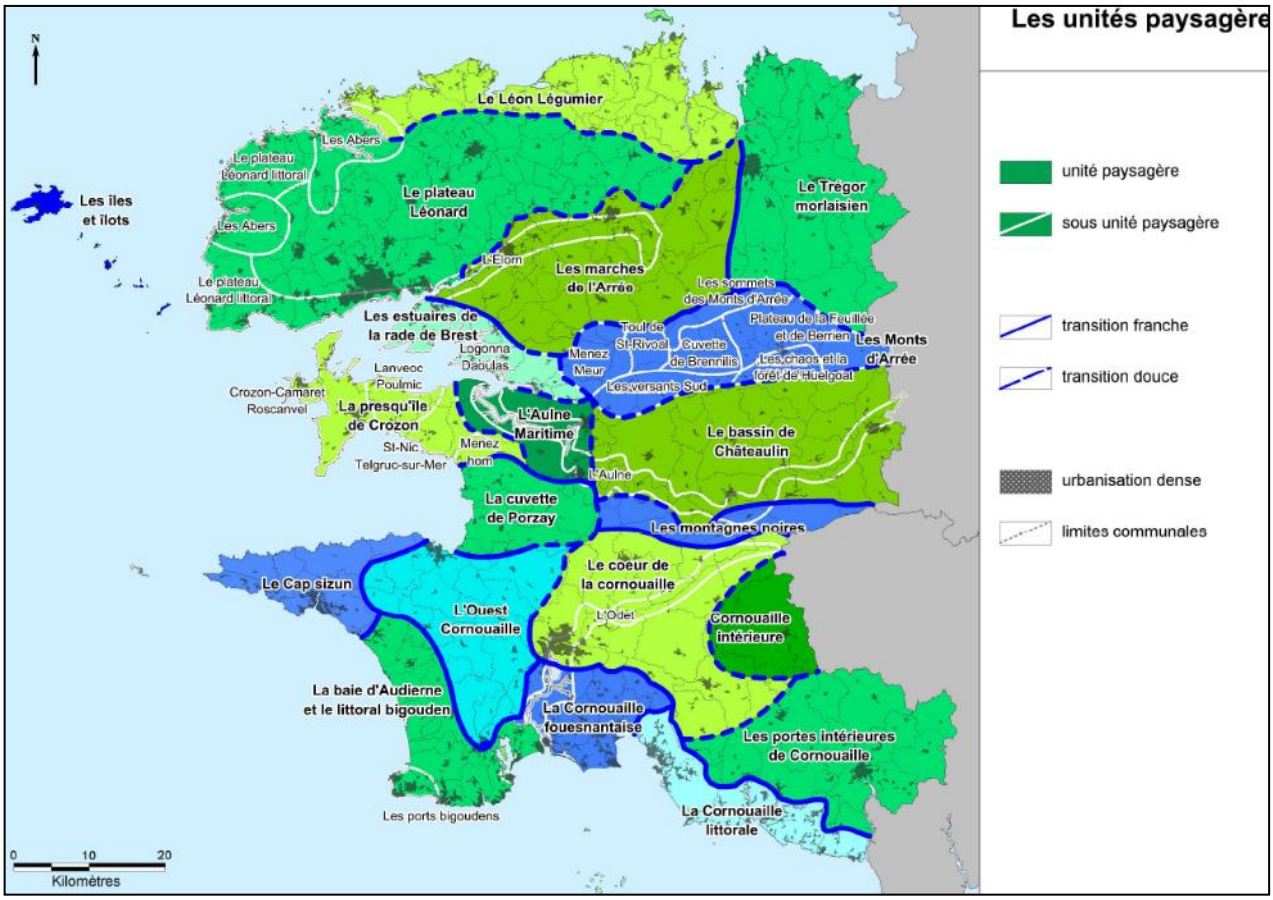


Source : SCoT Ouest Cornouaille et Schéma de développement éolien du SIOCA

Le territoire communal est composé schématiquement de 3 grands types de paysages :

Les espaces urbanisés :

- Le bourg: pôle d'urbanisation principal
- Les extensions de type pavillonnaire
- Les ensembles bâtis traditionnels

Les espaces littoraux :

- La façade maritime, de l'Anse de Pont L'Abbé au Ster Kerdour

Les espaces « intérieurs » :

- Les espaces agricoles

## 3.2. L'APPROCHE PAR UNITES PAYSAGERES

### 3.2.1. L'ESPACE AGRICOLE

L'espace à vocation agricole s'étend sur le flanc Nord-Ouest du territoire. C'est sur cette partie de la commune que l'espace agricole est le moins touché par l'urbanisation. Il est de type bocager au Nord et plus ouvert au Sud. Les terres travaillées sont occupées essentiellement par du maraichage et des cultures céréalières. Il ne reste plus qu'une exploitation d'élevage sur la commune. Le morcellement originel du parcellaire de la commune en de multiple propriétés foncières (absence de

remembrement) est responsable du recul important de l'activité agricole sur la commune et en particulier celui de l'élevage face à l'urbanisation.

L'absence de remembrement a permis une relative préservation du bocage traditionnel. De nombreux petits bois de feuilles renforcent le caractère bocager des lieux. A mesure que l'on se rapproche de la mer, l'influence de celle-ci devient plus importante sur la végétation, les arbres se raréfient et sont moins hauts, les bois disparaissent, les parcelles sont de dimension plus petite et de plus en plus souvent closes de haies ou de murets.

***Vue sur l'espace rural***
Source : ©ENAMO

## 3.2.2. LES MILIEUX NATURELS

### ZONES HUMIDES

Il s'agit de zones humides situées le long du réseau hydrographique. Elles s'étendent aux prairies environnantes et dépressions situées en tête de bassin des différents ruisseaux. Elles représentent une surface plus ou moins importante selon le niveau d'évasement du vallon qu'elles occupent et la pression agricole ou urbaine environnante.

Les cours d'eau côtiers relativement étroits sont souvent bordés par une ligne de talus bocagers qui les séparent de l'espace agricole. Les talus bocagers font place à des haies ou à des murets à mesure que l'on se rapproche du littoral.

Au Sud de la commune, un polder a été réalisé après l'édification de la digue sur l'affluent du Ster, le polder du Ster Kerdour. Cette zone particulièrement plate s'étend à l'arrière de la plage des Sables Blancs et du cordon dunaire. Cet espace riche en biodiversité floristique est également occupé par des caravanes et des mobil homes

***Vue sur la zone humide au niveau de Langoz***
Source : ©ENAMO

**PAYSAGES ESTUARIENS AU NORD ET MARITIMES AU SUD**

### Ria de Pont l'Abbé

La ria de Pont l'abbé constitue une entité à part entière de grande qualité tant au niveau paysager qu'écologique. Les rives de l'estuaire sont composées d'espaces boisés, en faible pente, émaillés çà et là de quelques propriétés bâties. A marée basse de grandes vasières se découvrent et se peuplent d'oiseaux qui viennent s'y nourrir. De petites îles boisées pointent dans l'estuaire, l'île Garo et l'île Queffen.
Des bois constituent le prolongement naturel des rives de la rivière de Pont l'abbé. On les trouve dans le secteur de Queffen et Kérénez.

***Vue sur la ria de Pont-l'Abbé depuis Quéffen***
Source : ©ENAMO

### Littoral

Le paysage côtier est très segmenté, en raison des différentes pointes rocheuses qui séparent les différentes plages, contribuant ainsi largement à la variété des points de vue.
7 plages de sable se répartissent le long du littoral de la commune, Langoz, Kervilzic, Ezer, Lodonnec, Kerfriant, Poulluen et Les Sables Blancs. Des dunes sont présentes en arrière de certaines comme aux Sables Blancs ou à Ezer et Lodonnec. La végétation y est plus rase, balayée par les embruns marins.

***Vue sur la dune des Sables Blancs***
Source : ©ENAMO

# 4. L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE

## 4.1. LES MILIEUX NATURELS ORDINAIRES

### 4.1.1. LES ZONES HUMIDES

La loi sur l'eau de 1992 introduit la notion de zones humides et donne une définition de celles-ci :
*« On entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année… ».*

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 et celui du 1er octobre 2009 précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté fixe les critères permettant de distinguer les zones humides tant du point de vue écologique, que des habitats naturels et la pédologie des sols que l'on peut y recenser.

Les milieux humides sont des acteurs directs du fonctionnement écologique du milieu naturel. Ils peuvent présenter les fonctionnalités naturelles suivantes :

- **Rôle hydraulique :** régulation des débits des cours d'eau et stockage des eaux de surface ;
- **Rôle épurateur :** abattement des concentrations en azote et phosphore dans les eaux de surface par le biais d'absorption par les végétaux et de processus de dégradations microbiologiques, rétention des matières en suspension et des toxiques ;
- **Rôle biologique :** les zones humides constituent pour un grand nombre d'espèces animales et végétales, souvent remarquables, une zone refuge pour l'alimentation, la nidification et la reproduction ;
- **Rôle paysager :** diversité paysagère, écologique et floristique ;
- **Rôle socio-économique :** les zones humides sont considérées comme de véritables « machines naturelles » qui consomment et qui restituent, qui transforment et qui exportent, représentant ainsi une valeur économique importante au sein de chaque territoire.

Conformément aux dispositions du SAGE Ouest Cornouaille, un inventaire des zones humides de la commune de Loctudy a été réalisé par le bureau d'études DCI Environnement en 2016.

***Méthodologie de collecte des données de terrain***

Une étape préalable de repérage des zones humides en suivant le chevelu des cours d'eau et les dépressions naturelles du paysage a été effectuée avant la réalisation des relevés de terrain. Pour réaliser l'inventaire, plusieurs actions complémentaires à la visite de terrain ont été entreprises :

1. ***Une pré-localisation des milieux humides potentiels ou avérés*** par l'intermédiaire de l'inventaire des zones humides du département du Finistère, établi par le Conseil Départemental du Finistère en 2005,
2. ***Un complément de localisation des milieux humides sur la base de mission photographiques verticales*** a également été effectué en corrélation avec les cartes IGN au 1/25 000 (topographie, tracé virtuel des cours d'eaux). La toponymie des sites a également été étudiée,
3. ***Des données transmises par les services de l'Etat et les autres partenaires*** ont permis de compléter ce pré-inventaire des zones humides présentes (CORINE LAND COVER, sites naturels sensibles protégés).

Ne pouvant prétendre à une exhaustivité totale, cette étude a porté sur la caractérisation des principales « zones et milieux humides » rencontrés.

**L'ensemble des milieux humides recensés représente une surface globale proche de 92 hectares (hors surfaces en eau et marais littoraux situés sur le domaine public maritime (DPM))** et couvre une superficie d'environ 6,5 % de la surface du territoire communal de Loctudy. Les surfaces en eau et les marais littoraux sur DPM représentent 5,9 ha environ.

Les zones humides identifiées se retrouvent au contact ou à la naissance des cours d'eaux présents sur le territoire communal. Elles s'étendent aux prairies environnantes et dépressions situées en tête de bassin des différents ruisseaux. Elles représentent une surface plus ou moins importante selon le niveau d'évasement du vallon qu'elles occupent et la pression agricole ou urbaine environnante.

- Les prairies hygrophiles représentent sur le territoire communal 35 % de la surface des zones humides identifiées avec près de 31 ha.
- Les bois hygrophiles couvrent 29 % de la surface totale en zones humides avec plus de 26 ha.
- Les surfaces de zones agricoles et sylvicoles en zone humide couvrent 18 % des surfaces en zones humides, soit environ 17 ha.
- Les marais littoraux représentent sur le territoire communal plus de 11 % de la surface des zones humides identifiées avec 10 ha.
- Les magnocariçaies représentent sur le territoire communal plus de 5 % de la surface des zones humides identifiées avec 4,8 ha.
- Les autres occupations (terrains en friche…) représentent 1 % de la surface totale en zone humide, soit environ 0,9 ha.
- Les surfaces en eau (étangs, bassins, marais littoraux sur domaine public maritime) représentent 5,91 ha, hors de la surface totale communale en zone humide.

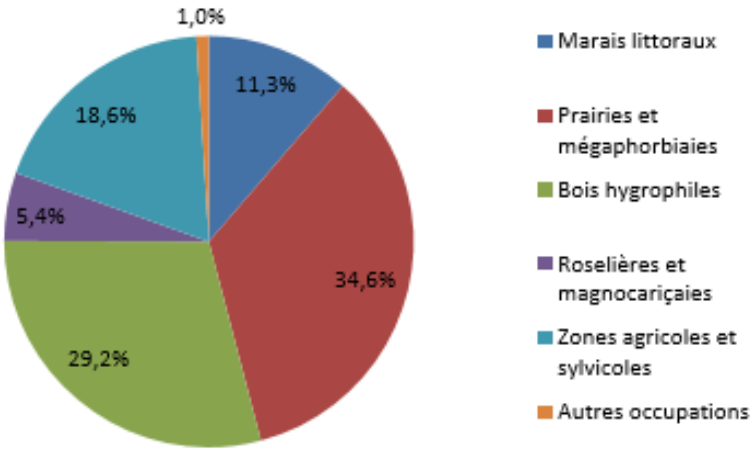


***Typologie des zones humides de Loctudy***

Source : DCI Environnement, 2016

Deux sites fonctionnels de zones humides ont été recensés : le site « Affluents de la rivière de Pont l'Abbé » et le site « Ruisseaux côtiers ». Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des fonctionnalités identifiées par zone humide recensée. Ces fonctionnalités sont jugées et établies à dire d'expert sur la base des visites de terrain.

| Repère | Zones humides | Fonctionnalités | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hydraulique et hydrologiques | Phyto-épuratrice | Interception MES* | Ecologique | Récréative/ économique | Paysagère |
| LCY01 | Affluents de la Rivière de Pont-L'Abbé | X | X | X | X | | X |
| LCY02 | Ruisseaux côtiers | X | X | X | X | | X |

(*MES : Matières En Suspension)

***Fonctionnalités des zones humides de Loctudy***

Source : DCI Environnement, 2016

Puis un classement de l'intérêt écologique a été établi. Ainsi l'ensemble des zones humides de Loctudy a été classé en intérêt écologique élevé.

| Repère | Zone humide | Surface ha | Classement |
|---|---|---|---|
| LCY01 | Affluents de la Rivière de Pont-L'Abbé | 23,70 | |
| LCY02 | Ruisseaux côtiers | 71,79 | |
| Total | | **95,49 ha** (dont 5,91 ha de surfaces en eau et marais littoraux) | |

| Remarquable | Intérêt élevé | Intérêt moyen | Intérêt faible |
|---|---|---|---|

***Classement de l'intérêt écologique des zones humides de Loctudy***

Source : DCI Environnement, 2016

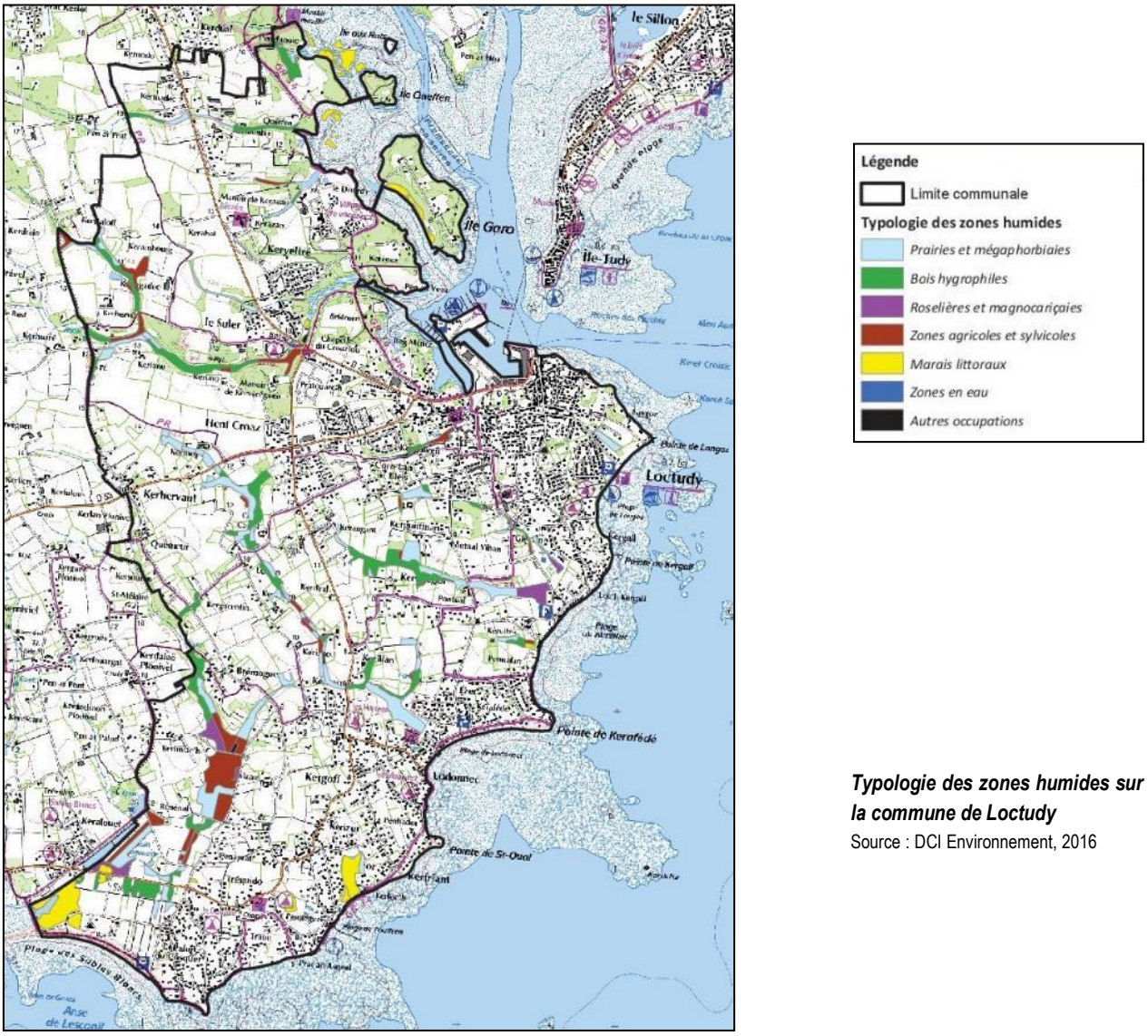


***Typologie des zones humides sur la commune de Loctudy***
Source : DCI Environnement, 2016

L'inventaire s'intéresse également aux sources d'altération de ces zones humides. Les altérations liées aux activités humaines sur la commune de Loctudy sont peu présentes. Elles peuvent être liées :

- A l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins ou dans les cultures proches des zones humides,
- Au passage répété des engins agricoles dans les parties humides permanentes des zones humides,
- Au surpâturage,
- A l'urbanisation (remblais).

Pour ce qui est des évolutions naturelles, un abandon des pratiques agricoles se traduit par une fermeture progressive du milieu, d'abord par des espèces pionnières pour former des mégaphorbiaies, puis par des espèces ligneuses qui forment en finalité des espaces forestiers.

L'ensemble des zones humides en bois marécageux est concerné, avec colonisation par les saules et la ronce, entraînant une évolution de la biodiversité et à terme pouvant aboutir à un atterrissement de la zone humide.

### 4.1.2. LES BOISEMENTS ET LES ARBRES REMARQUABLES

Un inventaire des boisements a été réalisé par Géolitt en 2017. Les boisements sur la commune de LOCTUDY couvrent une surface d'environ 127 ha, soit près de 8,8 % de la superficie communale. 63 ha figurent en Espace Boisé Classé (EBC) au POS de 2006.

Les boisements se répartissent de manière inégale sur le territoire. On trouve ainsi de grandes entités boisées au Nord du territoire communal, longeant l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé. Le secteur central du territoire se caractérise par des boisements de plus petite superficie. Enfin, très peu de surfaces boisées sont présentes dans le secteur Sud plus urbanisé et sous influence maritime.

Selon l'Inventaire Forestier National (IFN), ces boisements se composent :
De feuillus et conifères en mélange (l'un ou l'autre prépondérant selon le secteur) : Ce type de boisement se retrouve beaucoup dans le Nord de la commune ;
De mélanges de feuillus ou de feuillus purs en îlots qui se répartissent sur l'ensemble de la commune mais surtout dans sa partie centrale et au Nord, en arrière des mélanges de feuillus et de conifères ;
De conifères purs en îlots identifiés à Kerabel, Kerdrével, Beg Ménez et Pontual ;
De peupleraie comme c'est le cas au lieu-dit Le Suler ;
De sapin ou épicéa pur, ces massifs sont localisés à proximité du Manoir de Kervéréguen ;
De landes ligneuses et de formation herbacée, elles sont situées surtout dans la partie Sud de la commune, le long du littoral.

Par ailleurs, 9 arbres remarquables ont été répertoriés sur la commune de LOCTUDY lors de l'inventaire du patrimoine arboré de la Bretagne réalisé en 2007 par le groupement d'associations de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce). Les caractéristiques de ses arbres sont détaillées dans le tableau ci-après.

| | Cypres de Lambert | Cypres de Lambert | Cypres de Lambert | Pin de Monterey | Hetre | Palmier de Chine ou palmier chanvre | If commun |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieu-dit | Domaine de la forêt | | | | | | |
| Hauteur | 18m | 25m | 29m | 26m | 25m | 14m | 12m |
| Envergure | 15m | 20m | 19m | 17m | 15m | 5m | 19m |
| Circonference | 3,60m | 8,10m | 9,40m | 4,70m | 2,75m | 2m | 2,30m |

| | Chene pedoncule | Cypres de Lambert |
|---|---|---|
| Lieu-dit | Rue de Langoz | Rue du Commandant Carfort |
| Hauteur | 17m | 30m |
| Envergure | 19m | 27m |
| Circonference | 3,90m | 6,40m |

***Caractéristiques des arbres remarquables présents sur la commune de Loctudy***
Source : Arbres remarquables en Bretagne

En complément, dans le cadre de la révision du PLU de LOCTUDY, au cours de l'atelier sur la thématique "Environnement" du 12/02/2016, l'association Histoire Locale et Patrimoine de Loctudy identifie également comme arbres remarquables, le chêne situé à Coz Castel et le chêne liège au Suler. ENAMO a également relevé un arbre remarquable supplémentaire lors du terrain. Il s'agit d'un cyprès situé rue de Pont ar Gwin.

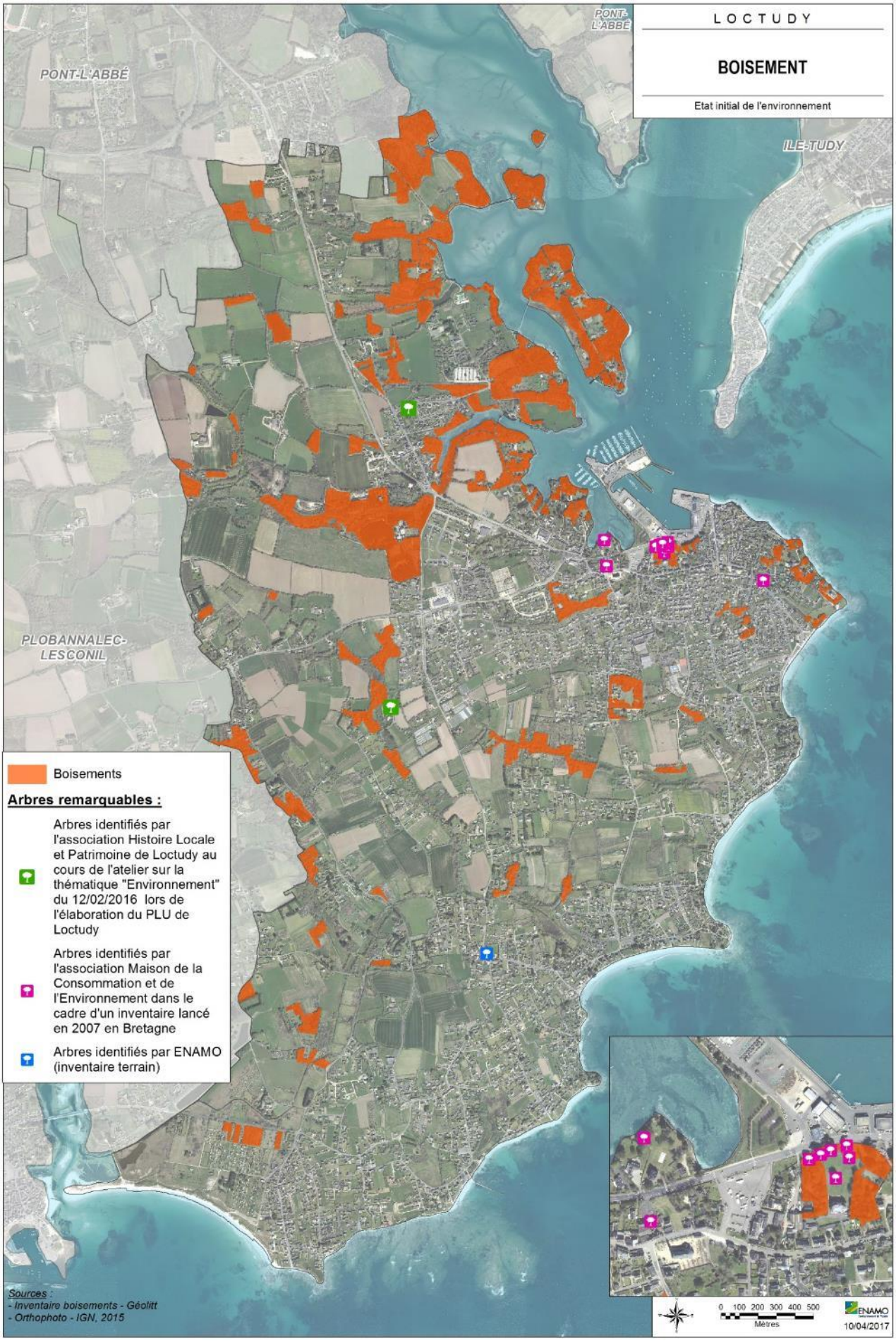
LOCTUDY
BOISEMENT
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Boisements
Arbres remarquables :
Arbres identifiés par l'association Histoire Locale et Patrimoine de Loctudy au cours de l'atelier sur la thématique "Environnement" du 12/02/2016 lors de l'élaboration du PLU de Loctudy
Arbres identifiés par l'association Maison de la Consommation et de l'Environnement dans le cadre d'un inventaire lancé en 2007 en Bretagne
Arbres identifiés par ENAMO (inventaire terrain)
Sources :
- Inventaire boisements - Géolitt
- Orthophoto - IGN, 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
ENAMO
10/04/2017

### 4.1.3. LE BOCAGE

L'histoire du bocage breton est étroitement liée à l'histoire du parcellaire agricole. Initialement créé pour délimiter les parcelles et protéger le bétail et les cultures, l'intérêt du bocage (haies et talus) réside aujourd'hui dans sa multifonctionnalité :

- *Rôle hydraulique et anti-érosif :* limitation du transfert des polluants (phytosanitaires, phosphore, et matières organiques), régulation hydraulique, maintien des sols ;
- *Rôle de brise-vent :* protection du bétail et des cultures ;
- *Source importante de biodiversité :* zone de refuge, d'habitat et de reproduction pour de nombreuses espèces, corridors écologiques ;
- *Élément paysager :* paysage agraire typique de Bretagne, intégration des bâtiments agricoles et des habitations ;
- *Rôle de production de biomasse valorisable :* notamment du bois de chauffage.

L'urbanisation a influencé la répartition du bocage sur la commune de LOCTUDY. Une analyse des photographies aériennes de 1952 et 2012 suggère que l'extension de l'urbanisation au détriment de parcelles agricoles a contribué à la perte de linéaire bocager sur la commune.

***Vues aériennes de 1952 (à gauche) et de 2012 (à droite) de la commune de Loctudy***
Source : www.geobretagne.fr

Un inventaire bocager a été réalisé sur la commune de LOCTUDY par la chambre d'agriculture en 2015 avec l'aide des agriculteurs à partir d'un pré-repérage sur photographie aérienne. Il en ressort que le linéaire bocager de LOCTUDY est réparti sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones urbanisées et boisées. Plus précisément, il s'étend sur près de 68 km linéaire, soit une densité de l'ordre de 124 ml/ha pour une surface communale de 1 273 ha. Cette densité est supérieure à la densité bocagère moyenne mesurée dans le Finistère (88 ml/ha).

Le maillage bocager sur la commune de LOCTUDY se caractérise de la manière suivante :

- **Talus en ceinture des fonds de vallées : Linéaire de 11,7 kilomètres**

Ces talus matérialisent la limite entre la zone cultivée et la zone naturelle, la plupart du temps humide, et jouent souvent en même temps un rôle antiérosif important. Le rôle antiérosif des talus perpendiculaires à la pente s'avère positif pour la

parcelle elle-même en retenant la terre arable mais également pour la qualité de l'eau dans la mesure où ils réduisent la turbidité. De plus, en retenant temporairement l'eau de ruissellement, les talus permettent d'écrêter les crues et parfois de soutenir le débit d'étiage. L'arasement de tels talus doit être analysé avec attention au regard des longueurs de pente, des protections aval existantes et des mesures de « compensation » envisagées.
Plus généralement, les talus perpendiculaires à la pente représentent un linéaire de 8.4 kilomètres sur la commune. Le rôle antiérosif des talus perpendiculaires à la pente est le même que celui des talus de ceinture de fonds de vallée et s'applique à l'ensemble des parcelles cultivées.

- **En bordure de cours d'eau : Linéaire de 4,9 kilomètres**

Ce bocage longe le réseau hydrographique à l'intérieur des zones humides.

- **Talus en bord de route ou limite de contexte bâti : Linéaire de 24,8 kilomètres**

En l'absence de potentialité d'aménagement parcellaire, ces talus ont vocation à être maintenus en place. Sans gêne particulière pour l'activité agricole, sinon le coût de leur entretien, ils assurent la protection des fossés face aux risques de dérive de traitements phytosanitaires.

- **Talus intra-parcellaires : Linéaire de 26,9 kilomètres**

Ces talus ont pour la plupart été construits afin de matérialiser les limites de propriété à une époque où l'unité de mesure était le journal, c'est à dire la surface qu'un paysan pouvait labourer en une journée. La propriété foncière évoluant, ainsi que les techniques culturales, l'adaptation de l'outil de travail doit pouvoir s'opérer sans contrainte majeure.

***Maillage bocager au niveau du Suler sur Loctudy***
Source : ©ENAMO

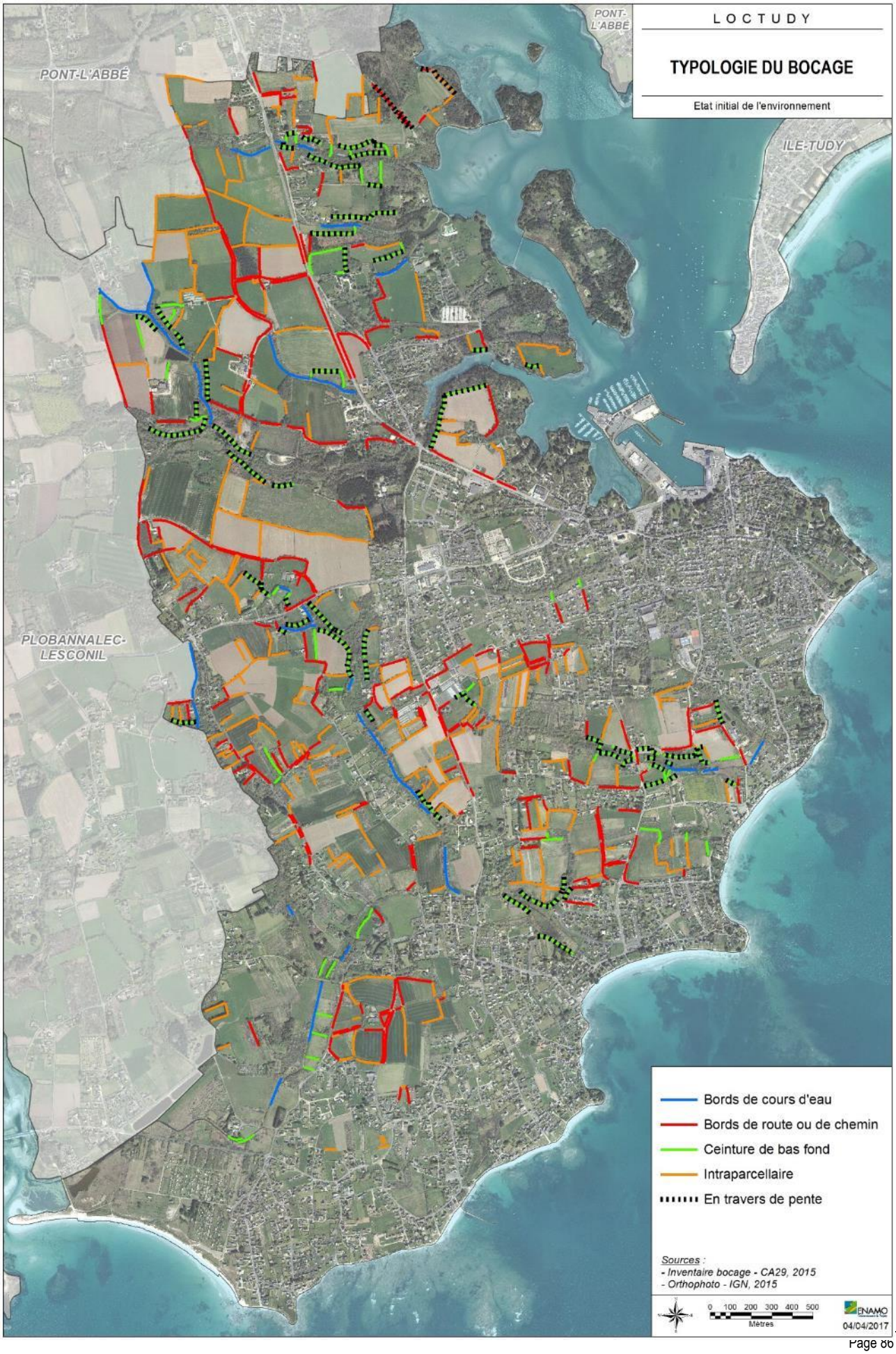
LOCTUDY
TYPOLOGIE DU BOCAGE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Bords de cours d'eau
Bords de route ou de chemin
Ceinture de bas fond
Intraparcellaire
En travers de pente
Sources :
- Inventaire bocage - CA29, 2015
- Orthophoto - IGN, 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
04/04/2017

## 4.2. LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

### 4.2.1. LES OUTILS DE CONNAISSANCE : LES ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été initiées par le Ministère de l'Environnement en 1982. Ce sont des inventaires, scientifiquement élaborés, aussi exhaustifs que possible, des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales ou animales menacées. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Cela dit, les espèces recensées peuvent, elles, faire l'objet de protection.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- *Les ZNIEFF de type I* : de superficies généralement limitées, caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou caractéristiques,
- *Les ZNIEFF de type II* : de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF de type I peuvent être contenues dans les ZNIEFF de type II.

**Sur le territoire de Loctudy, on dénombre deux ZNIEFF de type I : le site « Rivière de Pont-l'Abbé – anse du Pouldon-Etang de Kermor » et le site « Ster de Lesconil, dune des sables blancs et Polder de Ster Kerdour ».**

| NOM DU SITE | RIVIERE DE PONT-L'ABBE – ANSE DU POULDON - ETANG DE KERMOR | | |
|---|---|---|---|
| TYPE | SUPERFICIE DU SITE | SUPERFICIE SUR LA COMMUNE | NOMBRE D'ESPECES DETERMINANTES |
| 1 | 712,8 ha | 19,5 ha | 25 |
| COMMENTAIRES GENERAUX | La ZNIEFF de type I "Rivière de Pont l'Abbé - Anse du Pouldon - Etang de Kermor" est redéfinie principalement pour l'avifaune du site. Elle est centrée sur l'ensemble de la vasière, ainsi que pour l'ensemble des prés-salés de l'Anse du Pouldon dont la valeur écologique et phytocénotique est reconnue depuis longtemps. Des prairies sub-halines en arrière du pré-salé sont retenues (secteur du Cosquer à Troliguer sur la commune de Pont l'Abbé en particulier), ainsi que des prairies mésophiles naturelles en arrière de Rosquerno (Pont l'Abbé) en grande partie en propriété communale. Tous les secteurs boisés de cette ria au contact de trait de côte sont aussi retenus pour l'avifaune et la flore terrestres remarquables.<br>La zone terrestre du site n'atteint pas 20% de la surface totale de la ZNIEFF ; environ 58 ha sont propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres.<br>La végétation du pré-salé est largement dominée par la formation du schorre moyen à obione, dans laquelle se développe en mosaïque des communautés de plus bas niveaux à salicornes annuelles et la salicorne vivace. La spartine maritime est présente dans la végétation mais sans réaliser une formation spécifique sur la haute slikke. La présence sur le schorre supérieur de la salicorne buissonnante (*Sarcocornia fruticosa*) en limite Nord de répartition est à signaler. Plusieurs statices (*Limonium spp*) sont bien représentés sur le schorre, leur prélèvement est interdit dans le département du Finistère par l'arrêté préfectoral du 27 juin 1991. Derrière les digues, des prairies sub-halophiles à | | |

| | |
|---|---|
| | fétuques parcourues par de faibles rigoles à scirpe maritime, ou chenaux en eau saumâtre, sont diversifiées floristiquement et intéressantes pour la faune, par exemple le Criquet oedipode des zones humides (*Aiolopus thalassinus*) présent en belle densité au Nord-Ouest de l'Anse du Pouldon. Un secteur à choin noir (*Schoenus nigricans*), assimilable à un bas-marais dunaire, incluant des mares et des affleurements granitiques, surmonte la scirpaie maritime qui est au contact des digues et de la phragmitaie au Nord de l'Etang de Kermor (l'Ile-Tudy). Ce milieu remarquable reste marginal pour la zone et n'est donc pas retenu comme déterminant, mais il est très diversifié floristiquement et est à préserver absolument (en particulier des remblais qui ont déjà affecté le milieu), il appartient en partie au Conservatoire de l'Espace Littoral.<br>Les bois sont potentiellement des chênaies-hêtraies acidophiles, mais les pins qui y ont été plantés, et le châtaignier, se substituent souvent fortement aux essences d'origine. La lande-fourré et la ptéridaie sont interstitielles. C'est une zone de nidification pour une avifaune forestière intéressante dont le Pic noir et l'Engoulevent d'Europe, oiseaux d'intérêt communautaire. Les prairies naturelles pâturées incluses dans la zone (derrière Rosquerno à Pont l'Abbé) sont des réservoirs d'insectes pour ce dernier. L'arbousier (*Arbutus unedo*), arbuste protégé en Bretagne, y possède de belles stations. Une hépatique très rare en Bretagne *Diplophyllum obtusifolium* s'y trouve également (3ème localité finistérienne).<br>Le site, avec sa vasière (et le plan d'eau à marée haute) et l'Etang saumâtre de Kermor (l'Ile-Tudy), a un niveau d'importance national comme zone d'hivernage pour les canards et les échassiers. Au moins 14 de ces oiseaux hivernants sont déterminants pour cette ZNIEFF compte tenu des effectifs régulièrement comptés sur la zone : les Canards siffleur et chipeau, la Sarcelle d'hiver, le Bécasseau variable, le Grand Gravelot, les Pluviers argenté et doré, les Chevaliers gambette et guignette, les Barges rousse et à queue noire, le Courlis cendré, l'Avocette, et la Spatule blanche. La Spatule blanche constitue le fleuron du site, ses effectifs hivernants confèrent à la ZPS un niveau d'importance international pour cette espèce. Un secteur au Nord de l'Ile Chevalier est en Réserve de chasse du Domaine public maritime. L'extension de ce secteur protégé devra être discutée pour améliorer les conditions de séjour de ces oiseaux hivernants et renforcer encore son grand intérêt ornithologique.<br>La ZNIEFF du site de Bodillio contiguë et assez enclavée dans cette zone reste décrite à part, pour sa héronnière, mais est à associer systématiquement à ce site aux plans écologique et fonctionnel, et dans le cadre des programmes de protection et conservation qui s'appliqueront.<br>Les activités pédagogiques du Centre permanent d'initiation à la nature et au patrimoine de Rosquerno situé en bordure de la rivière de Pont l'Abbé, jouent également un rôle important de sensibilisation à la protection de ce patrimoine ornithologique de premier plan. |

| NOM DU SITE | STER DE LESCONIL, DUNE DES SABLES BLANCS ET POLDER DE STER KERDOUR | | |
|---|---|---|---|
| TYPE | SUPERFICIE DU SITE | SUPERFICIE SUR LA COMMUNE | NOMBRE D'ESPECES DETERMINANTES |
| 1 | 167,4 ha | 178,1 ha | 4 |
| COMMENTAIRES GENERAUX | Cette ZNIEFF, initialement nommée « Le Cosquer » et centrée sur le polder localement désigné « du Ster Kerdour », a été élargie aux prairies humides des vallons amont ainsi qu'au Ster de Lesconil dont l'embouchure tend actuellement à être barrée par la flèche dunaire des Sables Blancs. La ZNIEFF correspond ainsi à une même entité géomorphologique d'ancienne anse ou ria bifide transformée par des aménagements anthropiques.<br>Le polder de Ster Kerdour sur la commune de Loctudy a été endigué en 1850. En aval de la digue, les près salés à Obione et tapis à Salicornes couvrent largement l'anse, tandis qu'en arrière de la digue, dans la partie Ouest du polder, les groupements halophiles y sont plus réduits et remplacés par une mosaïque de prairies subhalophiles à Jonc de Gérard, Carex extensa, Glaux maritime, Jonc maritime et Chiendent. Des roselières à Scirpe maritime leur succèdent et, plus en amont, des roselières à Phragmite au niveau des secteurs plus dulcaquicoles. En amont, des bassins d'épuration ont été creusés en complément de la station d'épuration. Ils ont été annexés à la ZNIEFF compte tenu de la fréquentation régulière par des oiseaux d'eau sédentaires ou hivernants (reproduction de canards colvert et foulques macroules). Les larges prairies naturelles de fauche couvrant l'essentiel du polder et des vallons sont riches en orchidées : *Orchis laxiflora* et *Dactylorhiza incarnata* que l'on va retrouver jusqu'en amont, *Ophrys apifera* (en un point excentré). De nombreux groupements prairiaux existent en mosaïque : mégaphorbiaies à Oenanthe safranée et Epilobe hirsute, avec des taches de *Cyperus longus* (espèce basicline), existent en amont de Poullal indiquant toutefois un abandon progressif de l'entretien des parcelles. Sujet d'inquiétude : le polder montre des parcelles remblayées très envahies par des énormes touffes d'Herbe de la Pampa, espèce invasive.<br>La flèche dunaire des Sables Blancs comporte encore des secteurs de dune mobile et de dune grise bien caractérisées mais la dune qui a subi des travaux de confortement dès le début du XX$^{ème}$ siècle, a fait l'objet en 1975 de remblais par des matériaux de toute nature (terre végétale, gravats) pour combler les brèches créées par les tempêtes. La dune, en particulier son sommet et sa zone centrale, montre ainsi des végétations rudérales à Ravenelle et Betterave maritime sur une grande longueur. Côté mer, la dune montre un profil abrupt et le groupement à Oyat est assez maigre, il est très colonisé par la Griffe-de sorcière, espèce horticole, invasive sur le littoral. La partie Est du cordon dunaire montre des zones de dunes grises assez étendues, tandis que l'extrémité Ouest est moins stabilisé et le groupement à Cakile et Giroflée des dunes s'étend plus largement malgré le piétinement lié à la continuité du parcours (encadré par des ganivelles) en sommet de dune. En arrière-dune, les mobil-homes et caravanes fixées à l'année occupent désormais largement les anciennes parcelles maraichères quadrillées par des | | |

| | |
|---|---|
| | fossés. Les parcelles délaissées comportent des orchidées - *Anacamptis pyramidalis, Ophrys apifera, Epipactis palustris* - ainsi que le camping du Cosquer. Un bas-marais arrière dunaire à Choin noirâtre, en limite de la zone sub-halophile à Jonc de Gérard est aussi particulièrement intéressant.<br>Le Ster de Lesconil, ria barrée par un pont digue construit en 1968, présente un intérêt halieutique reconnu en tant que nourricerie pour de nombreuses espèces de poissons. La succession des groupements halophiles est similaire à celle du polder de Kerdour, au fond du bras principal, ainsi qu'à l'arrière de la digue qui barre le bras Ouest. Les bras Est sont court-circuités par la route. En bordure du Ster, quelques prairies naturelles de fauche ont été annexées mais sont floristiquement moins riches que celles du polder car plus sèches. Des fourrés littoraux thermophiles de prunelliers à Iris fétide et Garance voyageuse occupent majoritairement les bordures. Des bosquets de chênaie maigre à *Arbutus unedo*, arbuste méditerranéen, subspontané sur le Sud Finistère sont aussi disséminés. Des micro-habitats intéressants - murets de pierres sèches à *Asplenium obovatum* et *Umbilicus rupestris*, pelouses sèches à Hélianthème à gouttes, lande sèche à bruyère cendrée - en ponctuent les bordures et accueillent une population abondante de Lézard vert. |

LOCTUDY
ZNIEFF
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
PONT-L'ABBÉ
RIVIERE DE PONT-L'ABBE - ANSE DU POULDON - ETANG DE KERMOR
ILE-TUDY
ST = 712,78 ha
SC = 19,49 ha
PLOBANNALEC-LESCONIL
ST = 371,27 ha
SC = 178,1 ha
STER DE LESCONIL, DUNE DES SABLES BLANCS ET POLDER DE STER KERDOUR
znieff1
ST = surface totale
SC = surface occupée sur le territoire communal
Sources :
- ZNIEFF - DREAL 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
ENAMO
04/04/2017

## 4.2.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

### LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Elle comprend 2 niveaux de servitudes :

- *Les sites classés* : dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministre de l'Écologie, ou du Préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).
- *Les sites inscrits* : dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

De la compétence du Ministère de l'Écologie, les dossiers de proposition de classement ou d'inscription sont élaborés par la DREAL sous l'égide du Préfet de Département. Limitée, à l'origine, à des sites ponctuels tels que cascades et rochers, arbres monumentaux, chapelles, sources et cavernes, l'application de la loi du 2 mai 1930 s'est étendue à de vastes espaces formant un ensemble cohérent sur le plan paysager tels que des villages, forêts et vallées, gorges et massifs montagneux.

**Sur la commune de LOCTUDY figure un site classé le 21 avril 1938, dénommé la chapelle et le cimetière de Pors Bihan.** D'une surface de 0,3 ha, ce site est situé à l'Ouest du bourg, en entrée de ville. Le site est en relativement bon état de conservation.

***Site classé de Pors Bihan***

Source : Atlas des sites classés du Finistère de la DREAL, 2011

## LES RESERVES DE CHASSE MARITIME

Les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) sont instituées par le préfet. Elles ont pour objectifs principaux :

- De protéger les populations d'oiseaux migrateurs et les milieux naturels indispensables à la sauvegarde des espèces menacées,
- De favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats,
- De contribuer au développement durable de la chasse.

Les réserves de chasse et de faune sauvage visent principalement à protéger les populations d'oiseaux migrateurs et les milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées. Tout acte de chasse y est normalement interdit. Toutefois, il existe parfois la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Des captures de gibier à des fins scientifiques ou de gestion des populations peuvent ainsi être autorisées.

**La commune de LOCTUDY compte une réserve de chasse maritime qui s'appelle « la rivière de Pont l'Abbé ». La surface totale de la réserve est de 230 ha.**

***Vue sur la réserve de chasse maritime depuis Pen an Veur***
Source : ©ENAMO

## LES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La mise en œuvre de ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des préoccupations économiques, sociales, culturelles et locales.

Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- *Directive « Habitats » (1992),* visant à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ainsi que les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire (mammifères, amphibiens, poissons, invertébrés et plantes). Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen composé de Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- *Directive « Oiseaux » (1979),* visant à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne par la désignation de Zones de Protections Spéciales (ZPS).

**Sur la commune de LOCTUDY, 1 site Natura 2000 est recensé. Il s'agit de la ZPS « Rivières de Pont l'Abbé et de l'Odet » (FR5312005).** De plus, à environ 700 m au large des côtes Sud et Est de LOCTUDY se trouvent les sites Natura 2000 maritimes « Roches de Penmarch » (FR 5302008) et « Roches de Penmarc'h » (FR5312009.

| REFERENCE | NOM DU SITE | DIRECTIVE | SUPERFICIE DU SITE | SUPERFICIE SUR LA COMMUNE | % DE LA SUPERFICIE COMMUNALE |
|---|---|---|---|---|---|
| FR5312005 | Rivières de Pont l'Abbé et de l'Odet | Oiseaux | 709 ha | 4,6 ha | 0,4 % |
| FR5302008 | Roches de Penmarc'h | Habitat, faune, flore | 45 728 ha | 0 ha | 0 % |
| FR5312009 | Roches de Penmarc'h | Oiseaux | 45 728 ha | 0 ha | 0 % |

***Caractéristiques des sites Natura 2000 concernant la commune de Loctudy***

Source : INPN

- **ZPS « Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet » - FR5312005**

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud est la structure porteuse en charge de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de la ZPS « Rivière de Pont-l'Abbé et de l'Odet », validé par le comité de pilotage en février 2015 et approuvé par le Préfet maritime de l'Atlantique en février 2016.

Sur le site Natura 2000 « Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet », la qualité des habitats naturels, la vaste superficie et la relative tranquillité offrent un potentiel d'accueil intéressant pour les oiseaux. La période où la diversité et les effectifs d'oiseaux sont les plus importants va de l'automne à la fin de l'hiver. Cette époque concentre les enjeux de conservation ornithologique du site de la rivière de Pont-l'Abbé et de l'anse de Combrit. Du printemps au début de l'automne, la diversité spécifique et le nombre d'individus sont moindres. Le site accueille un certain nombre d'espèces en reproduction, dont 12 d'intérêt communautaire, durant cette période, ce qui constitue également un enjeu de conservation.

La rivière de Pont-l'Abbé porte une responsabilité particulière en ce qui concerne la conservation des certaines espèces d'oiseaux. En effet, les effectifs comptabilisés sur le site lorsqu'ils sont rapportés aux effectifs régionaux et nationaux, permettent d'évaluer le pourcentage de la population régionale ou nationale présent sur le site. Si celui-ci dépasse les 1 %, alors on estime que le site revêt une importance nationale. Ainsi, d'après les calculs effectués à partir des données Wetland du site pris sur une période de 10 ans (2000 à 2010) comparées aux données Wetland nationales et régionales sur le même pas de temps, l'estuaire de Pont-l'Abbé est particulièrement important pour les espèces du tableau suivant.

| Espèce | Effectifs moyen entre 2000 et 2010 | % effectif régional | % effectif national |
|---|---|---|---|
| Spatule blanche | 24 | ? | 5,00% |
| Chevalier aboyeur | 10 | 5,09% | 3,86% |
| Chevalier gambette | 234 | 7,96% | 2,96% |
| Canard siffleur | 941 | ? | 2,20% |
| Pluvier argenté | 589 | 5,19% | 1,86% |
| Courlis cendré | 347 | 4,43% | 1,56% |
| Grand Gravelot | 240 | ? | 1,50% |
| Canard pilet | 174 | ? | 1,20% |
| Bécasseau variable | 3625 | 3,08% | 1,00% |
| Barge rousse | 77 | 2,69% | 0,95% |
| Avocette élégante | 123 | 2,13% | 0,57% |

***Liste des espèces ayant un effectif d'importance national et/ou régional en rivière de Pont-l'Abbé***
Source : DOCOB d'après Wetland International 2000-2010, Bretagne Vivante et LPO

***Vue sur le site « Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet » depuis le pont allant à l'île Garo***

***Quelques oiseaux sur l'estran à Pen an Veur à proximité du site Natura 2000 « Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet »***
Source : ©ENAMO

Sur le site Natura 2000, on retrouve plusieurs habitats naturels fonctionnels. Ainsi, les schorres (prés salés) offrent des espaces de repos à marée haute. Les forêts, sont utilisées pour le repos mais aussi pour la reproduction ou l'alimentation. Les zones humides périphériques (prairies et roselières) servent à la fois de reposoirs et à la recherche de nourriture. Enfin, la vasière à marée basse, les chenaux, les étangs, le plan d'eau à marée haute et les rochers couverts d'algues sont utilisés pour l'alimentation. Il n'est pas rare d'observer qu'un milieu naturel généralement utilisé pour le gagnage (recherche de nourriture) serve aussi au repos.

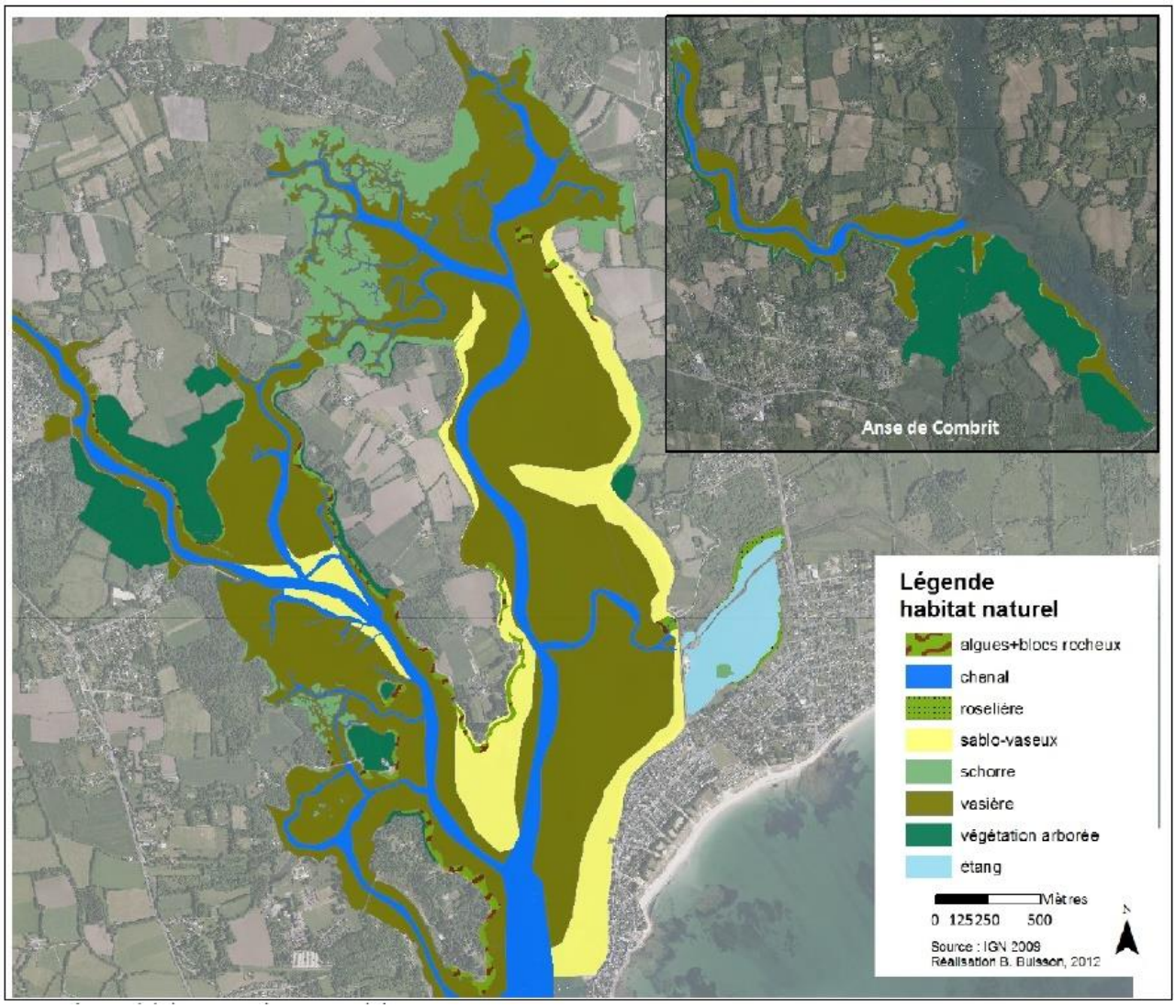


***Grands habitats naturels estuariens de la ZPS***

Source : Document d'objectifs Natura 2000, 2015

Ainsi, le plan d'eau à marée haute peut également avoir une fonction de reposoir pour une espèce comme, par exemple, les oies bernaches qui s'y regroupent. De même, la vasière peut servir au repos lorsque, par temps clément, les oiseaux se chauffent au soleil après avoir trouvé de la nourriture à satiété et en attendant que la marée remonte doucement.

Les habitats fonctionnels des espèces d'intérêt européen ne sont pas tous inclus dans le périmètre Natura 2000. En effet, il n'est pas rare de voir, par grand coefficient de nombreux limicoles venir se rassembler sur les habitats périphériques.

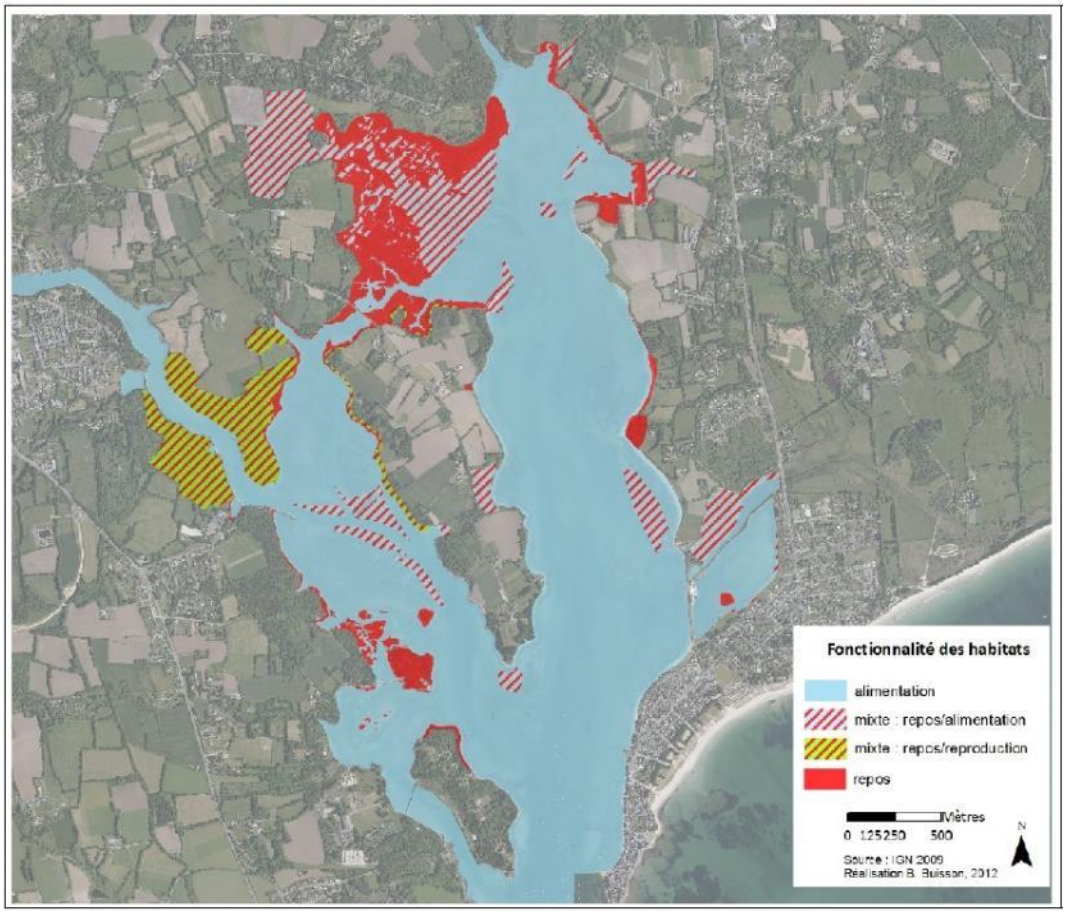


***Localisation des habitats fonctionnels pour l'avifaune dans l'estuaire de Pont-l'Abbé***

Source : Document d'objectifs Natura 2000, 2015

| Habitat naturel | Surface |
|---|---|
| Vasière | 364 ha |
| Chenal de marée basse | 80,7 ha |
| Prés-salés | 54,7 ha |
| Tangue (sablo-vaseux) | 36,7 ha |
| Champ de bloc | 10 ha |
| Etang | 19,3 ha |
| Roselière | 1,8 ha |
| Bas-marais | 686 m² |
| Forêt mixte | 142 ha |
| ***Total*** | ***709 ha*** |

***Grands types d'habitats naturels du site***

Source : Document d'objectifs Natura 2000, 2015

La fonctionnalité d'un habitat naturel est dynamique et évolutive. En effet, comme présenté ci-dessus, un milieu naturel peut avoir une fonctionnalité différente en fonction de l'espèce considérée, elle peut évoluer en fonction du temps

(principalement lié à l'état de la marée) et en fonction de l'état physiologique de l'animal. Il est à noter que les massifs boisés concentrent les trois fonctionnalités. Pour conclure, il est impossible de tracer une frontière franche entre la fonctionnalité de chacun de ces habitats pour les oiseaux.

| | Habitats naturels | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Espèces** | Prés-salés | Vasière | Algues | Chenaux | Plan d'eau | Roselière | Prairie | Forêt |
| Aigle botté | | | | | | | | R/r |
| Aigrette garzette | r | A | A | A | | | | R/r |
| Autour des palombes | | | | | | | | R/A/r |
| Avocette élégante | r | r/A | | A | | | | |
| Balbuzard pêcheur | | | | | A | | | r |
| Barge à queue noire | r | r/A | | | | | r | |
| Barge rousse | r | r/A | | | | | r | |
| Bécasseau maubèche | r | r/A | A | | | | | |
| Becasseau variable | r | A | | | | | | |
| Bécassine des marais | r/A | | | | | | r | |
| Bernache cravant | r/A | A | A | r | r | | r | |
| Bondrée apivore | | | | | | | A | R/A/r |
| Canard pilet | r | r | | A/r | A/r | | r | |
| Canard siffleur | r | r/A | | r | r | | r | |
| Chevalier aboyeur | r | r/A | A | | | | | |
| Chevalier gambette | r | r/A | A | | | | | |
| Combattant varié | r | r/A | A | | | | | |
| Courlis cendré | r | r/A | | | | | r | |
| Engoulvent d'Europe | | | | | | | | R/A/r |
| Faucon hobereau | | | | | | | | R/A/r |
| Grand cormoran | | r | | A | A/r | | | R/r |
| Grand gravelot | | r/A | A | | | | | |
| Grèbe à cou noir | | | | A | A/r | r | | |
| Grèbe castagneux | | | | A | A/r | R/r | | |
| Grèbe huppé | | | | A | A/r | R/r | | |
| Harle huppé | | | | A | A/r | | | |
| Héron cendré | r/A | A | A/r | A | | | A | R/r |
| Huîtrier pie | r | A | A/r | | | | | |
| Pic noir | | | | | | | | R/A/r |
| Pluvier argenté | r | r/A | | | | | | |
| Pluvier doré | r | r/A | | | | | r | |
| Sarcelle d'hiver | r | r/A | | A/r | r | | r | |
| Spatule blanche | r | r | | A | | | | r |
| Tardone de Belon | r | r/A | | r | r | | r | R/r |
| Tournepierre à collier | | | A/r | | | | | |
| Vanneau huppé | | r | A/r | | | | A/r | |

***Fonctionnalités assurées pour chaque grand milieu naturel en fonction de l'espèce***

(**R** = reproduction ; **r** = repos ; **A** = Alimentation)

Source : Document d'objectifs Natura 2000, 2015

Il a relevé une vingtaine d'habitats naturels, tous d'intérêt communautaire selon la directive « Faune Flore Habitat », dont certains étaient considérés à l'époque comme rares ou assez rares, tels :

- *Agropyretum Acuti* (association des flèches sablo graveleuses) rare ;
- *Puccinellio-arthrocnemetum fructosi* (partie haute shorre, limite nord de répartition) rare ;
- *Zosteretum noltii* (plateau limoneux de la slikke) rare ;
- *Spartinetum maritimae* (spartine indigène européenne, haute slikke) rare ;
- *Plantagini-limonietum* (schorre extrêmement plats) assez rare ;
- *Salicorneietum dolischostachyae* (haute slikke, ouverte) assez rare.

Les herbiers de zostères naines *Zosteretum noltii*, se trouvent sur la slikke (zone de vase recouverte à chaque marée) et constituent un habitat précieux pour la biodiversité et notamment l'avifaune qui s'en nourrit. La surface de cet habitat en ria de Pont-l'Abbé est située autour de 23 ha (CEVA-IFREMER-CNRS, 2007). Au vu des observations de terrain on peut penser que ces surfaces sont aujourd'hui sous-estimées.

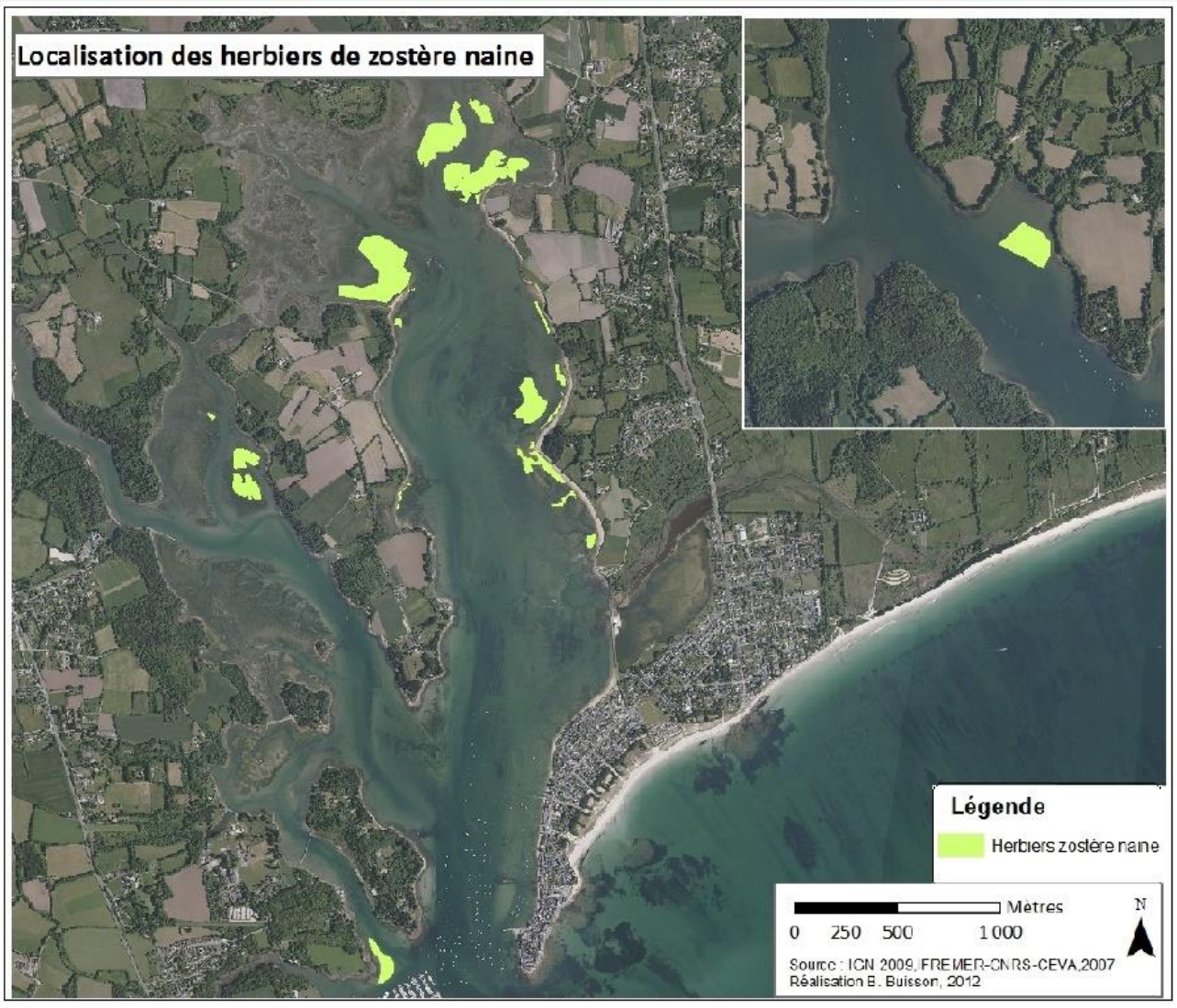


***Localisation des herbiers de zostère naine sur et en périphérie immédiate du site Natura 2000***

Source : Document d'objectifs Natura 2000, 2015

- **ZPS et ZSC « Roches de Penmarc'h » (FR5302008 et FR5312009)**

Le site de Penmarc'h est le premier site Natura 2000 strictement marin créé et lancé dans les eaux intérieures et territoriales françaises. Il comprend le vaste platier rocheux de Penmarc'h puis longe une partie du littoral bigouden Sud jusqu'à Bénodet. Il s'étend à l'Ouest à un peu moins de sept milles nautiques de Saint-Guénolé et au Sud à environ 10 milles des côtes, jusqu'à l'isobathe 90 m. C'est une zone de pêche artisanale très importante. Ce site jouxte les sites Natura 2000 «ZPS et ZSC - Archipel des Glénan » ainsi que les « ZPS et ZSC – Dunes et côtes de Trévignon ». Les trois sites forment un ensemble cohérent d'un point de vue géographique, écologique et fonctionnel. Le site est également contigüe de la ZSC « Baie d'Audierne ».

Le site constitue une mosaïque paysagère dominée par les rochers de granite qui se prolongent sous la surface de la mer. Au niveau de Saint-Guénolé et de Penmarc'h, il comprend un ensemble de pointes rocheuses et de récifs au caractère battu avec une pente très abrupte qui marque la transition entre le système Iroise et le système Gascogne. Cette spécificité bathymétrique associée à un courant important et à une exposition à la houle et aux vents dominants, crée les conditions d'une richesse spécifique importante associée aux champs de laminaires (véritables forêts sous-marines), notamment dans la partie Ouest et centrale. Elles occupent les platiers rocheux soumis à un fort hydrodynamisme et peu profonds dans un contexte favorable par rapport à des apports terrigènes limités. Les roches circalittorales à gorgones, à alcyon, à corynactis, à spongiaires et roses de mer participent également à l'intérêt patrimonial et paysager de ce site qui est en partie constitué de gros blocs ou de roches présentant des surfaces à faible rugosité et relativement importantes.

**LA DIRECTIVE HABITATS**

Au total, ce sont quatre habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ce site. Ils couvrent près de 71,5 % de la superficie totale du site.

| CODE | INTITULE | COUVERTURE | SUPERFICIE (HA) |
|---|---|---|---|
| 1110 | Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine | 30 % | 13 718, 4 ha |
| 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 0,5 % | 228,6 ha |
| 1160 | Grandes criques et baies peu profondes | 3 % | 1 371,8 ha |
| 1170 | Récifs | 38 % | 17 376,6 ha |
| **Total** | | **71,5 %** | **32 695,5 ha** |

- *Les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine - 1110*

Cet habitat correspond à des bancs de sable sublittoraux submergés de manière permanente, dont la profondeur d'eau dépasse rarement 20 m. La végétation, lorsqu'elle est présente relève du *Zosteretum marinae* et du *Cymodoceion nodosae*. Cet habitat de l'étage infralittoral est soumis à un très fort hydrodynamisme résultant de l'action des houles (Atlantique) et des courants de marée (Manche et Mer du Nord). Ce sont des milieux dispersifs à très haute énergie où les dépôts de particules fines sont limités, étroitement associés aux replats boueux et sableux dont elles ne sont que le prolongement naturel en milieu non exondable. Lorsque les actions hydrodynamiques s'atténuent, l'habitat est colonisé par les herbiers à *Zostera marina*. A proximité des platiers rocheux, cet habitat est aussi représenté par des platiers de sables grossiers et de graviers, parfois très étendus. Très localement en eau claire, ces fonds grossiers peuvent héberger les thalles arubsculaires d'une corallinaacée libre *Phymatolithon calcareum*, pouvant constituer de véritables bancs de maërl. L'habitat est colonisé par de nombreux invertébrés. Son état de conservation global est considéré comme défavorable/mauvais en Atlantique (2007) mais bon sur le périmètre du site N2000. La pérennité de cet habitat est

menacée par les pollutions biologiques, chimiques et physiques (eutrophisation et phénomènes associés (turbidité, algues vertes, etc), eaux et écoulements pollués, hydrocarbures, macro déchets, etc), la pêche à pied (engins et/ou pratiques destructeurs), la pêche aux arts trainants, les ancrages.

- *Replats boueux ou sableux exondés à marée basse - 1140*

Cet habitat correspond à la zone de balancement des marées (estran), c'est-à-dire aux étages supralittoral (zone de sable sec) et médiolittoral (zone de rétention et de résurgence). Il est situé entre le niveau des pleines mers de vives eaux et le niveau moyen des basses mers. Sa variabilité est liée à l'amplitude des marées et aux profils topographiques qui traduisent le mode (battu ou abrité). La taille du sédiment dépend directement du mode et est par conséquent très variable (vases, sables, galets et cailloutis). On y retrouve de nombreux invertébrés, proies de la faune aquatique présente à marée haute (crabes, poissons…) et aviaire à marée basse. D'une façon générale, cet habitat est principalement menacé par l'eutrophisation qui entraîne la prolifération et l'échouage des macrophytes (« marées vertes ») ainsi que la modification qualitative des peuplements. Les hydrocarbures et les macrodéchets constituent également une menace pour cet habitat.

- *Grandes criques et baies peu profondes - 1160*

Cet habitat est avant tout caractérisé par le fait qu'il se trouve à l'abri des houles et des vagues, le plus souvent grâce à des pointements rocheux, et que les courants de marée y sont très faibles. De telles conditions hydrodynamiques permettent le dépôt de particules fines, cet habitat étant généralement en contact avec la partie aval des estuaires. Par ailleurs, ce faible hydrodynamisme ne permet pas le brassage des eaux et il existe une stabilité thermique sur l'échelle verticale. En conséquence, s'il y a dessalure des eaux lors d'une crue, celle-ci ne peut intéresser qu'une faible couche de surface. Cette stabilité hydrologique permet la remontée d'espèces relativement sténoèces à de faibles profondeurs (inférieures à 20 mètres), alors qu'elles ne peuvent tolérer les fluctuations hydrodynamiques en milieu plus ouvert. Des espèces circalittorales peuvent donc coloniser cet habitat infralittoral.
Dans un tel environnement non dispersif par excellence, et quel que soit le taux d'envasement, les peuplements sont dits riches et abondants. Ils sont en fait caractérisés par des espèces à caractère dominant, avec parallèlement une diversité spécifique faible. Cette particularité est compensée par le fait que cet habitat héberge des taxons rares (pennatules, virgulaires, cerianthes, echiuriens, crustacés fouisseurs vivant dans des terriers, polychètes tubicoles...) que l'on ne retrouve dans aucun autre type d'habitat.
La variabilité des peuplements s'explique par la plus ou moins grande capacité des invertébrés à descendre en profondeur dans le sédiment. Une forte activité bioturbatrice maintient la fluidité du sédiment et permet alors la pénétration de l'oxygène dans le sédiment lui-même. Certaines espèces sont tubicoles ou sont plantées directement dans le sédiment ce qui nécessite une stabilité de la couche de surface, à laquelle elles contribuent elles-mêmes. D'autres au contraire affectionnent une certaine fluidité sédimentaire (vases molles), c'est le cas des systèmes deltaïques, où les apports continus des fleuves maintiennent cette fluidité.
Situé en milieu marin, mais enrichi par les flux de nutriments non dispersés, cet habitat peut héberger d'abondantes populations végétales jusqu'à des profondeurs compatibles avec la photosynthèse. Ce sont des macrophytes (algues vertes) ou des corallinacées libres (maerl). Parfois aussi se développent à la surface de véritables films de diatomées, base de l'alimentation de nombreuses espèces de déposivores de surface.
Cet habitat, sous l'influence des apports de nutriments et de contaminants venant des bassins versants, présente naturellement des risques d'hypoxie ou d'anoxie étant donné le faible renouvellement des eaux. Périodiquement, cet habitat peut être le siège de crises dystrophiques, c'est-à-dire d'explosions massives et brutales de populations phytoplanctoniques, dont certaines peuvent être toxiques.

- *Récifs - 1170*

Cet habitat générique est définit par la présence de substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale. L'action érosive des vagues ainsi que la présence d'organismes vivants modèlent une forte variabilité topographique, offrant nombre de biotopes protégés (crevasses, surplombs, dessous de blocs, cuvettes permanentes…) favorables à l'installation d'une flore et d'une faune sessile (épibiose) ainsi que des abris pour la faune vagile. Ainsi, ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes, le facteur essentiel régissant la répartition de la faune étant le temps d'émersion. La pérennité de cet habitat est menacée par les pollutions biologiques, chimiques et physiques, la pêche à pied, la pêche aux arts trainants, surfréquentation touristique sous-marine (plongée) et des pratiques peu respectueuses (retournement de blocs de pierre et galets, utilisation d'engins destructeurs) ainsi que par l'artificialisation du trait de côte. Enfin, ces sites sont sensibles à l'implantation d'espèces invasives qui nuisent à la biodiversité.

**LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site Natura 2000, parmi lesquelles :

- *Une population de Phoques gris (Halichoerus grypus)*

Il s'agit d'un gros phoque au corps puissant et allongé à la coloration variable suivant les individus. Le dimorphisme sexuel est particulièrement important chez cette espèce. Les menaces pesant sur l'espèce sont les captures accidentelles, les pollutions des eaux (bioaccumulation de micropolluants) ainsi que le dérangement par les activités nautiques et touristiques.

- *Le Dauphin commun (Tursiops truncatus)*

Il s'agit d'un cétacé de petite taille de coloration sombre et relativement uniforme. Les menaces pesant sur l'espèce sont : les captures accidentelles, les pollutions des eaux (bioaccumulation de micropolluants) ainsi que les perturbations sonores par les activités nautiques côtières.

- *Le Marsouin commun (Phocoena phocoena)*

Il s'agit du plus petit cétacé d'Europe, présentant une allure généralement compacte. Sa coloration dorsale est sombre, cependant que son ventre est blanc. En outre, il possède un aileron dorsal triangulaire sans concavité postérieure marquée. Les menaces pesant sur l'espèce sont : les captures accidentelles, les pollutions des eaux (bioaccumulation de micropolluants), la diminution ou la disparition de ses proies, le dérangement par le trafic maritime, l'urbanisation.

D'autres espèces remarquables comme le Requin pèlerin, le Dauphin de Risso, le Petit Rorqual, le Rorqual commun, le Globicéphale noir, l'Orque et la tortue Luth sont également observés occasionnellement. Ces espèces relèvent de conventions internationales dans lesquelles la France s'est engagée, et/ou de la liste rouge nationale des espèces menacées.

## LA DIRECTIVE OISEAUX

Le site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h » représente un espace d'interface ou de transition entre les caractéristiques bio-physiques de la mer d'Iroise, puissante et complexe, et celle d'un Océan Atlantique qui s'ouvre sur un Golfe de Gascogne au marnage moins important et à une courantologie moins spectaculaire. Ainsi situé au carrefour entre la Mer d'Iroise et le Nord du Golfe de Gascogne, c'est un lieu de passage et de stationnement important d'oiseaux pélagiques. On y trouve de nombreuses espèces comme :

- Le Fou de bassan qui exploite le site pour son alimentation ;
- Le Puffin des Baléares, le Puffin des anglais, le Pétrel tempête ou la Mouette pygmée, présents dans cette zone d'atterrage en période de migration (printanière ou automnale) ;
- Des espèces Nordiques comme les plongeons qui stationnent au large des côtes pendant la saison hivernale.

Quelques espèces, inféodées aux rivages, peuvent également être observées sur la frange côtière du site. Il s'agit notamment :

- Des sternes (dont la Sterne caugek), des laridés (Goéland marin, Goéland argenté et Mouette mélanocéphale), le Grand cormoran, qui fréquentent le littoral comme zone d'alimentation. On notera que des colonies nicheuses de Goélands sont répertoriées sur les Etocs, tandis que les roches de Saint Nonna accueillent d'importants reposoirs de Grands cormorans ;
- L'aigrette garzette qui fréquente le rivage de la commune de Penmarc'h ;
- Les limicoles présents en migration ou en hivernage.

| DIRECTIVE OISEAUX : ANNEXE I | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Code N2000 | Nom vernaculaire | Nom latin | Famille | Protection nationale | Calendrier de présence dans la ZPS | | | | | | | | | | | Statut biologique |
| | | | | | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | |
| A001 | Plongeon catmarin | *Gavia stellata* | Gaviidés | x | | | | | | | | | | | | | H |
| A002 | Plongeon arctique | *Gavia arctica* | Gaviidés | x | | | | | | | | | | | | | H |
| A003 | Plongeon imbrin | *Gavia immer* | Gaviidés | x | | | | | | | | | | | | | H |
| A010 | Puffin cendré | *Calonectris diomedea* | Procellaridés | x | à préciser | | | | | | | | | | | | M |
| A013 | Puffin des Anglais | *Puffinus puffinus* | Procellaridés | x | à préciser | | | | | | | | | | | | M |
| A014 | Océanite tempête | *Hydrobates pelagicus* | Hydrobatidés | x | à préciser | | | | | | | | | | | | M |
| A018 | Cormoran huppé | *Phalacrocorax aristotelis* | Phalacrocoracidés | x | à préciser | | | | | | | | | | | | ? |
| A026 | Aigrette garzette | *Egretta garzetta* | Ardéidés | x | | | | | | | | | | | | | S |
| A098 | Faucon émerllion | *Falco columbarius* | Falconidés | x | | | | | | | | | | | | | H |
| A103 | Faucon pèlerin | *Falco peregrinus* | Falconidés | x | | | | | | | | | | | | | S |
| A138 | Gravelot à collier inter. | *Chradrius alexandrinus* | Charadriidés | x | | | | | | | | | | | | | N |
| A176 | Mouette mélanocéphale | *Larus melanocephalus* | Laridés | x | | | | | | | | | | | | | H |
| A191 | Sterne caugek | *Sterna sandvicensis* | Sternidés | x | | | | | | | | | | | | | H/N |
| A192 | Sterne de Dougall | *Sterna dougallii* | Sternidés | x | | | | | | | | | | | | | N |
| A193 | Sterne pierregarin | *Sterna hirundo* | Sternidés | x | | | | | | | | | | | | | N |
| A384 | Puffin des Baléares | *Puffinus mauretanicus* | Procellaridés | x | à préciser | | | | | | | | | | | | M |

Calendrier :

Période durant laquelle les effectifs sont maximaux,

Période de faibles effectifs, jeunes de l'année par exemple.

*N : Nicheur*
*M : Migrateur*
*H : Hivernant*
*S : Sédentaire*

Données sources : B. Trébern, Bretagne Vivante *comm. pers.*

***Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire figurant en annexe I de la Directive « Oiseaux » fréquentant régulièrement la ZPS***
Source : DOCOB du site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h, 2013

La protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage passe en priorité par la protection de leur habitat.

D'une manière générale, le milieu marin est la zone principale d'alimentation pour les puffins, les laridés (sternes, goélands, mouettes), les alcidés (pingouin torda, Guillemot de Troïl), les cormorans et les plongeons. Le site de Penmarc'h semble également jouer le rôle de zone d'alimentation pour les sternes nichant dans l'Archipel des Glénan (Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne de Dougall notamment).

Les roches littorales font quant à elles office de reposoirs pour les laridés, les cormorans mais aussi à marée haute pour les limicoles (bécasseaux, courlis…) qui pour certaines espèces s'y alimentent à marée basse comme l'Huîtrier pie ou le Tournepierre à collier ou le Bécasseau violet. Les principales plages sableuses sont situées hors site.

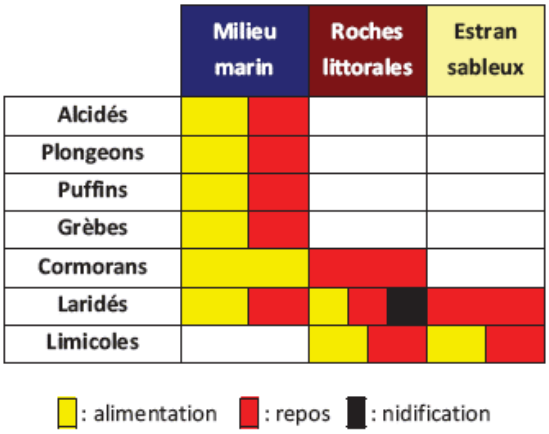


***Utilisation des habitats fonctionnels par les principaux groupes d'oiseaux d'intérêt communautaire et fréquentant la ZPS***
*Source : DOCOB du site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h, 2013*

Ainsi les zones fonctionnelles pour l'avifaune d'intérêt communautaire concernant plus spécifiquement le littoral de Loctudy sont présentées sur la carte ci-dessous. Dans chaque zone et pour chaque espèce, une note a été attribuée (de 1 à 3), indiquant le niveau d'enjeu, 3 étant l'enjeu élevé. Cette note a été attribuée à dire d'experts, en fonction des effectifs et de l'utilisation fréquente des zones par les oiseaux.

Sur le territoire de Loctudy, 6 zones fonctionnelles à enjeu niveau 3 et une zone à enjeu niveau 1 ont été répertoriées.

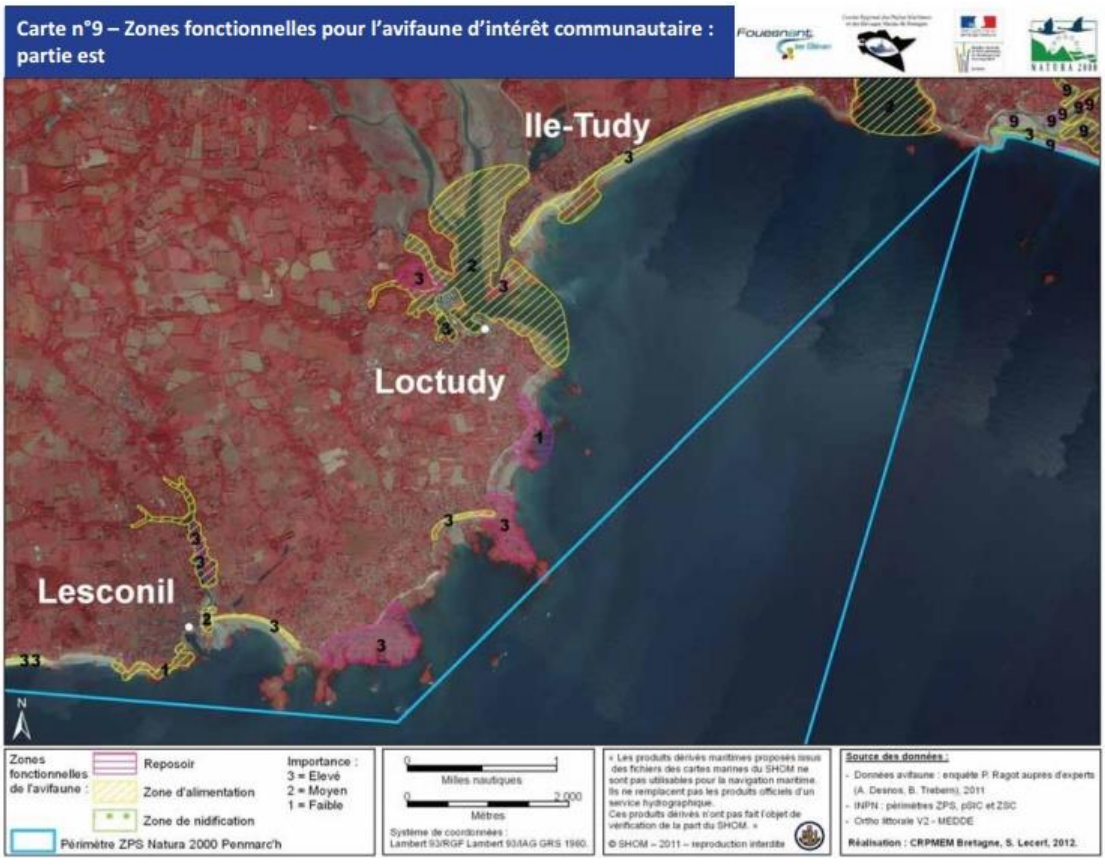

Source : DOCOB du site Natura 2000 « Roches de Penmarc'h, 2013

LOCTUDY
PROTECTION ENVIRONNEMENTALE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Directive oiseaux (ZPS) (708,35 ha*)
Réserve nationale de chasse maritime (230,54 ha*)
* surface totale du site
Sources :
- Protection environnementale - DREAL 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
ENAMO
19/11/2015

### 4.2.3. LES ACQUISITIONS FONCIERES

Au-delà, des protections réglementaires, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics tentent d'assurer une meilleure préservation des mieux naturels en les acquérant. Les propriétés foncières publiques constituent une garantie de pérennité des sites.

#### LES PROPRIETES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'espace naturel sensible (ENS) désigne des sites naturels qui constituent une richesse au plan écologique (faune, flore, géologie…) et des paysages. Il s'agit souvent de sites fragiles ou menacés (pression urbaine, évolution du paysage, déprise agricole, intensification des cultures...).

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Selon l'article L.142-3 du code de l'urbanisme, les départements ont la faculté d'instituer des zones de préemption en concertation avec les communes concernées. Ces zones sont établies sur des ensembles naturels remarquables, dans lesquels le département dispose d'un droit de préemption (ou priorité d'acquisition) lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de vendre.

Les objectifs de l'acquisition de ces terrains par le Conseil Départemental sont de les mettre en valeur, prioritairement en vue de leur ouverture au public, et en assure le suivi dans le cadre de conventions signées avec les collectivités directement concernées, en privilégiant les gestions par les Communautés de communes.

**Les marais de Ster Kerdour sur la commune de LOCTUDY sont concernés par une zone de préemption du Conseil Départemental du Finistère au titre des espaces naturels sensibles. De plus, le département est propriétaire du site des dunes d'Ezer -Lodonnec d'environ 0,3 ha.**

#### LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Son champ d'intervention (article L.322-1.I du code de l'environnement) est limité aux :

- Cantons côtiers délimités au 10 juillet 1975 ;
- Communes riveraines des mers, des océans, des étangs salés ou des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 hectares ;
- Communes riveraines des estuaires et des deltas lorsque tout ou partie de leurs rives sont situées en aval de la limite de salure des eaux.

Son intervention peut être étendue par arrêté préfectoral et après avis de son conseil d'administration à des secteurs géographiquement limitrophes des cantons et des communes mentionnés ci-dessus et constituant avec eux une unité écologique ou paysagère ainsi qu'aux zones humides situées dans les départements côtiers.

**Sur la commune de LOCTUDY, le Conservatoire du littoral intervient sur deux secteurs : au Sud au niveau des marais de Ster Kerdour et au Nord au niveau de l'anse du Pouldon. Au sein des marais de Ster Kerdour, il est propriétaire d'environ 8,2 ha, ces espaces sont donc définitivement protégés.**

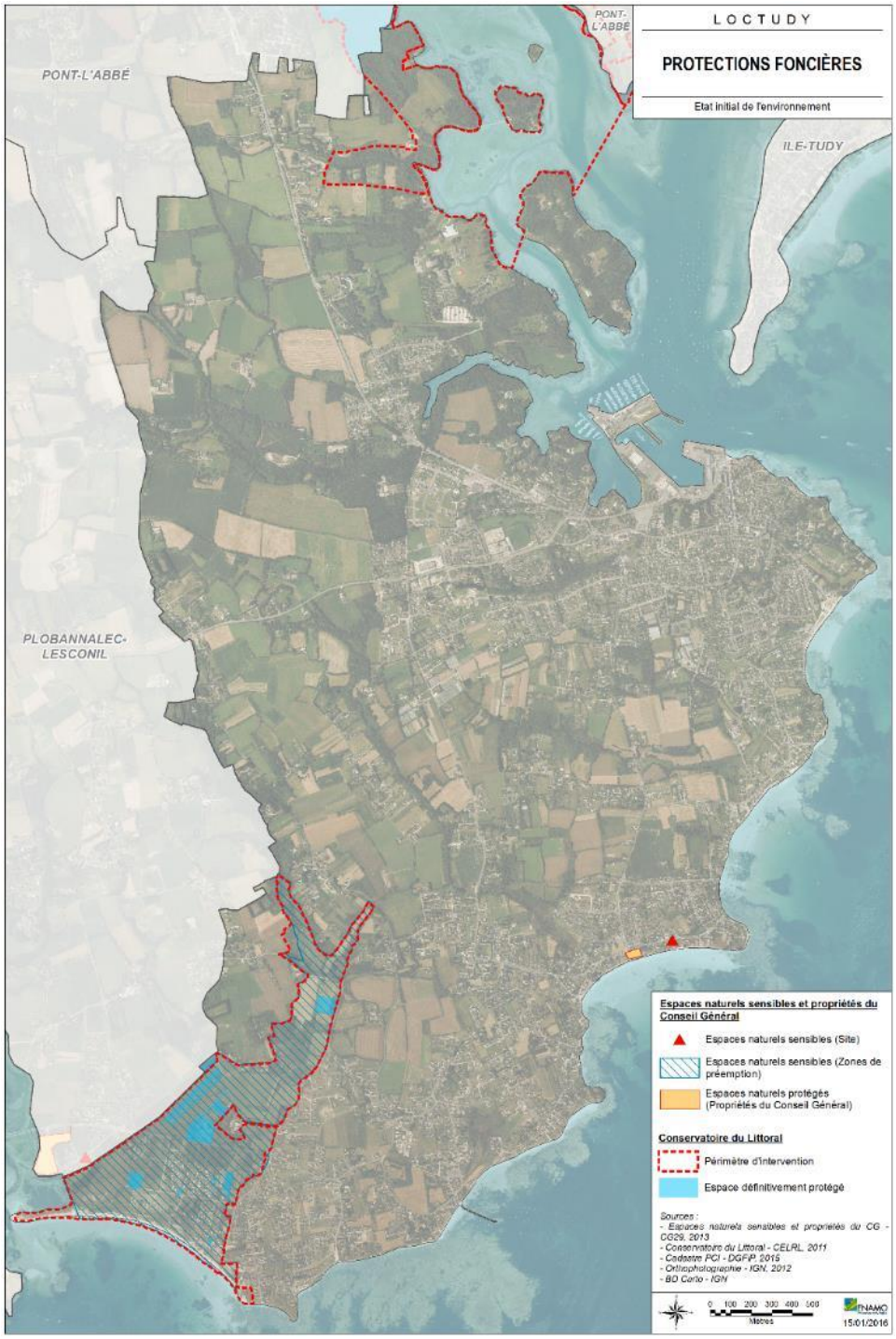

## 4.3. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES : LA TRAME VERTE ET BLEUE

### 4.3.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Trame Verte et Bleue (TVB), instaurée par le Grenelle de l'Environnement, est un outil d'aménagement du territoire, qui doit mettre en synergie les différentes politiques publiques, afin de maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant des continuités écologiques.

La loi dite « Grenelle 1 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) met en place la notion de Trame Verte et Bleue, qui vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et préserver les zones humides importantes pour ces objectifs et pour la préservation de la biodiversité ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La loi « Grenelle 2 » (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), quant à elle, précise les éléments de la trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la trame bleue (rivières et zones humides remarquables). Elle précise par ailleurs que la mise en œuvre des TVB repose sur trois niveaux emboîtés :

- Des orientations nationales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques dans lesquelles l'État identifie les choix stratégiques en matière de continuités écologiques ;
- Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en accord avec les orientations nationales, qui identifie les corridors à l'échelle de la région ;
- Une intégration des objectifs identifiés précédemment à l'échelle locale via les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Carte Communale…).

L'article L.371-1 du Code de l'Environnement stipule que « *la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural* ».

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la Trame Verte et Bleue pose la définition et la mise en œuvre de celle-ci.

La trame verte comprend :

**1°/** Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;

**2°/** Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au point précédent ;

**3°/** Les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14.

La trame bleue correspond au réseau des cours d'eau présentant un intérêt écologique et permettant de préserver la biodiversité. Elle est constituée des zones humides, des fleuves et des rivières. Elle est l'axe de vie des espèces aquatiques. Ces milieux aquatiques sont essentiels pour les poissons migrateurs ainsi que pour toute une faune piscicole et terrestre protégée.

### 4.3.2. LES DEFINITIONS

La **« continuité écologique »** (ou réseau écologique), désigne :

Un ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Il s'agit de garantir sur les territoires les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles.

Les **réservoirs de biodiversité** désignent :

Des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les **corridors écologiques** assurent :

Des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle est constituée d'une composante verte (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et d'une composante bleue (réseau aquatique et humide), qui forment un ensemble indissociable. **Cet ensemble de continuités écologiques constituant la TVB est composé des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques ».**

C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

### 4.3.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE REGIONALE

Cette Trame Verte et Bleue se décline à l'échelle régionale dans un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui, pour la Bretagne, a été adopté le 2 novembre 2015.

Plusieurs grands ensembles de perméabilité ont été identifiés. Loctudy est situé dans le grand ensemble de perméabilité « le littoral des pays bigouden et de l'Aven, de la pointe de Penmarc'h à Concarneau ». Les limites de cet ensemble correspondent à :

- Limite Ouest définie en incluant la basse vallée de l'Odet, le secteur de Pont l'Abbé et le littoral Sud du pays bigouden, soumis à forte pression d'urbanisation.
- Limite Nord définie en incluant l'agglomération quimpéroise.
- Limites Est définie en incluant la frange littorale s'étendant jusqu'à Concarneau, soumise à forte pression d'urbanisation.

Ce grand ensemble de perméabilité est composé de milieux naturels présentant entre eux un niveau de connexion faible, avec la présence de nombreux secteurs à très faible connexion correspondant aux secteurs urbains. Sur Loctudy, il s'agit des agglomérations Nord et Sud, de Stang ar Goff, de Kermenhir, de Kerhervant, de Brémoguer et de Kerinvac'h. Qui plus est, le territoire est sillonné par de nombreux axes de communication fracturants parmi lesquels la RN165, la RD785, la RD783, la RD44, la RD34 ainsi que la voie ferrée Nantes-Quimper. Mais aucun d'eux ne traverse le territoire.

Les réservoirs de biodiversité régionaux associés à cet ensemble de perméabilité sont la frange littorale ainsi que les vallées et versants boisés présents sur le territoire, en particulier les vallées de l'Odet et de la rivière de Pont-l'Abbé.

Concernant les corridors écologiques, 3 corridors principaux sont identifiés qui constituent respectivement :

- une connexion entre la basse vallée de l'Odet et le haut versant de l'Isole ;
- une connexion entre les basses vallées de l'Odet et de la rivière de Pont-l'Abbé et le littoral de la baie de Douarnenez ;
- une connexion entre les basses vallées de l'Odet et de la rivière de Pont-l'Abbé et le littoral du Cap Sizun.

Les objectifs régionaux assignés à l'ensemble de perméabilité dit « le littoral des pays bigouden et de l'Aven» sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| n° | Grands ensembles de perméabilité | Contribution aux objectifs assignés : | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | aux réservoirs régionaux de biodiversité | aux cours d'eau de la TVB régionale | aux corridors écologiques régionaux | |
| 11 | Le littoral des pays bigouden et de l'Aven, de la pointe de Penmarc'h à Concarneau | Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels | Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau | CER n° 34 : Connexion entre la basse vallée de l'Odet et le haut bassin versant de l'Isole | Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels |
| | | | | CER n° 35 : Connexion entre les basses vallées de l'Odet et de la rivière de Pont-l'Abbé et le littoral de la baie de Douarnenez | Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels |
| | | | | CER n° 36 : Connexion entre les basses vallées de l'Odet et de la rivière de Pont-l'Abbé et le littoral du Cap Sizun | Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels |

***Objectifs assignés au grand ensemble de perméabilité concerné par Loctudy***
Source : SRCE Bretagne, 2015

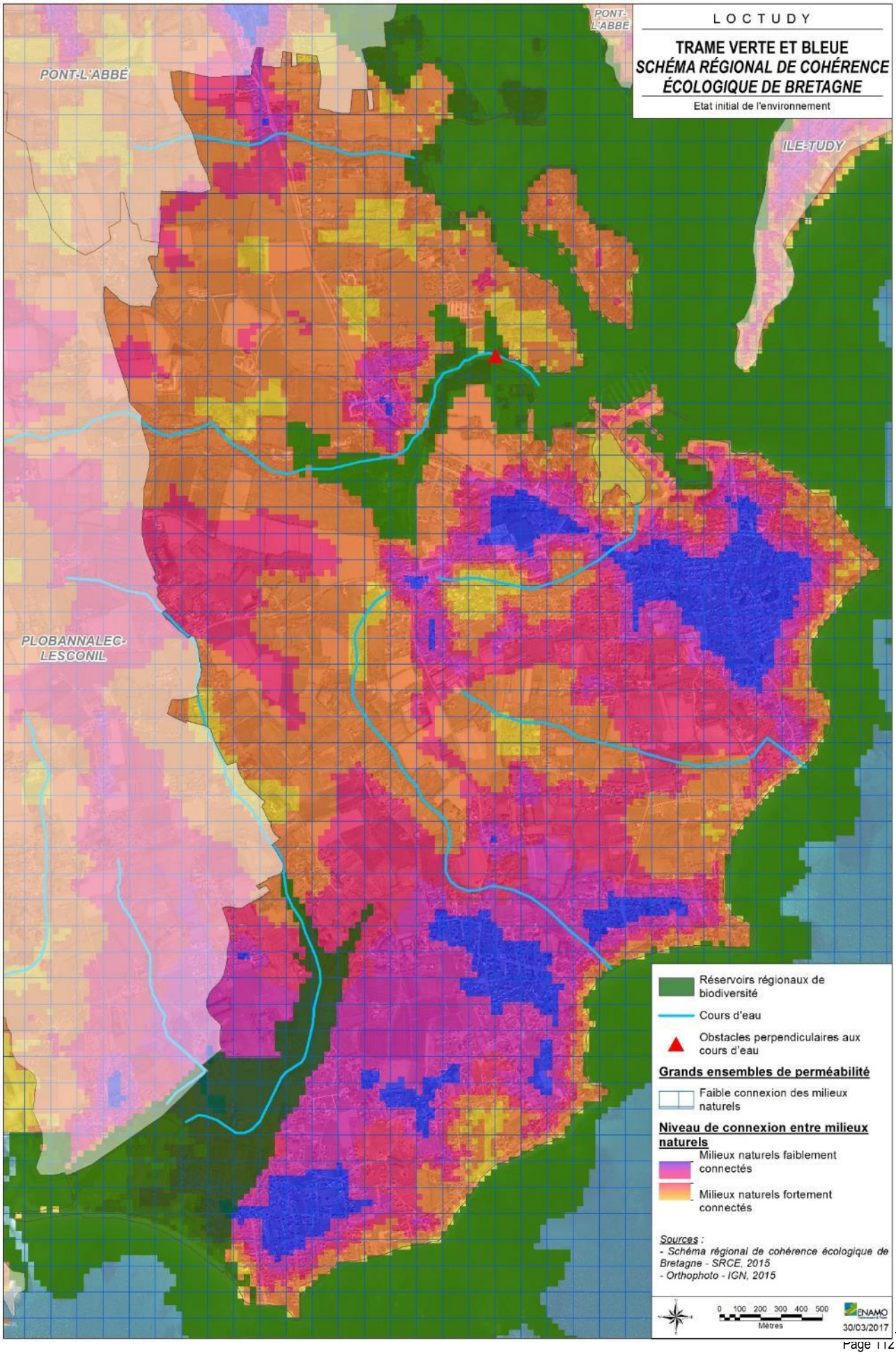
LOCTUDY
TRAME VERTE ET BLEUE
SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE BRETAGNE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Réservoirs régionaux de biodiversité
Cours d'eau
Obstacles perpendiculaires aux cours d'eau
Grands ensembles de perméabilité
Faible connexion des milieux naturels
Niveau de connexion entre milieux naturels
Milieux naturels faiblement connectés
Milieux naturels fortement connectés
Sources :
- Schéma régional de cohérence écologique de Bretagne - SRCE, 2015
- Orthophoto - IGN, 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
30/03/2017

### 4.3.4. LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU SCOT OUEST CORNOUAILLE

La trame verte et bleue de la commune de Loctudy se décline également à l'échelle du SCoT Ouest Cornouaille, approuvé le 21 mai 2015. Le SCoT Ouest Cornouaille entend :

- Assurer une gestion conservatoire des milieux naturels remarquables (réservoir de biodiversité) ;
- Empêcher le cloisonnement des milieux naturels et favoriser le développement de la biodiversité en s'appuyant sur les réservoirs de biodiversité et la nature ordinaire qui forment un réseau fonctionnel ;
- Contribuer à la qualité de fonctionnement du cycle de l'eau, depuis les points hauts jusqu'aux eaux côtières (il s'agit alors d'assurer une gestion pérenne de la ressource) ;
- Donner un cadre aux pressions multiples pour faciliter les activités liées aux milieux naturels.

En ce sens, le SCoT prescrit de :

- Protéger les réservoirs de biodiversité en identifiant et délimitant dans le rapport de présentation des documents locaux d'urbanisme les réservoirs de biodiversité. Ceux-ci doivent également présenter les mesures mises en œuvre afin de protéger les réservoirs de biodiversité par une traduction réglementaire et spatiale ;
- Gérer les boisements principaux. Les documents d'urbanisme doivent entre autre, veiller à définir des protections adaptées à la nature et aux objectifs de gestion du milieu naturel concerné ;
- Protéger le maillage de la trame bleue (réseau hydrographique, zones humides) ;
- Garantir des espaces de perméabilité qui devront être précisés dans les documents d'urbanisme locaux ;
- Identifier des corridors écologiques ;
- Définir une trame verte et bleue en milieu urbain.

Ainsi, à l'échelle du SCoT, les réservoirs de biodiversité concernent le marais de Ster Kerdour au Sud-Ouest et les rives boisés de la rivière de Pont-l'Abbé au Nord-Est, ainsi que son espace estuarien. Les zones humides et les cours d'eau du ruisseau de Ster Kerdour et de quelques petits ruisseaux côtiers sont également identifiés.
Par ailleurs, deux types de secteur sont considérés comme espace de perméabilité, les secteurs entre les boisements au Nord et les prairies le long des petits cours d'eaux côtiers et également les secteurs entre les zones humides et le marais arrière dunaire. Ceux-ci sont connectés aux communes de Plobannalec-Lesconil et Pont-l'Abbé par un corridor écologique longeant la limite Ouest de Loctudy.

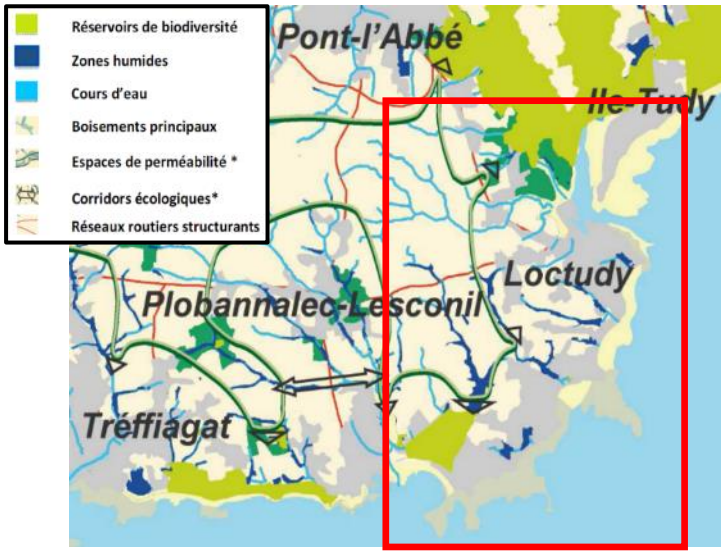


Source : SCoT Ouest Cornouaille, 2015

### 4.3.5. LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LOCTUDY

A l'échelle communale la trame verte et bleue de Loctudy inclut les éléments identifiés à l'échelle du SRCE Bretagne et du SCoT Ouest Cornouaille. Elle s'enrichit toutefois d'une multitude de boisements et zones humides associés aux cours d'eau côtiers, ou localisés en bordure de littoral.

Affinée à l'échelle communale, la Trame Verte et Bleue de Loctudy s'oriente sur deux pôles consituant des réservoirs majeurs de biodiversité.

Au Nord de la commmune, l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé est favorable à l'avifaune notamment. Les prés salés et vasières sont des habitats intéressants pour les oiseaux, zones de repos et d'alimentation. La période où les enjeux de conservation sont les plus forts s'étend de l'automne à la fin de l'hiver. L'anse du Pouldon est alimentée par un réseau hydrographique important sur le Nord de la commmune. Les abords des cours d'eau sont boisés avec des associations de feuillus et de conifères et abritent notamment les oiseaux pour le repos ou la reproduction.

Au Sud de la commune, le polder de Ster Kerdour présente des habitats riches de prés salés et en arrière dans les prairies naturelles, beaucoup d'orchidées ont été inventoriées. Le polder de Ster Kerdour relie le littoral par le cordon sableux des Sables Blancs.

Le reste de la frange littorale de la commune reste très anthropisée. Deux zones humides côtières sont tout de même à retenir, la zone humide de Kerloc'h et celle de Loc'h Sal. Les cours d'eau côtiers du Sud de la commune sont bordés par des zones humides d'intérêt élevé. Ils présentent une diversité écologique et sont à considérer comme corridors écologiques pour relier le littoral très dense en bâti.

Le maillage bocager plus développé sur le flanc Ouest de la commune participe en tant que corridor écologique à connecter les réservoirs Nord et Sud de la commune

Ainsi, on retrouve les mêmes continuités écologiques que celles identifiées à l'échelle supra-communale.

A noter, pour finir, la présence d'un axe fracturant sur la TVB de Loctudy qui est lié aux infrastructures routières des RD2 et RD53. Cela contribue à la difficulté de connexion écologique entre le Nord et le Sud de la commune.

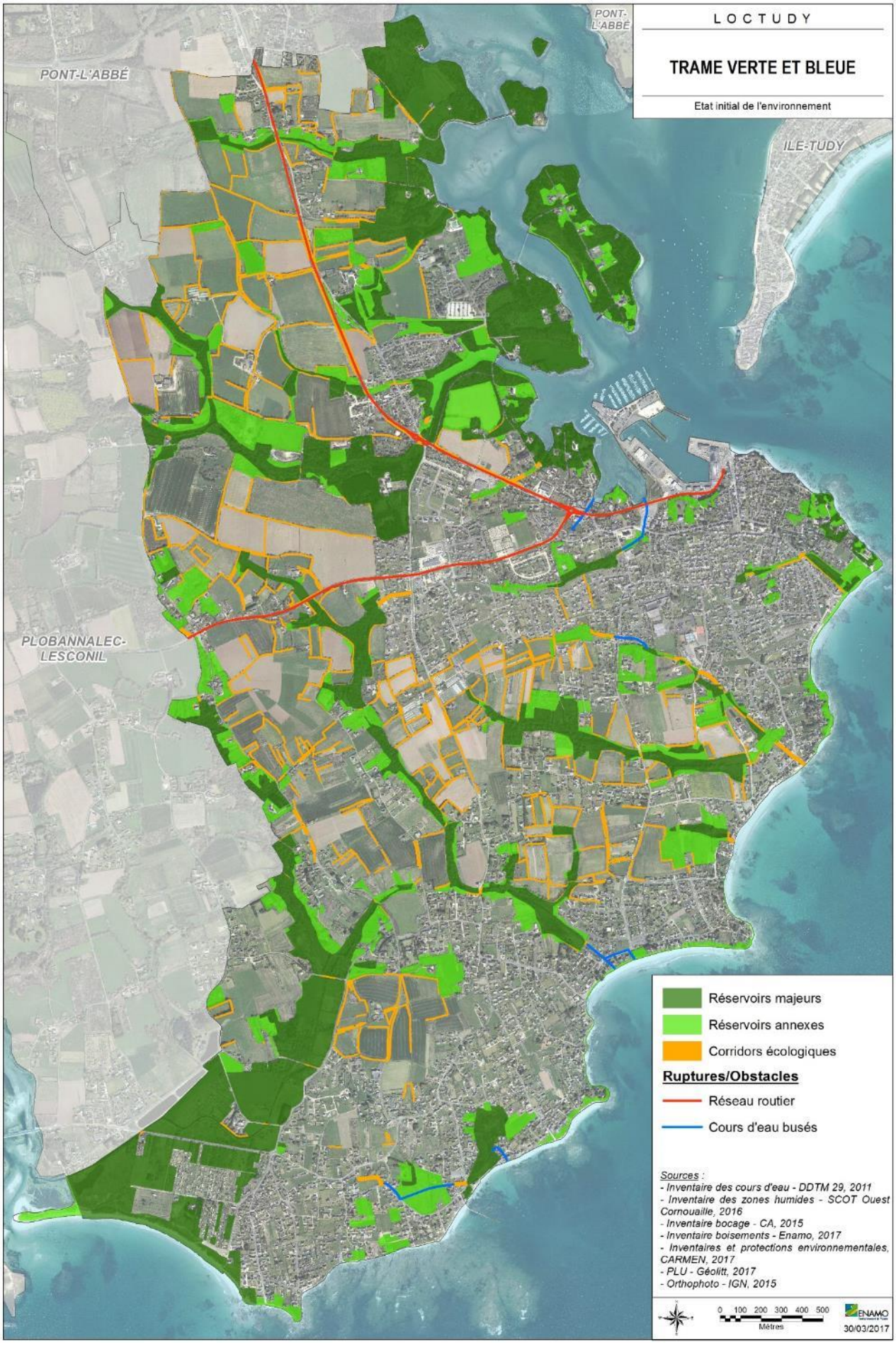
LOCTUDY
TRAME VERTE ET BLEUE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Réservoirs majeurs
Réservoirs annexes
Corridors écologiques
Ruptures/Obstacles
Réseau routier
Cours d'eau busés
Sources :
- Inventaire des cours d'eau - DDTM 29, 2011
- Inventaire des zones humides - SCOT Ouest Cornouaille, 2016
- Inventaire bocage - CA, 2015
- Inventaire boisements - Enamo, 2017
- Inventaires et protections environnementales, CARMEN, 2017
- PLU - Géolitt, 2017
- Orthophoto - IGN, 2015
0 100 200 300 400 500
Mètres
ENAMO
30/03/2017

# 5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

## 5.1. LA POLLUTION DES SOLS

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou non. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

Deux bases de données nationales recensent les sols pollués connus ou potentiels.

D'une part, la base de données **« BASIAS »** est l'inventaire historique de sites industriels et des activités de services, abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Les établissements inscrits dans BASIAS ne sont pas considérés comme pollués, mais sont simplement susceptibles d'avoir utilisés des produits polluants à une période donnée.

D'autre part, la base de données « **BASOL** » recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Depuis mai 2005, les sites n'appelant plus d'action de la part des pouvoirs publics chargés de la réglementation sur les installations classées, sont transférés de BASOL dans BASIAS.

Les principaux objectifs de ces inventaires sont de :

- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- Conserver la mémoire de ces sites ;
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

**Dans la base de données BASIAS, 17 sites sont inventoriés sur la commune de Loctudy.** L'état d'occupation des sites est réparti de la manière suivante : 11 sites dont l'activité est terminée ; 5 sites en activité et 1 site où l'on ne connaît pas l'information.

**La commune de Loctudy ne compte aucun site référencé dans la base de données BASOL.**

| IDENTIFIANT | RAISON SOCIALE | ACTIVITE | ETAT D'OCCUPATION DU SITE |
|---|---|---|---|
| BRE2902580 | Commune de Loctudy, DOM | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) | En activité |
| BRE2901336 | Pichavan construction navale / Baudoin Claude, réparation et construction de bateaux de pêche et de plaisance | Construction navale | En activité |
| BRE2900583 | Coopérative des patrons pêcheurs / Crédit Mutuel maritime de Quimper | Dépôts de liquides inflammables (DLI) | En activité |
| BRE2901930 | Talamon Bernard, garage / Struilou Marcel, atelier de réparation mécanique marine et forge | - Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres<br>- Mécanique industrielle | En activité |
| BRE2902048 | Le Floch Corentin, atelier de forge marine | - Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres<br>- Construction navale | En activité |
| BRE2900156 | Le Lay Corentin, négociant, restaurateur, | Station-service | Activité terminée |
| BRE2900682 | L'Helgoualc'h, | - station Esso<br>- mécanique marine | Activité terminée |
| BRE2901533 | Le Cossec Louis, mécanicien-électricien, | Atelier de réparation de moteurs autos et marins | Activité terminée |
| BRE2902047 | Le Floch Corentin | Atelier de forge marine | Activité terminée |
| BRE2902169 | Monfort Jean, bières, charbons | Dépôts de liquides inflammables (DLI) | Activité terminée |
| BRE2902576 | Cariou/Nouvelle, Roussel et Thévenin, | Lessivage des cendres de varech | Activité terminée |
| BRE2902578 | Cariou Marcel/Cariou Pierre | Construction bois petits navires de pêche | Activité terminée |
| BRE2903645 | Autret Jean Louis | Forge et réparation de MA | Activité terminée |
| BRE2903646 | Le Floc'h Noël | Forge et réparation de MA | Activité terminée |
| BRE2903647 | Le Gall Mr | Conserverie de sardines | Activité terminée |
| BRE2903648 | Commune de Loctudy | DOM | Activité terminée |
| BRE2902579 | Charlot Eugène | Construction bois petits navires de pêche | Inconnu |

***Stes BASIAS répertoriés sur la commune de Loctudy***

Source : basias.brgm.fr (Données relevées le 03/04/2017)

| numero | ID |
|---|---|
| 1 | BRE2901336 |
| 2 | BRE2900583 |
| 3 | BRE2902048 |
| 4 | BRE2901533 |
| 5 | BRE2903647 |
| 6 | BRE2900156 |
| 7 | BRE2902169 |
| 8 | BRE2900682 |
| 9 | BRE2902047 |
| 10 | BRE2902580 |
| 11 | BRE2903646 |
| 12 | BRE2903648 |
| 13 | BRE2903645 |
| 14 | BRE2902576 |
| 15 | BRE2902578 |
| 16 | BRE2901930 |

## 5.2. LES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) assure la collecte et le traitement des déchets des 12 communes qui la composent, dont la commune de Loctudy. La CCPBS gère également l'exploitation du réseau de déchèteries communautaires. En 2015, ce service a été assuré pour 38 695 habitants en hiver et plus de 80 000 habitants en été.

***Organisation de la gestion des déchets sur le territoire de la CCPBS***

Source : rapport annuel déchets 2015, CCPBS

### LA COLLECTE

La collecte s'effectue en porte à porte pour 95 % de la population ou en apports volontaires et aires collectives pour 5 % de la population.

En 2015, près de 10 839 T de déchets ménagers ont été collectés. Cela représente une baisse de près de 3,7 % par rapport à l'exercice 2014. Après plusieurs années de diminution des tonnages collectés (12 600 T en 2007), la courbe tend à se stabiliser autour de 11 000 T par an. On constate une fluctuation saisonnière marquée des tonnages de déchets ménagers collectés. Les tonnages collectés représentent un ratio de 227 kg/habitant DGF/an.

Depuis avril 2015, la CCPBS est passée d'une collecte sélective en tri-flux à une collecte sélective en bi-flux :

- le verre est collecté par le biais de colonnes d'apport volontaire,
- les emballages (bouteilles en plastique, briques alimentaires, cartonnettes, emballages métalliques en acier et aluminium) et les journaux – magazines – revues (JMR) sont collectés en mélange en bacs individuels et en point d'apport volontaire.

En 2015, près de 5 232 T de déchets ont été collectés dans le cadre de la collecte sélective (2 516 T de verre et 2 716 T d'emballages et JMR). Les tonnages collectés, déjà importants depuis plusieurs années, ont progressé (+ 7 %) depuis la conteneurisation sélective et les taux de refus restent relativement faibles (8,6 % en 2015), confirmant que le geste de tri est bien assimilé par les usagers. Les tonnages collectés (Emballages, JMR et verre confondus) représentent un ratio de 110 kg/habitant DGF/an.

**LES DECHETTERIES ET DECHETS VERTS**

Les habitants de la CCPBS ont à leur disposition trois déchetteries sur le territoire : Kerbénoën à Combrit, Quélarn à Plobannalec-Lesconil et Lézidanou à Plomeur. 99% des habitants sont à moins de 10 minutes d'une déchèterie. Depuis 2014, une convention avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden permet aux usagers des deux collectivités de fréquenter la déchèterie la plus proche de leur domicile.

Les dépôts autorisés en déchetterie sont : les déchets verts, les gravats, les déchets inertes, le placoplâtre, le plâtre, le tout-venant et les encombrants, les incinérables, le bois (palettes cagettes, contreplaqué, bois de charpente, planches), le mobilier en bois métal ou plastique, les cartons pliés, les ferrailles, les déchets dangereux spécifiques, les huiles usagées, piles et batteries, les déchets d'équipements électriques et électroniques, verres, emballage et les textiles. Les DASRI ne sont plus autorisés et sont à déposer en pharmacie.

En 2015, les déchets collectés en déchetterie représentent un total de 19 734 T et sont en augmentation de 1,2 % par rapport à l'exercice 2014. Les déchets verts (42 %), les gravats (24,9 %) et les encombrants (10,3 %) sont les déchets les plus fréquemment déposés. On notera que malgré la fermeture de la déchetterie de Combrit pendant près de 5 mois, les tonnages collectés demeurent forts par rapport aux moyennes nationales et départementales. Mais ils restent relativement stables à l'échelle de la CCPBS. Les tonnages collectés représentent un ratio de 413 kg/habitant DGF/an.

L'élimination des déchets est assurée par divers prestataires de services : VEOLIA pour les cartons, l'usine de Lézidanou pour les déchets verts… La valorisation des déchets en déchetterie se fait à 60,9 % par valorisation de la matière, à 16,6% par valorisation énergétique et à 22,5% par stockage.

**Usine de compostage de Lézidanou**
Source : CCPBS

**LES PROGRAMMES DE PREVENTION**

La CCPBS a terminé son premier plan de prévention en 2014, dont les axes de prévention principaux étaient de : réduire les déchets verts, diminuer le gaspillage alimentaire, consommer différemment et boire l'eau du robinet. L'ensemble de ces actions ont permis de diminuer les tonnages d'OMR et de collecte sélective de 20,1 % et ainsi atteindre les objectifs fixés.

La CCPBS travailler sur un nouveau plan de prévention, dont l'objectif est de diminuer de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, c'est-à-dire atteindre un ratio de 664 kg/hab./an incluant les déchets collectés en déchetterie, à l'horizon 2020. En 2015, ce ratio était de 749 kg/hab./an (+1,5 % par rapport à 2010). L'augmentation des tonnages

collectés est principalement liée à l'augmentation des déchets verts. La diminution des déchets verts constituera un axe majeur du plan local de prévention.

## 5.3. LES NUISANCES

### LES NUISANCES SONORES

La loi sur le bruit du 31 décembre 1992 prévoit le recensement et le classement des infrastructures terrestres, et la prise en compte des niveaux de nuisances sonores par la construction de logements et d'établissements publics. Conformément à cette loi et son décret d'application du 9 janvier 1995, le classement sonore des infrastructures de transports terrestres a été réalisé dans le département du Finistère et figure dans l'arrêté préfectoral du 12 février 2004.
Les voies sont classées en 5 catégories de niveau sonore qui prennent en compte plusieurs paramètres : leurs caractéristiques (largeur, pente, nombre de voies, revêtement), leur usage (trafic automobile, trafic poids lourd, vitesse maximum autorisée) et leur environnement immédiat (rase campagne ou secteur urbain). Le classement aboutit à l'identification de secteurs, de part et d'autre de la voie, affectés par le bruit à moyen terme (2020).
**Une infrastructure routière bruyante est identifiée sur la commune de Loctudy.** Il s'agit de deux tronçons de la route départementale 2. Cette route rejoint le centre-ville.

| NOM DE L'INFRASTRUCTURE | CATEGORIE | SECTEUR | LARGEUR AFFECTEE PAR LE BRUIT |
|---|---|---|---|
| RD2 | 3 | Peu bâti | 100 m |
| | 4 | Bâti | 30 m |

### LES NUISANCES ELECTROMAGNETIQUES

Les installations radioélectriques recouvrent à la fois les équipements d'émission/réception et les antennes associées. Quatre catégories sont distinguées :

- La téléphonie mobile,
- La diffusion de télévision,
- La diffusion de radio,
- Les « autres installations ».

**Sur la commune de Loctudy, 3 installations radioélectriques de plus de 5 watts sont recensées.** Les caractéristiques de ces installations sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| NUMERO D'IDENTIFICATION | CATEGORIE | DESCRIPTION DU SUPPORT | LOCALISATION | EXPLOITANT(S) |
|---|---|---|---|---|
| **1559301** | Téléphonie, Autres | Pylône autostable / 41,5m / SFR | Déchetterie municipale Kervereguen | Bouygues, SFR |
| **462707** | Téléphonie, Autres | Pylône autostable / 30m / TDF | Rue de Glévian, près du terrain de sport | Bouygues, Free, Orange |
| **557900** | Téléphonie | Pylône autostable / 25m / SFR | Voie Communale n°6 Kerinvac'h Ar Ster, Poullal | Orange |

***Caractéristiques des installations radioélectriques sur la commune de Loctudy***
Source : ANFR

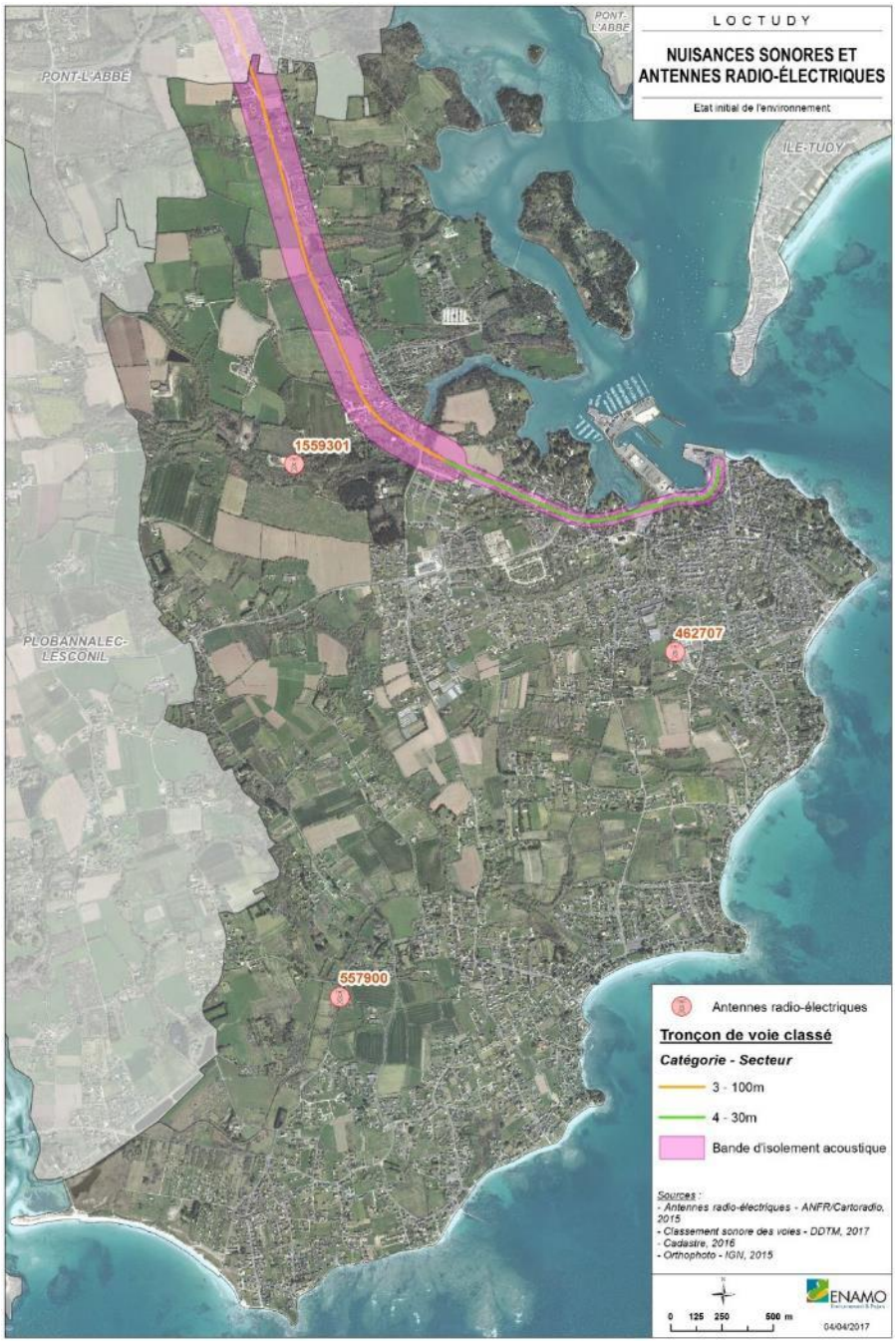


## 6. LES RISQUES

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), approuvé par arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 et la liste des communes à risques mise à jour par arrêté préfectoral du 27 janvier 2015, recense les risques naturels et technologiques présents dans le Finistère. Il a notamment recensé les risques suivants sur la commune de Loctudy :

- Inondation par submersion marine,
- Rupture de digue,
- Mouvement de terrain par affaissement et effondrements liés aux cavités souterraines,
- Séisme – zone de sismicité 2.

La commune de Loctudy recense également sur son territoire 5 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|---|---|---|---|---|
| **Tempête** | 15/10/1987 | 16/10/1987 | 22/10/1987 | 24/10/1987 |
| **Inondations et coulées de boue** | 06/08/1995 | 06/08/1995 | 24/10/1995 | 31/10/1995 |
| **Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain** | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| **Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues** | 09/03/2008 | 10/03/2008 | 15/05/2008 | 22/05/2008 |
| **Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues** | 03/01/2014 | 05/01/2014 | 31/01/2014 | 02/02/2014 |

***Liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Loctudy***

Source : macommune.prim.net, mise à jour le 16/08/2016

## 6.1. LES RISQUES NATURELS

### LE RISQUE SISMIQUE

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- Une zone de sismicité 1, où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- Quatre zones, de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique sont entrées en vigueur le 1er mai 2011.

**La commune de Loctudy est située, comme l'ensemble de la Bretagne, en zone de sismicité de niveau 2, soit une sismicité faible.** Depuis 1957, 5 séismes ont été ressentis sur le territoire communal :

- 2 séismes d'intensité nulle : secousses déclarées non ressentie (valeur propre à SisFrance, hors échelle MSK) ;
- 1 séisme d'intensité 3.5 : secousse faiblement ressentie, balancement des objets suspendus ;
- 2 séismes d'intensité 4.5/5 : secousse forte, réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans le plâtre.

| Date | Heure | Choc | Localisation épicentrale | Région ou pays de l'épicentre | Intensité épicentrale | Intensité dans la commune |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 Septembre 2002 | 6 h 44 min 48 sec | | VANNETAIS (HENNEBONT-BRANDERION) | BRETAGNE | 5,5 | 3,5 |
| 23 Avril 2002 | 6 h 45 min 38 sec | | CORNOUAILLE (MELGVEN) | BRETAGNE | 4 | 0 |
| 22 Mars 1959 | 22 h 36 min | | ATLANTIQUE (S-W. ILE DE BELLE-ILE) | BRETAGNE | 5,5 | |
| 2 Janvier 1959 | 6 h 20 min 50 sec | | CORNOUAILLE (MELGVEN) | BRETAGNE | 7 | 5 |
| 22 Octobre 1957 | 2 h 51 min 27 sec | | CORNOUAILLE (TREOGAT) | BRETAGNE | 5 | 4,5 |

***Séismes ressentis sur la commune de Loctudy***

Source : www.sisfrance.net, mise à jour du 01/03/2016

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Ainsi, il est différencié :

- Les mouvements lents et continus ;
- Les mouvements rapides et discontinus ;
- La modification du trait de côte.

### PAR RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans les terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) du sol. Ces mouvements du sol peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles (fissuration du bâti). Il s'agit d'un mouvement de terrain lent et continu.

La carte d'aléa retrait-gonflement des argiles délimite les zones en fonction des formations argileuses identifiées, qui sont, a priori, sujettes à ce phénomène. Cette carte les hiérarchise selon un degré d'aléa croissant. L'objectif de cette carte est d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage (y compris des particuliers) et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction d'une maison individuelle dans un secteur susceptible de contenir des argiles sensibles au retrait-gonflement.

L'inventaire de l'aléa retrait-gonflement des argiles (RGA) dans le département du Finistère fait état d'une présence d'argiles qualifiée de « risque faible ». Dans le « porter à connaissance de l'aléa retrait-gonflement des argiles, daté du 9 mars 2015, le Préfet informait l'ensemble des maires des communes concernées du Finistère. Les cartes de l'aléa retrait-gonflement des argiles est consultable sur www.argiles.fr.

**La commune de Loctudy est exposée à un aléa faible au retrait-gonflement des argiles.** Cet aléa est principalement associé au réseau hydrographique et se localise sur les rives des cours d'eau, dans leurs vallées et au Sud de la commune, au niveau du polder du Ster Kerdour, zone humide arrière littorale située en amont du cordon dunaire.

### PAR AFFAISSEMENT OU EFFONDREMENT DES CAVITES SOUTERRAINES

Le sous-sol recèle un nombre incalculable de cavités souterraines naturelles ou liées aux activités humaines. Une fois abandonnées ou oubliées, ces cavités représentent un risque potentiel d'effondrement et donc de danger particulièrement en milieu urbain. L'affaissement ou l'effondrement de ces cavités constituent des mouvements de terrain rapides et discontinus.

**Une cavité souterraine est identifiée sur la commune de Loctudy.** Il s'agit d'un ouvrage civil situé à Kermenhir.

## LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de 2 composantes :

- Les cours d'eau qui peuvent sortir de leur lit habituel d'écoulement ou les nappes qui débordent, l'eau apparaît alors en surface,
- L'homme qui s'installe dans une zone inondable.

**PAR RUISSELLEMENT ET COULEE DE BOUE**

Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes. Le lit du cours d'eau est en général rapidement colmaté par le dépôt de sédiments et des bois morts, lesquels peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui aggravent les débords.

Ainsi, les inondations par ruissellement et les coulées de boues (écoulements chargés en sédiments) surviennent quand le sol est saturé en eau et que les eaux ne peuvent plus être absorbées par le réseau d'assainissement superficiel et souterrain.

Le risque d'inondation par ruissellement et coulées de boues est susceptible de concerner la commune de Loctudy, un arrêté préfectoral de déclaration de catastrophe naturelle a été déclaré en ce sens le 24/10/95.

**PAR REMONTEES DE NAPPES**

L'inondation par remontées de nappe se produit lorsque le sol est saturé d'eau, et que la nappe affleure. Ce phénomène saisonnier et non exceptionnel, se traduit le plus souvent par les inondations de caves. La carte d'aléa présentée ci-après présente les zones sensibles au phénomène de remontées de nappe.

**Sur la ville de Loctudy, la sensibilité aux remontées de nappe est très faible à très forte selon les secteurs :**

- Sensibilité très faible sur les abords du littoral,
- Sensibilité très forte en arrière de la commune sur des secteurs tels que : Kerbenrez, Kerillan, Kerizec, Pontual, Kervélégan, Kerouyen, Kerdual, Lohan, Pontual Viahn, Kerguiffinan, Keraugant, Corn Lan ar Bleïs, Quémeur, Kerhervant, Kergolven, Hent Croaz, Kerlano, Le Suler, Keruno, Manoir de Kervéréguen, Kerlagadec, Kerhevé, Kerambourg, Kerabel, …

  Cette forte sensibilité s'explique par le contexte géologique de socle granitique avec des roches imperméables. La nappe est aussi sub-affleurante à la Pointe de Kergoll et celui de Rénéral, Kerinvac'h et Poullal.

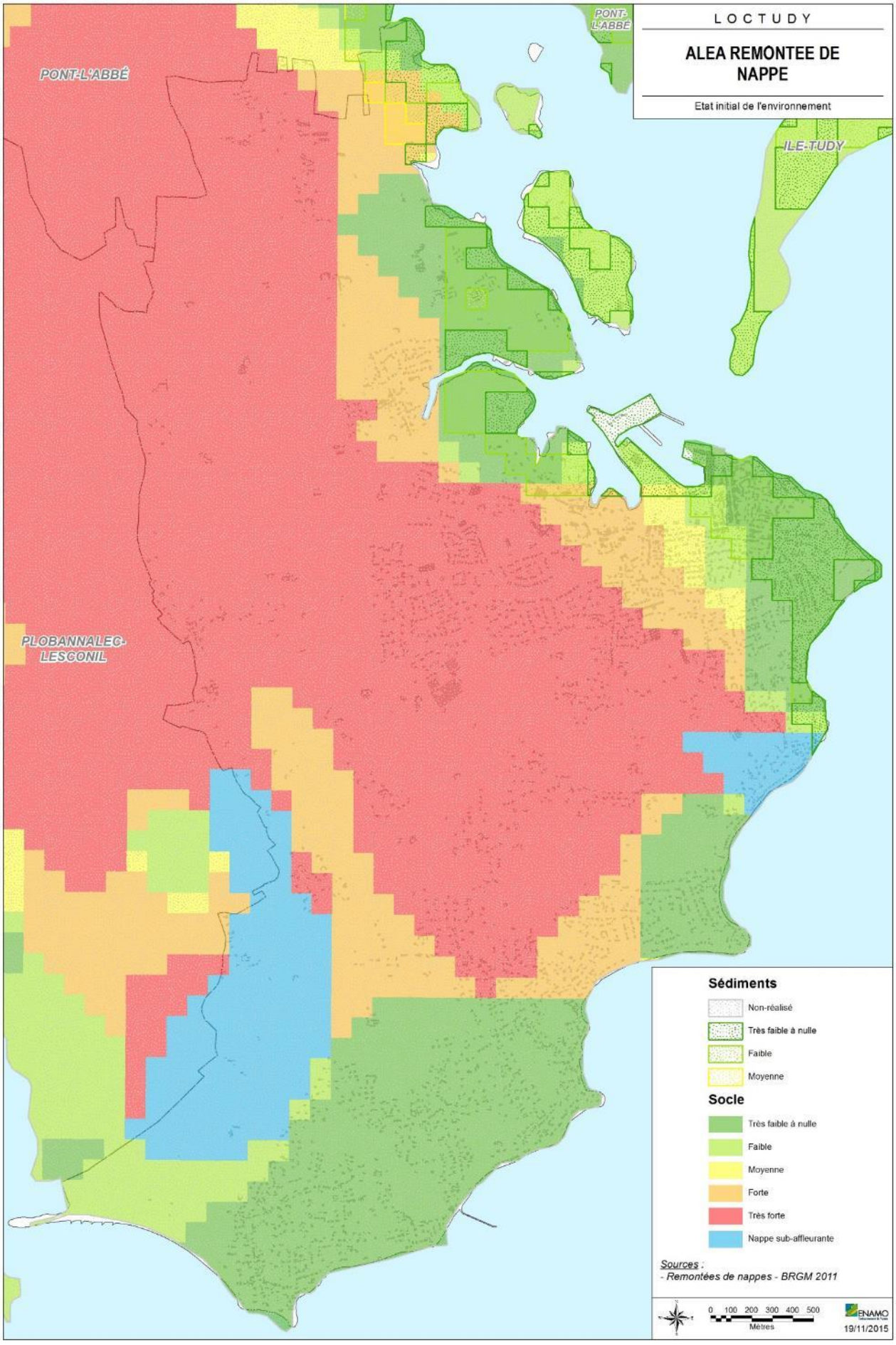
LOCTUDY
ALEA REMONTEE DE NAPPE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
Sédiments
Non-réalisé
Très faible à nulle
Faible
Moyenne
Socle
Très faible à nulle
Faible
Moyenne
Forte
Très forte
Nappe sub-affleurante
Sources :
- Remontées de nappes - BRGM 2011
0 100 200 300 400 500
Mètres
19/11/2015

**PAR SUBMERSION MARINE**

Dans les estuaires et zones littorales, la conjonction d'une crue (pour les estuaires), de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, associés à un fort coefficient de marée et à un phénomène de vague peut engendrer une submersion marine parfois aggravée par la destruction ou la fragilisation de barrières naturelles (comme des cordons dunaires) ou d'ouvrages de protection (digues par exemple).

En application de la circulaire interministérielle du 7 avril 2010, relative aux mesures à prendre suite à la tempête XYNTHIA du 28 février 2010, une étude nationale sur la vulnérabilité du territoire français aux risques littoraux a été réalisée. En effet, l'occupation de ces zones par des personnes ou des biens, existante ou en projet, soulève une question de sécurité publique et doit être prise en compte par le plan d'urbanisme, que ce soit au titre de la planification (application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme) ou de l'occupation des sols (application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme).

En ce qui concerne la commune de Loctudy, le risque inondation par submersion marine a été identifié dès 1999 par le Plan de Prévention des risques naturels majeurs – Inondation de la commune, approuvé par arrêté préfectoral du 06/09/1999 et révisé le 29/03/2002. Suite à cela, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été arrêté par le maire le 14/09/2007. Etait ciblé essentiellement le secteur du polder de Ster kerdour.

Puis dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (dite « Directive inondations »), l'exploitation des connaissances rassemblées dans l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne, réalisée au cours de l'année 2011, a conduit à identifier 22 Territoires à Risque Important (TRI) sur ce bassin, arrêtés par le préfet de coordonnateur de bassin Loire-Bretagne le 26 novembre 2012.

**La commune de Loctudy est concernée par le TRI Quimper – Littoral Sud-Finistère car exposée aux submersions marines.** Il s'agit du secteur s'étendant, d'une part de Quimper jusqu'à l'embouchure de l'Odet, et d'autre part de Penmarc'h à Concarneau. Sont considérées dans ce TRI, les inondations par débordement de l'Odet, du Jet et du Steir et les submersions marines depuis Concarneau à Penmarc'h. La cartographie du TRI a été arrêtée le 8 novembre 2013 par le Préfet Coordonnateur de bassin et a vocation à l'amélioration de la connaissance.

En parallèle de cette démarche, les services de l'état ont lancé, l'élaboration du **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Ouest-Odet** qui concerne les submersions marines et l'érosion du trait de côte. Il s'intéresse aux communes de Combrit, l'Ile-Tudy, le Guilvinec, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Pont-l'Abbé et Treffiagat, toutes situées sur la rive droite de la rivière de l'Odet. Il a été **approuvé le 12 juillet 2016.**

Le règlement du PPRL comporte des interdictions et des prescriptions, ainsi que des mesures de prévention de protection et de sauvegarde, des mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants. Ces règles concernent les projets nouveaux, mais aussi les projets sur les biens et activités existants et, plus généralement, l'usage des sols.
Ainsi, la carte de zonage réglementaire vise à définir pour chaque parcelle projet :

- Quelle est la zone réglementaire associée qu'il faut consulter dans le règlement, pour connaitre les dispositions constructives du projet ;
- S'il existe des spécificités liées aux aléas qui engendre des mesures de réduction de la vulnérabilité spécifiques.

Le **zonage réglementaire rouge hachuré noir** correspond aux secteurs les plus dangereux, du fait de la force des phénomènes littoraux susceptibles de produire des dégâts majeurs et immédiats sur les enjeux rencontrés, pouvant même porter atteinte à la vie humaine. Il s'agit :

- Des bandes de précaution,
- Des zones soumises aux chocs mécaniques des vagues,
- Des zones soumises à des projections et à des chocs mécaniques des vagues,
- Des zones soumises à un recul du trait de côte.

Ces zones sont strictement inconstructibles, hormis quelques travaux de réduction de la vulnérabilité, d'entretien et de gestion courants, de protection contre l'aléa ou bien d'ouvrages et équipements nécessaires à l'organisation des secours. Parmi ces 4 zones, les bandes de précaution et les zones soumises au recul du trait de côte sont les plus contraignantes en termes d'aménagement urbain.

Le **zonage réglementaire rouge** correspond :

- Aux zones urbanisées, quel que soit le niveau de densité du bâti, identifiées majoritairement en aléa fort ou très fort, qui ne doivent pas s'étendre en zone inondable peu ou pas urbanisée afin de ne pas accroître la vulnérabilité ;
- Aux zones naturelles non urbanisées comprenant aussi le bâti diffus, soumises au risque d'inondation par submersion, quel que soit le niveau d'aléa, actuel ou 2100, qui doivent être préservées de tout projet d'aménagement afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable.

Les caractéristiques de cette zone impliquent une interdiction générale des constructions neuves et de création de nouveaux logements dans le bâti existant, afin de ne pas augmenter la population exposée. Les extensions jouxtant les constructions existantes sont limitées, ainsi que les opérations de reconstruction. Le changement de destination de locaux introduisant une vulnérabilité plus grande est interdit.

Le **zonage réglementaire orange** correspond au centre urbain historique dense situé en zone inondable. Dans les centres urbains, peuvent être admises sous certaines conditions des constructions dans les dents creuses. Les constructions nouvelles, comme les transformations de constructions existantes, y sont admises sous réserve de prescriptions, en relation avec leur exposition au risque d'inondation par submersion marine. Lors de travaux de transformation de constructions existantes, leur vulnérabilité doit être améliorée ou - à tout le moins - non aggravée.

La **zone bleue** correspond à la zone urbanisée où l'aléa est moyen ou faible. Elle comprend également les zones naturelles à aléa faible à l'horizon 2100. Les constructions nouvelles, comme les transformations de constructions existantes, n'y sont très généralement admises que sous réserve de prescriptions, en relation avec leur exposition au risque d'inondation. Lors de travaux de transformation de constructions existantes, leur vulnérabilité ne doit pas être aggravée et si possible réduite.

Les cartes du zonage réglementaire ci-après illustre les secteurs de la commune de Loctudy exposés à l'aléa submersion marine.

De manière générale, les zones basses qui entourent les marais littoraux ont été en partie construites, notamment entre les années 1950 et nos jours lors du développement touristique, ou occupés par des campings. C'est le cas sur Loctudy avec les campings les Hortensias, attenant à un cours d'eau côtier et celui de la Palud du Cosquer. Ces territoires, construits, situés sous le niveau marin sont particulièrement vulnérables. Les marais de Ster Kerdour sont également

vulnérables, faiblement urbanisés mais fréquentés par des caravanes et mobilhomes. La zone vulnérable s'étend tout de même jusqu' à l'ensemble bâti de Bremoguer.

Les constructions en frange littorale sont principalement soumises à des phénomènes de submersion par franchissements par paquets de mer et parfois par débordement et sont également particulièrement vulnérables. Il s'agit notamment d'une grande partie des côtes Sud-est de Loctudy : le secteur de Larvor, Kervilzic, ceux de la pointe de Kergall et de Langoz, avec leurs campings. La frange littorale est également sensible à l'érosion du trait de côte comme c'est le cas pour le cordon dunaire des Sables Blancs et de la plage de Lodonnec.
Enfin, on note des zones urbaines plus protégées et uniquement concernées par les phénomènes de débordement. Il s'agit notamment de celles autour des ports ou dans les estuaires, qui sont, de fait, moins vulnérables comme l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé.

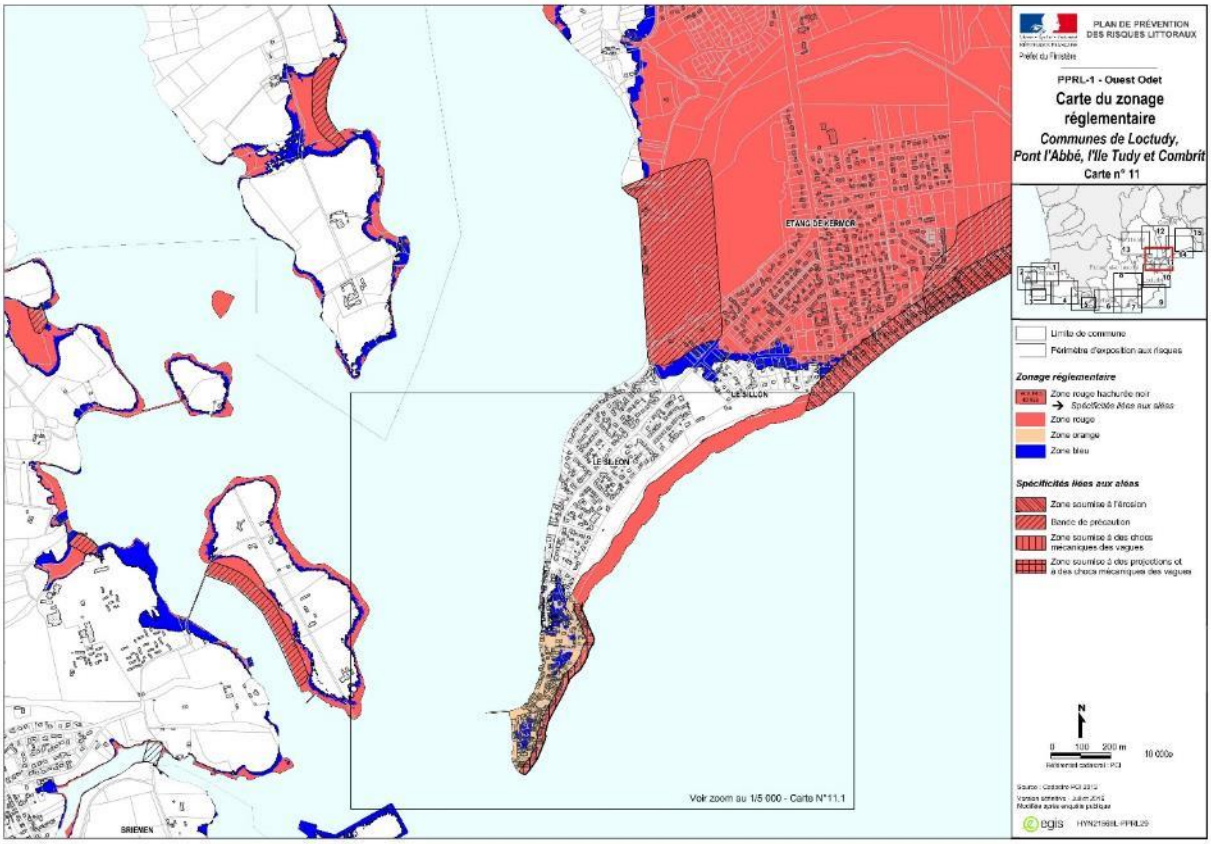

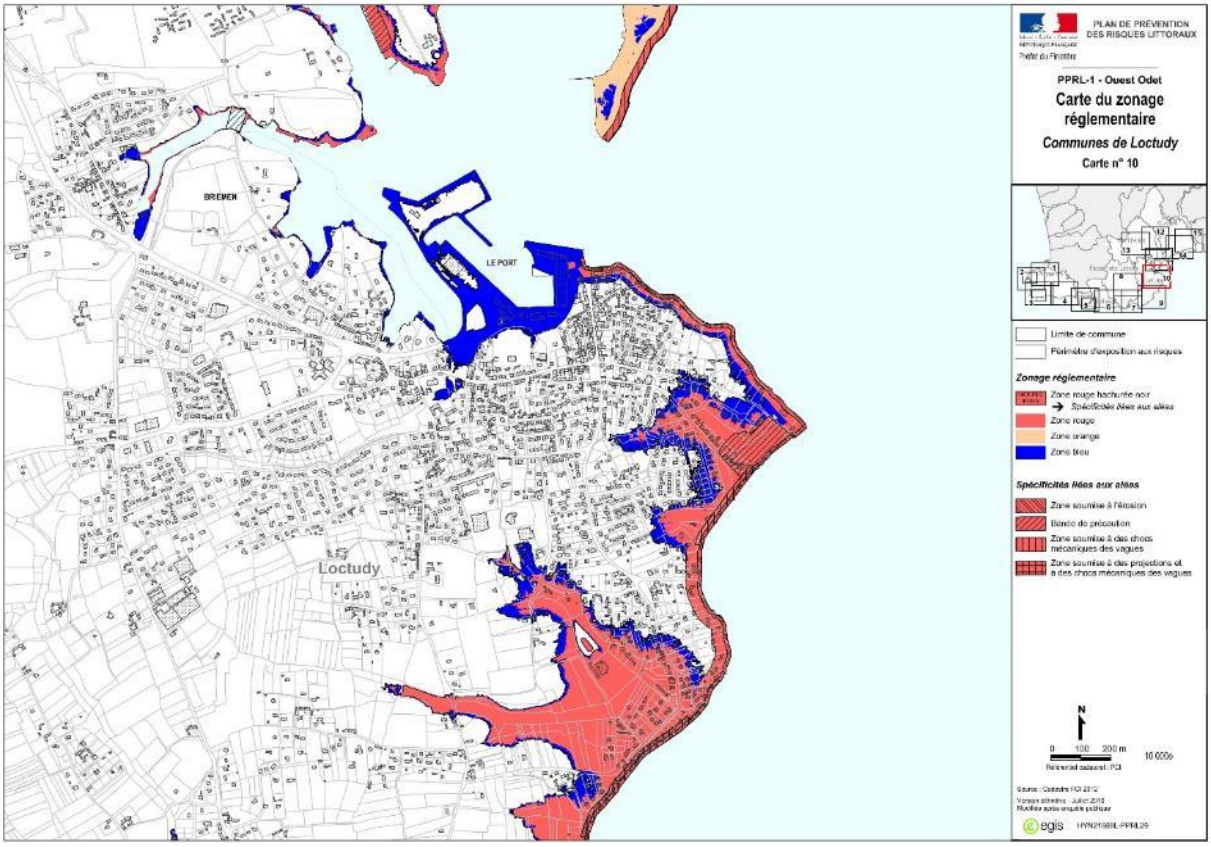
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX
Préfet du Finistère
PPRL-1 - Ouest Odet
Carte du zonage réglementaire
Communes de Loctudy
Carte n° 10
BREMEN
LE PORT
Loctudy
Limite de commune
Périmètre d'exposition aux risques
Zonage réglementaire
Zone rouge hachurée noir
Spécificités liées aux aléas
Zone rouge
Zone orange
Zone bleu
Spécificités liées aux aléas
Zone soumise à l'érosion
Bande de précaution
Zone soumise à des chocs mécaniques des vagues
Zone soumise à des projections et à des chocs mécaniques des vagues
N
0 100 200 m
10 000e
egis

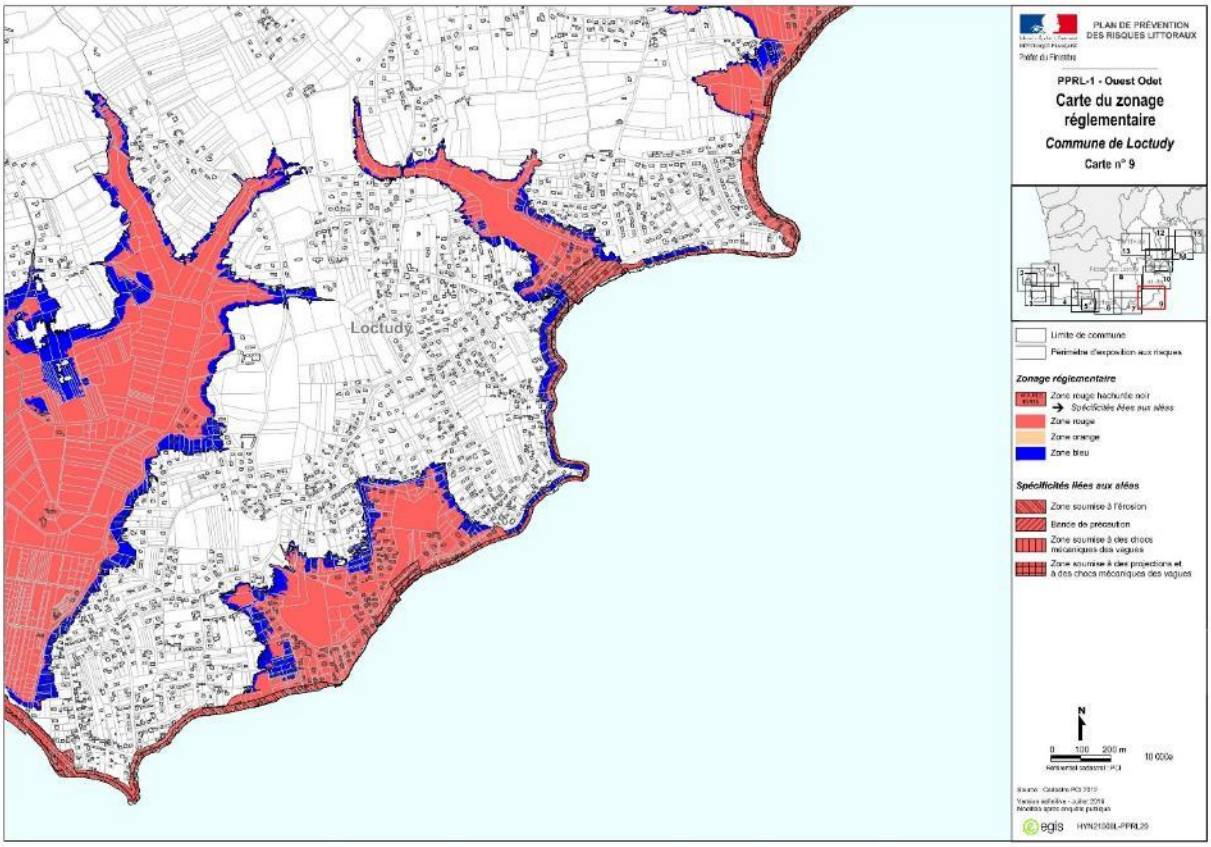
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX
Préfet du Finistère
PPRL-1 - Ouest Odet
Carte du zonage réglementaire
Commune de Loctudy
Carte n° 9
Loctudy
Limite de commune
Périmètre d'exposition aux risques
Zonage réglementaire
Zone rouge hachurée noir
Spécificités liées aux aléas
Zone rouge
Zone orange
Zone bleu
Spécificités liées aux aléas
Zone soumise à l'érosion
Bande de précaution
Zone soumise à des chocs mécaniques des vagues
Zone soumise à des projections et à des chocs mécaniques des vagues
N
0 100 200 m
10 000e
egis

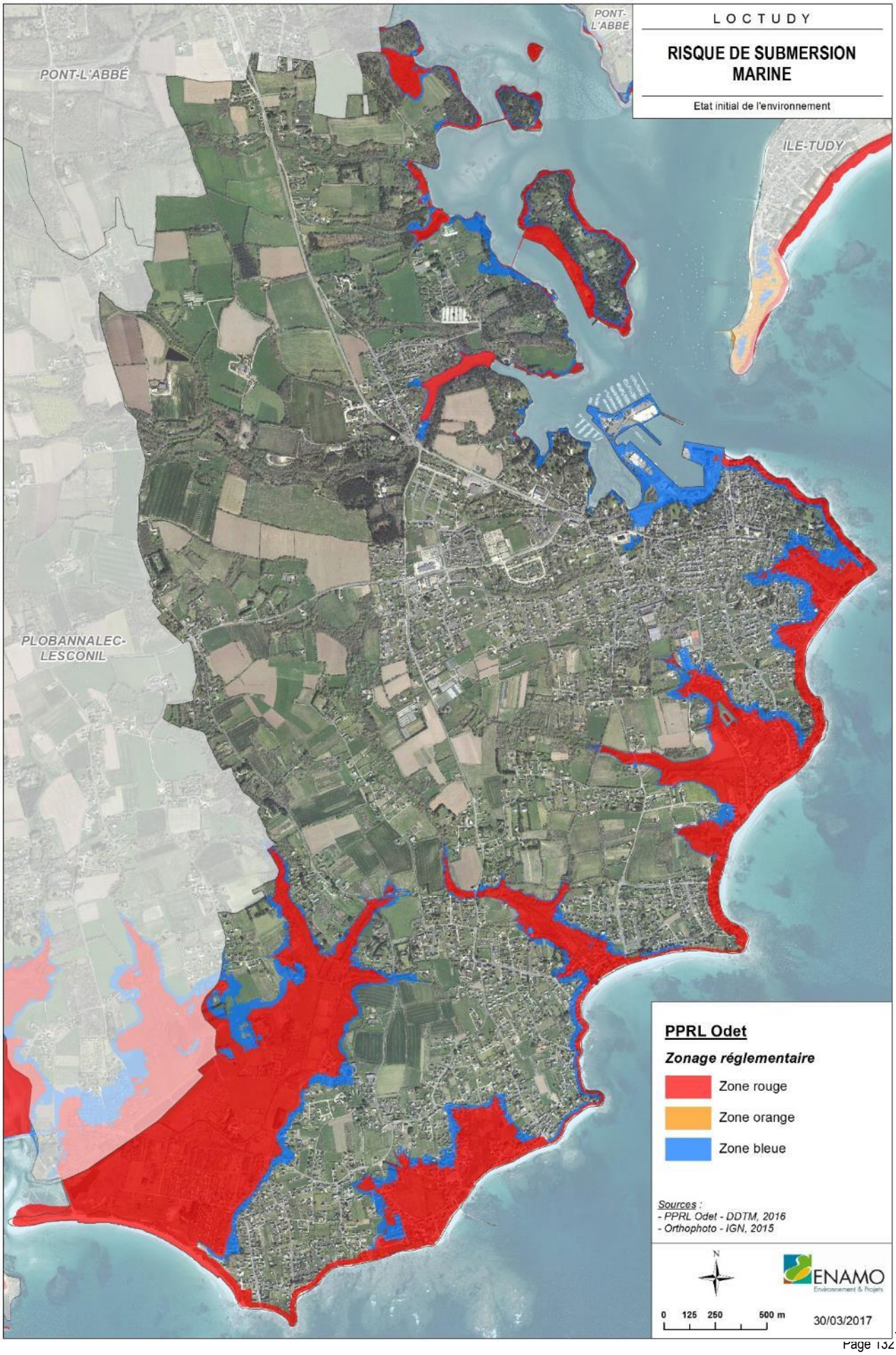
LOCTUDY
RISQUE DE SUBMERSION MARINE
Etat initial de l'environnement
PONT-L'ABBÉ
ILE-TUDY
PLOBANNALEC-LESCONIL
PPRL Odet
Zonage réglementaire
Zone rouge
Zone orange
Zone bleue
Sources :
- PPRL Odet - DDTM, 2016
- Orthophoto - IGN, 2015
N
ENAMO
Environnement & Projets
0 125 250 500 m
30/03/2017

**PAR RUPTURE D'OUVRAGE DE PROTECTION**

Dans le cadre du plan de submersion rapide initié après la tempête Xynthia, les services de l'état ont recensé les systèmes d'endiguement (maritimes et fluviaux). L'instruction du 20 octobre 2011 relative aux ouvrages de protection contre les inondations et les submersions, à leurs enjeux de protection et à leur efficacité, demandait aux préfets de parfaire ce recensement, d'identifier les gestionnaires des digues les plus importantes en termes d'enjeux et de faire émerger des gestionnaires solides le cas échéant.

Le décret « digue » du 12 mai 2015 fixe les règles de conception et d'exploitation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ainsi que les règles de sureté des ouvrages hydrauliques. Les systèmes d'endiguement sont classés selon le nombre de personnes protégées, en tenant compte des évolutions de populations en saison :

- A : au-delà de 30 000 personnes,
- B : de 3 000 à 30 000 personnes,
- C : de 30 à 3 000 personnes.

**La commune de Loctudy est concernée par le risque d'inondation par rupture d'ouvrage de protection.** Il s'agit de la digue de Ster Kerdour à Loctudy, classée en C, propriété de l'Association Syndicale Libre de Ster Kerdour. Cette digue de 214 m de longueur, a été construite en 1849 afin d'assécher le marais. L'inspection périodique réalisée par la DDTM en 2012 fait état d'un manque d'entretien et de surveillance de l'ouvrage par le gestionnaire.

A noter également que le cordon dunaire sur lequel s'appuie la plage des Sables Dlancs est fragile. Il a connu de nombreux épisodes de brèches, la mer a inondé les terres en arrière. Des actions de remblaiement de la dune sont menées pour freiner son érosion.

La commune de Loctudy est donc vulnérable aux risques de submersion marine et d'érosion côtière comme le montre la frise suivante :

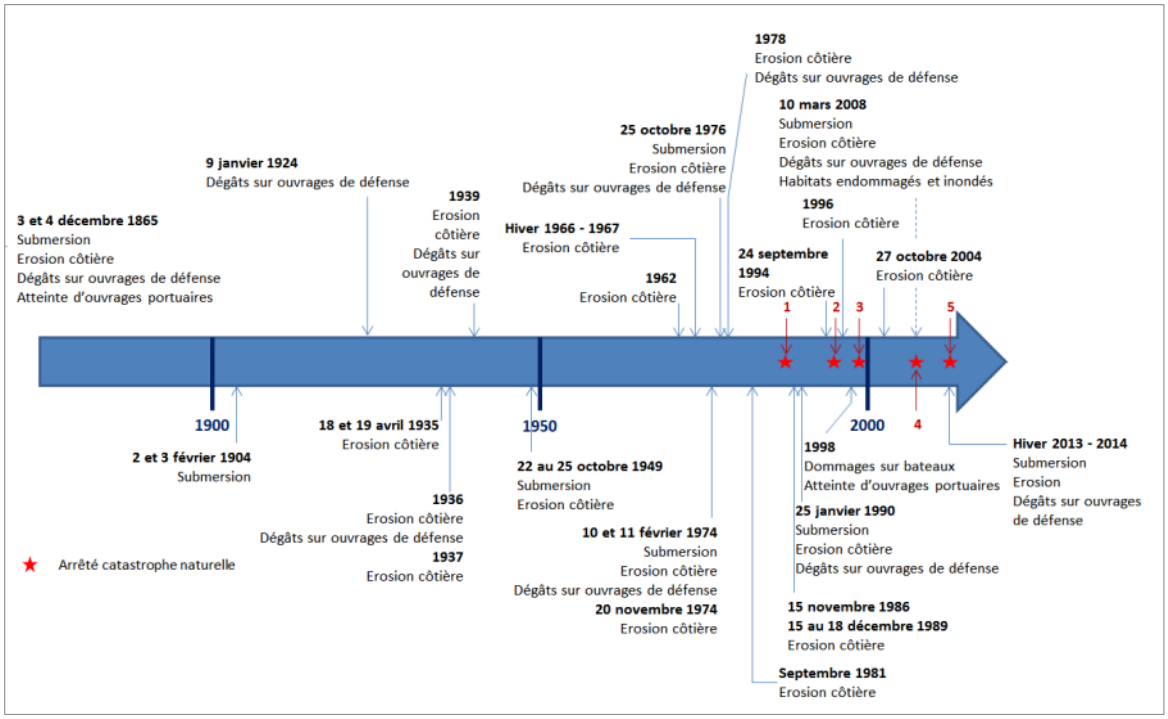


***Bilan des évènements historiques sur la commune de Loctudy***

Source : PPRL Ouest Odet

**LE RISQUE TEMPETE**

Les épisodes venteux sont fréquents sur le littoral breton. On parle de tempête lorsque les vents moyens dépassent 89 km/h, correspondant à 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort. Les rafales peuvent atteindre 130 à 140 km/h. Ces vents sont créés par l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

La tempête peut se traduire par :

- Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire ;
- Des pluies potentiellement importantes pouvant entrainer des inondations plus ou moins rapides et des glissements de terrains et coulées boueuses ;
- Des vagues ;
- Des modifications du niveau normal de la marée et par conséquent de l'écoulement des eaux dans les estuaires.

Face à ce risque, des mesures préventives peuvent être mises en place avec :

- La surveillance et la prévision des phénomènes (prévision météorologique et vigilance météorologique) ;
- Le respect des normes de construction en vigueur (documents techniques unifiés « Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les construction » datant de 1965, mises à jour en 2000) ;
- La prise en compte dans l'aménagement, notamment dans les zones sensibles comme le littoral ou les vallées (pente du toit, orientation des ouvertures, importance des débords) et sur les abords immédiats de l'édifice construit (élagage ou abattage des arbres les plus proches, suppression d'objets susceptibles d'être projetés) ;
- L'éducation et la formation sur les risques.

**En tant que commune finistérienne littorale, Loctudy est concerné par le risque tempête.** Un arrêté préfectoral de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 22 octobre 1987 a par ailleurs été déclaré en ce sens. Son territoire est donc exposé à des vents plus ou moins violents et peut notamment être touchée par l'amplification du mouvement des vagues et du niveau de la marée.

## 6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La réglementation prévoit un régime spécifique pour toutes les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisance à leur environnement physique et humain. Ce sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La nomenclature des installations classées est divisée en deux catégories de rubriques : l'emploi ou le stockage de certaines substances et le type d'activités. Cette nomenclature fixe des seuils définissant le régime de classement. Le régime de classement est le critère déterminant pour l'application effective de la loi puisque c'est lui qui détermine le cadre juridique, faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service. On considère alors que le risque est acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau national, appelées « arrêtés types ». Dans le cadre de la DC, l'installation fait en plus l'objet d'un contrôle périodique effectué par un organisme agréé par le ministère du développement durable ;

- Enregistrement (E) : autorisation simplifiée ;
  L'installation classée doit, préalablement à sa mise en service, déposer une demande d'enregistrement qui prévoit, entre autre, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables. Le préfet statue sur la demande après consultation des conseils municipaux concernés et du public.

- Autorisation (A) :
  L'installation classée doit, préalablement à sa mise en service, faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. Dans l'affirmative, un arrêté préfectoral d'autorisation est élaboré au cas par cas.

Selon la quantité de substances dangereuses présentes sur le site, les installations ou ensemble d'installations peuvent de plus être soumis, le cas échéant, à tout ou partie des obligations de la directive SEVESO, selon qu'elles appartiennent à un établissement « Seveso seuil haut » et un établissement « Seveso seuil bas ».

Ainsi, **la commune de Loctudy compte 12 ICPE sur son territoire.** Mais aucune d'elles n'est soumise à la Directive SEVESO.

| NOM ETABLISSEMENT | ACTIVITE | REGIME | ADRESSE |
|---|---|---|---|
| COOPERATIVE DES PATRONS PECHEURS | Dépôt d'acétylène | DC | quai sud du port de Loctudy |
| GARAGE L'HELGOUALC'H | Station-service | DC | 24, rue du Général de Gaulle |
| LE DOUCE BEATRICE | Dépôt gaz combustible au nom de GAEC Larnicol | DC | Kéraugant |
| LES VIVIERS DE LOCTUDY | Activité de mareyage | A | Terre plein du port |
| LE LAY CORENTIN | Dépôt aérien de GCL | DC | 20, rue du port |
| MONTFORT JEAN | Dépôt liquides inflammables | DC en 1968 | route du port |
| PECHERIES DE LOCTUDY | Atelier de préparation de produits de la pêche | DC | La criée |
| QUIMPER CORNOUAILLE | Installations de réfrigération | DC | La criée |
| SARL STELDIS | Station-service | DC | 45, rue du Général de Gaulle |
| OLLIVIER JEAN-PIERRE | Elevage | | KERMENHIR |
| GAEC OLLIVIER-SPARFEL | Elevage | | KERLAGADEC |
| STEPHAN MARCEL | Elevage | | KERMENHIR |

***ICPE soumises à réglementation sur la commune de Loctudy***

Source : Bureau des Installations Classées, Préfecture du Finistère, données collectées le 07/04/17

Par arrêté préfectoral du 9 juillet 2020, la commune de LOCTUDY est concernée par deux Secteurs d'information sur les Sols (SIS) où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études et de gestion de la pollution lors de travaux ou de changement d'usage. Ces deux secteurs se trouvent sur les anciennes décharges de Keruno et de Pontual. Il est à noter que la station d'épuration de Loctudy se situe sur l'ancienne décharge de Pontual.

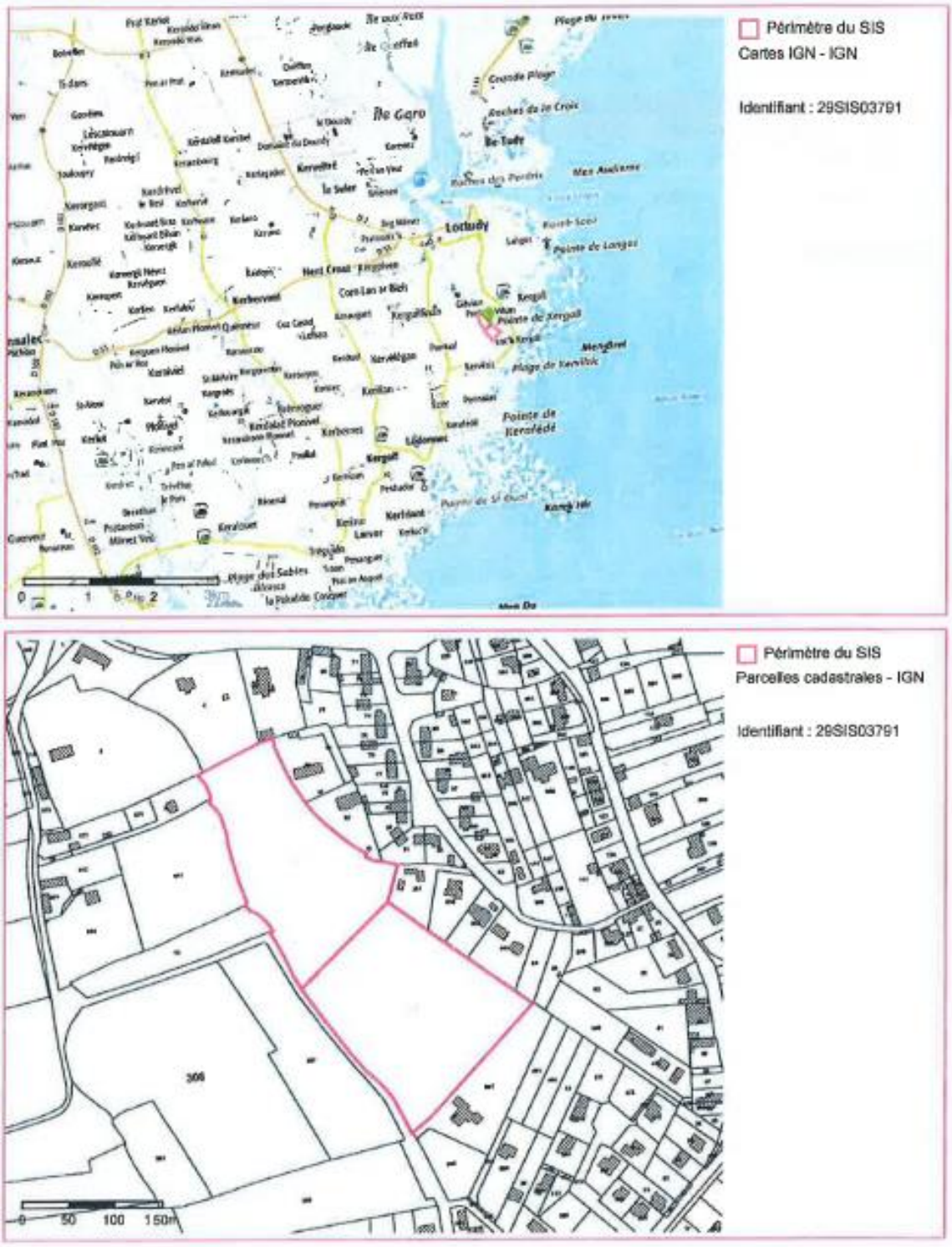


***Périmètre du SIS du secteur de l'ancienne décharge de Pontual***

Source : BRGM

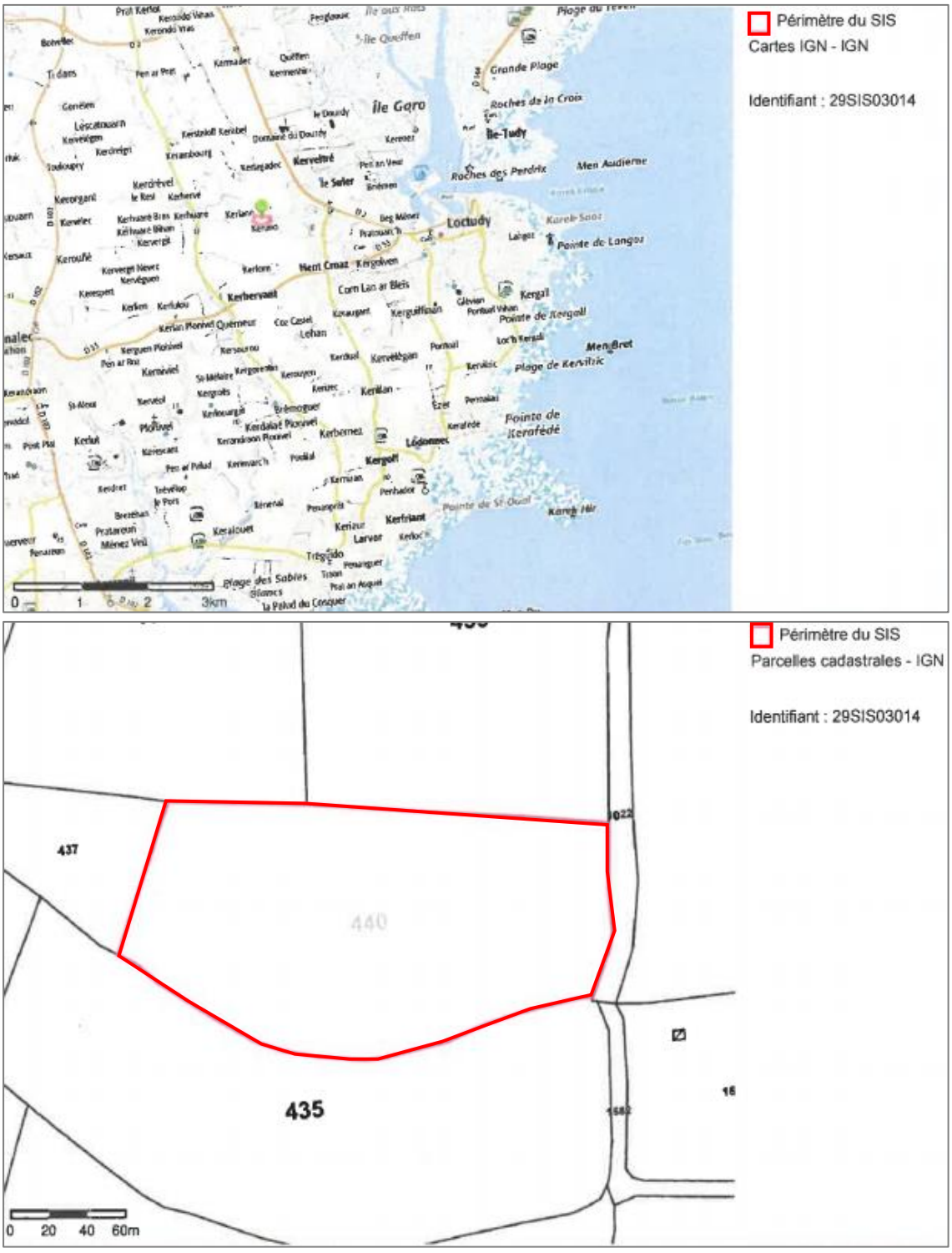


***Périmètre du SIS du secteur de l'ancienne décharge de Kéruno***

Source : BRGM

### 6.3. LES RISQUES PARTICULIERS : LE RADON

Le risque radon sous-entend le risque de contamination au radon. Le radon accumulé dans certains logements ou autres locaux, peut constituer une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants.

L'arrêté du 20 février 2019 portant sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français classe en catégorie 3 (zone à potentiel élevé), la commune d'Audierne.

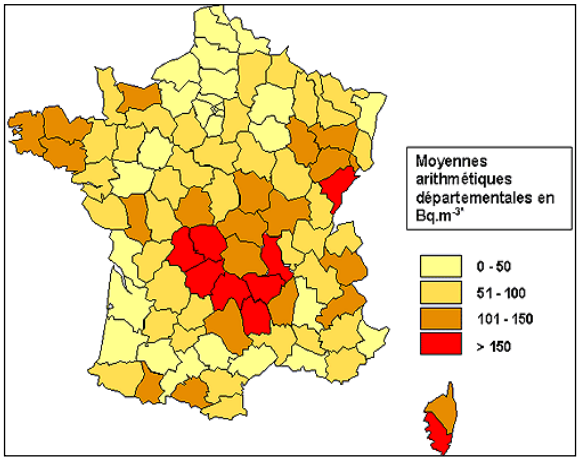


Tout le territoire du département du Finistère et par conséquent, la commune de Loctudy, est classé en zone prioritaire avec en moyenne 101 à 150 Bq/m$^3$ (becquerel par mètre cube).

Ce classement en risque sanitaire impose d'effectuer des mesures de l'activité volumique en radon (mesures de dépistage) et des actions correctives (arrêté du 22 juillet 2004 du code de la santé).

***Activités volumiques du radon dans les habitations***
Source : www.irsn.fr

## 7. L'ENERGIE

### 7.1. CONSOMMATION D'ENERGIE SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION

La consommation électrique sur le réseau ERDF de la commune de LOCTUDY est de 27 654 MWh en 2013. On observe une augmentation sur le réseau basse tension de 3 415 MWh entre 2006 et 2013. Cette hausse liée notamment à l'augmentation du nombre de clients (289 en 8 ans) représente une progression de la consommation électrique de 0,4 MWh par client (passant à 6.98 MWh par client). La consommation sur le réseau haute tension est relativement stable.

En 2011, le recul des consommations électrique a été constaté sur l'ensemble de la France et provient principalement de l'effet des températures particulièrement douces au cours de cette année.

Le pic de consommation observé sur la commune de Loctudy en 2013 a également été enregistré à l'échelle nationale. La consommation d'énergie en France dépend fortement de la température, notamment pendant les mois d'hiver. Cette composante thermosensible de la consommation impose d'ailleurs sa forme à la consommation totale.

Ainsi les aléas météorologiques durant l'année 2013, caractérisée par un premier semestre et un mois de novembre particulièrement froid et pluvieux, expliquent cette hausse de la consommation d'énergie sur les réseaux de distribution par rapport aux précédentes années.

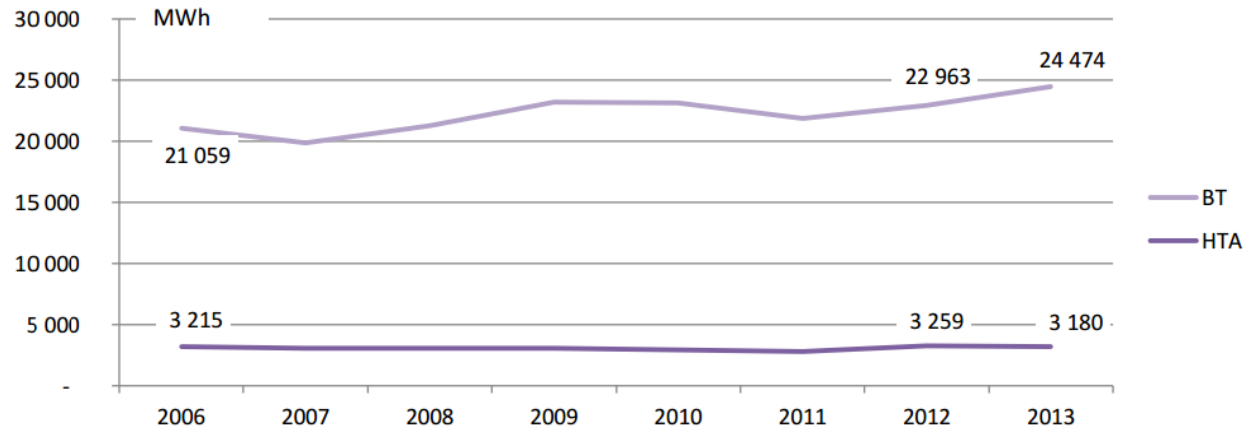


***Consommation électrique (haute et basse tension) sur la commune de Loctudy***
Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Bretagne, édition 2015

Il n'y a pas d'information sur la consommation de gaz naturel sur la commune de Loctudy.

## 7.2. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

En 2015, la commune de Loctudy a produit 5.543 GWh d'énergie provenant de sources renouvelables. Cette production concerne essentiellement la filière énergie thermique (96%) contre 4% de production d'énergie électrique. 99.8% de la production d'énergie thermique est issue de la combustion de bois bûche. La commune compte également la présence sur son territoire de 6 installations solaires thermiques. La production d'énergie électrique est assurée par 12 panneaux solaires photovoltaïques.

| Filière | Nombre | Puissance thermique MW | Production thermique GWh | Puissance électrique MW | Production électrique GWh | Total GWh produits |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Photovoltaïque | 15,00 | | 0,00 | 0,21 | 0,22 | 0,224 |
| Solaire thermique | 6,00 | 0,02 | 0,01 | | | 0,010 |
| Bûche et granulé | | | 5,31 | | | 5,309 |
| Total | 21,00 | 0,02 | 5,32 | 0,21 | 0,22 | 5,543 |

***Production d'énergie renouvelable sur la commune de Loctudy***
Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne, 2015

Enfin, d'après le Schéma Régional Eolien (SRE) Bretagne, annexe du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Bretagne, approuvé le 4 novembre 2013, la commune de Loctudy est située en zone favorable au développement de l'éolien. Toutefois, aucune éolienne n'est présente sur son territoire.
Lors de l'élaboration du PLU dans le cadre de la réunion de présentation du diagnostic environnemental le 25/11/15, il a été précisé par l'assemblée qu'une étude sur l'éclairage public a été réalisée afin d'équiper ses lampadaires en LED. Un

projet de chaudière bois a été étudié pour la salle omnisport. Cependant, ce projet n'a pu voir le jour suite au refus d'aides au financement par l'ADEME.

## 7.3. ACTIONS POUR REALISER DES ECONOMIES ET MIEUX MAITRISER LES DEPENSES ENERGETIQUES

La commune de Loctudy n'est pas engagée dans une démarche d'Agenda 21 local. En revanche, l'ensemble des acteurs du territoire du Finistère est engagé dans une démarche d'Agenda 21 à l'échelle du département depuis juin 2006, date de lancement du premier Agenda 21 du Conseil Départemental du Finistère.

Concernant les économies et la maîtrise des dépenses énergétiques, le Finistère s'engage notamment à :

- Donner à tous les moyens d'accéder à un logement décent en encourageant les ménages aux revenus modestes à adopter des solutions et des équipements permettant une gestion maîtrisée et durable des consommations d'eau et d'énergie. Pour cela, il prévoit de réaliser des logements durables pour les ménages en difficulté et de sensibiliser les ménages modestes sur les moyens de réduire leurs factures d'eau et d'énergies ;
- Contribuer à l'adaptation de l'économie départementale en accompagnant le développement de la production d'énergies renouvelables et de bio-carburants par les professionnels du secteur agricole, dans le respect des principes du développement durable. Pour cela, il prévoit de favoriser les énergies renouvelables dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche ;
- Préserver le cadre de vie en favorisant le développement des énergies renouvelables dans le cadre de projets partagés, adaptés aux territoires.

A noter que le département du Finistère est également engagé dans la démarche d'un Plan Climat Energie Territoire (PCET), programme d'actions portant sur l'efficacité énergétique et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Le second PCET, portant sur la période 2014-2018 a été réalisé en 2013 et un bilan du premier PCET a également été rédigé. Parmi les objectifs opérationnels de ce PCET on trouve :

- *Objectif opérationnel 2.2* : mobiliser et agir pour la réalisation d'économies d'énergie ;
- *Objectif opérationnel 2.3* : mobiliser et agir pour le développement des énergies renouvelables.

Ces objectifs opérationnels sont traduits en 13 actions, dont :

- Développer l'usage des transports collectifs et favoriser l'intermodalité ;
- Développer le covoiturage pour favoriser l'utilisation partagée de la voiture ;
- Améliorer la qualité énergétique des logements dans le parc privé ;
- Améliorer la qualité énergétique des logements locatifs publics anciens ;
- Améliorer l'autonomie énergétique dans les exploitations agricoles ;
- Accompagner l'installation de systèmes de production bois-énergie ;
- Favoriser la production d'énergies renouvelables par les agriculteurs.

En qualité de commune finistérienne, la commune de Loctudy est donc concernée par le 2ème PCET du Finistère et ses objectifs

# 8. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SYNTHESE DES ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE DE LOCTUDY

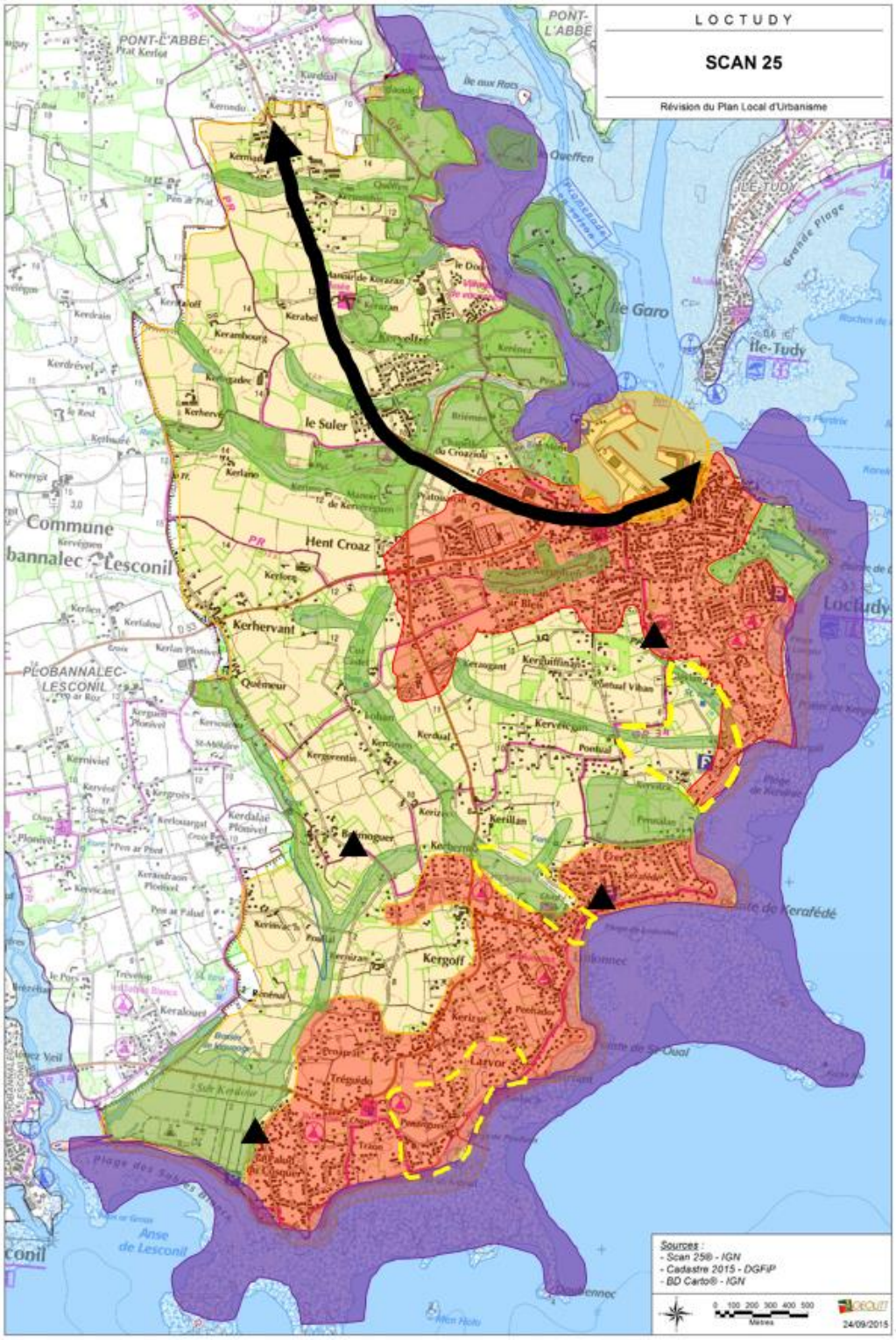

| | ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|---|---|
| **Milieux naturels et éléments paysagers** | -Bois majoritairement de feuillus : essences présentant un intérêt écologique<br>-Diversité et richesse des milieux naturels<br>-Milieux favorables à l'avifaune<br>-Forte valeur patrimoniale et identitaire | -Boisements éparses<br>-Trame littorale fortement anthropisée, pression importante sur le littoral |
| **Ressource en eau** | -Station d'épuration de capacité suffisante<br>-Excellente qualité des eaux de baignade<br>-Nombreuses actions et efforts réalisés pour la qualité de l'eau | -Forte consommation d'eau en période estivale<br>-Qualité bonne à moyenne des zones conchylicoles<br>-Fluctuation saisonnière des volumes d'effluents à traiter |
| **Pollutions et nuisances**<br>La RD 2 <br>Les déchets ▲ | Baisse de la production de déchets | -Trafic routier généré par le tourisme<br>- Si développement/aménagement du port, réflexion à mener sur la desserte |
| **Risques naturels et technologiques**  | Connaissance du risque inondation par submersion marine | Forte urbanisation sur la frange littorale |
| **Energie** | -Zone favorable au développement éolien<br>-Infrastructure de production d'énergie renouvelable sur le bâti communal | Absence de diagnostic énergétique mais des études pour mettre en place des installations limitant les consommations énergétiques |

# PARTIE 4. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

# 1. LA POPULATION

| A RETENIR |
|---|
| • Une population en augmentation depuis 1982 avec une accélération au cours de la dernière décennie (+9%).<br>• Une augmentation du nombre d'habitants due à un solde migratoire resté positif depuis 1968.<br>• Un départ des jeunes ménages dû notamment à l'éloignement des pôles d'emploi, au coût élevé du foncier, au manque de petits logements…<br>• Une population vieillissante avec une part plus importante de 60 ans et plus en 2016 que de moins de 20 ans. Une population aux revenus élevés, supérieurs aux revenus constatés à l'échelle de la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud et du département. |
| ENJEUX |
| • *Revenir à l'équilibre dans l'évolution des différentes tranches d'âge de la population :*<br>  • *Attirer de jeunes ménages,*<br>  • *Maintenir la population en place.*<br>  • *Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle.*<br>  • *Renforcer l'attractivité de la commune.* |

# 2. L'ECONOMIE

| A RETENIR |
|---|
| • Une proportion d'actifs en augmentation au cours de la dernière décennie au sein de la population des 15-64 ans.<br>• Un taux de chômage communal de 12,3%, en augmentation, et qui reste semblable à ceux de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et du Finistère.<br>• Une majorité de la population active qui exerce un travail hors de la commune (64,2% en 2016), liée à la proximité avec les pôles d'emplois de l'agglomération de Quimper et de Pont l'Abbé.<br>• Un nombre d'emplois moins important que le nombre d'actifs que compte la commune, très majoritairement tourné vers les domaines du tertiaire.<br>• La pêche et le tourisme constituent les piliers de l'économie locale.<br>• L'agriculture demeure une activité économique et fait partie du paysage local même si le nombre d'exploitations est en baisse.<br>• Une offre de commerces et de services riche et complète concentrée dans le centre.<br>• L'activité artisanale est principalement tournée vers la construction.<br>• Le tourisme est important sur la commune, avec une offre d'équipements d'hébergements importante |
| ENJEUX |
| • *Permettre l'accueil d'entreprises pour maintenir un niveau d'emploi constant*<br>• *Préserver l'activité de pêche, prépondérante sur le territoire*<br>• *Protéger la diversité commerciale et la centralité au sein de la commune*<br>• *Accompagner le développement touristique et notamment des hébergements marchands*<br>• *Maintenir les outils de production agricole* |

## 3. L'HABITAT

| A RETENIR |
|---|
| • Depuis 1968, la commune de Loctudy a connu une augmentation importante du nombre de ménages sur son territoire, il a augmenté de 75%, atteignant en 2013 le nombre de 1 908 résidences principales. Cette progression suit la croissance de la population.<br>• Un parc de logements majoritairement représenté par des résidences secondaires (49,7%), où les résidences principales sont toutefois nombreuses et se développent ; le parc de logements vacants est très faible.<br>• Le parc de résidences principales se compose à 91,8% de maisons individuelles, avec des logements de plus en plus grands (5 pièces en moyenne par logements).<br>• Avec seulement 14,1% de locataires, le parc de logements de la commune est principalement constitué de propriétaires.<br>• La commune de Loctudy comprend plusieurs logements sociaux et leur nombre est en hausse depuis 1999.<br>• Sur la dernière décennie, à savoir entre 2009 et 2018, 400 nouveaux logements ont été autorisés sur Loctudy, soit 40 par an.<br>• Le SCOT de l'Ouest Cornouaille, approuvé le 21 mai 2015 fixe des objectifs de densification et de construction de nouveaux logements afin de permettre l'hébergement des résidents et l'accueil de nouveaux arrivants.<br>• Le PLH approuvé le 2 octobre 2014, fixe des objectifs de production de logements semblables à la production constatée ces dernières années.<br>• L'urbanisation des 50 dernières années s'est opérée autour du port et s'est étendue vers le Sud, le long du littoral. |
| ENJEUX |
| • *Adapter l'offre de logements aux besoins de la population : petits ménages, personnes âgées,…*<br>• *Equilibrer le parc de logements*<br>• *Permettre l'accueil de nouveaux arrivants*<br>• *Etoffer l'urbanisation existante*<br>• *Donner la priorité au renouvellement urbain et à la densification* |

## 4. L'URBANISME

| A RETENIR |
|---|
| • La commune présente plusieurs polarités urbaines au sein de son territoire : les ports, la polarité administrative, la polarité liée au complexe sportif, la polarité commerciale… comment relier ses polarités entre-elles ?<br>• La commune présente un potentiel en densification mobilisable à hauteur de 570 logements pour les 12 prochaines années.<br>• La consommation d'espace réalisée ces 10 dernières années s'élève à 44,2 hectares. |
| ENJEUX |
| • *Renforcer les polarités urbaines identifiées*<br>• *Valoriser le potentiel foncier libre dans le bourg*<br>• *Densifier l'habitat notamment au sein d'OAP ciblées*<br>• *Réduire la consommation d'espace* |

## 5. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

| A RETENIR |
|---|
| • Des services et équipements nombreux et attractifs pour la commune<br>• Une vie associative très développée<br>• Des déplacements automobiles nombreux et plus importants qu'à l'échelle de la communauté de communes et du département.<br>• Forte demande de stationnement l'été.<br>• Des cheminements doux en cours de sécurisation, par l'aménagement des routes, des trottoirs et passages piétons.<br>• De nombreux circuits de randonnées piétons et deux roues.<br>• Un réseau de transports collectifs réduit mais qui dessert bien la commune. |
| ENJEUX |
| • *Répondre aux besoins de la population*<br>• *Permettre aux équipements de se développer*<br>• *Penser les équipements à une échelle plus globale, de l'intercommunalité ou du Pays.*<br>• *Développer les transports collectifs et notamment le covoiturage vers les pôles d'emploi*<br>• *Poursuivre les aménagements engagés en termes de stationnement et de sécurisation des cheminements doux*<br>• *Privilégier les modes de déplacements doux pour les déplacements quotidiens courts et la pratique des loisirs*<br>• *Créer des voies de desserte adaptées aux projets et des cheminements piétonniers lors de l'aménagement des nouveaux quartiers* |

## 6. LE PATRIMOINE

| A RETENIR |
|---|
| • **Un héritage patrimonial maritime :** Loctudy s'est développé autour de son activité portuaire tournée vers l'exportation de la pomme de terre au 19ème siècle, puis vers la pêche. Elle dispose d'un important patrimoine bâti maritime qui témoigne de cette activité. Le tourisme avec l'édification d'hôtels et de villas balnéaires a également fait son apparition au 19ème siècle. L'architecture de villégiature se juxtapose ainsi aux bâtiments industriels du port de pêche. Au 20ème siècle, le port s'étend sur des terre-pleins gagnés sur la mer, désaxant le centre de gravité de la ville. Un port de plaisance est créé dans les années 1990.<br>• **Le patrimoine bâti** : Le patrimoine architectural de Loctudy est riche et varié. La ville présente sur son territoire 4 monuments historiques classés ou inscrits. Elle compte également 15 éléments bâtis remarquables (ex : chapelles, châteaux, église, …) et des éléments de petit patrimoine (calvaires, puits, fontaines, four, …)<br>• **Le patrimoine archéologique** : un site archéologique a été recensé au Nord-Ouest du territoire. |
| ENJEUX |
| • *Préserver et valoriser le patrimoine bâti et non bâti notamment celui lié à l'identité maritime de la ville.*<br>• *Préserver le patrimoine archéologique* |

# 7. L'ENVIRONNEMENT

A RETENIR

**PAYSAGE :**

- 3 grands types de paysages : les espaces urbanisés, les espaces littoraux et les espaces « intérieurs » (espaces agricoles).

**EAU :**

- La station d'épuration de Pontual Vihan à Loctudy dispose d'une capacité de traitement de 14 000 Equivalent Habitants (EH) utilisée à hauteur de 35% environ.
- Un inventaire des zones humides de la commune a été réalisé en 2016. Il répertorie 92 ha de zones humides sur le territoire.

**BOISEMENTS ET BOCAGE :**

- Un inventaire des boisements a été réalisé en 2017. Il répertorie 127 ha de boisements, soit près de 8,8% de la superficie communale.
- Un inventaire du bocage a été réalisé en 2017. Il répertorie environ 60 km de haies.

**ESPACES NATURELS PROTEGES :**

- 2 ZNIEFF de type I : le site «Rivière de Pont-l'Abbé – anse du Pouldon-Etang de Kermor» et le site «Ster de Lesconil, dune des sables blancs et Polder de Ster Kerdour»
- 1 site Natura 2000 : ZPS « Rivières de Pont l'Abbé et de l'Odet » (FR5312005).
- 1 site classé dénommé la chapelle et le cimetière de Pors Bihan.
- 1 réserve de chasse maritime « la rivière de Pont l'Abbé ». La surface totale de la réserve est de 230 ha.

**La Trame Verte et Bleue de Loctudy :**

- 2 entités constituant des réservoirs majeurs de biodiversité : au Nord de la commune, l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé, et au Sud de la commune, le polder de Ster Kerdour
- Le maillage bocager plus développé sur le flanc Ouest de la commune participe en tant que corridor écologique à connecter les réservoirs Nord et Sud de la commune

**RISQUES ET NUISANCES :**

- 17 sites BASIAS sont inventoriés sur la commune de Loctudy. aucun site référencé dans la base de données BASOL.
- Une infrastructure routière bruyante est identifiée sur la commune de Loctudy. Il s'agit de deux tronçons de la route départementale 2.
- Risques suivants sur la commune de Loctudy :
  - ➲ **Risque inondation** (PPRL Ouest-Odet) par submersion marine, par rupture d'ouvrage de protection, par ruissellement et coulée de boue, par remontées de nappes
  - ➲ **Risque mouvement de terrain** par retrait-gonflement des argiles, par affaissement ou effondrement des cavités souterraines,
  - ➲ **Risques tempête, sismique** (zone de sismicité 2), **radon**

ENJEUX

- *Valoriser le paysage*
- *Préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et préserver les boisements et le bocage*
- *Veiller à la qualité de l'eau et préserver les zones humides,*
- *Ne pas exposer davantage la population aux nuisances sonores et aux risques identifiés*